This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

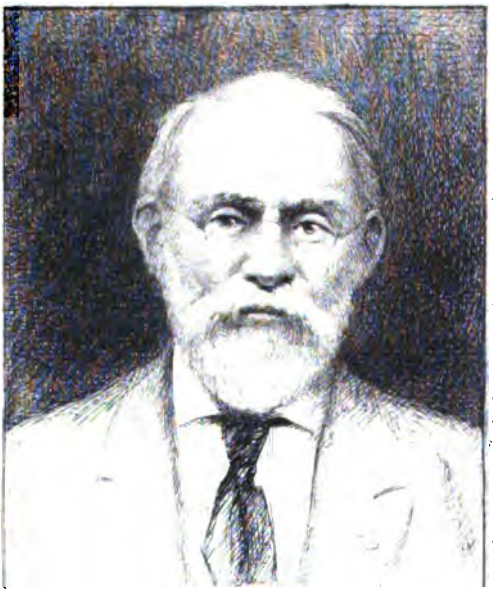

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.S361
A2

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME Ier

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE PUTHOD, AU CHAMP-DE-MARS.

1851

Leeuwenhoek
Nijhoff 3
10-23-25
10125

TABLEAU

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET AGRÉGÉS DE L'ACADÉMIE

Au 15 Août 1851.

MEMBRES DU BUREAU.

PRÉSIDENT.

Le marquis Léon Costa de Beauregard, C. ✠

VICE-PRÉSIDENT.

Le chevalier Auguste de Juge ✠, proviseur des Études, conseiller à la Cour d'appel.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Le chevalier Léon Ménabréa ✠, décoré de plusieurs ordres, membre national non-résidant de l'Académie royale des Sciences de Turin, conseiller à la Cour d'appel.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. François Rabut, professeur d'histoire au Collége national, l'un des conservateurs du Musée.

TRÉSORIER.

M. l'avocat Claude-Melchior Raymond, professeur de droit à l'École universitaire.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Mgr Alexis Billiet, G. C. ❁, archevêque de Chambéry, membre national non-résidant de l'Académie royale des Sciences de Turin, président perpétuel honoraire de l'Académie royale de Savoie.

M. Michel Saint-Martin, professeur de physique au Collége national.

M. le chanoine Dépommier, l'un des vicaires-généraux du diocèse, supérieur du grand Séminaire.

Le chevalier Aimé Rey ❁, professeur de chirurgie à l'École universitaire, chirurgien de la famille royale en Savoie.

M. François Salucs, chimiste.

Le comte Charles-Benoît de Boigne ❁.

M. le chanoine Chamousset, l'un des vicaires-généraux du diocèse.

Le chevalier Joseph Bonjean, chimiste, décoré de l'ordre du Mérite civil de Suède et de l'ordre impérial brésilien du Christ.

Le général comte Charles de Menthon d'Avernoz ❁, décoré de la médaille d'or du Mérite militaire.

Le chevalier Louis-François Domenget ❁, docteur en médecine, professeur émérite, médecin de la maison du roi, en Savoie.

M. Louis Guilland fils, docteur en médecine.

Le chevalier Eugène-Nicolas Revel ❁, médecin de la famille royale en Savoie, professeur de médecine à l'École universitaire, membre du Conseil de santé.

MEMBRES NON-RÉSIDANTS.

Mgr Louis Rendu, C. ❁ ✠, évêque d'Annecy.

M. Jean-François Guilland père, docteur en médecine, professeur émérite, à Chambéry.

Le comte Xavier de Maistre ✠, à Saint-Pétersbourg.

Mgr André Charvaz, G. C. ❁, ancien évêque de Pignerol, archevêque de Sébaste.

S. Exc. le comte Avet, G. C. ❁, commandeur de plusieurs ordres, ancien ministre de grâce et justice, à Turin.

Le chanoine Chuit, à Chambéry.

Mgr François-Marie Vibert, C. ❁, évêque de Maurienne.

Le comte Pillet-Will, C. ❁, régent de la Banque de France, à Paris.

Le baron Joseph Jacquemoud ❁, décoré de plusieurs ordres, sénateur du royaume, conseiller d'État, à Turin.

Le chevalier Charles-Marie-Joseph DESPINES, C. ✺, inspecteur général des mines, à Turin.

Le chanoine MARTINET, à Moûtiers.

M. Jean-Baptiste TRÉSAL, docteur en médecine, au Bourg-St-Maurice.

Le comte Eugène COSTA, à Chambéry.

Le chanoine Humbert PILLET, précepteur de LL. AA. RR. le Prince de Piémont et le duc d'Aoste, à Turin.

Le chevalier Louis-Frédéric MÉNABRÉA ✺, officier de la Légion d'honneur, commandeur de plusieurs ordres, colonel du génie, membre résidant de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

Le chanoine MAGNIN, à Annecy.

Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

MEMBRES AGRÉGÉS.

MM.

AGASSIZ (le professeur), à Neuchâtel.

ANGLEYS (le chanoine), à Saint-Jean de Maurienne.

BAUX (Jules), archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

BEAUMONT (Élie de), membre de l'Institut, à Paris.

BEBERT (Pierre-Antoine), professeur de chimie, à Chambéry.

BERTINI (le chevalier Bernard) ✺, docteur en médecine, à Turin.

BONAFOUS (le chevalier Mathieu) ✺, à Turin.

BONJEAN (Louis), docteur en médecine, à Chambéry.

BONINO (le chevalier) ✺, docteur en médecine, à Turin.

CARRET (Joseph), docteur en médecine, à Chambéry.

CAFFE (le chevalier Paul), docteur en médecine, à Paris.

CALLOUD, proto-pharmacien, à Annecy.

CIBRARIO (le chevalier Louis), C. ✺ ✠, commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

COSTERG, docteur en médecine, à Paris.

DE LA RIVE, professeur de physique, à Genève.

DESCÔTES (le chanoine), à Chambéry.

DUCROZ DE SIXT ✺, avocat à la Cour d'appel de Paris.

FOURNET, professeur de minéralogie, à Lyon.

GAL (le chanoine) ✺, à Aoste.

GAZZERA (le chevalier) ✺ ✠, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin.

GENIN (Félix), entomologiste, à Chambéry.

GREYFFIÉ (le comte Amédée), conseiller à la Cour d'appel.

HÉRICART DE THURY, inspecteur général des eaux thermales de France, à Paris.

HUGUENIN (Auguste), professeur de botanique au Collége national de Chambéry.

LE PRÉVOST (Auguste), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MONGELLAZ (le docteur), à Reignier.

MORIS (le chevalier) ❁ ✠, membre de l'Académie des Sciences de Turin, sénateur du royaume, etc.

PEYTAVIN (Jean-Baptiste), peintre, à Chambéry.

PILLET (Louis), avocat, directeur des études au Collége national de Chambéry.

PONSERO, docteur en médecine, à Suze.

RAYMOND (Jacques-Marie), professeur de mathématiques au Collége national de Chambéry.

REPLAT (Jacques), avocat à Annecy.

SCLOPIS (le comte Frédéric), C. ❁, décoré de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des Sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

SISMONDA (le chevalier Angelo) ❁ ✠, membre de l'Académie royale des Sciences, à Turin.

TROMPEO (le chevalier) ❁, docteur en médecine, à Turin.

WROLIK, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, à Amsterdam.

AVERTISSEMENT

Fondée en 1819, sous le titre de *Société académique*, par la réunion de quelques hommes distingués, à la tête desquels se trouvaient M. le chevalier G.-M. Raymond, M. le général comte de Loche, M. le sénateur comte de Vignet, et M. l'abbé Billiet, aujourd'hui archevêque de Chambéry, l'Académie royale de Savoie, comme la plupart des sociétés scientifiques naissantes, n'eut d'abord qu'une *simple* existence de fait ; mais, grâce à la constance, au zèle et aux travaux de ses fondateurs, elle ne tarda pas à prendre rang parmi nos institutions les plus utiles. Encouragée par Sa Majesté le Roi Charles-Félix, dotée en partie par M. le général comte de Boigne, l'un de ses principaux bienfaiteurs, elle put, en 1825 et en 1827, publier deux premiers volumes de *Mémoires*, qui furent favorablement accueillis. Décorée en 1827 du titre de *Société royale académique de Savoie*, elle étendit le cercle de ses relations, reçut de l'Académie royale des sciences de Turin des marques de sympathie toutes spéciales, et se mit en communication active avec un grand nombre d'autres corps scientifiques, tant nationaux qu'étrangers.

Depuis cette époque jusqu'en 1846, elle publia dix nouveaux volumes. Sa Majesté le Roi Charles-Albert voulant lui donner un témoignage de sa satisfaction, lui conféra, par décret du 3 avril 1848, daté du quartier

général de Crémone, dont on trouvera la teneur ci-après, le titre d'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE, en déterminant que la nomination des membres effectifs de ce corps savant serait dorénavant soumise à son approbation souveraine.

Les rapports scientifiques de l'Académie ayant pris dès lors une nouvelle extension, elle a jugé convenable de clore avec le dernier des volumes déjà parus, c'est-à-dire avec le XII^e^, la première série de ses Mémoires, et d'en commencer une seconde avec celui qu'elle publie aujourd'hui. Ce motif, joint à ce que le présent volume a été tiré à un plus grand nombre d'exemplaires que les précédents, qu'il offre une justification typographique un peu moins restreinte, et qu'il porte un titre en quelque sorte nouveau, le titre de *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, ces raisons disons-nous, ont semblé de nature à rendre nécessaire la détermination dont il s'agit.

Comme les douze volumes composant la première série manquent d'une table générale des matières, l'Académie a pensé que cette table pouvait sans inconvénient, et même avec un certain avantage, être mise en tête de celui-ci. Cela, en effet, sera indifférent pour les personnes qui possèdent la collection entière, et donnera à celles qui n'auront que la seconde série un aperçu utile de ce qui est contenu dans la première.

Rien n'a été innové pour le surplus à la forme des publications académiques.

Chambéry, le 15 août 1851.

Le Secrétaire perpétuel,

LÉON MÉNABRÉA.

TENEUR DU DÉCRET

PAR LEQUEL S. M. LE ROI CHARLES-ALBERT DÉCERNE A LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE SAVOIE LE TITRE D'ACADÉMIE ROYALE

CARLO ALBERTO

RE DI SARDEGNA, DI CIPRO E DI GERUSALEMME

ecc., ecc., ecc.

Sulla proposizione del nostro Ministro Segretario di Stato per gli affari dell'interno,

Abbiamo conferito e conferiamo alla Reale Società Accademica di Savoia il titolo di ACCADEMIA REALE, determinando ad un tempo che la nomina dei membri effettivi della medesima verrà d'or innanzi sottoposta alla sovrana nostra approvazione.

Il nostro Ministro Segretario di Stato per gli affari dell'interno è incaricato dell'esecuzione del presente decreto, che verrà registrato nell'uffizio generale del controllo.

Dato dal quartier generale principale in Cremona, addì 3 di aprile 1848.

CARLO ALBERTO.

V°. *Il Ministro Segretario di Stato per gli affari interni,*

VINCENZO RICCI. FRANZINI.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DOUZE VOLUMES DE LA PREMIÈRE SÉRIE DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

Les chiffres romains indiquent le volume. — Les chiffres arabes désignent la page. — Les petits chiffres romains renvoient aux pages des Notices ou Comptes-rendus qui offrent ce genre de pagination, et qui sont placés en tête des volumes.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

Histoire de la fondation de la Société académique de Savoie. I, 1.

Elle adopte l'emblème et la devise de l'*Académie florimontane*. I, 40.

Elle obtient le titre de Société royale. III, II et XV.

Prix et encouragements donnés par la Société ; concours proposés. V, 577 ; VI, 15 ; VII, 6 ; VIII, XIX ; IX, LXV ; XI, LXXXVI ; XII, LXI et *seqq*.

AGRICULTURE.

Rapport sur plusieurs Mémoires relatifs à l'agriculture, par M. BUNDET. I, 48.

Notice sur la Charrue belge, par M. GOUVEAT. I, 98.

Notice sur la Constitution agricole du duché de Savoie, par le même : en 1825, II, 1 ; — en 1826, III, 1 ; — en 1827, IV, 27 ; — en 1828, V, 15 ; — en 1829, V, 56 ; — en 1830, V, 96 ; — en 1831, VI, 17.

Des effets que la Fumée peut produire dans l'atmosphère pour préserver la végétation d'un abaissement de température capable de la détruire, par M. l'abbé Rendu. II, 48.

Extraits d'une Notice sur la culture d'une espèce particulière de Fèves. III, VI.

De l'Abeille chez les anciens, par M. le comte de Loche. IV, 208.

Mémoire sur les Marais en Savoie, considérés sous le rapport de l'hygiène et de l'agriculture, par M. le docteur Gouvert. VI, 49.

ARCHÉOLOGIE.

Notice sur la recherche des Monuments antiques en Savoie, par M. le comte de Loche. I, 224.

Monuments romains et Monuments du moyen âge de la vallée d'Aoste, par le même. I, 239.

Notice sur un Caducée de Bronze trouvé à Lémenc, près de Chambéry, par le même. II, 327.

Lettre de Mgr Billiet au sujet des Tombeaux et des Monuments découverts en 1827 près du Col de la Madeleine, en Maurienne. III, 234.

Notice sur un antique Baudrier de bronze, par M. le comte de Loche. III, 246.

Note sur quelques pièces d'anciennes Monnaies trouvées dans la commune des Clefs, par M. G.-M. Raymond. III, 253.

Recherches historiques sur les Monuments romains d'Aix en Savoie, par M. le comte de Loche. III, 399.

De quelques usages antiques, par le même. III, 446.

Note des Médailles trouvées à Lémenc, par le même. IV, 16.

Note sur un Cachet de métal. IV, 17.

Rapport sur d'anciennes Monnaies d'argent trouvées à Veyrier. IV, 19.

Lettre de M. Louis Cibrario sur la route qui conduisait anciennement, par la vallée d'Usseil, de Piémont en Maurienne. IV, 191.

Note sur les anciennes Galeries souterraines de Mâcot, en Tarentaise. V. 7.

Mémoire sur les Souterrains des anciens bains d'Aix en Savoie, par M. le comte DE LOCHE. V, 184.

Note sur un *Dolmen* existant dans le village de St-Romain. IX, XXI.

Note sur une Pierre sur laquelle sont gravées trois lignes verticales. IX, XXII.

Note sur des Tombeaux découverts à Lémenc, par M. Léon MÉNABRÉA. XI, XLIX.

Lettre de M. l'abbé Constance GAZZERA sur la fausse interprétation d'une inscription romaine découverte en Valachie. XI, 113.

Mémoire sur le prétendu culte rendu par les anciens Égyptiens à quelques légumes, par M. J.-G.-H. GREPPO. XI, 525.

Notice sur les Voies romaines qui conduisaient de *Lemnicum* à *Augustum*, par M. le comte DE VIGNET. XI, 553.

Note sur une Médaille portant d'un côté l'effigie du Christ, et de l'autre une inscription en langue hébraïque, par M. le chanoine Humbert PILLET. XII, XLVI.

Note sur les Tombeaux gallo-romains découverts à Lémenc, à Sonnaz et à Bordeau sur le lac du Bourget. XII, XLIX.

Note sur un Monument druidique existant jadis en Tarentaise, par M. Duplan. XII, L.

Inscriptions romaines découvertes, expliquées ou rectifiées par MM. MÉNABRÉA, RABUT, DUPLAN et CROISOLLET. XII, LI *et seqq.*

Inscriptions du moyen âge, par Mgr BILLIET et M. MÉNABRÉA. XII, LVIII.

Dissertation sur les Diptyques, suivie de la description d'un Diptyque grec trouvé en Savoie, par Mgr BILLIET. XII, 539.

ARTS INDUSTRIELS.

Résumé d'une Notice sur les résultats de la carbonisation du bois, par M. Michel SAINT-MARTIN. I, 24.

Note sur un modèle de Pont en fil de fer construit par M. Pactod, par le même. I, 26.

Extraits du Rapport de M. Raymond aîné, sur l'avantage qu'il y aurait à provoquer la fabrication des meilleures briques et des meilleures tuiles, avec l'emploi exclusif de combustibles fossiles. III, IX.

Notice sur l'extraction du Borax des volcans boueux de Monte Gerboli, près de Volterra, par M. Léon Costa de Beauregard. IV, 130.

BEAUX-ARTS.

De la Translucidité apparente, ou observations sur un phénomène appartenant à l'harmonie du concours des deux yeux, appliquées à l'art du dessin, par M. le comte de Loche. II, 252.

Mémoire sur la Musique religieuse, par M. G.-M. Raymond. III, 167.

BELLES-LETTRES.

1° POÉSIE.

Sur la restauration du Monastère d'Hautecombe, par M. A. de Juge. II, 334.

Extraits de poésies intitulées *Méditations poétiques*, par M. le chev. Durante, de Nice. VII, 287.

Rapport sur les différentes pièces de vers transmises à la Société, pour le concours de 1840, par M. le chanoine Rendu. X, 1.

Rapport sur le Poème envoyé pour le concours de 1842, par M. le chev. de Juge. XI, 135.

Fables, par le même. XII, LXVI.

Rapport sur les Poèmes envoyés au concours de 1844, par le même. XII, 369.

2° DISCOURS.

Résumé du Discours de réception de M. Léopold Cot. XI, LVII.
Fragments du Discours de réception de M. le sénateur de Jugé. XI, LX.
Fragments du Discours de M. le comte de Vignet, en réponse au Discours de réception de M. Bonjean. XI, LXIX.
Allocution de la députation de l'Académie à la Société géologique de France, par M. le baron Jacquemoud, et Réponse de M. Agassiz. XII, LXXXVII.
Fragments du Discours de réception de M. le chanoine Humbert Pillet. XII, XCVI.
Fragments du Discours de réception de M. le comte Eugène Costa. XII, CI.
Extraits du Discours de réception de M. le comte d'Aviernoz. XII, CVIII.
Fragments de la Réponse de Mgr Billiet au Discours qui précède. XII, CXI.

3° PHILOLOGIE, CRITIQUE, ETC.

Saint François de Sales considéré comme écrivain, Mémoire par M. G.-M. Raymond. II, 199.
Quelques Remarques sur les mots *Savoisien* et *Savoyard*, par le même. IV, 256.
Remarque sur quelques Expressions et quelques Tournures défectueuses employées même par de bons écrivains, par le même. VII, 293.

BIBLIOGRAPHIE.

Rapport sur une Communication de M. de Grégory, relative à l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par M. G.-M. Raymond. VIII, 283.
Notice sur l'établissement de l'Imprimerie en Savoie, et sur les premiers Livres imprimés à Chambéry et à Annecy. (Voy. *Histoire nationale.*)

BIOGRAPHIE.

Notice historique sur saint Bernard de Menthon, par M. l'abbé Dépommier. III, 202.

Rapport sur le Concours ouvert en 1834 pour l'Éloge historique du général de Boigne, par M. G.-M. Raymond. V, 383.

Notice historique sur la Vie et les Travaux du P. Claude Le Jay, natif d'Aïse en Faucigny, par M. le chan. Chuit. VI, 258.

Notice historique sur M. G.-M. Raymond, par M. le chanoine Rendu. IX, 177.

(Voyez dans les Notices ou Comptes-rendus qui sont en tête de chaque volume, les articles ou notes consacrées à la biographie des Académiciens décédés.)

CHIMIE.

Analyse comparative de l'Eau de la fontaine Saint-Martin, près de Chambéry, et de celle de Maché, appelée fontaine des *Deux-Bourneaux*, par M. Salucs. IV, 376.

Analyse des Eaux de la Boisse, près de Chambéry, par le même. IV, 388.

Lettre de M. Calloud, d'Annecy, sur la préparation du Bicarbonate de soude et du Sulfate de soude. VI, 170.

Note sur la question de savoir si le Calomel ou Protochlorure de mercure, mêlé aux Chlorures alcalins, avec ou sans eau, peut donner lieu à une composition de Sublimé-corrosif, par M. J. Bonjean. XI, viii.

Traité théorique et pratique de l'Ergot de Seigle, par le même. XII, 1.

CHRONOLOGIE.

Notice sur le Calendrier civil et ecclésiastique, par M. G.-M. Raymond. VIII, 213.

DONS FAITS A L'ACADÉMIE.

(Voyez les listes insérées à la fin de chaque volume.)

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Essai sur les Biens communaux en Savoie, par M. Despines. VIII, 1.

GÉOLOGIE.

Aperçus géologiques sur les Environs de Chambéry, par M. le chanoine Billiet. I, 135.

Aperçus géologiques sur la Vallée de Chambéry, par M. le chanoine Rendu. VII, 185.

Lettre du même à M. de Luc, sur quelques points de Géologie. VIII, 149.

Lettre du même à M. Le Coq. VIII, 159.

Réponse de M. Le Coq à la Lettre précédente. VIII, 165.

Analyse de deux Mémoires de M. Duplan, sur la Géologie des Alpes, par M. le chanoine Rendu. IX, xi.

Traits principaux de la Géologie de la Savoie, par le même. IX, 123.

Théorie des Glaciers de la Savoie, par le même. X, 59.

Résumé d'un Travail sur la Géologie des environs de Chambéry, par M. l'abbé Chamousset. XI, xiii.

Explication de la Cause de l'Éboulement du mont Grenier, et de l'étendue qu'il a eue, par le même. XI, xxix.

Analyse d'un Mémoire sur la cause de l'extension qu'ont dû avoir les Glaciers pour déposer autour du massif des Alpes les Blocs erratiques qui s'y trouvent à une assez grande distance, par M. le chanoine Rendu. XI, xxxv.

Réunion de la Société géologique de France à Chambéry. XII, lxxxv.

Discours d'ouverture de la Séance publique donnée à l'occasion de la réunion de la Société géologique de France à Chambéry, relatif aux différents sujets d'étude que notre pays présente à la Géologie, par Mgr Billiet. XII, 319.

HISTOIRE NATIONALE,

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Notice sur la Vallée d'Aoste, par M. le comte DE LOCHE. I, 237.
Mémoire sur Humbert aux blanches mains, par M. le comte DE VIGNET. III, 259.
Notice historique sur l'Église de Lémenc, près de Chambéry, par M. G.-M. RAYMOND. IV, 236.
Notice historique sur les Allobroges et sur les anciens habitants des contrées qui composent aujourd'hui le duché de Savoie, par M. le chanoine CHUIT. IV, 275.
Notice sur les Abîmes de Myans, par M. le docteur GOUVERT. VII, 69.
Notice sur le village de Brios, où mourut Charles le Chauve, par Mgr BILLIET. VII, 265.
Observations sur quelques anciens Titres conservés dans les archives des communes de la province de Maurienne, par le même. VIII, 91.
Notice sur la Peste qui a affligé le diocèse de Maurienne en 1630, par le même. VIII, 191.
Examen d'un Travail inédit de M. le comte de Vignet, sur le passage d'Annibal. IX, XXXIII.
Notes inédites sur la Guerre des Espagnols en Savoie pendant la campagne de 1742, par M. l'abbé BERNERON. IX, 208.
De la marche des Études historiques en Savoie et en Piémont, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, et des développements dont les études seraient encore susceptibles, par M. Léon MÉNABRÉA. XI, 249.
Emmanuel-Philibert, par M. le baron JACQUEMOUD. IX, 565.
Montmélian et les Alpes, étude historique accompagnée de documents inédits, par M. Léon MÉNABRÉA. X, 159.
Matériaux historiques et Documents inédits extraits des archives de la ville de Chambéry, par M. le marquis COSTA DE BEAUREGARD. XI, 153.

L'Abbaye d'Aulps, d'après des documents inédits, par M. Léon Ménabréa. XI, 215.

Notes sur la Léproserie de Sallanches et sur divers Documents relatifs à l'histoire du Faucigny, par M. Adrien Bonnefoy. XII, xi.

Notice sur l'établissement de l'Imprimerie en Savoie, et sur les premiers Livres imprimés à Chambéry et à Annecy, par MM. Ménabréa et Reynaud. XII, xv.

Communication de plusieurs Documents inédits appartenant aux anciens monastères de la Savoie, par M. L. Ménabréa. XII, xxix.

Notes sur la fondation des Églises de Saint-Pierre *subtus castrum*, et du couvent des Frères-Mineurs, aujourd'hui église métropolitaine, à Chambéry, par le même. XII, xii et xxxiii.

Communication sur les Archives de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble, sur celles du canton de Lausanne, et sur celles de la cathédrale et du chapitre de Saint-Ours de la cité d'Aoste, par le même. XII, xxxv.

De l'origine, de la forme et de l'esprit des Jugements rendus au moyen âge contre les Animaux, avec Documents inédits, par le même. XII, 399. — Voyez *Archéologie*.

MATHÉMATIQUES.

Mémoire sur la nature et la signification de l'expression analytique générale $\frac{a}{0}$, par M. G.-M. Raymond. I, 170.

Quelques notes relatives à la Théorie analytique des lignes du second degré, et à celle des surfaces du premier et du second ordre, par le même. V, 140.

Note sur la Machine analytique de M. Charles Babbage, par M. Louis Ménabréa. XI, xxxix.

MÉDECINE, SCIENCES MÉDICALES.

Précis historique de l'introduction et de la propagation de la Vaccine dans le duché de Savoie, par M. Gouvert. I, 196.

Notice sur la Constitution agricole et médicale du duché de Savoie, par le même : en 1825, II, 1; — en 1826, III, 1; — en 1827, IV, 27; — en 1828, V, 15; — en 1829, V, 56; — en 1830, V, 96; — en 1831, VI, 17.

Mémoire et observation sur les Engorgements squirreux des Seins et des Testicules, par le même. II, 285.

Considérations générales sur l'utilité de la Saignée, par opposition au préjugé qu'on a trop répandu contre elle en Savoie, par le même. IV, 89.

Quelques considérations sur l'unité de la Science de l'homme envisagée comme objet de l'art de guérir, par le même. V, 206.

Mémoire sur les Marais en Savoie, considérés sous le rapport de l'hygiène, par le même. VI, 49.

Précis de la Topographie médicale sur la vallée qui s'étend de Chambéry au lac du Bourget, et particulièrement sur la commune de la Motte-Servolex, par le même. VI, 114.

Recherches toxicologiques, médicales et pharmaceutiques sur la grande Ciguë, par M. Fr. Foderé. VII, 13.

Rapport sur le Mémoire de M. le professeur Buniva et de ses collaborateurs, touchant la doctrine homœopathique du docteur Hanhemann, par M. Gouvert. VII, 59.

Hypertrophie de la Langue observée à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, en août 1834, par M. Rey. VII, 59.

Notice sur la question suivante : *Pourquoi la mortalité des nouveaux-nés est-elle plus grande en hiver qu'en été, et quels sont les moyens d'y remédier?* par M. Gouvert. VIII, 167.

Courte Notice sur la Fièvre intermittente catarrhale, généralement désignée sous le nom de *grippe*, qui a régné à Chambéry au commencement de l'année 1837, par le même. IX, 101.

Expériences sur l'action de l'Ergotine dans les hémorragies externes, par M. Joseph Bonjean. XII, LXXVI.

Traité théorique et pratique de l'Ergot de Seigle, par le même. XII, 1.

MÉTÉOROLOGIE

HYPSOMÉTRIE, ASPECT PHYSIQUE, ETC.

Mémoire sur les causes de l'irrégularité des Vents dans la partie inférieure de l'atmosphère, par M. l'abbé Rendu. I, 120.

Notice sur la situation géographico-topographique de la ville de Chambéry, par M. G.-M. Raymond. II, 269.

Résumé des Observations météorologiques faites à Chambéry par M. le chanoine Billiet : en 1822, I, 128; — en 1823, II, 234; — en 1824, II, 239; — en 1825, II, 244.

Table du lever et du coucher du Soleil à la latitude de Chambéry. II, 265.

Observations sur les causes de la dégradation des terrains *inclinés*, particulièrement dans le bassin de Chambéry, et sur les dangers qui menacent ce bassin, par M. Gouvert. III, 57.

Note sur la hauteur de Chambéry au-dessus du niveau de la mer, par M. G.-M. Raymond. III, 485.

Mémoire sur la nature des Vapeurs aqueuses et sur la formation de la Grêle, considérées par rapport au paragrélage, par M. l'abbé Genevois. IV, 157.

Des Brises périodiques dans les vallées des Alpes, par Monseigneur Billiet. XI, 1.

Élévation de Chambéry au-dessus du niveau de la mer, par M. l'abbé Chamousset. XI, 24.

Hypsométrie du diocèse de Maurienne, soit du bassin de l'Arcq, depuis Montmélian jusqu'au Montcenis, par MM. les chanoines Billiet et Gravier. XI, 93.

Observations sur la quantité de Pluie tombée à Chambéry depuis le commencement de 1829 jusqu'au mois d'août 1842, par M. Chamousset. X, 101.

Tableau des Tremblements de terre observés à St-Jean de Maurienne en 1839, par M. le docteur Mottard. XI, 349.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

(Elles se trouvent en tête de chaque volume : celles des huit premiers volumes, par M. G.-M. RAYMOND ; celles des volumes IX, X et XI, par M. le chanoine RENDU ; et celle du XII^e^ par M. Léon MÉNABRÉA.)

PHILOSOPHIE.

Observations critiques sur le Système de Bailly, touchant l'origine des arts et des sciences, par M. G.-M. RAYMOND. I, 260.

Observations sur le Principe philosophique de M. de Lamennais, touchant le fondement de la certitude, par le même. II, 65.

Dissertation sur la Doctrine du sens commun considéré comme fondement de la certitude, par M. le chanoine DÉPOMMIER. V, 280.

Nouvelle dissertation sur le Principe d'action chez les animaux, par M. G.-M. RAYMOND. VI, 177.

Observations faites au sujet d'un système sur l'Origine des êtres organisés, et en particulier celle du genre humain, par le même. VII, 135.

Réflexions morales sur le Romantisme, par M. le comte MARIN. IX, 239.

PHYSIQUE.

De la Translucidité apparente, par M. le comte DE LOCRE. II, 252.

Extrait d'une Lettre de M. l'abbé RENDU à M. BIOT, professeur de physique mathématique au Collége de France, sur quelques Phénomènes magnétiques. III, 100.

Réponse de M. BIOT à M. RENDU. III, 104.

Seconde Lettre de M. Rendu à M. Biot. III, 106.

Note sur la cause de la Mobilité apparente du regard dans les yeux d'un portrait, par M. G.-M. Raymond. III, 109.

Analyse d'un Mémoire de M. Saint-Martin sur les Affinités électriques. IV, 7.

Voyez encore *Météorologie*.

POIDS ET MESURES.

Mémoire sur un nouveau calcul des Latitudes de Mont-Jouy et de Barcelone, pour servir de supplément au Traité de la base du Système métrique, par M. J.-N. Nicollet. III, 127.

Notice sur les Poids et Mesures du duché de Savoie, sur leur comparaison et celle des principales mesures du Piémont avec les poids et mesures métriques; suivie d'un appendice sur les principales mesures de quelques pays voisins, et sur le jaugeage et la fabrication des tonneaux usités dans le pays, par M. G.-M. Raymond. IX, 1.

STATISTIQUE.

Mémoire sur le Mouvement de la Population dans le diocèse de Maurienne, de 1810 à 1830. V, 255.

Traité numérique des Personnes qui, nées en Savoie depuis l'an 1000 jusqu'en 1790 inclusivement, ont laissé des preuves de leurs succès dans les lettres, les sciences et les arts, par M. le chanoine Chuit. VII, 125.

Mouvement de la Population dans le diocèse de Maurienne, par Mgr Billiet. XII, 337.

De l'Instruction primaire dans le duché de Savoie, par le même. XII, 351.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

(1847—1851)

PAR M. LÉON MÉNABRÉA

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lu dans la séance du 8 août 1851.

Pendant les années qui se sont écoulées dès la publication du XII^e^ et dernier volume de la première série de ses Mémoires, l'Académie royale de Savoie n'a rien négligé pour pouvoir atteindre, aussi complètement que possible, le but de son institution. Malgré les préoccupations où les événements politiques ont nécessairement jeté les esprits, et malgré l'interruption qui en est résultée pour un grand nombre de travaux scientifiques commencés sous les meilleurs auspices, elle a eu la satisfaction de voir que ses efforts n'étaient pas restés inutiles. Depuis quelque temps surtout le goût des études sérieuses paraît s'être ranimé parmi nous, et l'on semble maintenant se reporter vers les régions de la science avec une

ardeur d'autant plus vive, qu'on avait été forcé de s'en éloigner davantage. L'Académie a certainement le droit de revendiquer une part de ce mouvement : la Notice qui suit donnera du reste une idée de ce qu'elle a fait dans cette intention.

§ 1er

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

Parmi les travaux qui méritent le plus d'être encouragés figurent en première ligne ceux qui ont pour objet l'élucidation de notre histoire, si variée, si riche, si curieuse, et dont tant de pages gisent encore ignorées dans la poussière des documents inédits. Nos annales ont non-seulement besoin d'être complétées, mais il faudrait pouvoir en bannir à tout jamais ces nombreuses erreurs accréditées soit par d'aventureuses chroniques, soit par des historiens mal renseignés, et qui, bien que déjà détrônés dans le champ de la science, sont cependant reproduites chaque jour par les auteurs étrangers, et même quelquefois, ce qui est autrement fâcheux, par nos écrivains nationaux. A cet égard l'Académie ne saurait trop remercier son président actuel, M. le marquis Léon Costa de Beauregard, qui, avec cette libéralité que tout le monde se plaît à reconnaître en lui, et dont il a déjà donné tant de preuves de toute espèce, s'empresse de mettre à la disposition de quiconque veut se livrer à des recherches consciencieuses sa magnifique bibliothèque, où il a réuni, à grande patience et à grands frais, presque tout ce qui a été édité jusqu'à ce jour en Italie, en France et en Allemagne, en fait de collections

monumentales et d'ouvrages capitaux, et où les livres rares, les manuscrits originaux formeront bientôt un ensemble d'autant plus précieux qu'il sera unique en son genre.

Dans le compte-rendu qui précède le XII^e^ et dernier volume du recueil des Mémoires de l'Académie, nous avions annoncé pour le volume suivant, qui est le volume actuel, l'insertion de la savante et curieuse Notice de M. le marquis Costa, sur la *condition des Juifs en Savoie au moyen âge*; mais ce travail intéressant, puisé en entier à des sources inédites, a dû être renvoyé au II^e^ volume de la seconde série, qui est déjà sous presse et qui sera publié incessamment. A la suite de cette Notice, et pour lui servir d'appendice, on trouvera quelques pages où M. le chanoine Pillet, précepteur de LL. AA. RR. le prince de Piémont et le duc d'Aoste, membre de l'Académie, s'aidant de plusieurs passages des historiens et des poètes anciens, a signalé avec autant de vérité que de science, les traits caractéristiques de la condition des Juifs pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, et est parvenu ainsi à donner la clef de certaines particularités relatives à leur condition au moyen âge.

Mettant à profit les nombreux matériaux qu'il a recueillis et qu'il recueille chaque jour; M. le marquis Costa de Beauregard s'est appliqué en outre à terminer deux études importantes destinées à faire connaître des faits restés jusqu'à présent presque entièrement ignorés, et qui, au mérite de la nouveauté, joignent celui de jeter une très grande lumière sur quelques-unes des périodes notables de nos annales, et de se présenter sous les formes les plus dramatiques, les plus saisissantes.

La première de ces études est relative à la conspiration d'Antoine de Sure, dit le Gallois, contre le duc Amédée VIII. Peu de princes occupent dans l'histoire une place aussi remarquable que celle que s'y est faite Amédée VIII, qui, successivement comte et duc, entouré de tout l'éclat du pouvoir souverain, puis ermite à Ripailles, puis pape ou anti-pape sous le nom de Félix V, renonça à la chaire de saint Pierre pour ne conserver que la dignité de cardinal, en abandonnant la tiare à Nicolas V, et en laissant, de son vivant, sa couronne, et non son génie organisateur, à son fils Louis. Avant d'aborder le sujet principal de ce Mémoire, l'auteur développe, avec la lucidité d'idées et de style qui lui appartient, les causes de la conspiration dont le duc de Savoie faillit être victime. Ces causes se rattachent à la fameuse journée d'Anthon, où le gouverneur du Dauphiné, aidé d'un célèbre conducteur de compagnies d'aventures, et soutenu par les hommes d'armes du pays de Dombes (ce pays appartenait alors au duc de Bourbon), battit complètement le prince d'Orange, sous la bannière duquel la noblesse savoisienne était venue se ranger. Un seigneur puissant, François de La Palud, sire de Varembon, qui commandait cette noblesse, eut le nez coupé dans la mêlée, et fut fait prisonnier. Des pensées de vengeance s'emparèrent dès lors de l'esprit de ce hautain banneret; ces pensées exaspérées par une série de circonstances trop longues à rapporter ici, le poussèrent, quelque temps après, à se jeter à l'improviste sur la ville de Dombes, où lui et ses fauteurs se comportèrent avec une extrême cruauté. Le duc de Bourbon s'étant plaint au duc de Savoie d'un pareil attentat, ce prince ordonna de procéder contre les cou-

pables, et fit prononcer la confiscation de tous leurs biens, pour le payement des dommages. De ce juste châtiment, qui justifie Amédée VIII de l'imputation injurieuse d'avoir ordonné lui-même la fâcheuse expédition de Dombes, date le ressentiment du sire de Varembon contre son souverain, ressentiment que le caractère vindicatif de ce seigneur et les événements qui suivirent immédiatement ceux que nous venons d'énoncer, doivent faire regarder comme ayant été des plus violents. C'est à ces divers antécédents racontés d'après des sources authentiques et la plupart inédites, que se rattache le complot ourdi en 1435, par Antoine de Sure, dit le Gallois, chevalier, et Aynard de Cordon, seigneur des Marches, assistés de Jacques de Chabannes et des nommés Salicdot, La Mollière, Raynaud et autres conspirateurs subalternes. Les détails de cette hardie tentative sont puisés dans la volumineuse procédure qui s'ensuivit, et dont l'original existe à Turin, aux archives de la Chambre des comptes (armoire 125, inventaire Savoie, vol. 172). Le duc devait se rendre à Pierre-Châtel, pour intervenir aux obsèques solennelles de Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie. Forteresse jadis, mais transformé alors en couvent de Chartreux, Pierre-Châtel, bâti sur la cime d'un rocher escarpé qui domine le Rhône, était un lieu merveilleusement propre à favoriser la surprise que méditaient les traîtres. Il fut convenu qu'Aynard de Cordon ferait construire à Seyssel une barque pontée qu'on viendrait amarrer au pied du rocher, sous prétexte d'y attendre un chargement, et que, la veille des funérailles, ce seigneur s'y introduirait secrètement avec un certain nombre de gens, tandis que douze hommes déguisés, aux ordres d'Antoine de Sure, chercheraient

à pénétrer dans le monastère, en demandant à assister aux pompes religieuses qui s'y préparaient. Bientôt après un homme d'armes, en habit de moine, et portant les insignes de la dignité abbatiale, devait se présenter, accompagné de Salicdot, et se faire annoncer sous le nom du vénérable abbé de l'Ile-Barbe, et comme venant avec un cortége de vingt à vingt-cinq cavaliers, pour prendre part à la solennité. Les douze conjurés de l'intérieur, conduits par le Gallois, devaient alors s'approcher de la porte et l'ouvrir de force à leurs complices, si ceux-ci rencontraient quelque résistance. Cela fait, tous ensemble se précipitaient dans les appartements du duc, enlevaient ce prince, le contraignaient, lui et les principaux seigneurs de sa suite, à monter sur le bateau préparé à cet effet, et entraînaient ainsi l'illustre captif hors de ses États. Tels sont les événements aussi curieux qu'importants que l'auteur reproduit dans son premier travail, et auxquels sa plume, animée et facile, prête un charme puissant.

M. le marquis Costa de Beauregard a consacré sa seconde étude à dérouler une autre phase, non moins intéressante que la précédente, du règne d'Amédée VIII. Nous voulons parler de la guerre que ce prince, uni aux Vénitiens et aux Florentins, eut à soutenir contre Philippe Visconti, duc de Milan, laquelle se termina par le traité de 1427, et par le mariage de Marie, sœur d'Amédée, avec Philippe. En retraçant les incidents de cette lutte, l'auteur ajoute de précieuses pages à l'histoire de ces fameux Condottieri qui sillonnaient alors l'Italie septentrionale, et il enrichit de nouveaux faits les notions déjà acquises sur l'organisation militaire au moyen âge. Passant au mariage qui mit fin à la guerre,

il entre dans une infinité de détails entièrement neufs sur les mœurs princières de ce temps-là, et principalement sur les usages et le cérémonial en vigueur à la cour des ducs de Savoie. Nous regrettons vivement que, bien que les deux Mémoires que nous venons d'analyser aient été lus à l'Académie, M. le marquis Costa ait pris le parti d'en faire l'objet d'une publication particulière, et que le recueil académique soit ainsi privé de posséder des travaux si remarquables.

Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, a fait déposer dans les archives de l'Académie les copies de deux documents inédits, assez curieux, relatifs à l'entrée des Espagnols en Savoie, en 1742. On sait qu'après la mort de l'empereur Charles VI, au moment où, des extrémités de l'Europe on courait aux armes, pour disputer à Marie-Thérèse l'héritage paternel, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, fut du petit nombre des souverains qui offrirent leur appui à cette illustre princesse, et se montrèrent jusqu'à la fin ses fidèles alliés. Parmi les prétendants à la succession du monarque défunt se trouvait le roi d'Espagne qui revendiquait le Milanais. Une première armée espagnole avait débarqué en Italie, et déjà Charles-Emmanuel était en voie d'obtenir sur elle d'importants succès, lorsqu'il apprit qu'une seconde armée, sous les ordres de l'infant don Philippe, traversant la Provence et cotoyant les Alpes du Dauphiné, venait de pénétrer en Maurienne par le col du Galibier, et d'occuper une bonne portion de la Savoie. Ce prince forme aussitôt le projet de marcher au secours des provinces envahies. Il réunit douze mille hommes environ, les divise en deux colonnes, leur fait franchir le Petit-

St-Bernard et le Montcenis, et oblige l'ennemi à battre en retraite jusqu'à Montmélian. Il espérait que là les Espagnols accepteraient la bataille ; mais ceux-ci se replièrent prudemment sur le territoire français. Ce fut un malheur. L'armée de don Philippe, commandée alors par le marquis de Las Minas, eut le temps de recevoir des renforts ; elle se remit en mouvement le 18 décembre ; puis, quelques jours après, elle força la ligne de défense, dont le château d'Apremont était le point principal, et contraignit le roi à repasser les monts avec les restes de son armée, que les fatigues de la guerre, l'influence de la mauvaise saison, la désertion et l'indiscipline avaient considérablement réduite. La Savoie resta sept ans sous la domination espagnole.

C'est à ces événements que se rapportent les deux documents ci-dessus cités, qui consistent en deux notes rédigées, l'une par révérend Dumollard, curé d'Apremont ; l'autre par révérend de Sirace, curé de Saint-Baldoph : la première, insérée dans les registres de la paroisse d'Apremont, année 1754 ; la seconde, existant dans les registres de la paroisse de Saint-Baldoph, et portant la date du 7 janvier 1751. Comme ces notes peuvent jeter de la lumière sur le début d'une période pendant laquelle notre pays eut beaucoup à souffrir, je vais les insérer ici presque en entier

. . . . . .

« Les deux armées se trouvèrent, sur les deux heures après midi, devant Montmélian, le 15 octobre 1742. Il y avait lieu de croire qu'il y aurait là une action, étant à forces égales ; mais l'infant ne voulut pas que cette journée décidât de son sort ; il se replia sous le canon de Barreau, où il demeura campé jusqu'au 17 décembre:

et le roi de Sardaigne ne trouvant pas à propos de les poursuivre en France, fit camper son armée dans la plaine de Francin, fit palissader le château des Marches, le couvent de Myans et le château d'Apremont, et mit dans chaque poste des détachements pour garder l'entrée de ses États.

« Les deux armées souffrirent extrêmement des rigueurs du froid, ce qui occasionna la désertion de plus de la moitié de l'armée du roi, qui, pour la renforcer, fit prendre les armes au pays, par le mauvais conseil d'un de ses généraux, ce qui faillit entraîner sa destruction entière. L'infant, au contraire, reçut un renfort de plus de six mille hommes, parmi lesquels il y avait plus de deux mille mignons soit miquelets, ce qui le détermina à faire une seconde tentative pour rentrer en Savoie. Ce fut le 18 décembre que l'armée d'Espagne, sous les ordres du général de Las Minas, quitta son camp de Barreau, marcha pendant la nuit sur plusieurs colonnes, conduites par des gens de Chapareillan, et cotoyant la colline par les Abymes sous la montagne, arriva le 19 décembre 1742, sur les neuf heures du matin, au village du Villard. Le château fut sommé de se rendre; mais le commandant ne le pouvait faire avec honneur, ayant environ trois cents hommes tant en troupe réglée que paysans, et une compagnie de tireurs. Il fut battu jusqu'au 21 par six petites pièces; la garnison y répondit par un grand feu de mousqueterie et d'arquebuses. La tranchée fut ouverte au champ du Chenai, et enfin le 21, à deux heures après minuit, le château se rendit à discrétion. Le pillage fut donné dès le 19 décembre, jour de leur entrée : les mignons furent détachés pour battre l'estrade; ils arrivèrent les premiers à

la porte de la cure, sur les neuf heures du matin. Ils firent sauter les serrures à coups de fusil, prirent ce que j'avais d'argent, tant sur moi que dans mon garde-robe, emmenèrent mon cheval et deux vaches. Demi-heure après arriva toute l'armée : ce fut un sac parfait. Ils eurent la cruauté de me déshabiller ; ils enlevèrent tout ce qui se peut emporter, meubles, linge, vaisselle, le reste du bétail, grains, fourrages, burent le vin, répandirent le reste, brûlèrent les tonneaux et emportèrent les fers.... Ce fut ici que les Dauphinois soutinrent leur caractère de pillards.... Ils sollicitaient, ils indiquaient, ils aidaient ; ils ne se manquèrent point pour s'enrichir de nos dépouilles....

« Le pillage fut donné dans la dernière rigueur, pendant lequel on exerça les dernières violences : viol, feu, les vignes arrachées, les arbres coupés, rien n'échappa à l'avidité du soldat... Il satisfit sa brutalité, brûla tout le village du Croset.. J'eus le bonheur de sauver l'église du pillage et des sacriléges, mais je ne pus la garantir ni le presbytère de l'incendie, qui arriva le 26, jour de saint Étienne, par le peu d'ordre du général qui y était logé. Le feu prit à l'étable, où s'étaient retirés toutes sortes de gens, par le fourrage dont il était plein. Je sortis de l'église le Saint-Sacrement et l'emportai chez le sieur Didier, jusqu'au lendemain. Je courus, dans ces tristes et tragiques moments, plusieurs fois risque de la vie. L'église de Saint-Baldoph fut pillée, dévastée, et l'on y fit les plus abominables profanations.

« Dans la cure se sont perdus, par le feu ou par le pillage, tous les titres qui concernaient le bénéfice, et ceux de ma famille, et entre autres les registres des baptêmes, mariages et enterrements de plus de cent ans.

« DUMOLLARD, *Curé.* »

Ad futuram rei memoriam.

« L'an mil sept cent quarante-deux et le 19 décembre, les trouppes d'Espagne, au nombre de près de vingt-cinq mille hommes, après avoir resté depuis le 15 d'octobre dite année dans l'inaction sur les terres de France, entre le fort de Barreau et Chapareillan, expulsées par le redoutable et invincible monarque Charles-Emmanuel, roy de Sardaigne, duc de Savoye, qui les obligea de sortir de ses États de Savoye. Cette armée espagnole s'estant forcé un passage sur les frontières, aux Abismes de Myans, vint assiéger le chasteau d'Apremont, appartenant au seigneur marquis de Coudré d'Aix, où il s'y trouva une garnison composée d'environ trois cents hommes tant de trouppes réglées que des milices, soubs les ordres de S. E. le baron de Lornay, commandant pour lors en Savoye, qui ordonna que toutes les paroisses voisines eussent à se mettre sous les armes au premier signal, s'armer de faulx, de tridents et autres armes, dont le détail serait trop long. Cette armée dis-ie espagnole, ayant appris par les épies que l'on se disposait à leur disputer le passage pour rentrer une seconde fois en Savoye, lassée de souffrir des misères, de mourir de faim et d'endurer des maux qui sont inséparables de la guerre, et surtout dans la saison la plus rigoureuse de l'hyver, résolut de passer outre.

« Ledit chasteau d'Apremont, quoyque non muni d'artillerie, ny munitions de guerre, ne laissa pas de faire une résistance de trois iours entiers à la trouppe ennemie, au bout desquels la garnison fut obligée de se rendre soubs une capitulation non moins honorable que

respectable à la postérité ; mais dans cette fâcheuse conioncture, l'armée fit un abbatis de tous les arbres fruitiers, arracha presque toutes les vignes, incendia plusieurs maisons (l'église et la cure dudit lieu d'Apremont, entre autres, ne ressentirent que trop les funestes effets de cette guerre), pillèrent, saccagèrent toutes les maisons de ladite paroisse, et, passant outre, traitèrent la paroisse de Saint-Baldoph avec une cruauté inouïe, pillant, saccageant non-seulement toutes les maisons des habitants, mais encore eurent l'audace et la témérité de forcer les portes de l'église, d'enlever les vases sacrés, de profaner les saintes hosties, d'emporter tous les ornements de l'église, linges, livres et autres servant au ministère des saints autels, et non contents de cette déprédation, entrèrent dans la maison presbytérale de r^d^ sieur Ioseph Bouvier, curé pour lors de ladite paroisse, d'où ils enlevèrent tous les registres de baptêmes, mariages, sépultures et autres titres, et réduisirent ledit curé, par le pillage et saccagement, à mener une vie peu conforme à son état. L'armée, en outre, répandit plus de douze cents tonneaux de vin dans lesdites deux paroisses. Le cellier de noble révérend Iean-François Deville, prieur de Saint-Baldoph, n'en fut pas exempt : l'armée lui répandit près de vingt-cinq tonneaux de vin. Ladite armée fit aussi main-basse sur tous les effets de noble r^d^ Desirace, ancien archidiacre d'Aix, tant dans la sacristie, qui est son logement en sadite qualité, que dans sa maison paternelle appelée à Charvaix ; et pour abréger, il est inouï de voir qu'un prince catholique, roy des Espagnes, portant un titre si glorieux, ayt souffert des désordres à son armée si scandaleux et abominables, et oserai-ie le dire, ce qui n'est que trop vrai,

violer des femmes et fillies, ce qui a duré huit iours entiers, scavoir : dès le 21 décembre 1742 iusques au 28e iour des Saints-Innocents : le tout sous les ordres de l'infant don Philippe, frère du roy d'Espagne, Ferdinand IV, présentement régnant, fils de Philippe cinq.

« Telle étant la vérité, iay cru devoir laisser à la postérité, et particulièrement à messieurs les curés advenir, la mémoire des beaux exploits de l'armée d'Espagne en l'an 1742. — En foy de quoy, je me suis signé ce 7e de 1751. » « DESIRACE. »

En note : « L'église a été réconciliée par Mgr Iean de Caulet, évêque de Grenoble, sur la fin du mois d'avril 1743. Le service paroissial se faisait, comme il pouvait l'être dans telles circonstances, dans la chapelle de Saint-Grat. Ainsi est. » « L. VAISSELLET, *Curé*,

« Successeur immédiat de Rd Bouvier. »

M. le chevalier Léon Ménabréa a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *De l'organisation militaire au moyen âge, d'après des documents inédits*. Pour rendre plus sensible et pour entourer en même temps d'un certain intérêt dramatique les détails de cette organisation, l'auteur a choisi dans nos annales deux exemples saillants : le siége du château de Corbières, par Amé V, comte de Savoie, en 1321, et l'occupation du Faucigny par le Comte-Vert, en 1355. M. Ménabréa fait connaître, d'après les comptes des trésoriers de guerre existants aux archives de la Chambre royale des comptes de Turin, les circonstances les plus minutieuses de ces événements. Il consacre une troisième partie de son travail à l'examen des différents engins ou machines de guerre employés à cette époque, en s'aidant, sur ce point, des

indications précieuses que fournissent les comptes des maîtres de l'artillerie de Savoie, qui jadis étaient chargés de construire ces machines ou d'en surveiller la construction. Le Mémoire de M. Ménabréa a été imprimé en entier dans le présent volume.

Le même académicien a donné connaissance à l'Académie de la découverte qu'il a faite d'un manuscrit du XV^e^ siècle, intitulé : *Registre des choses faictes par très-haulte et très-excellente dame et princesse madame Yolant de France, duchesse de Savoye, par le tems qu'elle a heu le gouvernement et administracion des personnes de messeigneurs et de mesdamoyselles et de tous les pays et seigneuries de Savoie.* La période pendant laquelle la duchesse Yolande a gouverné nos contrées est certainement une des plus intéressantes de notre histoire, à cause surtout de l'intervention de Louis XI, roi de France, et de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dans les affaires politiques de la Savoie. Yolande, chargée de la tutelle du jeune duc Philibert, dut flotter longtemps entre les partis contraires et passer par une infinité de péripéties pour sauver d'une ruine complète l'antique patrimoine de ses enfants. Il paraît que c'est peu de mois avant sa mort, arrivée en 1478, que cette princesse fit écrire par Jacques Lambert, conseiller ducal et maître des requêtes, la chronique dont il est question, qui renferme une foule de renseignements historiques extrêmement précieux.

M. Pilot, archiviste du département de l'Isère, auteur de plusieurs ouvrages très estimés, a transmis à l'Académie la copie rectifiée d'une charte de l'an 1011, publiée en 1833 par MM. Cibrario et Promis, dans les

Documenti, sigilli e monete appartenenti alla Storia della monarchia di Savoia, p. 17. Dans cette charte, dont l'original existe aux archives de l'ancienne Chambre des comptes de Grenoble, et par laquelle Rodolphe III, roi de Bourgogne, fait donation à sa femme, la reine Hermengarde, de plusieurs terres situées en Savoie et en Suisse, telles qu'Annecy, Aix, Château-de-Font, Neuchâtel, etc., les deux savants que nous venons de nommer ont laissé échapper une ligne que M. Pilot rétablit de la manière suivante : immédiatement après *anassiacum fiscum meum*, il ajoute les mots : *indominicatum cum appendiciis suis et servis et ancillis et dono ei abbatiam montis jovensis sancti petri integriter et do ei fiscum meum*, qui se raccordent avec la suite : *rouda cum appendiciis suis*, etc. Sur le dos de cette même charte, l'habile paléographe a remarqué plusieurs annotations contemporaines, dont la seconde, seule importante, nous apprend qu'immédiatement après avoir reçu en don les terres ci-dessus mentionnées, Hermengarde en fit l'abandon à l'église de Saint-Maurice de Vienne. Voici ce qu'on y lit : *Preceptum Rodulfi regis de abbatia montis jov.....* ..... — *Ego regina Hermengarda hec omnia inscripta michi data dono deo et sancto mauricio ecclesie viennensi.* — *Donatio facta per dominam Hermengardam ecclesie sancti mauricii vienne.*

En 1849, M. l'abbé Bonnefoy a envoyé à l'Académie un Mémoire historique sur la commune de Mâcot en Tarentaise. Il existe à Mâcot une ancienne galerie souterraine creusée de main d'homme et attiguë aux nouvelles galeries ouvertes en 1811. Les opinions varient sur l'époque où cette galerie aurait été faite, et sur le

motif pour lequel on se serait déterminé à la creuser. L'auteur examine ces opinions qui sont au nombre de quatre, et qui attribuent les immenses ouvrages dont il est question, 1° aux Romains ; 2° aux Centrons, qui s'y seraient ménagé une retraite lors de l'invasion des Barbares ; 3° à des chrétiens venus de Lyon, qui, selon une chronique suspecte, y auraient trouvé un asile contre les persécutions ; 4° enfin à un essai d'exploitation des mines de Mâcot dans des temps reculés. M. l'abbé Bonnefoy embrasse cette dernière opinion, qui a d'ailleurs pour elle l'approbation des hommes spéciaux, et notamment de MM. les ingénieurs des mines de la Savoie. Ces discussions épuisées, l'auteur donne des détails intéressants sur une concession du 26 novembre 1470, en vertu de laquelle les nobles frères Rumer et Gauthier Muller, natifs de Nuremberg, furent autorisés par Yolande, duchesse de Savoie, à exploiter les mines de la montagne de la Plagne, au-dessus de Mâcot.

M. Jean-François Croisollet, de Rumilly, notaire royal au Châtelard en Bauges, a transmis à l'Académie copie d'une charte du 22 mai 1383, par laquelle Melchide de Bologne, mère de Pierre, comte de Genève, celui-ci étant absent, consent à modifier certaines clauses des franchises accordées à la ville de Rumilly par le comte Amédée, aïeul de ce prince. Le premier article des franchises en question portait que quiconque aura habité Rumilly pendant un an et un jour, sans avoir été réclamé par son seigneur, sera réputé libre, et qu'on le considérera dès lors comme étant le vassal du comte, avec due obligation d'hommage : *In primis omnis homo qui moratur in villa de Rumilliaco per annum et diem sine*

revocatione domini liber est et est homo domini ville quamdiu in villa morabitur ita tamen quod faciat usum ville sicut alii burgenses et juret salvum ville. S'appuyant sur cette clause, les commissaires du comte Pierre voulaient contraindre les bourgeois de Rumilly à se reconnaître les hommes-liges, les vassaux du jeune comte de Genève, et sur leur refus, ils les menaçaient de les faire déclarer désobéissants et félons. C'est ensuite de semblables menaces, lesquelles, il faut le dire, étaient fondées en droit, que ces bons bourgeois, faisant valoir une possession immémoriale et mettant en avant l'intérêt de la ville, qui, au lieu de pouvoir accroître sa population, la verrait bientôt, avec un tel système, sensiblement diminuer, se pourvurent à la comtesse Melchide, et obtinrent d'elle la modification de la clause susdite, dont la nouvelle rédaction fut arrêtée ainsi que suit : *Primo quod omnis homo qui commorabitur in villa Rumilliaci per annum et diem sine revocatione et contradictione domini sui liber sit et libertate et franchesiis dicte ville gaudeat quamdiu morabitur seu domicilium habebit in dicta villa et faciat usum ville et in presentia syndicorum juret salvum ville videlicet esse fidelis et legalis domino ville seque servaturum eorum statuta et libertates ejusdem et hoc nisi esset homo noster.* Pour cette concession, la comtesse eut cent florins d'or, et les gens de son conseil vingt. La charte dont il s'agit peut encore avoir quelque intérêt, en ce qu'elle détermine d'une manière plus précise que celle qui l'avait précédée, le territoire où les franchises auront leur effet.

En 1847, M. l'abbé Martigny a transmis à l'Académie un Mémoire manuscrit sur l'antiquité du culte de sainte

Agnès. Comme ce Mémoire a été imprimé plus tard, hors du recueil académique, nous nous abstiendrons d'en faire l'analyse ; nous dirons seulement que la commission chargée de l'examiner a payé un juste tribut d'éloges à l'auteur de ce beau travail, qui est parvenu à mettre en lumière un des points les plus curieux de l'archéologie chrétienne.

M. le chanoine Billiet a présenté, à la même époque, une Notice inédite sur le monastère des Augustins déchaussés de Chambéry. Ces religieux furent établis en cette ville en 1616. L'auteur entre dans des détails pleins d'intérêt sur la formation de ce couvent, sur les différentes phases de son existence, et sur les hommes remarquables qu'il a produits.

M. le chanoine Humbert Pillet, déjà cité, a communiqué un Mémoire de M. l'abbé Avogadro, de Turin, sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Avant de donner lecture de ce travail, M. Pillet rappelle à l'Académie qu'en 1836 elle fut invitée d'une manière solennelle à se prononcer sur cette intéressante question de bibliographie. Son jugement fut publié dans les journaux étrangers conjointement avec celui de l'Académie de Munich, et il formait une des autorités sur lesquelles aimait à s'appuyer feu M. de Grégory, pour défendre l'opinion qu'il avait émise. Ainsi l'Académie royale de Savoie se trouve engagée dans cette polémique littéraire, qui ne fut jamais plus vive qu'elle ne l'est de nos jours.

Un grand nombre d'auteurs français, jaloux de rehausser la gloire de leur littérature nationale, semblent s'être coalisés pour revendiquer au chancelier Gerson

l'honneur d'avoir écrit *le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de la main de l'homme*. Parmi les champions de cette cause on compte MM. Gence, Barbier, Labouderie, Daunou, Fouinet, Dupré, Faugères, Villemain, Michelet, Montfalcon, Leroy et Gérard.

A l'autorité de ces nombreux écrivains se joint l'autorité plus imposante de l'Académie française qui, dans ses séances publiques du 9 août 1838 et du 30 juin 1841, exerça cette haute magistrature dont elle est investie dans la république des lettres, pour réintégrer irrécusablement Gerson dans la possession qui lui avait été si longtemps contestée.

M. Pillet ne croit pas que ce jugement soit sans appel. Il pense même qu'il ne serait pas difficile de démontrer que l'*Imitation* appartient, comme l'avait jugé la Société académique de Savoie, à la première moitié du XIII^e^ siècle, et que cet ouvrage fut écrit plus d'un siècle avant la naissance de Gerson (1363).

A cet effet, il développe brièvement quelques preuves extrinsèques, qui, aux yeux d'une critique impartiale, semblent devoir dissiper tous les nuages. Il signale entre autres le *diarium* de la famille Avogadro, qui, sous la date du 15 février 1349, mentionne un manuscrit de l'*Imitation* qui, depuis de longues années, se conservait dans cette maison.

Passant ensuite à un autre ordre d'arguments qu'il tire du fond même de son sujet, il démontre par de nombreuses citations que le style de l'*Imitation* appartient à cette époque de transition où le latin n'était plus la langue vulgaire, et néanmoins n'était point encore une langue savante. Les mots *studium* pris pour université, *legere* pour enseigner, *clericus* pour homme lettré, sont des

expressions qui caractérisent éminemment la latinité du XIII^e^ siècle.

Poursuivant son examen, M. Pillet extrait de l'*Imitation* certaines maximes plus saillantes, qui sont rendues en vers rimés de huit et de six syllabes, selon toutes les règles de la prosodie française dont elles nous décèlent l'origine. Les bouts-rimés ont avec les proses de saint Thomas d'Acquin une analogie si frappante, qu'il est impossible de la méconnaître.

L'honorable académicien cite plusieurs termes qui sont des expressions consacrées par la dialectique du XIII^e^ siècle. Il découvre des allusions manifestes à la fameuse controverse des réalistes et des nominaux, ainsi qu'aux subtiles discussions qui s'agitaient alors sur l'essence et les attributs de la divinité ; il démontre que le pieux auteur de l'*Imitation* appartenait à cette célèbre école mystique qui combattait la méthode aristotélique d'argumentation récemment introduite en Occident, pour tourner toutes ses vues vers la vie pratique et l'exercice des vertus chrétiennes.

Il résulte évidemment des passages signalés par M. Pillet que, lorsque ce mystérieux ouvrage vit le jour, la communion sous les deux espèces était universellement en usage, puisqu'il y est expressément fait mention du chalumeau d'argent dont se servaient les laïcs à la table sainte. A la même époque, l'imprimerie n'était point encore inventée, et la transcription des manuscrits était un des offices de la vie monastique. Les moines de Cîteaux et les Chartreux conservaient toute l'austérité de la ferveur primitive et pouvaient être cités comme les modèles de la vie cénobitique. Les Dominicains et les Frères-Mineurs n'avaient point encore pris dans l'Église cet immense

développement auquel ils parvinrent vers la moitié du XIII^e^ siècle. Néanmoins ces deux célèbres congrégations étaient déjà fondées. L'auteur de l'*Imitation* nomme *l'humble François*, et cite de ce saint une maxime qui lui était parvenue par tradition orale. Quoiqu'il se fût rangé avec les Frères-Mineurs sous l'étendard de l'école mystique, cependant il réprouve hautement les rivalités puériles du tiers-ordre de Saint-François et de celui de Saint-Dominique, au sujet de la prééminence de ces deux institutions naissantes et du mérite respectif de leur fondateur.

M. Pillet conclut en ajoutant que, si nous consultons notre sentiment intime sur cette célèbre controverse, il nous répondra comme la science, que l'*Imitation* ne peut être qu'une inspiration de ce siècle de foi auquel nous devons les plus pures créations de notre architecture religieuse; car rien ne saurait être comparé au délicieux parfum qui s'exhale de ce petit ouvrage, sinon les suaves émanations de piété qui soulagent et réjouissent nos cœurs, lorsque nous entrons sous les voûtes d'une de nos belles églises gothiques.

En 1848, M. l'avocat Bard, de Bonneville, a fait parvenir à l'Académie plusieurs objets antiques, tels que des épingles, dont une en or, des agrafes, des morceaux de bracelets et autres fragments d'ustensiles en cuivre trouvés dans des tombeaux découverts quelque temps auparavant à Thyez, en Faucigny, proche de l'église paroissiale, qu'on prétend avoir été construite sur les ruines d'un temple païen. D'après la description que M. Bard a donnée de ces tombeaux, l'un d'eux se composait d'une masse de bletton dans laquelle on avait

ménagé la place du corps : une pierre le recouvrait ; les autres étaient formés de quatre pierres plates posées verticalement autour du cadavre.

En 1847, M. le marquis Alexandre d'Oncieu de Chaffardon avait écrit à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie pour lui faire part d'une découverte à peu près semblable, faite à St-Jean d'Arvey, près de Chambéry. « L'automne dernier, dit-il, ayant entendu dire qu'un paysan de St-Jean d'Arvey avait découvert des tombeaux antiques contenant divers ustensiles, je m'adressai de suite à cet homme, qui m'envoya un vase romain dont il se servait en guise d'écritoire, une brique que ses enfants avaient brisée, et les débris de trois bracelets en bronze qu'ils avaient cassés, les croyant d'or. Encouragé par cette première découverte, je fis faire des fouilles et je trouvai trois autres tombeaux. Ces tombeaux, situés sur un plateau existant entre St-Jean d'Arvey et Chaffardon, étaient à un mètre et demi de profondeur, dans la direction du nord-ouest au sud : deux squelettes avaient la tête au levant et l'autre au couchant. Ils avaient tous à côté de la tête un vase tumulaire en terre de forme allongée, assez semblable à ceux que l'on a trouvés à Lémenc, et quelques débris de poterie sous les ossements des jambes et des pieds. Deux de ces tombeaux avaient des médailles : une d'Adrien, très fruste, et l'autre de Trajan, appelée de l'Autel de Lyon, assez commune. Je crois qu'il y a d'autres tombeaux dans ce champ. On y a exhumé aussi des restes de construction dont le ciment annonce une haute antiquité. Il y a quelques années, j'y avais déjà trouvé une médaille d'Auguste et un vase lacrymatoire ou à parfums, en verre. »

M. le professeur Rabut a donné lecture à l'Académie de deux Notices *sur les Monnaies de Savoie inédites*. Dans la première, l'auteur, après avoir jeté un coup-d'œil sur les publications de ses devanciers, donne la description de plusieurs monnaies inédites frappées par les comtes de Savoie. Parmi ces monnaies, il y en a une surtout qui offre un véritable intérêt historique, en ce qu'elle remonte aux temps d'Humbert II, et qu'elle sort de la monnaierie que ce prince possédait à Suze ; c'est une variété de la fameuse *moneta segusiana* dont le savant Vernazza démontrait l'existence, il y a un demi-siècle.

Dans sa seconde Notice, M. Rabut s'occupe des monnaies frappées par les ducs, successeurs des comtes ; il les décrit avec l'attention la plus scrupuleuse, indique les marques monétaires propres à chaque monnaierie et à chaque maître des monnaies, et en tire plusieurs inductions aussi utiles qu'intéressantes. L'une de ces Notices fait partie du présent volume ; l'autre appartiendra au volume suivant.

On a encore imprimé dans le volume actuel un travail du même académicien, intitulé : *Notice sur quelques Inscriptions funéraires trouvées en Savoie*. La plupart de ces inscriptions datent du moyen âge. L'auteur les a recueillies dans différentes églises ; la cathédrale de Chambéry, jadis église des Franciscains ou Frères-Mineurs, lui en a fourni un grand nombre. Il les examine et les reproduit avec soin, et il en tire les notions parfois les plus précieuses pour l'histoire, la biographie et l'art héraldique.

Dans le prochain volume, M. Rabut publiera une inscription assez curieuse, de l'année 1501, existante sur la façade du presbytère de St-Jeoire, près de Chambéry.

M. Rabut a donné en outre connaissance à l'Académie

de l'inscription romaine ci-après, qui est inédite, en l'accompagnant de quelques explications que nous allons reproduire.

APOLL

VIROTVT

T . RVTIL . BVRICVS

(Apollini Virotuti Titus Rutilius Buricus)

« Cette inscription, dit M. Rabut, est gravée sur un petit cippe en pierre blanche, trouvé en 1848, près d'Annecy, dans les Fins, avec divers autres fragments d'antiquité. Je l'ai vue en 1849, à Crans, dans une cour. On devait la transporter au Musée.

« La première ligne est tracée en plus grosses lettres que les autres, et les lettres de la seconde ligne sont plus grosses que celles de la troisième. La parfaite rondeur des O rappelle le siècle d'Auguste. La liaison des deux dernières lettres de la seconde ligne est motivée par le défaut d'espace. Il en est de même de l'inégalité des deux lettres T et v dans les derniers mots.

« Apollon était fort honoré dans les Alpes. Il avait un temple à Genève. L'existence de son culte en Savoie a déjà été signalée par d'autres inscriptions antiques, par une, entre autres, qui a été trouvée dans la même localité que celle dont il est question ici.

« Ce monument nous fait connaître un nouveau surnom d'Apollon, *Virotutis*. C'est peut-être une épithète dérivée d'un nom de localité, comme celle d'*Artaius*, donnée à Mercure dans une inscription trouvée à Artas en Dau-

phiné ; comme celle de *Nemausus*, donnée à Jupiter dans les monuments découverts à Nîmes, etc.

« Le nom du personnage qui a dédié ce petit autel à Apollon, RVTILIVS, a déjà paru sur une inscription antique qui sert de marche dans l'escalier qui mène de la cour du couvent de Talloires au lac d'Annecy. »

En 1847, lorsque fut décidée la démolition des bâtiments occupés par l'ancien Sénat de Savoie, lesquels avaient autrefois appartenu aux Pères de St-Dominique, et étaient attenants à l'église de ces religieux détruite pendant la révolution, l'Académie fit, auprès des autorités compétentes, des démarches pour la conservation du magnifique portail gothique qui, depuis la rue, donnait accès dans le cloître du couvent. Ce vœu s'est accompli en ce sens que, selon le désir manifesté par Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel, ce précieux monument a été démoli, pièce par pièce, avec le plus grand soin, et transporté dans un local où il sera conservé jusqu'au moment où il pourra obtenir une place convenable dans les nouvelles constructions du château royal de Chambéry.

Afin de conserver le souvenir de ces intéressants vestiges d'architecture gothique, M. le professeur Rabut a rédigé la Notice suivante, que nous reproduisons ici textuellement :

« Les Dominicains, ou Jacobins, ou Frères-Prêcheurs existaient à Montmélian dès le XIII^e^ siècle, quand Amédée VIII, qui avait déjà autorisé en 1415 l'établissement d'une de leurs maisons à Bourg, leur permit, trois ans après, de fonder un couvent à Chambéry (1418). Dès ce moment, ces religieux, dont l'ordre a fourni tant de peintres, de sculpteurs et d'architectes illustres, com-

mencèrent à construire, entre l'ancienne et la nouvelle enceinte de Chambéry, leur couvent, leur église et leur grand portail. Ce portail précédait une cour assez grande, d'où l'on se rendait, soit au couvent, soit à l'église, et dans laquelle on a construit, deux siècles plus tard, pour servir au Sénat de Savoie, des arcades et des appartements au-dessus.

« L'église avait une autre porte ou portail placée sur l'axe de la grande nef, tandis que le portail que l'on vient de démolir se trouvait à peine sur l'axe du collatéral de l'épître. On était bien obligé de le franchir pour aller à l'église, mais il fallait ensuite traverser la cour obliquement, pour arriver à la porte de cette église, qui était précédée d'une espèce de porche garni de bancs de pierre et orné de peintures. A droite et à gauche de ce porche se trouvaient deux petites chapelles, que les peintures et les sculptures dont elles étaient revêtues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, m'ont fait reconnaître pour des chapelles sépulcrales appartenant, l'une à la famille Bellegarde des Marches, l'autre à la famille du Bourget *(Borgeti)*. Mais revenons à notre grand portail, et réservons pour une autre fois les détails sur l'église.

« Capré, qui en parle dans son *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie*, l'appelle « la grande porte du cloître, » et Besson, dans un de ses manuscrits, « le frontispice du premier cloître de l'église de Saint-Dominique. » Il y avait en effet deux cloîtres : le plus ancien, celui qui avait été bâti en même temps que l'église, était à côté d'elle, en avant du clocher et de la sacristie. Il existe encore en partie aujourd'hui, et a été longtemps caché dans des constructions modernes. L'autre, bâti deux siècles plus tard, était, comme je

l'ai déjà dit, entre la façade de l'église et notre portail.

« Si l'on ne peut préciser d'une manière exacte l'époque du monument dont il s'agit ici, on peut toutefois assurer qu'il est l'œuvre du XV^e^ siècle ; car, d'un côté, il ne peut être antérieur à 1418, et d'un autre côté il présente tous les caractères qu'offre chez nous l'architecture gothique pendant cette période. Son style est parfaitement celui des autres monuments de cette date qui nous entourent. Tels sont le cloître et l'église du Bourget, une partie de la Sainte-Chapelle et la façade de l'église des Franciscains de Chambéry. Seulement, si le portail dont nous nous occupons est un peu plus beau que celui des Frères-Mineurs, c'est parce que les Dominicains, qui en ont été les constructeurs, étaient de plus habiles artistes que les religieux de Saint-François, qui ont aussi construit le leur. Du reste, la différence n'est pas si grande qu'on s'est plu à le répéter. L'arcade à tiers-points est le caractère distinctif de ce style, qui ne s'est introduit chez nous qu'un siècle après l'époque où il était employé dans le nord de la France.

« Le portail des Frères-Prêcheurs de Chambéry ne se compose que d'un seul étage. Peut-être qu'il était dans l'intention de ces religieux de lui en donner plus tard un second, comme les Franciscains l'ont fait à la façade de leur église ; peut-être aussi ne lui ont-ils donné qu'un étage à dessein, parce qu'il ne devait servir d'entrée qu'à une cour. L'ouverture est proportionnellement grande, ogivale à tiers-point, ornée de trois groupes égaux et placés en retraite de colonnettes, de cordons et de nervures poussés en creux et en relief. Ces groupes sont d'un galbe admirable. Les colonnettes sont surmontées de légers chapiteaux hexagones au-dessus desquels

les trois groupes, toujours en retraite et toujours semblables au support, se courbent en ogive et forment une triple archivolte. La solution de continuité de deux tores à la naissance de l'arcade, la largeur de l'ouverture et les travaux faits récemment aux fondations, montrent aisément qu'il y avait anciennement un tympan et un pilier central qui séparait l'entrée en deux baies égales. [1] C'est une ressemblance de plus avec la façade de l'église des Frères-Mineurs. L'archivolte est circonscrite dans une arcade à talon, qui est ornée d'épanouissements végétaux ordinairement du feuillage de chêne, et qui est couronnée par un gros fleuron qui monte jusqu'au sommet de l'édifice. A la hauteur de l'arcade ogivale un cordon horizontal pénètre les moulures qu'il rencontre. Au-dessous, deux jolies consoles soutenaient des statuettes qui n'existent plus. Au-dessus du cordon il y avait quatre statues plus grandes, séparées par de gracieuses arcatures. Les statues ont disparu, les culs-de-lampe ont été mutilés, mais on reconnaît sur chacun d'eux les attributs des évangélistes : le taureau, le lion, l'aigle et l'ange. Ce dernier tient encore une banderole sur laquelle on peut lire S. MATEVS. Le portail est couronné par une sorte de corniche profondément fouillée, sur laquelle divers animaux alternent avec des feuillages délicats et des écussons armoriés portant deux chevrons, dont l'un est renversé, passés en sautoir. Enfin deux contreforts garnis de niches vides aujourd'hui, de clo-

[1] Ce tympan et ce pilier ont disparu à une époque que l'on ne connaît pas, mais qui doit coïncider avec les constructions du cloître du Sénat, élevé il y a environ deux siècles. Peut-être l'aura-t-on fait pour un motif semblable à celui pour lequel on voulait récemment démolir celui de la cathédrale, pour laisser passer le dais.

chetons admirablement découpés et de solides consoles, soutiennent le tout à droite et à gauche. On retrouve à la voûte des plus gros clochetons les mêmes armoiries que nous avons vues plus haut. On devait sans doute les rencontrer au centre du portail, dans le triangle formé par le cordon et l'arcade à talon, dans un enfoncement où l'on aperçoit encore un écu mutilé, avec des lambrequins, un heaume et un cimier. Car ce ne peut être que là que les aura vues Besson, avec l'alliance de Carron ou de Graisy, comme il le rapporte. — A qui appartenait cet écu chargé de deux chevrons posés en sautoir, qui est certainement celui du fondateur? On l'ignore. Besson l'ignorait comme nous, il y a un siècle. Je ne connais point de famille savoisienne qui porte ces armes pleines. La famille Pélard, de Chambéry, avait deux chevrons pareillement disposés; mais ils étaient de plus accompagnés de quatre étoiles. Il pourrait se faire que cette brisure de quatre étoiles ait été ajoutée à leurs armes postérieurement à la donation qu'un de ses membres aurait faite aux religieux de Saint-Dominique.

« Diverses observations que j'ai pu faire pendant la démolition de ce portail me permettent d'assurer que les divers morceaux d'ornementation qui le décorent n'ont pas été taillés sur place, comme on le croit; mais bien avant d'être montés.[1] Il est tout en mollasse, sauf la partie inférieure, à un tiers environ de la hauteur totale, qui est en pierre.

« Espérons que ce morceau précieux d'architecture ne restera pas trop longtemps enfoui dans le hangar pro-

[1] Les principales raisons sont l'épaisseur des joints, qui est grande, l'existence de fausses queues d'aronde sur chaque bloc, etc., etc.

visoire qu'on a construit pour l'abriter jusqu'au moment de sa restauration.

« C'est un devoir de signaler ici les soins de M. l'ingénieur en chef Mosca, qui a été chargé de diriger le travail délicat de cette démolition, ainsi que la bienveillance avec laquelle il a fait fouiller les fondations pendant plusieurs jours, pour procurer à la science quelques éclaircissements, et rechercher les médailles que l'on aurait pu y placer. »

Le 21 janvier 1851, M. le docteur Constant Despine, médecin-inspecteur des eaux d'Aix, a adressé à M. le président de l'Académie une lettre par laquelle il annonce la découverte d'un fragment de sculpture pouvant offrir un certain intérêt pour l'archéologie de la Savoie. Nous reproduisons ici cette lettre, ainsi que le rapport de la commission nommée aux fins d'examiner les faits qui y sont signalés. La lettre de M. Despine est ainsi conçue :

« En ma qualité de membre correspondant de l'Académie royale de Savoie, j'ai pensé qu'au point de vue de notre archéologie savoisienne, il lui serait agréable de recevoir de moi quelques détails sur une découverte que j'ai faite dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, en dirigeant les travaux de restauration de l'hôpital d'Aix, dont m'avait chargé M. W. Aldimand, l'un de ses fondateurs.

« La découverte dont je veux parler est celle d'une statue de Vierge, un peu au-dessous de la grandeur naturelle, sculptée en grès (mollasse), d'un seul bloc, et celle d'une tête d'enfant trouvée à ses côtés. C'est cette dernière que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, en vous priant de vouloir bien la mettre sous les yeux de l'Académie.

« Ces objets du moyen âge, que je regarde comme d'autant plus précieux qu'ils sont dus au ciseau d'un excellent artiste, et que ce genre de monument devient de plus en plus rare dans notre pays, se trouvaient placés dans l'ogive d'une porte gothique, servant d'entrée à l'hôpital actuel. Ils étaient supportés par une pierre transversale, ou bandeau, recevant la feuillure supérieure et la *battue* de la porte en bois placée au-dessous.

« Cette espèce de fronton horizontal m'a rappelé, par le style et la forme, celui que j'avais vu en Angleterre, à l'abbaye de Westminster (dans la chapelle de Saint-Erasme), construite vers la fin du XIII^e^ siècle.

« Comme point historique, pouvant jeter quelque jour sur l'objet dont il s'agit, je rappellerai que la maison où se trouve l'hôpital d'Aix servait très anciennement d'hospice pour les pèlerins de Terre-Sainte. Plus tard, elle prit le nom de *Chapelle des pénitents noirs*. Ces derniers y vinrent en effet réciter leur office, jusqu'à l'époque de la première révolution française, où elle fut vendue comme propriété nationale. Les recherches que j'ai faites récemment aux archives de la Chambre des comptes, à Turin, ne m'ont rien fait découvrir qui eût trait à cette chapelle. Seulement il y est fait mention d'un *Prieuré de Saint-Hippolyte sur Aix*, et de plusieurs comptes-rendus y relatifs, transférés depuis peu dans la bibliothèque de l'Économat.

« Revenons à la statue. Au moment de la Terreur, les habitants pieux du voisinage s'empressèrent de la murer dans le lieu qu'elle occupait, afin de la soustraire aux profanations des iconoclastes de l'époque ; c'est à cette circonstance que nous devons en partie sa conservation.

« Cette découverte m'a fourni l'occasion de noter les particularités suivantes :

« 1° L'intérieur de la statue avait été évidé au moyen d'une ouverture oblongue rectangulaire, pratiquée à sa partie postérieure. Cette opération, qui en a diminué la solidité, avait évidemment pour but de supprimer une portion du poids qu'elle aurait exercé sur la traverse horizontale en pierre destinée à la recevoir.

« 2° Sa tête était surmontée d'une couronne ducale, ce qui a fait penser à quelques savants que nous avons eus à Aix, et entre autres à M. Héricart de Thury, que cette statue n'était autre que celle d'une duchesse de Savoie, peut-être la fondatrice de l'Hospice des pèlerins, que, plus tard, la piété des fidèles aurait transformée en *madone*. Je ne saurais partager cette opinion. Quoi qu'il en soit, cette couronne, les cheveux de la Vierge, le collier qu'elle porte et le médaillon retombant sur sa poitrine, étaient complètement dorés. Ces diverses parties, ainsi que le reste de la statue, étaient recouverts d'une assiette ou enduit calcaire fort épais, sur lequel on avait passé différentes couleurs. Les yeux étaient bleus, les joues roses, les narines et les lèvres d'un rouge vif. Le manteau est de couleur verte foncée. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les plis de la draperie ne sont point onduleux. Les lignes en sont raides et heurtées, et contrastent avec le galbe exquis et le moelleux des traits du visage de la Vierge, qui a plus de noblesse que de douceur.

« 3° Une seule main en bois de chêne, très mutilée, paraissant avoir appartenu à cette statue, avait été trouvée et a disparu dans les décombres avec les deux chapiteaux en mollasse de la porte d'entrée. Ces derniers étaient tellement détériorés qu'ils n'offraient plus de caractère.

« 4° Les avant-bras, les genoux et les pieds de la Vierge, laquelle était représentée assise, manquaient entièrement. Ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai pu en conserver le buste, qui est dans un assez bon état de conservation, et le détacher du reste de la statue qui n'offrait plus qu'une masse informe extrêmement friable.

« J'ajouterai que, dans le travail de restauration de l'hôpital, j'ai fait rétablir l'ancienne porte ogivale avec sa hauteur et sa largeur primitives. J'ai conservé, *à jour*, la place qu'occupait la statue, et j'ai remplacé cette dernière par des vitraux gothiques, coloriés, dont l'exécution et le fini ne laissent rien à désirer.

« Quant au buste de la Vierge, j'ai fait construire à l'intérieur et à l'entrée de l'hôpital une niche où je l'ai placé, sur un piédestal creux, servant de tronc pour les pauvres, où il continuera, je n'en doute pas, à fixer l'attention des connaisseurs et des touristes. »

Voici maintenant la partie technique du rapport rédigé par M. le professeur Rabut, au nom de la commission chargée d'apprécier le travail de M. Despine. Les dessins mentionnés dans ce rapport ont été reproduits à la fin de ce compte-rendu.

« Votre commission, dit M. Rabut, avait à étudier deux choses qui lui ont été remises : la tête de l'enfant Jésus et la Notice. Voici, pour l'un et l'autre de ces deux objets, le résultat de ses appréciations, dans lesquelles elle a été aidée par la vue des deux dessins que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux. L'un d'eux représente le buste de la Vierge dans l'état où il est aujourd'hui.

« La tête de l'enfant Jésus est d'une perfection rare comme objet d'art : le dessin en est pur, l'expression belle, le travail fini. Elle est évidemment l'œuvre d'un

artiste habile qu'on regrette de ne pas connaître, mais qui était français ou avait étudié en France; car cette petite tête appartient évidemment au même groupe que le buste de la Vierge, et très probablement elle est due au même ciseau. Trouvés ensemble, ils sont de même matière, et sur tous deux l'on voit la trace de deux peintures, l'une plus fine (l'ancienne), l'autre plus épaisse et plus moderne, et les cheveux sont dorés dans les deux têtes. Or, la Vierge est sans contredit l'ouvrage d'un artiste ayant étudié son art en France; car elle ne ressemble en rien aux Vierges des sculpteurs italiens de la même époque. Nous avons donc dû reconnaître dans ce fragment de sculpture un produit de l'art français.

« Si, dans les deux dessins que vous examinez, vous remarquez une différence pour la finesse du travail, il faut l'attribuer, en premier lieu, à ce que la tête de l'enfant est dégarnie presque totalement des divers badigeons qui subsistent encore sur le buste de la mère, et en second lieu, à la mauvaise place qu'occupe, relativement au jour, le buste de la Vierge, qui se trouve actuellement au fond d'un corridor, où il reçoit le jour en face, ce qui n'a pas permis au dessinateur de lui donner le charme d'un clair-obscur habilement ménagé, comme il a pu le faire pour la petite tête qu'il a posée à son gré.

« Il serait peut-être le cas d'indiquer quelle pouvait être la position du corps de l'enfant Jésus par rapport à la statue principale : cela n'est pas difficile. La pose de la petite tête, qui est renversée en arrière et élevée; les renseignements heureusement consignés par M. Despine sur l'attitude de la Vierge, qui était assise, et les cassures que l'on remarque sur les différentes parties de sa poitrine, ne permettent pas de douter que l'enfant fût

assis sur les genoux de sa mère, qu'il touchait d'une épaule et peut-être d'une main, et qu'il regardait en renversant la tête.

« La Notice renferme presque exclusivement des faits. Ils sont exposés avec lucidité. Un point mérite quelques réflexions. M. Despine, malgré ses recherches dans les archives de la Chambre des comptes et ailleurs, n'a pu découvrir aucun document écrit relatif à l'âge du bâtiment qu'il était chargé de restaurer.

« En l'absence de titres, c'est dans les monuments eux-mêmes qu'il faut chercher des éléments de chronologie. C'est ce que paraît avoir voulu faire votre correspondant, et dans une comparaison qu'il a faite du monument d'Aix avec une chapelle de l'abbaye de Westminster, il semblerait vouloir assigner au premier, et par suite à la statue qui ornait sa principale porte, la date du XIII^e^ siècle.

« Votre commission croit devoir abaisser d'un siècle cette attribution, et voici les éléments où elle a puisé sa conviction :

« 1° Dans le costume de la Vierge, qui indique le XIV^e^ siècle, et même la fin de ce siècle ;

« 2° Dans la pureté et le correct du dessin, qui ne permettent pas de remonter au-delà de la seconde moitié du XIV^e^ siècle ;

« 3° Dans la description que je lui ai faite des chapiteaux qui ornaient la porte de l'hôpital d'Aix, chapiteaux qui, comparés à ceux qui leur ressemblent dans les monuments à date certaine du pays, accusent encore la fin du même siècle ;

« 4° Dans la comparaison elle-même que fait M. Despine du monument savoisien avec la chapelle anglaise,

et en admettant l'exactitude de cette comparaison ; car il est certain maintenant que le style ogival a pris naissance dans le nord de la France, et qu'il s'est répandu avec plus de rapidité en Angleterre et dans les Pays-Bas que dans le midi, où il ne s'est introduit qu'avec lenteur, de telle sorte qu'il n'est pas extraordinaire de voir mettre un siècle de différence dans l'âge de deux monuments élevés, l'un à Londres, l'autre à Aix en Savoie. Nous trouvons en effet ordinairement un siècle et demi environ de distance entre la date des monuments de la Normandie et de la Savoie, dont les détails architectoniques sont semblables ;

« 5° Enfin dans l'existence, au pays, d'objets semblables, quoique un peu moins beaux, dont la date connue est le commencement du XV^e^ siècle. Telles sont des Vierges et autres personnages du prieuré du Boccage.

« Nous ne pensons pas devoir réfuter l'opinion émise par quelques personnes, mais rejetée par M. Despine, savoir : que la statue dont nous nous occupons pourrait être celle de la fondatrice de l'hospice des pèlerins, qui aurait été une duchesse de Savoie. La couronne, et peut-être l'absence de nimbe, qui ont amené cette observation, sont des faits qui se rencontrent presque constamment à cette époque. Nous en avons en Savoie des exemples multipliés..... »

M. l'abbé Ducis, professeur au collége de Moûtiers, a transmis à l'Académie les copies de deux inscriptions romaines inédites, existantes, l'une dans une vieille chapelle du village de Thénésol, situé à une lieue d'Albertville ; l'autre, à l'entrée latérale de l'église de l'ancien prieuré d'Allondaz, à une demi-heure de Thénésol.

La première n'est pas entière ; M. Ducis donne ainsi ce qui en reste :

L CASSIO BASS....

VALENTI....

ET DVRONIAE GE....

VXORI

Cette pierre appartenait évidemment à un monument funéraire élevé à la mémoire d'un *Cassius Bassus* ou *Bassianus*, et de sa femme *Duronia Ge*..... La seconde ligne ne contenant qu'un mot, auquel il manque les dernières lettres, paraît indiquer que ce *Cassius* était de Valence ; VALENTINO. Ce sentiment est confirmé par l'existence, à Valence, d'une inscription portant les noms de *Cassius Bassianus* et de *Bassus Cassianus*, comme on peut le voir dans la *Thes. nov. vet. inscript.*, de Muratori, p. 683, n° 4. Il est encore à propos de remarquer ici, dit M. Rabut, chargé d'examiner l'inscription de M. Ducis, que les noms *Cassius*, *Bassus*, *Bassianus*, n'ont pas encore été rencontrés dans les nombreuses inscriptions trouvées en Savoie. Aussi ne doit-on pas s'étonner que, sur le monument dont il s'agit, l'on ait eu soin d'indiquer la patrie de celui à qui on le destinait, ainsi que cela se pratiquait assez généralement pour les individus qui obtenaient des pierres funéraires dans des pays autres que le leur.

La seconde inscription est des plus curieuses ; la voici :

MATRIS
MITHRES

SOC · XL · VIL
AD · TVR ·
L · XIII · P · A · VI ·

Elle est entourée d'un cercle en relief de 37 centimètres de diamètre.

Selon M. l'abbé Ducis, cette inscription aurait été composée en l'honneur de Cybèle, mère des dieux, *Mater*, et du soleil, *Mithra* ou *Mithres*, pour conserver la mémoire d'un événement important. Après avoir savamment recherché l'époque où le culte de Mithra, importé d'Asie en Europe, s'établit dans les Gaules, l'auteur fait appel à ses nombreuses connaissances en archéologie et en histoire, afin de découvrir à quel événement pourrait se rapporter le monument dont il s'agit. Sans avoir la prétention d'arriver à des conclusions absolues, il met en avant trois hypothèses dont il laisse en quelque sorte le choix au lecteur. Ces hypothèses se réfèrent à des victoires remportées par les Romains sur différents peuples de la Gaule et des bords du Rhin, tels que les *Aedui*, les *Turones*, les *Aduatici* et les *Treveri*, la première par Jules-César, la seconde par Tibère, et la troisième par Probus. M. Ducis trouve naturellement de graves difficultés dans chacune de ces interprétations ; il ne se les dissimule point, et il tâche de les aplanir tantôt par des considérations ingénieuses, tantôt par les exemples que la science lui fournit.

M. le professeur Rabut, commis par l'Académie pour

examiner cette inscription, pense qu'il faut en chercher l'explication dans des faits plus vulgaires : il serait porté à croire qu'il n'est ici question que d'un simple monument élevé à *Mithra* ou *Mithres* (le soleil), et aux divinités appelées *Matres* ou *Matræ*, par une société de quarante villageois, *socii quadraginta villani* ou *vicani*, demeurant dans une localité voisine appelée *ad Turres*, *ad Turrim*, *ad Turnonem*, etc., et dont il serait peut-être facile de retrouver aujourd'hui l'emplacement par l'analogie des noms anciens avec les nouveaux.

La mention de *Mithra* sur ce monument, dit M. Rabut, est un fait nouveau et unique dans les inscriptions de nos contrées ; mais on ne doit pas s'en étonner. Les Romains avaient adopté un grand nombre de divinités étrangères, telles que *Serapis*, *Isis*, *Mithra*, et ils en colportèrent le culte partout où pénétra leur domination ; c'est ce qui explique pourquoi l'on retrouve des monuments mithriatiques dans presque tous les pays de l'Europe. Mais ce que notre inscription offre de surprenant, c'est que *Mithra* y est désigné sous le nom de *Mithres*, tandis que toutes les inscriptions connues donnent à cette divinité la dénomination de *Mithra*. Quelques mythologues soutiennent qu'il y a identité entre *Mithra* et *Mithres* ; d'autres prétendent, au contraire, que ce sont deux divinités différentes, dont la seconde, *Mithres*, est supérieure à la première. Ce qu'il y aurait encore de plus surprenant dans l'inscription transmise par M. Ducis, ce serait d'y trouver la trace du culte de ces divinités subalternes appelées en grec *Matris*, et en latin *Matres* ou *Matræ*, que l'on regardait comme une émanation de la mère universelle ou nature divinisée, à qui la mythologie indienne donnait les noms de *Maïa*, *Maha-Maïa*, *Maha-*

Matri ou *Matri*. Ces divinités, au nombre de six à huit, présidaient aux points principaux de la rose des vents. *Maha-Maïa* était représentée par un cercle dont les simples *Matris* occupaient la circonférence. L'existence d'un cercle autour de l'inscription en question favoriserait la conjecture que, par le mot MATRIS, on aurait voulu indiquer les divinités susdites, ou *Maha-Matri* elle-même, plutôt que Cybèle; car il est prouvé aujourd'hui que le cercle n'a jamais servi à symboliser, chez les anciens, cette mère des dieux, qu'on représentait généralement au moyen d'une pierre conique ou quadrangulaire.

§ 2.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS AUX SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

En 1845, l'Académie avait proposé, pour le concours de poésie fondé par feu M. Guy, un sujet fort intéressant puisé dans notre histoire nationale, le siége du château d'Apremont par les Espagnols, en 1742. Ce concours, qui devait avoir lieu l'année suivante, fut prorogé au mois de juin 1847, par le motif qu'aucun des concurrents ne paraissait digne d'obtenir le prix. En 1847, deux nouveaux poèmes furent transmis à l'Académie : cette fois-ci encore le prix ne fut point décerné, et l'on se contenta d'accorder à chacun de ces poèmes une mention honorable.

Le concours de peinture, fondé également par feu M. Guy, avait été ouvert pour cette même année 1847, sur un sujet appartenant à la vie de saint Bernard de

Menthon. Les deux tableaux envoyés à ce concours ne remplissant pas parfaitement les conditions du programme, bien qu'offrant un mérite réel, ne purent obtenir non plus qu'une mention honorable.

En présence de ces résultats qui trompaient son attente, l'Académie jugea convenable d'adopter une voie qui laisserait plus de liberté aux concurrents, et qui, en jetant plus d'incitation parmi eux, augmenterait nécessairement leur nombre. Son premier soin fut de généraliser autant que possible le programme des prix à décerner, soit en peinture, soit en poésie, et de faire par là disparaître les inconvénients résultant de la gêne qu'imposait aux peintres et aux poètes une trop rigoureuse spécialisation des sujets. C'est pourquoi, dans le programme du concours de 1848, publié le 13 août 1847, elle annonça que le prix de poésie, provenant de la fondation Guy, et arrivant à 400 francs, serait accordé à l'auteur de la meilleure épître, composée sur un sujet quelconque, au choix du poète. En ce qui touche la peinture, elle décida qu'une exposition publique de tableaux aurait lieu à Chambéry au mois de juillet, et qu'on y recevrait non-seulement les peintures à l'huile, mais encore les aquarelles, les gouaches, les pastels et même les simples dessins, à quelque genre qu'ils appartinssent. Les prix à décerner, sur la fondation ci-dessus mentionnée, étaient une médaille de 400 livres, une médaille de 200 livres et deux médailles de 100 livres chacune; l'Académie se réservait de donner en outre, sur ses propres fonds, une médaille d'honneur à l'artiste étranger qui aurait transmis la production la plus remarquable.

Les espérances qu'avait fait naître l'adoption de ces

nouveaux moyens d'émulation furent couronnées des plus beaux résultats. Le concours de poésie produisit dix-neuf poèmes; et le concours de peinture, quarante tableaux et quelques dessins.

Afin d'entourer de toute la solennité désirable la distribution des prix et des médailles affectés à chacun de ces deux concours, l'Académie tint, le 11 août 1848, une séance publique à laquelle intervinrent les principales autorités, et où, après la lecture du rapport de M. le chevalier de Juge, sur le concours de poésie, et de celui de M. le Secrétaire perpétuel sur l'exposition de peinture, les noms des vainqueurs furent proclamés et les récompenses décernées. Ces deux rapports, rédigés conformément aux délibérations qui avaient eu lieu antérieurement, firent connaître les résultats suivants :

Prix de poésie : à M. Alfred Puget, avocat, pour son épître intitulée : *A l'Académie*.

Mentions honorables : à M^lle^ Marguerite Chevron, pour son épître intitulée : *A Charles-Albert;* et à M^lle^ Jenny Bernard, pour son épître intitulée : *Un séjour d'automne à la campagne*.

Premier prix de peinture : à M. B. Molin, pour son tableau historique représentant saint Bernard renversant les idoles et plantant la croix sur le Mont-Joux, au sommet des Alpes.

Médaille de 200 livres : partagée entre M. Léonide Marin, pour son tableau représentant les ruines du château du Bourget, et M. Antoine Baud, pour son tableau représentant le château de Lucey.

Médaille de 100 livres : à M. Guille, pour un portrait de femme.

Autre médaille de 100 livres : à M. Claris, pour un tableau représentant de petits pêcheurs.

Médaille d'honneur des artistes étrangers : à M. Bonjour, de Neuchâtel, pour divers portraits.

Dans sa séance du 23 novembre 1849, l'Académie arrêta les conditions des deux concours de poésie et de peinture pour l'année 1850. Elle adopta, sauf de légères modifications, les bases précédemment admises. Les prix à décerner furent déterminés ainsi que suit. Poésie : une médaille d'or de 200 livres et deux médailles d'argent de 100 livres. — Peinture : une médaille d'or de 200 livres, deux médailles d'argent de 100 livres, et une autre médaille d'argent, de même valeur, destinée aux artistes étrangers.

Ce double concours produisit dix-neuf épîtres en vers et dix-sept tableaux, dont six seulement furent admis à concourir, les onze qui restaient ayant été exclus, soit pour n'être parvenus à l'Académie qu'après le terme fixé par le programme, soit pour d'autres motifs.

Une séance solennelle eut lieu le 8 août 1850. M. le chevalier de Juge et M. l'avocat Raymond donnèrent lecture de leurs rapports respectifs sur chacun des deux concours, et M. le président proclama ainsi que suit les noms des vainqueurs.

Poésie. — Médaille d'or : à M^lle^ Marguerite Chevron, pour son épître intitulée : *Corrigez-moi.*

Première médaille d'argent : à M. Pierre Montagnoux, pour son épître intitulée : *A un ami, pour qu'il s'engage dans les missions étrangères.*

Seconde médaille d'argent : à M. Joseph-Gabriel Rollier, pour son épître intitulée : *La Poésie.*

Mentions honorables : à M. Rollier, déjà cité, pour son épître intitulée : *Le Progrès ;* et à l'auteur anonyme d'une épître sans titre, adressée à un ami dont le nom n'est indiqué que par les initiales J... A...

Peinture. — La médaille d'or a été réservée pour un autre concours.

Médaille d'argent : à M. Claris, pour son tableau représentant le poète Veyrat, rentrant, après un long exil, sur le sol de sa patrie.

Médaille d'argent : à M. Maria, pour son tableau représentant le château de Châtillon, sur le lac du Bourget.

Mentions honorables : à M. Cabaud, pour portrait et paysage ; à M. Guille, pour portrait ; à M. Cléaz, pour paysage.

Devant pourvoir au double concours de 1852, l'Académie en a arrêté le programme dans sa séance du 8 août dernier. L'établissement récent d'une école de peinture à Chambéry, et les expositions périodiques de tableaux, qui seront nécessairement la suite de cette institution, ont dispensé l'Académie de recourir à ce moyen d'incitation, qui n'aurait plus été dès lors qu'une superfétation, un double emploi. Aussi s'est-elle bornée à indiquer aux artistes les conditions qu'ils devront remplir pour obtenir le prix. Comme il ne s'agit plus maintenant d'exposition proprement dite, mais bien d'un simple concours, et qu'il est extrêmement difficile de juger du mérite d'un tableau appartenant à un genre quelconque, par relation à d'autres tableaux appartenant à des genres différents, l'Académie, sans vouloir trop gêner les concurrents, a cru toutefois utile de circonscrire dans de certaines limites le sujet qu'elle avait à leur proposer. C'est ce qu'elle a fait en décidant que le prix de 400 livres, provenant de la fondation de feu M. Guy, serait décerné à l'auteur du meilleur tableau à l'huile représentant un sujet fourni par la biographie savoisienne. L'Académie aurait certainement pu choisir, pour objet

du concours, un tableau d'histoire ; ce qui aurait exprimé une idée peut-être plus nette, plus tranchée que celle qui a été formulée. Mais elle a remarqué que le prix dont il s'agit ayant principalement un but d'encouragement, il ne fallait pas que la tâche imposée aux concurrents fût tellement compliquée, que la plupart d'entre eux dussent renoncer à l'entreprendre. Autre chose en effet est un tableau d'histoire qui exige souvent de vastes combinaisons et de grandes études préparatoires ; autre chose est un tableau réduit aux proportions d'un trait biographique, et pouvant, selon les cas, être classé parmi les tableaux de genre.

En ce qui touche le concours de poésie de la même année 1851, auquel est également affecté un prix de 400 livres, provenant de la fondation ci-dessus citée, l'Académie a annoncé qu'elle couronnerait l'auteur du meilleur poème composé sur le sujet suivant : *Le Percé des Montecuis.*

Dans son testament, déposé au Sénat de Savoie le 20 novembre 1836, et ouvert le 4 mars 1837, M. le général comte de Loche, l'un des fondateurs de l'Académie, a légué à ce corps savant un capital de 3,000 livres, dont les intérêts au cinq pour cent, cumulés de cinq ans en cinq ans, formeront, à l'expiration de chaque cinquième année, un prix qui sera décerné à l'auteur du meilleur Mémoire dont le sujet aura été donné par l'Académie, « sauf, y est-il dit, le sujet du premier concours, « qui sera, ainsi que je le désire : *De l'amour du bien* « *public considéré dans l'intérêt personnel.* »

L'Académie, considérant que le capital en question est devenu exigible en 1849, et que le *quinquennium* mentionné dans le testament expire en 1853 ; se confor-

mant pour le surplus aux intentions du testateur : a publié, pour ladite année 1853, le programme de ce prix, qui arrive à la somme de 750 livres. Les Mémoires envoyés au concours pourront être écrits en français, en italien ou en latin.

§ 3.

LITTÉRATURE, GRAMMAIRE, ENSEIGNEMENT.

Dans le paragraphe qui précède, en parlant des encouragements donnés par l'Académie aux sciences, à la littérature et aux arts, nous avons fait connaître en quoi ils avaient été profitables à la culture de la poésie, qui, chez la plupart des jeunes gens, doit être recommandée, moins comme un but définitif que comme un moyen de surmonter les difficultés de la langue, d'exercer la pensée, et en général comme une préparation à des travaux plus sérieux. Ceci s'applique surtout aux divers concours dont les résultats ont été indiqués précédemment. Mais en dehors de ces concours, l'Académie a reçu plusieurs autres pièces de vers, au nombre desquelles figure avantageusement un *Recueil de Fables* dû à la plume de M. P.-G. Drevet, déjà connu par différentes productions littéraires. Les fables de ce jeune écrivain, dont quelques-unes tournent volontiers à l'épigramme, sont généralement écrites avec pureté; on y rencontre une infinité de ces traits de naïveté piquante, de ces tours pleins de bonhomie qui rappellent le grand fabuliste.

En 1847, M. Claude Bauquis, désirant publier un

Nouveau Traité des Participes français, à l'usage des écoles, adressa son manuscrit à l'Académie pour avoir son avis. Une commission fut chargée d'examiner ce travail, et en rendit compte d'une manière des plus favorables. — « Nous applaudissons, dit-elle, à la pensée « qu'a eue M. Bauquis d'exposer dans tout son jour la « théorie des participes français. Nous pouvons dire « qu'il a parfaitement réussi. S'attachant à la méthode « analytique, il a étudié le participe sous toutes les for- « mes qu'il peut revêtir, en les classant dans huit caté- « gories caractéristiques. Il donne, pour chaque cas, « des règles de concordance claires et saisissables, qu'il « confirme par des exemples empruntés aux meilleurs « auteurs. Le traité de M. Bauquis est plus complet et « en même temps plus simple que ceux qui l'ont précédé: « nous n'hésitons pas à engager l'auteur à le publier. » Ce traité doit effectivement avoir été publié.

Dans le courant de l'année 1850, M. J.-B. Billiet, professeur au collége de Chambéry, a transmis à l'Académie un petit ouvrage intitulé : *Grammataire, ou Abécédaire national, nouvelle méthode pour apprendre à lire en peu de temps.* — M. C.-M. Raymond, rapporteur de la commission nommée pour examiner ce travail, après quelques considérations générales sur l'esprit d'innovation, qu'il ne faut pas toujours confondre avec le véritable esprit de progrès, a fait un exposé détaillé de la méthode proposée par M. Billiet. Cette méthode consiste d'abord à substituer aux noms que les consonnes portaient anciennement, leur articulation inculte, et à dire : *be*, au lieu de *bé*; *fe*, au lieu d'*effe*, etc. L'auteur passe ensuite en revue les consonnes simples, les consonnes

simples avec apostrophe, les consonnes simples pour l'articulation et composées pour les yeux, comme *ch*, *ph*, *gn*, etc., etc.; puis les voyelles simples et longues, simples pour le son et composées pour les yeux, les voyelles nasales, les diphthongues, etc. De là il passe à la coordination des matières qui forment les éléments de la lecture, et enfin il donne les règles relatives aux nombreuses bizarreries de l'orthographe et de la prononciation. Cet opuscule consiste principalement en tableaux, où les difficultés sont graduées depuis la connaissance des lettres, jusqu'à la lecture des phrases les plus compliquées. M. le rapporteur conclut que cette méthode n'est pas tout à fait nouvelle; mais qu'en la présentant d'une manière raisonnée, l'auteur a fait une chose utile aux maîtres d'école, pour les guider dans leurs leçons, et que, sous ce rapport, l'auteur mérite des éloges.

§ 4.

LÉGISLATION.

En 1849, M. Maurice Pillet, avocat fiscal près le tribunal de première instance de Moûtiers, a donné lecture à l'Académie d'un Mémoire sur la *Réforme du régime des prisons, principalement en Savoie*. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les développements que le système pénitentiaire a pris en Europe depuis une vingtaine d'années, après avoir fait la généalogie, indiqué la filiation des établissements les plus remarquables où ce système, diversement modifié, a été mis en pratique dans différents pays, tels que l'Angleterre, la France,

la Prusse, la Suisse, la Belgique, l'Autriche, les autres États de l'Allemagne, la Russie et les États de l'Italie, l'auteur se transportant sur le terrain de la théorie, examine le système même dans ses principes primordiaux. S'il nous était permis de hasarder deux lignes de critique sur un travail qui n'est point encore publié, nous dirions que l'auteur, homme par-dessus tout d'observation et de pratique, semble accorder trop d'importance à cette philosophie nuageuse et sentimentale, au moyen de laquelle on a prétendu bouleverser, dans nos codes, l'échelle des pénalités, dépouiller les peines de leur caractère le plus essentiel, les détourner de leur fin la plus évidente et la plus utile, substituer, en un mot, de vaines abstractions aux faits vivants où la société puise en définitive la meilleure partie de ce qui constitue sa durée et sa force. Que l'amendement du coupable doive entrer pour quelque chose dans le but des peines, nous n'en disconvenons pas; que les châtiments établis par la loi soient appliqués de manière à ce que le coupable y trouve des éléments de repentir et de sincère conversion, cela est bien encore; mais vouloir sacrifier les principes fondamentaux de l'intimidation, de l'expiation, de la justice morale qui rétribue le mal pour le mal, de la défense sociale qui exige que le désordre soit repoussé, que le dommage soit réparé; vouloir sacrifier ces principes salutaires, essentiellement pratiques, consacrés par l'expérience de tous les siècles, à l'idée unique de la réformation du condamné, sur lequel on a essayé, dans ces derniers temps, de construire une prétendue science nouvelle, c'est embrasser de gaîté de cœur une utopie qui doit conduire nécessairement aux conséquences les plus étranges et souvent les plus désastreuses.

Tout en montrant pour le principe de la régénération du coupable une prédilection marquée, l'auteur se garde bien d'approuver les excentricités humanitaires et d'applaudir aux déductions erronées de quelques-uns des écrivains qui se sont occupés de cette matière ; ses observations, ses conseils respirent au contraire une sagesse parfaite, et annoncent un esprit qui, une fois descendu dans l'arène des faits, a su se dégager de toute préoccupation trop métaphysique, de toute tendance à concourir au triomphe d'un système quelconque. C'est là le sentiment que nous avons éprouvé à la lecture des quatre chapitres qui traitent de la surveillance des prisonniers, du travail auquel ils doivent être assujettis, de leur éducation morale et du personnel des employés des prisons. Nous regrettons que les limites de ce compte-rendu ne nous permettent pas d'entrer dans l'examen approfondi de ce que contiennent ces intéressants chapitres. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de signaler les pages assez remarquables où l'auteur combat les objections que l'on formulait naguères et que l'on formule encore aujourd'hui contre le travail des prisons, objections qui, en 1848, se transformant en plaintes violentes, donnèrent lieu, en France, à un décret du gouvernement provisoire qui interdit ce genre de travail, qu'on avait réussi à rendre odieux. « Mais qu'arriva-t-il ? dit l'auteur : à « peine le décret fut-il publié, que, de tous les points « du territoire français, des voix se firent entendre pour « prédire les conséquences fâcheuses de cette mesure. « Et ce ne furent point des démonstrations isolées, aux- « quelles on aurait pu attribuer un but intéressé ; mais « un concours unanime de réprobations, dont la plupart « des journaux et plusieurs recueils périodiques, tels

« que la *Revue des Deux-Mondes*, se rendirent les or-
« ganes. La protestation grandit avec tant de rapidité
« et de puissance, que la disposition dut être révoquée,
« ayant eu à peine six mois d'existence. »

Sur la question de l'éducation des détenus, M. Maurice Pillet n'hésite point à se prononcer contre le système, inefficace d'un côté et dangereux de l'autre, qui prescrit la solitude et le silence comme principaux moyens d'éducation à l'égard des malheureux que le vice ou l'absence de l'idée morale ont conduits entre les froides murailles d'une prison. « Vous prétendez, disait M. Carnot à la
« chambre des députés, en 1844, vous prétendez mettre
« les détenus face à face avec leur conscience ; mais
« vous ne savez pas quel nom caractéristique porte la
« conscience dans leur idiome ? Ils l'appellent *la muette !*
« et croyez-le bien, la muette gardera le silence dans
« le tête-à-tête. »

Après avoir plaidé la cause des corporations religieuses, en tant qu'elles peuvent être employées avec le plus grand avantage dans l'administration et dans la composition d'une partie du personnel des prisons, l'auteur descend à des applications qui ont, pour la Savoie, un véritable intérêt. Dans ce dernier chapitre, M. Pillet nous fait connaître différentes associations fondées jadis dans le but de secourir, instruire et convertir les prisonniers. De ce nombre étaient les Frères de la Croix, établis à Annecy, en 1593, par saint François de Sales ; les Frères de la Miséricorde, autrement dits Pénitents noirs, qui subsistent encore de nos jours ; la confrérie des Messieurs à Chambéry, dont le célèbre président Favre tenait à grand honneur d'être le parrain ; les dames de Sainte-Élisabeth, qui se distinguèrent si longtemps par leur inépuisable charité, etc., etc.

Nous désirons sincèrement que l'auteur, utilisant les nouveaux matériaux que les fonctions qu'il exerce dans le ministère public lui ont fourni l'occasion de recueillir, depuis l'époque où il a donné lecture de son Mémoire à l'Académie, le mettent à même de rendre ce travail encore plus complet et plus digne d'être publié avec fruit.

§ 5.

STATISTIQUE.

M. Louis Pillet, avocat à la Cour d'appel, a présenté un Mémoire intitulé : *Études sur l'administration de la justice civile et commerciale en Savoie, dès l'année* 1838 *jusqu'à l'année* 1847. Ce travail ayant été inséré *in extenso* dans le présent volume, nous nous dispenserons d'en faire l'analyse. Nous dirons seulement que le Mémoire dont il s'agit, envisagé seulement au point de vue statistique, peut être regardé comme le premier travail véritablement exact qui ait paru en Savoie, et même en Piémont, sur l'administration judiciaire. Les publications antérieures, rédigées en grande partie d'après des documents infidèles, avaient induit des hommes graves, en France et ailleurs, à porter sur nos institutions un jugement sévère. C'est afin de détruire, autant qu'il était en lui, cette impression fâcheuse, et mu par un sentiment de pur patriotisme et de vérité, que l'auteur a entrepris les recherches auxquelles l'Académie a donné une place dans sa collection. Ces recherches, M. Louis Pillet les a faites lui-même ; il les a faites avec un soin et une conscience en quelque sorte obligés, puisqu'elles n'ont

été, pour ainsi dire, que la conséquence d'autres recherches plus minutieuses encore, que nécessitait la composition d'un recueil de jurisprudence qu'il a publié peu de temps ensuite.

En 1847, Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, a donné lecture d'un travail intitulé : *Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans le diocèse de Chambéry.* Les questions auxquelles a donné lieu l'étude de l'affligeante dégénération de l'homme, connue sous le nom de crétinisme, sont, comme chacun sait, très nombreuses et très complexes. Une infinité de causes concourent, à ce qu'il paraît, à la production de ce triste phénomène. Mais, parmi ces causes, il y en a sûrement une qui est primordiale. Or, cette cause dominante, cette cause première, où aller la chercher ? Voilà le problème à résoudre ; voilà l'inconnue qu'il s'agit de dégager. Le travail de Mgr Billiet, travail dont les éléments sont irrécusables, puisqu'ils résultent de documents statistiques recueillis avec le plus grand soin, a, sous ce rapport, une haute importance. Mgr Billiet nous semble avoir démontré d'une manière frappante, par une déduction rigoureuse et en quelque sorte forcée des faits matériels, que la cause fondamentale du crétinisme doit être cherchée dans la nature du sol, qui, exerçant son action sur certaines organisations, à l'aide d'autres causes secondaires, détermine cette singulière maladie. On voit par les tableaux que l'auteur a joints à sa dissertation, que, dans les localités situées sur des terrains calcaires, à couches durcies, sur les terrains jurassique et néocomien, le crétinisme n'existe pas comme affection endémique et permanente ; qu'on com-

mence à la rencontrer sur certains terrains où il y a des couches d'argile ; qu'il devient beaucoup plus fréquent sur les terrains argilo-calcaires, à couches minces et friables ; qu'il est enfin fortement implanté là où le terrain est presque entièrement argileux. Le Mémoire de Mgr Billiet est imprimé *in extenso* dans le présent volume.

Poursuivant ses recherches sur le crétinisme et le goître, Mgr Billiet a mis en 1851, sous les yeux de l'Académie, un travail intitulé : *Note statistique des goitreux en Savoie*. Ce travail, qui, d'une part, embrasse toutes les provinces de la Savoie (il diffère en ceci du Mémoire dont nous avons parlé précédemment, lequel n'est relatif qu'au diocèse de Chambéry), et qui, d'autre part, ne concerne que les individus mâles atteints de goître et portés sur les rôles de la levée militaire pour les années 1843, 44, 45, 46, 47 et 48 ; ce travail, disons-nous, est réparti en deux tableaux. Le premier, divisé par provinces, contient l'indication nominative des mandements ou cantons dont chaque province se compose, et offre en regard du nom de chaque mandement : 1° le chiffre de la population ; 2° le nombre des inscrits pendant les six années ci-dessus énoncées ; 3° le nombre des individus réformés comme goîtreux. Le second indique, pour chacun des cinquante-un mandements existants en Savoie, combien d'individus, sur mille inscrits, ont été admis à la réforme en tant qu'affectés de goître, pendant la même période. On remarque dans ce dernier tableau quelques mandements, tels que ceux du Châtelard en Bauges, de Taninges en Faucigny, qui ne fournissent aucun goîtreux. Les mandements de la province de Savoie proprement dite, donnent, en général, des chiffres

infimes : les Échelles, 1 ½; Montmélian, 2 ½; Chambéry, 4 ½. Ces chiffres deviennent doubles et même triples dans la plupart des mandements qui se succèdent depuis Annecy jusqu'aux frontières du canton de Genève, et de là jusqu'à Thonon : Annecy, 11 ½; La Roche, 14 ½; Annemasse, 11 ½; Bonneville, 19; Thonon, 12. Mais si ensuite, rétrogradant vers les grandes Alpes, on pénètre dans les gorges du haut Faucigny, de Beaufort, de la Maurienne et de la Tarentaise, les chiffres s'élèvent tout d'un coup : Sallanches, 24 ½; Beaufort, 24 ½; Albertville, 60 ½; Moûtiers, 67 ½; Aiguebelle, 191 ½; Saint-Jean de Maurienne, 91 ½. Par une exception assez curieuse, le mandement de Lanslebourg, au pied du Montcenis, ne donne que 12 ½. La Note de Mgr Billiet sera insérée en entier dans le prochain volume.

Mgr l'archevêque de Chambéry a encore donné lecture d'un autre travail statistique intitulé : *Recensement des aliénés existants dans le duché de Savoie en* 1850. Ce travail sera imprimé dans les Mémoires de l'Académie à la suite du précédent. Il résulte des recherches de l'auteur que, sur une population de 565,138 habitants, la Savoie comptait, en 1850, 447 aliénés, ce qui fait 1 sur 1,264. En combinant les chiffres particuliers obtenus pour chaque localité, Mgr Billiet arrive à des conséquences aussi curieuses qu'utiles, parmi lesquelles nous ne citerons que celle-ci : c'est que le nombre des aliénés est à peu près proportionnellement le même dans les vallées sujettes au goître et au crétinisme, que dans le reste du duché.

§ 6.

MÉDECINE, CHIMIE.

En 1846 et 1847, alors que les effets étonnants produits sur l'organisme par l'inspiration de l'éther étaient devenus un objet d'études pour les médecins de tous les pays, l'Académie royale de Savoie ne demeura point en arrière de provoquer les investigations et les expériences propres à amener la solution des questions qu'avait fait naître cette nouvelle découverte, et hâter le perfectionnement des procédés encore incomplets, employés jusque-là pour obtenir l'éthérisation. Le 24 mars 1847, elle tint une séance à laquelle fut invitée toute la Faculté de Chambéry, et où s'engagea, entre plusieurs médecins, une discussion des plus intéressantes. Dans cette séance, M. le docteur chevalier Revel donna lecture d'une Notice sur les causes de l'insensibilité produite par les vapeurs éthérées. Ce travail, quoique ayant naturellement excité de vives controverses au sein de l'assemblée, n'a pas moins été accueilli par l'Académie dans la collection de ses Mémoires ; non pas que ce corps savant ait entendu prendre aucune décision à l'égard des opinions de l'auteur, mais bien plutôt parce que, au point de vue de l'histoire de la science, dans notre pays, la Notice dont il s'agit indique parfaitement le terrain où s'était porté le débat.

Nous ne devons pas oublier que, dans la séance du 17 mars, M. le docteur chevalier Rey avait entretenu l'Académie d'un nouvel appareil qu'il avait mis en usage, à

l'Hôtel-Dieu, pour arriver à l'éthérisation de ses malades, d'une manière plus complète, plus sûre, sans aucun danger.

En juillet 1847, M. le docteur Carret a transmis à l'Académie une dissertation intitulée : *De la diathèse cancéreuse, ou du traitement du cancer par l'opération.* Suivant son acception primitive, le mot diathèse signifie disposition, aptitude ; mais on s'en sert, en médecine, pour indiquer un vice quelconque inconnu dans son essence, qui affecte l'organisme et se révèle par certains effets. — « Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit l'auteur, « qu'on dispute sur la diathèse cancéreuse. Son exis- « tence, admise par les uns, a été formellement niée « par les autres : de là deux opinions bien tranchées sur « cette *haute* question chirurgicale ; la première, qui « fait du cancer une maladie répandue de prime abord « dans toute l'économie ; la seconde, qui rejette cette « prétendue viciation originelle, et ne voit dans le car- « cinôme qu'une lésion circonscrite, qui devient géné- « rale par irradiation et par le transport dans l'orga- « nisme tout entier d'un produit sécrété sur un point de « l'organisme. Cette divergence de théorie a fait pren- « dre aux praticiens deux voies diamétralement oppo- « sées dans le traitement du cancer. Les partisans de « la diathèse ont abandonné le mal à la prévoyance de « la nature ; et les localisateurs, moins confiants, ont « proclamé l'opération par le fer ou les caustiques comme « unique moyen de salut. En effet, si le cancer n'est que « le symptôme d'une infection générale, nul doute qu'il « ne faille s'abstenir de l'ablation ; mais si la maladie est « primitivement locale, si les humeurs et les solides ne se

« vicient que secondairement, l'opération ne saurait « être trop prompte. »

Le but de l'auteur, dans cette dissertation, est d'examiner séparément ces deux doctrines, d'exposer les raisons plus ou moins plausibles qui ont divisé les hommes de l'art sur ce point important, et d'indiquer, en finissant, celle qui paraîtrait mériter la préférence. Nous ne pouvons, à notre grand regret, reproduire les expositions lumineuses de M. le docteur Carret; nous nous bornerons à rapporter ses conclusions, qui sont : 1° Ce que le cancer exige, c'est d'être promptement reconnu, vite diagnostiqué. 2° On peut, dans les tumeurs très récentes, employer quelque temps les résolutifs, pour y renoncer promptement, s'ils ne réussissent pas. 3° On doit toujours opérer le cancer récent, les cancers enkystés. 4° Lorsque le carcinôme date de quelques années, il faut être circonspect; s'il y a propagation aux ganglions voisins, il faut être circonspect. Il y a contre-indication d'y toucher, à moins qu'on ne puisse extirper en même temps tous les ganglions malades. 5° L'opération est formellement contre-indiquée pour les tumeurs métastatiques, c'est-à-dire qui ne sont évidemment que le symptôme d'une infection générale de l'organisme.

En 1851, M. le chevalier Revel, déjà cité, a communiqué à l'Académie des observations du plus haut intérêt, sur un point très important de médecine légale, au sujet duquel la justice a réclamé le concours de ses lumières. Le cas présenté à son appréciation tend à modifier l'opinion professée jusqu'à ce jour par les meilleurs auteurs de médecine légale.

La luxation de la première sur la seconde vertèbre du

cou entraîne toujours, comme chacun sait, la mort instantanée, par le fait de la profonde altération qu'elle produit dans le point correspondant de la moëlle spinale. Or, cette luxation ne peut avoir lieu qu'autant qu'il y a eu violente distension entre la tête et le tronc : ce n'est qu'alors, en effet, que l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre peut basculer sur la première, mouvement qui amène l'altération et quelquefois même la destruction de la moëlle spinale. Or, les auteurs de médecine légale enseignent tous que cette distension préalable à la luxation est toujours occasionnée par la suspension. D'où la conclusion rigoureuse que tout individu sur lequel on rencontre la luxation de la première sur la seconde vertèbre, a nécessairement été pendu.

C'est sur un cas de cette nature que M. le docteur Revel fut consulté. L'individu au sujet de la mort duquel la justice informait, avait été trouvé gisant et sans vie sur l'aire de sa grange, ayant près de lui une échelle de 2 mètres 33 cent. de longueur, et qui servait à monter sur le fenil, élevé de 1 mètre 66 cent. au-dessus du sol de l'aire. L'examen du cadavre ne constate qu'une seule lésion extérieure de quelque importance : c'est une dépression existant sur la face latérale droite du cou, longue de 11 centimètres sur 4 cent. et demi de largeur. A l'intérieur, tous les viscères principaux sont dans un état normal ; nulle trace de congestion cérébrale ni d'accumulation du sang veineux dans les organes pulmonaires, non plus que dans les cavités droites du cœur ; mais la dissection de la région cervicale met en évidence la luxation de la première sur la seconde vertèbre et la destruction de la moëlle épinière dans le point correspondant. L'expert appliquant les préceptes des maîtres

en médecine légale, déclare que B... est mort par suite de la luxation de la première sur la seconde vertèbre, et que cette luxation a été amenée par la suspension, et qu'en conséquence B... avait été pendu ; un second expert consulté avait confirmé les conclusions du premier.

Des doutes graves existant dans l'esprit des magistrats, les pièces de la procédure furent transmises à M. le docteur Revel, pour émettre un avis motivé. L'absence de congestion cérébrale, la non-existence d'une stase sanguine dans les poumons et dans les cavités droites du cœur, et par-dessus tout le défaut absolu de traces de dépression sur les régions antérieure et postérieure du cou, pendant qu'une très marquée se présentait sur la région latérale droite, cet ensemble de faits convainquit M. Revel qu'il n'y avait pas eu de suspension. En effet, si B.... eût été pendu, la corde eût laissé des traces non-seulement sur la région latérale droite du cou, mais encore sur les régions antérieure et postérieure, où elle eût dû prendre son point d'appui.

La suspension n'ayant pas eu lieu, comment alors la luxation des deux premières vertébrales avait-elle pu être produite? Les circonstances établies au procès l'expliquent.

B.... était monté sur son fenil, dont le sous-pieds était formé de planches disjointes, jetées sur les poutres et non clouées. Il a dû, pour monter sur ce fenil, élevé de 1 mètre 66 cent., se servir de l'échelle destinée à cet usage, ayant 2 mètres 33 cent. de longueur ; le pas supérieur de l'échelle se trouvait ainsi dépasser d'environ 50 centimètres le plancher du fenil. B...., vieillard de soixante ans, marchant sur un plancher mobile, a pu très facilement trébucher et tomber sur le côté droit.

Dans sa chute, le cou a pu porter sur le dernier échelon, élevé de 50 centimètres, c'est-à-dire suffisamment pour que l'épaule ne vînt point s'appuyer sur le plancher. De cette manière, le corps entier venant, par le fait de sa chute, à reposer exclusivement, par la région latérale droite du cou, sur un corps très étroit (le dernier échelon), la tête, dans l'action de projection déterminée par la chute, a été violemment portée en dehors de l'échelle, le corps étant en dedans : et ainsi a pu s'opérer l'action de distension nécessaire à la production de la luxation, et par là également a été produite la dépression de la région cervicale droite, et en même temps se trouve expliquée l'absence de dépression dans les régions antérieure et postérieure. [1] On comprend facilement que l'action de la chute a dû faire basculer l'échelle et faciliter l'arrivée du corps sur le plancher de l'aire.

Ces circonstances exposées avec clarté, et les conséquences présentées avec une force de logique et une lucidité scientifique remarquables, portèrent la conviction dans l'esprit des juges et amenèrent l'acquittement du prévenu.

Ce travail offre ceci d'extrêmement important que M. Revel a, le premier, appelé l'attention des médecins légistes sur un point de médecine légale excessivement

[1] Ces développements rendent compte de tous les phénomènes observés sur le cadavre de B...., c'est-à-dire de l'absence de tout désordre, de toute lésion extérieure annonçant une lutte ; de l'état normal du cerveau, des poumons et des cavités droites du cœur, qui auraient dû être gorgés de sang s'il y avait eu suspension ; et enfin de l'absence de traces de dépression sur les régions antérieure et postérieure du cou, et qui auraient dû forcément exister si B..... avait été pendu, puisqu'on l'observait sur la région latérale droite, et ils font voir en même temps pourquoi cette dernière dépression existe seule.

grave : sur la possibilité de la luxation de la première sur la seconde vertèbre sans suspension préalable. Cette vérité admise, un expert ne pourra plus conclure constamment, de l'existence de la luxation, à la suspension, et conséquemment à un crime ; mais il devra tenir compte de toutes les circonstances qui se présenteront : et ainsi la science ne courra pas risque de déclarer coupable un innocent.

M. Revel a donc, par la communication de son travail, rendu un service à la science et à l'humanité.

Au commencement de septembre 1850, M. Bocquin, pharmacien à Aix-les-Bains, a transmis à l'Académie une Note où il réclame la priorité pour la préparation de l'*eau de magnésie édulcorée*, autrement *limonade purgative au citrate de magnésie*, à laquelle un pharmacien français, M. Rogé, a donné son nom, en se disant inventeur de ce remède. M. Bocquin fait observer que, depuis plus de quinze ans, la préparation dont il s'agit, inventée par lui, est employée dans la pratique sous la dénomination d'*Eau magnésienne édulcorée d'Aix*, ainsi que l'attestent du reste les certificats délivrés à l'auteur par M. le baron Despine, chevalier de la Légion d'Honneur, médecin-inspecteur émérite des eaux d'Aix, M. le docteur Vidal père, et M. Antoine de Kramer, professeur de chimie à Milan. Après avoir, dans sa Note, fait connaître son procédé pour la préparation de l'eau en question, M. Bocquin ajoute : « C'est par l'intermédiaire de M. Des-« pine que je l'envoyai à Turin, pour la faire connaître « et approuver par le proto-médicat ; elle y fut vive-« ment appréciée. Je ne crus pas alors devoir donner à « ma préparation une plus grande publicité : je n'en fis

« aucun secret, ni spéculation industrielle ; mais je « trouvai un ample dédommagement à mon travail dans « la satisfaction que me procura la pensée d'avoir été « utile. »

M. le chevalier Bonjean a communiqué à l'Académie les résultats des analyses très soignées qu'il a faites de deux dépôts pierreux pris dans les bassins des fontaines qui sont regardées comme produisant le goître. Il y a trouvé des quantités faibles de sulfate de chaux et des quantités remarquables de silice, surtout dans le dépôt provenant de la source à laquelle on attribue le plus d'action.

Le même chimiste a fait aussi plusieurs observations sur les eaux sulfureuses de Marlioz, près d'Aix, dont il a publié ensuite l'analyse dans un ouvrage spécial.

§ 7.

HISTOIRE NATURELLE, GÉOLOGIE, MÉTÉOROLOGIE, GÉOGRAPHIE, AGRICULTURE.

En 1847, M. J.-B. Bailly, conservateur d'ornithologie à la Société d'Histoire naturelle de Chambéry, a transmis à l'Académie un Mémoire des plus intéressants, intitulé : *Observations sur les mœurs et les habitudes des oiseaux de la Savoie.* Dans ce Mémoire, qui fait partie du présent volume, l'auteur a éclairci plusieurs questions importantes en ornithologie ; il a révélé un bon nombre de faits qu'on peut considérer comme complètement nouveaux, et en a confirmé quelques autres tenus jusqu'à ce

jour pour douteux. Cet ouvrage, par les détails qu'il renferme, a paru du reste extrêmement curieux et digne d'être livré à la publicité.

Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, a présenté un travail intitulé : *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie*. Dans ce Mémoire, où, pour réussir, il a fallu réunir les qualités de l'historien, du géologue et du physicien, l'auteur a déroulé la série de tous les tremblements de terre dont il a pu avoir connaissance par les histoires, les chroniques, les relations contemporaines déjà publiées ou inédites, et qui ont eu lieu en Savoie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. En ce qui touche les secousses appartenant à la période moderne, Mgr Billiet mettant à profit ses propres observations, lesquelles sont aussi abondantes que consciencieuses, n'a rien négligé de ce qui pouvait aider à l'explication des causes encore controversées de ces phénomènes ; car, dit-il lui-même, il y a dans chaque tremblement de terre cinq choses qui doivent être soigneusement observées : l'étendue du terrain mis en mouvement, le foyer ou point central du sol ébranlé, le nombre des secousses, leur direction et la durée totale du phénomène. En addition à ce Mémoire, Mgr Billiet a dans la séance du 8 février 1850, donné lecture d'une Note que nous transcrivons ici en entier :

« Dans un Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie, que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie en 1848, je faisais remarquer qu'on peut reconnaître que plusieurs tremblements de terre sont produits par la même cause, et qu'ils sont une continuation du même phénomène, à deux caractères principaux :

l'identité du sol agité et l'identité du foyer. Ces deux caractères se sont trouvés réunis d'une manière remarquable dans les nombreux tremblements de terre que l'on a éprouvés dans la province de Maurienne de 1838 à 1844. Dans toutes ces secousses, la partie du sol mise en vibrations s'étendait à peu près de Chamoux à Valloire. Le foyer a toujours paru fixé aux environs de la commune de Montrond. Il est vrai que le sol ébranlé prenait un peu plus ou un peu moins d'étendue, selon l'intensité des secousses; mais cette circonstance ne paraît ici qu'un changement accessoire.

« A la fin du Mémoire précité, j'ai fait mention d'un tremblement de terre ressenti à Aiguebelle le 22 septembre 1847, à neuf heures trente-cinq minutes du matin. Ce tremblement de terre a dû être considéré comme tout à fait différent de ceux qui avaient été observés en Maurienne, parce qu'il ne présentait plus ni l'identité du sol agité, ni celle du foyer. Le sol agité s'étendait, dans ce dernier cas, de St-Jean-Pied-Gauthier à Albertville, et d'Aiguebelle à St-Pierre d'Albigny : le foyer a paru fixé aux environs d'Aiguebelle. [1] Or, le mardi 1er octobre 1849, à minuit et demi, on a ressenti aussi à Aiguebelle une forte secousse de tremblement de terre, qui paraît devoir être rapportée à celle du 22 septembre 1847. Le sol agité a compris, dans ce dernier phénomène, toutes les communes situées entre Montmélian et Aiguebelle, la Rochette et Albertville, au nombre d'environ cinquante, et le foyer a paru fixé aussi aux environs d'Aiguebelle. On assure que les cloches ont un peu sonné à

[1] J'appelle ici *foyer* le point du sol agité où les secousses sont le plus violentes.

Bouvillard. et qu'une remise a été renversée à Argentine : la secousse s'est propagée jusqu'à St-Jean de Maurienne, où elle a été à peine aperçue. Il me semble, d'après cela, qu'on peut considérer le tremblement de terre du 22 septembre 1847, et celui du 1er octobre 1849, comme produits par la même cause et comme une continuation du même phénomène. »

Le 27 mars 1851, M. le chanoine Chamousset a donné lecture d'une Notice de M. l'abbé Vallet, sur les coquilles perforantes du bassin de Chambéry, et a mis sous les yeux de l'Académie les fossiles de différentes espèces, recueillies par ce géologue dans le conglomerat de la colline de Chamoux. L'Académie a voté l'impression de ce Mémoire.

Dans la séance du 4 juillet suivant, à laquelle assistait M. le vicomte Héricart de Thury, membre de l'Académie des sciences de Paris, ce savant a déposé sur le bureau quelques échantillons géologiques par lui recueillis sur la route de Chautagne, le long du lac du Bourget, entre Saint-Innocent et le hameau de Brison : ils appartiennent tous au calcaire néocomien supérieur, à rudistes ; l'un est imprégné d'asphalte, et a cela de remarquable que la matière bitumineuse n'est pas amalgamée avec le calcaire, mais amalgamée dans les interstices en filets extrêmement ténus, noirs comme le jais, ce qui indique, à l'évidence, un dépôt par sublimation. L'asphalte s'est fondu par l'action de la chaleur solaire, et l'on a pu en recueillir des goutelettes, suintant des parois de la roche. Cet échantillon provient de la localité appelée *Bains des Romains*. Les autres échantillons sont des fers oxydés

trouvés au même endroit. A ce sujet, M. le chanoine Chamousset a fait observer que les asphaltes ne se trouvent en Savoie que dans le néocomien supérieur, à rudistes. Les fers hydriatés apparaissent fréquemment dans la même couche, et ils appartiennent aussi au néocomien supérieur, comme à Voglans, à Saint-Innocent, et parfois encore au corallien, ainsi qu'on le remarque sur le flanc oriental du Mont-du-Chat. M. de Thury, qui a fait une étude spéciale des grottes et cavernes, saisit cette occasion pour poser une question qui l'intéresse vivement: Y a-t-il, en Savoie, une formation géologique particulière dans laquelle les grottes se rencontrent habituellement? M. Chamousset répond que, d'après ses premières explorations, il avait cru que les grottes étaient plus nombreuses dans les roches coralliennes; mais que des observations plus exactes l'ont conduit à cette autre conclusion, que presque toutes les grottes de la province de Chambéry sont au contraire creusées dans le néocomien supérieur; telles sont celles de Grenier, de la Doria, de Nivolet, de Margéria, du Charbon, de Banges. La fameuse grotte qui existe proche des Échelles, et celle de la Balme, près d'Yenne, sont les seules qu'il ait rencontrées dans le corallien. M. de Thury déclare être arrivé précisément à la même conclusion, à la suite de ses travaux sur les grottes de l'Isère et de l'Ain.

En 1847, M. le chevalier Joseph Bonjean a lu une Notice intitulée : *Effets produits par un coup de foudre, tombée sur l'église de Saint-Thibaud de Couz, près de Chambéry*. On sait que lorsque la foudre est tombée quelque part, il s'exhale des lieux par où ce météore a passé une odeur prononcée de soufre; c'est là du moins

la croyance populaire. Or, plusieurs savants ont nié ce fait. Ayant appris que, le 14 juin 1846, le tonnerre était tombé sur l'église de Saint-Thibaud de Couz, et avait, entre autres, noirci divers objets dorés destinés au service divin, M. Bonjean a voulu s'assurer si cette altération devait être attribuée à un composé de soufre, ou au feu électrique, ou à ces deux causes réunies. C'est dans ce but qu'il a procédé à l'analyse chimique qui fait l'objet de sa Notice, et au moyen de laquelle il a démontré que l'éclat de la foudre est, en certaines circonstances, accompagné d'un composé de soufre de nature acide. Ce travail a été imprimé en entier dans le présent volume.

M. le docteur Gabriel Sonnet, revenu dernièrement en Savoie, après un long séjour dans l'Amérique du Sud, a transmis à l'Académie un manuscrit intitulé : *Observations topographiques, chronologiques, météorologiques, médicales et d'histoire naturelle, recueillies sur les bords de la Plata*. Ayant habité pendant plusieurs années Buénos-Ayres et Montevideo, connaissant parfaitement les contrées qui avoisinent ces deux capitales, ayant même pénétré dans le Paraguay, l'auteur a résumé ce que ces pays lui ont offert de plus remarquable sous les divers rapports qu'indique le titre de son ouvrage. Il commence par la topographie des lieux qu'il a parcourus ; puis il en retrace brièvement l'histoire, en s'arrêtant toutefois davantage, et par forme de digression, sur les événements contemporains, de la plupart desquels il a été témoin oculaire. Ces préliminaires posés, M. le docteur Sonnet fait la description des diverses tribus indiennes dont les restes peuplent encore les bords du Rio de la

Plata, et généralement l'Amérique méridionale. De ce nombre sont les Pampas, qui occupaient jadis les plaines immenses qui portent leur nom. L'auteur cherche ensuite à traduire, par des chiffres aussi exacts que possible, les éléments de la population actuelle de la confédération argentine : Espagnols, Italiens, Français, Allemands, etc.; variétés résultantes de la promiscuité des races rouge, noire, blanche, etc. Quelques mots sur l'industrie et les productions de ce vaste territoire terminent la première partie de l'ouvrage.

La seconde partie est consacrée presque exclusivement à l'étude du climat, à l'hygiène et aux observations médicales. Dans un chapitre qui a pour objet les maladies en général, l'auteur passe en revue les différentes affections qui, soit par leur fréquence, soit par leur rareté, soit par les formes sous lesquelles elles se présentent, lui ont fourni matière à des remarques utiles. Il décrit avec un soin tout particulier les maladies régnant épidémiquement dans le pays, telles que la variole, la rougeole, la scarlatine, la toux convulsive, la pleurésie, la fièvre typhoïde, etc. Ici il s'appuie sur sa propre expérience, et il cite les faits qu'il a personnellement constatés, en exerçant son honorable profession, qui exige tant de travaux, de dévouement et d'abnégation. Enfin il emploie un dernier chapitre à faire l'histoire du scorbut épidémique qui éclata à Montevideo pendant le siége que le général Oribe fit subir à cette ville en 1843.

Le précieux Mémoire de M. le docteur Sonnet a été renvoyé à une commission, conformément au règlement. Le rapport de cette commission n'était pas encore prêt au moment de la clôture de ce Compte-rendu.

Dans la séance du 24 juillet 1851, M. Calloud, pharmacien à Chambéry, a donné lecture d'un travail intitulé: *Étude sur l'amendement des terres*. Ce Mémoire sera, à cause de son importance, inséré en entier dans le prochain volume.

Nous ne devons pas oublier, pour compléter ce paragraphe, que, dans la séance du 27 février de la même année, M. le professeur François Rabut a placé sous les yeux de l'Académie un aérolithe tombé à Montagnole, près de Chambéry, le 19 avril précédent.

§ 8.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Dans la séance tenue par l'Académie le 6 juin 1850, M. François Rabut, professeur d'histoire au Collége national de Chambéry, et conservateur du Musée archéologique de cette ville, nommé académicien résidant, le 8 février de la même année, a prononcé son discours de réception.

Après quelques paroles consacrées à exprimer sa reconnaissance envers le corps savant qui lui a fait l'honneur de l'admettre dans son sein, l'orateur aborde un sujet qui lui est familier, et que l'Académie n'a cessé de signaler comme étant un de ceux qui sont le plus dignes d'intérêt et de sollicitude : l'archéologie.

Nous reproduisons ici quelques passages de ce discours, où l'on trouve une appréciation parfaite des progrès que les études archéologiques ont fait dans ces

dernières années, principalement en France, et des directions qu'il lui importe de leur imprimer.

« Depuis quelque temps, les études archéologiques ont pris une extension extraordinaire, qui a été la conséquence du grand développement donné aux travaux historiques. Un tiers du XIX^e^ siècle était déjà écoulé, et l'archéologie était encore privée d'un langage propre et convenu. Les antiquaires des diverses contrées, comme ceux d'un même pays, donnaient souvent des noms différents à des objets identiques, ou désignaient par un mot unique des choses bien distinctes : de là une phraséologie disparate qui arrêtait les progrès de cette science.

« Dès lors, elle a été enrichie peu à peu d'une terminologie uniforme qui règle l'emploi des expressions consacrées à un monument ou à ses parties, et de laquelle on a exclu les expressions trop singulières, employées précédemment. Jusqu'à la même époque, l'archéologue empiétait souvent sur des terrains distincts de celui qui lui appartient, et s'occupait volontiers de l'histoire de l'art, de l'érudition et d'autres sciences qui n'étaient pas la sienne.

« Depuis quelques années, l'archéologie a été isolée des connaissances qui avaient été longtemps comprises avec elles sous le même nom, et restreinte à un champ bien vaste encore : *l'étude de l'antiquité par les monuments*.

« Des divisions ont été adoptées, et les archéologues ont pu partager entre eux cette science pour en approfondir davantage les spécialités.... Dans chaque contrée, dans chaque province, des hommes patients, bornant leurs travaux aux parties qui trouvent leur application dans leur pays, ont étudié et étudient tous les jours les antiquités de leur patrie.

« Aujourd'hui, les monuments qui ont été souvent expliqués par les textes, rendent à ceux-ci les services qu'ils en ont reçu, et éclaircissent des difficultés que l'on n'avait pu trancher sans leur secours. L'étude de ces débris précieux des temps anciens comble à chaque instant des lacunes nombreuses laissées par les historiens, et le moment est venu où des hommes éminents, réunissant et comparant entre eux les travaux partiels accomplis par les explorateurs nationaux, trouvent dans cette comparaison des résultats utiles à l'histoire, et lisent dans les ruines des siècles passés, comme dans un livre ouvert, des faits que les écrivains et la tradition ne nous avaient pas transmis.

« Aussi, c'est bien de nos jours que l'on peut dire avec vérité : l'archéologie est le flambeau de l'histoire.

« En France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, partout des études sérieuses et multipliées ont imprimé ce mouvement que nous constatons ; partout l'on a fondé un très grand nombre de sociétés qui s'occupent exclusivement d'archéologie ; partout des musées ont été ouverts pour rassembler les richesses déjà connues et les découvertes futures. Dans plusieurs endroits, des sociétés dont le but lui était d'abord étranger, ont ouvert leur sein à cette science. Les congrès scientifiques, ces foyers de si grandes lumières, ont compris l'importance de son étude, en établissant pour elle des sections séparées. De tous côtés, enfin, de nombreuses et savantes publications s'échangent entre les nations voisines ou les différentes parties d'un État, et permettent aux hommes spéciaux de profiter des observations de leurs collègues compatriotes ou étrangers.

« En France, pour parler seulement ici du pays dont

les antiquités ont le plus de rapports avec les nôtres, en France, où le nombre des sociétés purement archéologiques surpasse celui des départements, le ministre de l'instruction publique créait, il y a quelques années, un Comité des arts et monuments, pendant qu'une Société française, établie pour veiller à la conservation des monuments historiques, fondait un congrès annuel d'archéologie.

« Ces deux institutions ont déjà produit des résultats immenses, et continuent à répandre de tout côté, au-delà même des limites de la France, le goût de la science et les moyens de lui être utile ; tantôt en conservant ce qui a survécu aux vieilles générations. tantôt en surveillant les nouvelles découvertes ; ici, en prévenant des mutilations barbares ; là, en dirigeant des restaurations habiles ou en flétrissant les réparations maladroites.

« Pendant que la Société française tient dans les principales villes, — celles qui renferment le plus d'anciennes constructions, — ses congrès où sont résolues les questions les plus ardues et les plus intéressantes, de son côté, le Comité des arts et monuments publie des cahiers d'instructions qui ont déjà beaucoup contribué à la constitution d'une nomenclature unique, et qui contiennent des renseignements précieux pour notre pays.

« Ce centre scientifique entretient sur tous les points de la France, et dans quelques régions limitrophes, une correspondance suivie avec des hommes éclairés, aux investigations desquels il échappera très peu de choses, et dont les observations partielles, faites dans les trente-sept mille communes de ce pays, mettront bientôt le gouvernement à même de publier la carte monumentale de la France, et de conserver aux siècles futurs la figure

et les proportions des monuments de tous les âges qui la couvrent.

« Ce grand progrès, accompli en peu de temps chez nos voisins, on pourrait le signaler non moins grand dans les diverses contrées de l'Europe. Mais j'ai hâte de parler de la Savoie, qui n'est pas restée étrangère à ce mouvement général.... »

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les divers travaux archéologiques qui se sont faits dans notre pays, l'auteur continue ainsi :

« Il ne nous reste donc qu'à persister, et à propager de plus en plus la recherche et l'étude des monuments anciens. En archéologie, tout doit être observé avec le plus grand soin : le moindre débris comme le plus petit fragment de ruine, de quelque époque ou de quelque imperfection de travail qu'ils soient, doivent être l'objet d'investigations attentives ; car, comme l'a très bien dit un archéologue vivant, « la science de l'antiquité consiste « dans une série continuelle d'observations qui s'appuient « l'une sur l'autre, et la découverte de chaque monument « vient ajouter un anneau à cette chaîne non interrompue. »

« Pour cela, il faut le concours du plus grand nombre de personnes possible ; il faut surtout se hâter, pour prévenir la ruine des vieilles constructions qui périssent chaque jour, et la dispersion non moins déplorable des meubles historiques que la spéculation emporte à l'étranger.

« Ce concours, Messieurs, vous l'avez déjà provoqué activement ; mais son développement a dû me préoccuper, si j'ai bien compris quelle est la mission à laquelle je viens m'associer au milieu de vous ; et vous me pardonnerez, j'ose l'espérer, si je prends la liberté d'exprimer à ce sujet quelques-unes des idées qui se sont tout d'abord

offertes à mon imagination. Loin de moi la pensée de montrer la voie à suivre à des personnes aussi avancées dans la science, je désire, au contraire, prendre dans ce genre de travail, la direction que vous voudrez bien lui imprimer. C'est dans ce but unique que j'ai cru devoir vous présenter les questions suivantes :

« Sans entreprendre une œuvre aussi colossale que celle du Comité des arts et monuments de France, l'Académie de Savoie ne pourrait-elle pas faire quelque chose d'analogue ? — Les instructions rédigées par le Comité français ne pourraient-elles pas servir de modèle à des instructions abrégées, adaptées aux monuments de notre pays, destinées aux correspondants de la Société, et renfermant l'indication des objets qu'il convient de décrire, les détails que devraient contenir ces descriptions, et des expressions consacrées par la science ? — L'Académie ne trouverait-elle pas, pour accomplir ce travail, un auxiliaire dans la Société d'Histoire naturelle, qui a de nombreux correspondants en Savoie, et qui publie un bulletin mensuel, dans lequel elle a fait une place à l'archéologie, comme elle lui en avait fait une dans ses salles ? — Ne trouverait-elle pas des renseignements abondants sur les édifices religieux et sur les anciens ornements des églises, en adressant un questionnaire détaillé aux curés de nos diocèses ? — Enfin, ces mesures n'auraient-elles pas pour effet immédiat non-seulement de multiplier les communications, mais encore de les rendre plus complètes et par conséquent plus utiles, et ces communications nombreuses et uniformes ne mettraient-elles pas l'Académie dans la possibilité d'éditer annuellement ses Mémoires, dans lesquels elle ferait une large place à la publication des monuments d'art, et

même encore à la publication des monuments écrits qui abondent en Savoie, et qui sont une source intarissable de documents précieux pour l'archéologie ?

« Si notre pays ne possède ni les somptueux restes de l'Italie antique, ni les riches cathédrales de la France, il contient cependant des débris de tout âge et de tout genre qu'il importe de recueillir. En numismatique, une seule période de notre histoire monétaire a été étudiée, et le sujet est encore loin d'être épuisé. En épigraphie, il faut, pour les inscriptions antiques, qu'un recueil général vienne rectifier les anciens travaux et y réunir les découvertes postérieures. Relativement aux inscriptions du moyen âge, tout est à faire pour cette spécialité, comme pour toutes les autres de la même époque; car c'est à peine si la Savoie de ces temps-là, déjà bien explorée dans ses chartes, l'a été tant soit peu dans ses monuments. Combien de recherches curieuses il y aurait cependant à faire sur nos constructions religieuses et militaires de cette période, sur les artistes contemporains, sur le mobilier des églises et les vêtements sacerdotaux, sur les sceaux des particuliers et des communautés, en un mot, sur tout ce qui nous reste d'une époque trop méconnue et trop calomniée !

« Telle est, Messieurs, la tâche à laquelle depuis longtemps j'avais essayé de prendre part.... »

En l'absence de M. le marquis Léon Costa de Beauregard, président, M. le chevalier Auguste de Jage, vice-président de l'Académie, a répondu au récipiendaire. Il l'encourage à continuer avec ardeur des études si heureusement entreprises; puis, jetant lui-même, à son tour, un coup d'œil sur l'archéologie, et principalement sur l'archéologie chrétienne, il démontre com-

bien cette science est intéressante, utile, et combien elle mérite d'être protégée.

Le 6 février 1851, a eu lieu la réception de M. le docteur Guilland fils, nommé académicien résidant le 6 juin précédent. Le récipiendaire avait choisi, pour sujet de son discours, la biographie du docteur Daquin, un des hommes qui, dans la médecine, ont le plus illustré notre pays, ayant surtout, par son principal ouvrage, la *Philosophie de la folie*, ouvert des voies toutes nouvelles à l'étude d'une infirmité qui n'est pas la moins affligeante de l'espèce humaine. Le travail de M. Guilland, rédigé avec autant de science que d'entraînement, a captivé, d'un bout à l'autre, l'attention des auditeurs. L'Académie, après l'avoir renvoyé à une commission chargée de l'examiner, en a ensuite voté l'impression; il sera inséré dans le volume II de la deuxième série de la collection.

Répondant au récipiendaire, en l'absence de M. le marquis Costa, président, M. le chevalier de Juge commence par adresser à M. le docteur Guilland de vives paroles de sympathie; puis, félicitant le nouvel académicien sur le choix de son sujet, il s'exprime ainsi :

« Quoique tous mêlés plus ou moins aux agitations du jour, et précisément peut-être à cause de ce mouvement incessant qui nous entraîne, nous aimons quelquefois à nous réfugier dans le silence des souvenirs, et à oublier auprès d'une tombe le bruit que les vivants font autour de nos plus intimes demeures. C'est donc, Monsieur, sans trop de regret que nous vous avons vu, vous homme d'avenir, laisser là les questions brûlantes qui nous dévorent, et remontant le courant qui emporte toutes choses,

nous ramener auprès d'une mémoire trop oubliée. Grâce à ce retour vers le passé, nous avons vécu un instant de la vie de nos pères ; et bien d'autres, pour échapper aux lourdes préoccupations du lendemain, iront aussi faire une halte auprès du monument que vous venez d'élever à la gloire de l'un de vos compatriotes.... »

M. de Juge parcourt ensuite rapidement l'œuvre du récipiendaire, et sans prétendre l'apprécier au point de vue de la science, il en fait ressortir, par des aperçus ingénieux, les parties les plus saillantes, et il termine par ces mots :

« Ici, Monsieur, je m'arrête. Lorsque du haut de nos montagnes un voyageur contemple l'immense panorama qui est à ses pieds, il arrive souvent qu'un de nos pâtres va maladroitement le distraire en lui offrant une chétive fleur, un humble caillou de la vallée : je ne veux pas être plus longtemps, pour l'Académie, le villageois importun ; je me hâte de la rendre tout entière aux impressions que votre discours a fait naître, et que tous nous aimerons à conserver. »

Le 30 mai 1851, jour de sa réception, M. le docteur Revel, nommé académicien résidant le 14 mars précédent, a prononcé un discours sur les rapports qui existent entre la médecine et les diverses branches des connaissances humaines.

« Il n'est, parmi ces connaissances, dit le récipiendaire, presque aucune spécialité qui n'ait des relations plus ou moins directes avec la médecine. L'homme, en effet, est un être complexe, composé de deux parties essentiellement distinctes, et cependant intimement unies par le plus mystérieux de tous les liens. Ces deux parties,

l'une immatérielle et l'autre organique, sont nécessairement dans des rapports, je dirai même dans une dépendance réciproque et continuelle : et le plus ou moins de régularité dans l'ensemble de nos organes, dans la facilité et la perfection du jeu de chacun d'eux doit forcément nous offrir des variations dans les résultats de cette dépendance qui existe entre le moral et le physique de l'homme. Et comme les causes de ces variations sont très multipliées et toutes dans le domaine des sciences dont s'occupe la médecine, et que le sujet même de ces modifications est le but constant de ses travaux, il s'ensuit naturellement que tous ceux qui s'occupent de l'homme sous un point de vue quelconque doivent venir puiser dans les sciences médicales des renseignements indispensables qui, dans bien des circonstances, modifieront leurs jugements et leurs opérations.... »

Poursuivant le développement de cette proposition, l'orateur passe en revue les différentes sciences, les différentes professions, où l'étude des principes de la médecine est d'une utilité évidente, d'un secours souvent indispensable. Citons quelques exemples.

« L'homme chargé par la Providence d'entretenir nos rapports avec le Créateur, de nous diriger dans cette voie et de juger la moralité de nos actions les plus intimes, a besoin, plus qu'un autre, de savoir pour combien les circonstances extérieures influent sur notre organisation, quel genre de modification chacune peut y apporter, et de quel poids ces modifications pèsent dans la balance de l'appréciation de nos actes. Basé sur ces connaissances, le prêtre nous guidera plus sûrement dans nos actions, appréciera plus sainement leur mérite, et fera plus facilement la part de la volonté et celle de l'entraînement... »

« ..... Mais c'est avec la justice que la science médicale a les rapports les plus importants et les plus multipliés. N'est-ce pas la médecine, en effet, qui, dans maintes circonstances, juge de la culpabilité d'un fait et le classe conséquemment parmi les crimes ou les actions innocentes ? N'est-ce pas elle également qui fournit au juge, au juré les moyens d'apprécier le degré de culpabilité d'un fait incontestable, de reconnaître si l'accusé a agi avec discernement, avec liberté de volonté, ou si son organisation physique n'a point enrayé l'exercice de ses facultés intellectuelles, maîtrisé jusqu'à un certain point sa volonté par la prépondérance qu'elle aurait donnée à des penchants mauvais, qui n'auraient pu trouver de contrepoids suffisants que dans une éducation morale et religieuse ? Dans ces graves circonstances, le médecin remplit une fonction qu'entoure une immense responsabilité. Mais combien il est heureux quand la science lui fournit les moyens de prouver qu'il n'y a pas eu crime, et qu'il peut ainsi soustraire aux horribles tortures de l'angoisse un innocent accablé par des circonstances fortuites mais insidieuses. Oh ! alors sa jouissance est égale à celle que ressent la famille qui, par cet acquittement, récupère le calme et l'honneur.... »

Après quelques autres rapprochements, l'orateur termine par ces mots :

« Ainsi donc, messieurs, il est difficile de citer une seule des connaissances humaines qui n'ait des rapports plus ou moins directs, plus ou moins intimes avec la médecine. Cette science, faisant de l'homme son étude spéciale, devient par là-même nécessaire à tous ceux qui s'occupent de lui, à quelque titre que ce soit : de là ses nombreuses connexions avec presque toutes les autres

connaissances ; de là aussi la pensée qui a dirigé votre choix. Cette pensée est trop précieuse et trop honorable aux yeux d'un médecin pour qu'il n'éprouve pas le besoin de vous en témoigner toute sa gratitude, et pour qu'il ne prenne pas l'engagement de concourir de toute sa puissance au travail scientifique auquel vous vous êtes voué. »

M. le chevalier de Juge, vice-président, a répondu au récipiendaire en ces termes :

« Désireuse à bon droit, Monsieur, de vous posséder dans son sein, l'Académie n'a pas voulu retarder plus longtemps le jour de votre réception, et m'a chargé d'être auprès de vous l'interprète de son légitime empressement. En prenant le premier la parole dans cette enceinte, vous avez rendu ma tâche bien difficile à remplir, et je regrette sincèrement qu'une voix plus habile que la mienne ne soit pas là pour vous répondre. Cependant, si l'amitié ne me fait pas une trop séduisante illusion, il me semble que, sous le charme de ses douces promesses, le péril de l'entreprise doit disparaître, ou du moins s'affaiblir ; car, si je ne puis m'élever à la hauteur du sujet que vous avez choisi si heureusement, et que vous avez parcouru avec tant d'éclat, le cœur m'inspirera peut-être quelques-unes de ces paroles qui, trouvant de l'écho chez tous ceux qui m'écoutent, vous reviendront plus vibrantes encore et toutes chargées, pour ainsi dire, de bienveillance et de sympathie.

« Pendant que vous prononciez votre remarquable discours, savez-vous, Monsieur, vers quel souvenir s'est reportée ma pensée ? Permettez-moi de vous le dire : c'est une impression, il est vrai, qui date de loin ; mais

entre nous, c'est chose peu étonnante. Quand on a commencé ensemble un long voyage et que déjà l'on aperçoit le terme de la route, on aime à se retracer les premiers objets qui frappèrent la vue au moment du départ.

« C'était le matin d'un de ces beaux jours d'été que les étrangers envient à nos fraîches et verdoyantes collines. J'étais parvenu au sommet de l'une de nos hautes montagnes, et je suivais lentement un sentier étroit, à travers une forêt des plus épaisses. J'avançais sans ne voir devant moi autre chose que des troncs d'arbres abattus et quelques blocs de roches qui semblaient me fermer le passage. Tout à coup, en tournant une de ces barrières naturelles, j'aperçus à mes pieds une profonde vallée que le soleil levant inondait de sa lumière. Ces lieux ne m'étaient point inconnus, et je croyais en avoir deviné toute la beauté ; mais n'ayant jamais contemplé de si haut cet immense paysage, je compris seulement alors tout ce qu'il renfermait de variété et de grandeur.

« Eh bien, Monsieur, depuis longtemps aussi j'avais appris à respecter la science que vous professez, et à m'incliner devant des noms qu'elle a rendus chers à notre pays. Mais je dois l'avouer, à ma honte, la médecine, jusqu'à présent, ne m'était presque apparue que sur les pas de l'humanité souffrante, ou occupée, dans le calme de la solitude, à étudier nos maux pour les prévenir ou les combattre avec succès. Il vous appartenait, Monsieur, à vous, homme de savoir et d'expérience, d'agrandir devant nous l'horizon de l'art médical, et de nous le montrer en intime rapport avec toutes les branches des connaissances humaines. Nous saurons maintenant que l'homme, dans sa double nature, l'homme tout entier est l'objet immédiat des études du médecin ; et que dès

lors, dans toutes les situations de la vie, dans tous les actes influents de notre volonté, nous pouvons, que dis-je! nous devons lui emprunter et d'utiles secours et de fécondes leçons.

« Venez donc, Monsieur, venez sans crainte prendre place dans cette société qui vous accueille avec joie; apportez en toute confiance votre tribut à l'œuvre nationale qui lui est confiée, et si des sarcasmes vieillis, des plaisanteries usées osaient encore monter jusqu'à la science que nous honorons aujourd'hui, nous les repousserions avec cette puissante énergie que donne la reconnaissance : elle est due à d'éminents services et à d'honorables travaux. »

§ 9.

NÉCROLOGIE.

Depuis la publication du XII^e^ volume de ses Mémoires, l'Académie a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres.

Le 27 janvier 1847, est mort à Paris, à l'âge de 77 ans, M. le comte François-Marie Fortis, chevalier des ordres de SS. Maurice et Lazare, et de la Légion-d'Honneur, membre agrégé de l'Académie, et l'un des hommes qui se sont le plus occupés à propager en Savoie l'amour de la littérature et des arts. En 1821, il publia, en deux volumes in-4°, une *Description de Lyon et de ses environs*, accompagné de vingt magnifiques gravures sur cuivre, par Springer, représentant les vues les plus remarquables des bords du Rhône et de la Saône. Cette

édition, tout à fait de luxe, obtint un légitime succès. En 1830, il mit au jour un second ouvrage qui n'eut pas moins de vogue que le précédent, et que l'on continue encore aujourd'hui à lire avec plaisir, quoique, sur plusieurs points, le fonds exigerait d'être rectifié, nous voulons parler du *Voyage statistique et pittoresque à Aix-les-Bains*, en deux volumes in-8°, où l'auteur décrit avec un style sinon soutenu, du moins toujours vif, spirituel, entraînant, tout ce que la ville d'Aix et ses environs renferment d'intéressant et de curieux sous tous les rapports. En 1838, M. le comte Fortis fit imprimer une petite notice sur la statue équestre d'Emmanuel-Philibert, existant à Turin, sur la place St-Charles, et due au ciseau du célèbre sculpteur M. le baron Marochetti. Il publia en 1840 un éloge de Jacquart. Mais un ouvrage beaucoup plus important, auquel, malgré la perte presque totale de la vue, il travaillait assidument, et que la mort ne lui a pas permis d'achever, c'est le *Tableau statistique, descriptif et historique du duché de Savoie, contenant sa géographie, la description de ses vallées et de ses chaînes de montagnes principales et secondaires, l'indication de ses produits industriels et de ses productions naturelles des trois règnes, son histoire, la biographie de ses hommes célèbres, ses monuments anciens et modernes, les mœurs de ses habitants*, etc., etc.

Ce cadre, indiqué et développé dans un prospectus publié à Paris en 1846, ce cadre, disons-nous, était immense; il eût fallu la vie de plus d'un homme pour le remplir convenablement. M. Fortis comprenait fort bien les difficultés de son entreprise; aussi ne voulait-il point en avoir lui seul toute la gloire; il avait fait appel à toutes les spécialités pour concourir à cette œuvre. La

mort est venue l'arrêter dans l'exécution de son projet. Parmi les nombreux legs d'utilité publique que renferme son testament, il en est un de 25,000 livres en faveur de l'Académie ; les intérêts de ce capital devaient être principalement employés à faire sculpter les bustes des personnages célèbres de la Savoie ; mais des difficultés survenues entre les collatéraux, qui prétendaient à la fortune considérable du défunt, ayant eu pour résultat de faire prononcer par les tribunaux français la nullité de ses dernières dispositions, l'Académie n'a pu jouir encore d'une libéralité qui prenait sa source dans les plus chères pensées du testateur.

A peu près à l'époque où M. le comte Fortis nous était enlevé, passait de vie à trépas, dans la maturité de l'âge, M. Jean-Léopold Cot, notaire à Chambéry, membre résidant de l'Académie. Le premier ouvrage de M. Cot fut une excellente Notice sur Hautecombe, qui obtint plusieurs éditions. M. Cot publia plus tard, de concert avec M. le baron Jacquemoud, alors substitut avocat général au Sénat de Savoie, un ouvrage intitulé : *Manuel administratif*, qui obtint un légitime succès. La législation civile et la législation criminelle ayant dès lors éprouvé de notables changements, la législation administrative elle-même ayant subi des modifications importantes, l'honorable académicien, avec l'ardeur qui le caractérisait, conçut l'idée d'un *Dictionnaire de la Législation des États Sardes*, qu'il eut le bonheur d'achever en quelques années, à force de veilles et de travaux. Quoique cet ouvrage ne soit pas de nature à être consulté sans contrôle, au point de vue de la doctrine, et qu'il n'ait pas, au fond, cette destination, on ne saurait nier que,

par la foule des indications qu'il contient, il n'ait été et ne soit encore d'une très grande utilité dans la pratique, et qu'on ne doive le considérer comme un très bon guide dans le dédale des lois et des règlements existants à l'époque de sa publication.

Peu de temps après la mort de M. Cot, eut lieu celle, non moins regrettable, de M. l'abbé Turinaz, chanoine du chapitre métropolitain de Chambéry et l'un des vicaires-généraux du diocèse, enlevé à la fleur de l'âge, en mai 1847, après une maladie de quelques jours. Doué d'une aptitude prodigieuse au travail, d'une force rare d'esprit et de corps, versé dans la théologie et le droit, avec une inclination marquée pour les investigations sérieuses de l'histoire, M. l'abbé Turinaz offrait aux sciences les plus belles espérances. Ces espérances, il les avait déjà en partie réalisées par ses travaux. Ce fut lui qui, en 1831, obtint le prix proposé par l'Académie, pour le meilleur éloge historique du général comte de Boigne. Afin de traiter convenablement ce sujet presque inexploré à cette époque, l'auteur eut à surmonter d'immenses difficultés, qui auraient fait reculer tout homme moins fortement trempé que lui. Comme la carrière militaire du général de Boigne avait eu pour théâtre les contrées septentrionales de l'Inde, et que les seuls ouvrages qui pouvaient fournir sur cet objet des renseignements un peu précis étaient écrits en anglais, M. l'abbé Turinaz dut, avant tout, apprendre cette langue ; il lui fallut ensuite faire la recherche de ces mêmes ouvrages, et s'initier, par un travail pénible, à une infinité de détails statistiques et géographiques qui lui étaient nécessaires, pour que, dans sa pensée consciencieuse, il pût arriver

à toute l'exactitude désirable. C'est sans doute à cause de cela qu'il crut devoir inscrire en tête de son éloge l'épigraphe connue : *Labor omnia vincit improbus.* Cet éloge brille donc surtout par l'exactitude ; le style en est simple, clair, harmonieux et d'une correction remarquable : c'est le véritable style de l'éloge. Aujourd'hui, toutefois, que le drame se glisse partout, on serait tenté de désirer que l'auteur eût été moins sévère, moins concis dans ses narrations, et qu'il eût essayé de les enrichir un peu de quelques-unes de ces teintes éclatantes que fournit l'Orient, et qui ont dû bien souvent colorer la vie de son héros. Encouragé par le succès de ce premier travail, M. l'abbé Turinaz forma le projet d'écrire une histoire de la Savoie ; c'était là une vaste entreprise ; et nous sommes persuadé qu'il l'eût conduite à bonne fin, si la mort ne fût venue l'arrêter au moment où le progrès des études historiques dans notre pays, la découverte et la publication de plusieurs documents importants, lui auraient fourni les moyens d'élargir son cadre d'abord trop restreint, et de présenter, sous un jour et plus nouveau et plus vrai, quelques-unes des phases importantes de nos annales.

Les années 1850 et 1851 ont été, à leur tour, bien douloureuses pour l'Académie, par les vides nombreux qui se sont faits dans son sein. Elle a eu d'abord le regret de perdre un de ses membres les plus anciens, M. le comte Marin, dont les investigations en économie politique ont été souvent mentionnées dans les comptes-rendus des volumes précédents, et qui, à une instruction très variée et en même temps très solide, joignait une facilité d'élocution, un talent d'improvisation des

plus remarquables. En 1821, M. le comte Marin publia une brochure, aujourd'hui très rare, intitulée : *De l'influence des sciences oiseuses sur l'ordre social.* Dans cet opuscule, empreint de sombres préoccupations, et qui, il faut le dire, fut assez froidement accueilli par cette classe d'hommes qui commençaient à se donner alors le nom d'hommes de progrès, l'auteur, pressentant en quelque sorte l'avenir, s'élève avec force et éloquence contre ce qu'il appelle les sciences oiseuses, c'est-à-dire contre ces doctrines perfides qui, sous des dehors inoffensifs, ne tendaient à rien moins qu'à détruire les bases de toute vraie civilisation, à bouleverser les idées du juste et de l'injuste, à anéantir la foi religieuse, à briser les ressorts des gouvernements, à préparer enfin les voies au socialisme et à l'anarchie. « De quelques sophismes, dit-il en se résumant, qu'on veuille colorer les causes des révolutions, ne nous dissimulons pas qu'elles n'ont jamais été faites que par des hommes abîmés de dettes, de vices, de crimes, ou dévorés par une insatiable ambition ; par des hommes qui ont tout à perdre dans le repos et le calme, et tout à gagner dans un bouleversement. » Tels étaient les principes que M. le comte Marin professait en 1821. On refusait de croire à ses prédictions : l'expérience est venue pourtant démontrer qu'il avait peut-être plus de clairvoyance que ceux qui prétendaient le critiquer.

En 1830, le même académicien publia un *Éloge historique de M. le général de Boigne.* Ce travail, moins complet que celui de M. l'abbé Turinaz, qui parut deux ans après, offre cependant un tableau exact de la carrière politique et militaire de cet homme extraordinaire : le style en est coloré, plein d'animation et de chaleur.

M. le comte Marin fit successivement paraître une *Notice sur Emmanuel-Philibert*, qui obtint l'honneur de plusieurs éditions. On a de lui, dans les Mémoires de l'Académie, quelques pages intitulées : *Réflexions sur le romantisme*. Agriculteur consommé, profond, ayant consacré quarante ans de sa vie à l'étude et à la pratique de l'économie agricole, il a publié, dans les Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, plusieurs travaux importants. Il avait été l'un des fondateurs de cette Société ; il en fut le secrétaire jusqu'à sa mort. Parmi les nombreux manuscrits qu'il a laissés, il y en a un qui sans doute mériterait de voir le jour, à cause de son opportunité, et qui a pour titre : *Du déboisement des montagnes en Savoie*.

M. l'abbé Bonnefoy, ancien recteur de Jarsy en Bauges, membre agrégé de l'Académie, a été aussi du nombre de ceux que la mort a enlevés aux sciences pendant le cours de ces deux dernières années. Cet honorable ecclésiastique s'était principalement adonné à l'étude des antiquités et à la recherche des documents historiques. Avec une imagination moins vive, moins impressionnable, moins facile à s'éprendre pour tout ce qui jetait l'esprit hors des routes battues, il eût certainement pu rendre de grands services à notre histoire, surtout à une époque où, par son activité infatigable, il était parvenu à réunir entre ses mains une certaine quantité de documents précieux. Ce nonobstant, on ne doit pas moins le considérer comme un des hommes qui, en Savoie, furent les premiers à reprendre les travaux sérieux et pénibles que la révolution avait interrompus et presque fait oublier. Nous avons de lui une *Vie d'Anastase Germonio*,

archevêque et comte de Tarentaise, imprimée à Lyon en 1835, 1 vol. in-12; ainsi que plusieurs Notices publiées dans la collection des Mémoires de l'Académie. Il a laissé un assez grand nombre de compositions manuscrites destinées à être retouchées, des généalogies, des notes, des *factum* et des copies de titres inédits.

Une dernière perte à laquelle l'Académie a été on ne peut plus sensible est celle de M. le docteur Duclos, chev^r^ de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, médecin en chef de l'hospice des aliénés du Betton, décédé le 22 mars 1851, à l'âge de 47 ans. Notre presse nationale et la presse étrangère ont déjà retenti des justes regrets qu'a excités partout cette perte prématurée. A peine arrivé à la force de l'âge, M. le docteur Duclos avait déjà rendu à la science des services éminents. Nommé médecin de l'hospice des aliénés du Betton, il s'était voué de toute la force de sa volonté et de toute la puissance de son génie investigateur à l'étude de ces maladies si variées, si nombreuses, si obscures parfois dans leurs causes, si singulières par leurs résultats, qui affectent l'intelligence de l'homme. Non content des observations que lui fournissait la pratique de son art dans l'hospice du Betton, il voulut parcourir les pays étrangers afin de pouvoir doter sa patrie des améliorations, des perfectionnements dont sa propre expérience lui aurait démontré la nécessité ou l'utilité. C'est à la suite de ce voyage, qu'en 1846 il publia son ouvrage capital : *Études médicales sur quelques établissements d'aliénés en France;* lequel fut suivi presque immédiatement d'une autre publication non moins remarquable : *Mémoire pour servir à la création d'un nouvel asile d'aliénés en Savoie.* Ce dernier travail avait

d'autant plus d'opportunité, et l'auteur, en le publiant, rendait à son pays un service d'autant plus réel, que depuis longtemps l'asile du Betton était regardé comme offrant, sous divers rapports, une foule d'inconvénients graves, qui exigeaient que l'on songeât sérieusement à l'érection d'un nouvel hospice. Inutile de dire que, dans son Mémoire, M. Duclos traite cette question avec une supériorité de vues et avec un tact pratique qui ne laissent rien à désirer.

Animé de ce que l'on appelle l'amour pur de la science, dégagé de toute préoccupation ambitieuse, aspirant au bien pour le bien, l'honorable académicien continua dès lors à consacrer tout ce qu'il possédait d'énergie à la poursuite du but qu'il se proposait : l'affaiblissement graduel de sa santé ne l'arrêta pas, et ce fut sous le pressentiment de sa fin prochaine, dont il avait même deviné l'époque précise, qu'il mit la dernière main à ses *Notes et observations sur la législation des aliénés*, qui ont vu tout récemment le jour par les soins d'un de ses amis intimes, M. l'abbé Tournier, chanoine de l'église métropolitaine de Chambéry.

Au nombre des personnes dont l'Académie a eu encore à déplorer la perte, nous devons mentionner M. le marquis Alexandre d'Oncieu de Chaffardon, ancien écuyer de S. M. la feue reine douairière, Marie-Christine, capitaine dans le corps de réserve de la brigade de Savoie, mort en 1849, à la suite des fatigues qu'il dut éprouver pendant la première campagne de Lombardie. Homme doux, patient, modeste, religieux, dévoué à tous ses devoirs, et surtout à ceux de sa profession, M. le marquis d'Oncieu avait profité de ses loisirs pour s'adonner à

l'étude de la numismatique et de l'archéologie. Il portait, dans l'exploration des antiquités de notre pays, cet esprit judicieux, sobre et froid, nécessaire à quiconque veut arriver à des résultats vrais, à des conclusions solides. Les comptes-rendus de l'Académie ont fait plusieurs fois mention de ses travaux.

§ 10.

RELATIONS SCIENTIFIQUES.

Depuis la publication de son dernier volume, l'Académie a continué les relations déjà établies entre elle et différents corps savants; elle a noué de nouveaux rapports avec la Société des sciences naturelles du canton de Vaud, avec la Société des sciences, lettres et arts de Grenoble (Académie delphinale), avec la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, avec l'Académie des sciences de Toulouse, avec l'Académie des sciences de Dijon, avec l'Institut royal des sciences, belles-lettres et arts des Pays-Bas, et avec l'Académie des sciences de Madrid.

Parmi les savants étrangers qui, à diverses époques, ont assisté à quelques-unes des séances de l'Académie, nous nous bornerons à citer M. Auguste Le Prévost, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. le vicomte Héricart de Thury, membre de l'Académie des sciences, président de la commission des eaux minérales de France, et M. le docteur Vrolik, secrétaire perpétuel de l'Institut royal d'Amsterdam.

Décorée du titre et investie des prérogatives d'Aca-

démie royale, par S. M. Charles-Albert, à teneur d'un décret du 3 avril 1848, daté du quartier général de Crémone, l'Académie a trouvé et trouvera bien plus encore à l'avenir, dans cet acte de munificence royale, un moyen d'étendre son influence en Savoie, et de combattre, sans dépasser le cercle de sa compétence, ces doctrines perverses qui, tout en semant le désordre dans la société, pervertissent le goût, avilissent les lettres, substituent le charlatanisme au pur amour de la science, et, en invoquant le progrès, nous ramènent vers la barbarie.

S. M. le Roi Victor-Emmanuel II étant venu à Chambéry, au mois de mai 1850, l'Académie fut admise à l'honneur de lui envoyer une députation pour lui renouveler l'assurance de sa fidélité et de son profond respect.

TABLE DES PARAGRAPHES

DE CE COMPTE-RENDU

§ 1er — Histoire, Archéologie.....*pages* XXVIII
§ 2. — Encouragements donnés aux sciences, lettres et beaux-arts..... LXVI
§ 3. — Littérature, Grammaire, Enseignement..... LXXII
§ 4. — Législation..... LXXIV
§ 5. — Statistique..... LXXVIII
§ 6. — Médecine, Chimie..... LXXXII
§ 7. — Histoire naturelle, Géologie, Météorologie, Géographie, Agriculture..... LXXXIX
§ 8. — Discours de réception..... XCVI
§ 9. — Nécrologie..... CIX
§ 10. — Relations scientifiques..... CXVIII

Fragment de Sculpture en molasse peinte et dorée trouvé à l'Hopital d'Aix-les-Bains.

UNIV. OF MICH.

Fragment de Sculpture en molasse peinte et dorée trouvé à l'Hopital d'Aix-les-Bains.

UNIV. OF MICH.

OBSERVATIONS

SUR LE RECENSEMENT DES

PERSONNES ATTEINTES DE GOITRE

ET DE CRÉTINISME

DANS LES DIOCÈSES DE CHAMBÉRY ET DE MAURIENNE

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

Lu dans la Séance du 3 Février 1847.

On a souvent demandé si le nombre des personnes atteintes de goître ou de crétinisme, ou de ces deux infirmités réunies, augmente ou diminue. Il ne sera possible de répondre à cette question avec précision que lorsqu'on pourra comparer deux recensements exacts faits à un intervalle d'un certain nombre d'années l'un de l'autre. Des observations vagues ne suffisent pas pour motiver une opinion sur ce point. Ces tristes infirmités qui affligent un si grand nombre d'individus, surtout dans les vallées des Alpes, méritent bien de fixer l'attention des savants. S. M., dont la sollicitude paternelle ne

néglige rien de ce qui peut contribuer au bonheur de ses sujets, a pris une mesure pleine de sagesse, en confiant cette étude à une commission qui réunit les connaissances de la géologie et celles de la médecine. En 1845, cette commission a fait faire un recensement de toutes les personnes atteintes de ces deux maladies dans les états de S. M. Lorsque ce travail aura été examiné dans son ensemble, elle fera sans doute connaître les moyens prophylactiques et thérapeutiques qui lui paraîtront préférables. Si ensuite on a soin de faire dresser un nouveau recensement dans 20 ou 30 ans, il sera facile de juger s'il y a, ou non, quelque amélioration.

Pour parvenir à bien connaître le nombre des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans ce diocèse, conformément au désir de la commission, nous avons recommandé à MM. les curés de remplir avec soin les tableaux imprimés qui leur ont été adressés à cette fin. Ce travail nous paraît avoir été fait avec une exactitude très satisfaisante. Avant d'adresser ces tableaux à la commission, nous en avons fait un résumé qui en renferme les principaux éléments. Mgr l'évêque de Maurienne a eu l'obligeance de nous envoyer aussi un résumé du recensement fait dans son diocèse. Persuadé que la Société académique mettrait quelqu'intérêt à en connaître les résultats, nous avons l'honneur aujourd'hui, Messieurs, de vous les présenter.

Diocèse de Chambéry.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
St-Genix.....	2214	»	1	»	»	1	»	2	»	»
Avressieux.....	865	»	1	»	»	1	»	2	»	»
Champagneux...	760	néant.								
Gresin	495	id.								
Rochefort.....	501	1	»	»	»	»	1	2	»	»
Ste-Marie-d'Alvey	325	5	»	1	10	»	1	17	10	»
St-Maurice-de-Rh.	480	néant.								
Totaux..	5640	6	2	1	10	2	2	23	10	»
Pont-Beauvoisin.	1468	néant.								(1)
Aiguebellette....	464	id.								
Belmont.....	558	id.								
La Bridoire.....	905	id.								
Domessin.....	1480	»	1	2	1	»	3	7	»	»
Lépin	425	néant.								
St-Alb.-de-Montb.	282	id.								
St-Beron	1100	id.								
Vérel-Montbel...	600	id.								
Totaux..	7282	»	1	2	1	»	3	7	»	»
Les Echelles.....	1100	1	»	»	5	»	»	6	13	»
La Bauche.....	660	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Corbel.....	543	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Entremt-le-Jeune	934	néant.								
Oncin.....	1426	»	1	»	4	»	»	5	12	»
St-Christophe ...	700	1	»	»	14	»	»	15	12	»
St-Franc.....	596	1	»	»	4	»	»	5	9	»
St-Pre-de-Genebr.	475	»	»	»	1	1	»	2	16	»
Totaux..	6434	3	2	1	28	1	»	35	12	»
Novalaise.....	2262	néant.								
Ayn	844	id.								
Dulin	600	id.								
Gerbaix	801	id.								
St-Pierre-d'Alvey	577	»	»	1	»	»	2	3	10	»
Verthemex.....	563	néant.								
Totaux..	5647	»	»	1	»	»	2	3	10	»

(1) Au Pont-Beauvoisin, sur France, il y a quelques cas de goître dans des maisons basses, humides, adossées à un grès argileux, tendre et friable.

PAROISSE.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		1° Goître.	le Crétinis.
Yenne.....	3100	15	7	»	30	1	1	54	8	(1)
La Balme.....	644	6	5	8	6	3	7	35	9	(2)
Loisieux.....	603	néant.								
Meyrieux.....	573	id.								
St-Martin-du-Vill.	368	id.								
St-Paul.....	706	id.								
Traize.....	570	id.								
Totaux..	6564	21	12	8	36	4	8	89	8	»
Billième.....	407	néant.								
Jongieux.....	527	id.								
Lucey.....	601	id.								
Mont-du-Chat....	286	id.								
Ontex.....	318	id.								
St-Jean-de-Chevelu	934	id.								
Totaux..	3073	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ruffieux.....	1009	néant.								
Chanaz.....	801	id.								
Chindrieux.....	1355	id.								
Motz.....	832	6	»	»	7	»	»	13	13	(3)
St-Pre-de-Curtille.	746	néant.								
Serrières.....	1136	9	»	3	22	»	1	35	»	(4)
Vions.....	356	néant.								
Totaux..	6235	15	»	3	29	»	1	48	13	»
Rumilly.....	4664	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Bloye.....	787	»	»	»	»	2	»	2	»	»
Lornay.....	500	néant.								
Marigny.....	771	id.								
Massingy.....	1095	id.								
Moye.....	1465	»	»	»	»	2	»	2	»	»
St-Félix.....	924	néant.								
Totaux..	10156	»	»	»	»	5	»	5	»	»

(1) A Yenne, chef-lieu, 19; — Etain, 10; — Les Buchets, 4; — Lagneux, 5; — Bas-Saumont, 6, etc.

(2) A la Balme, chef-lieu, 24; — Les Bessons, 11. — Tous les villages d'Yenne et de la Balme, où il y a du goître, sont dans le bas, sur les dépôts du Rhône, ou sur un terrain d'alluvion.

(3) A Motz, chef-lieu, 5; — Motz, 7; — Châteaufou, 7; — Le Nartel, 1.

(4) A Serrières: Lachetraz, 7; — Mathy, 10; — Monthon, 8; — les Iles, 12. — Dans les hameaux élevés il n'y a ni goitreux ni crétins.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Albens.....	1926	néant.								
La Biolle.....	1615	id.								
Cessens	765	id.								
Epersy.....	360	id.								
Mognard	398	id.								
St-Germain.....	819	id.								
St-Girod	634	id.								
Totaux..	6517	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chainaz.....	520	néant.								
Cusy.....	1392	id.								
Héry-sur-Alby...	726	id.								
Montcel	1120	id.								
St-Offenge-dessus.	512	id.								
St-Offenge-dessous	772	id.								
St-Ours	490	id.								
Totaux..	5532	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aix.....	4300	»	»	»	1	»	»	1	10	»
Clarafond.....	1125	néant.								
Grésy-sur-Aix ...	1605	id.								
Méry	1024	id.								
Mouxy.....	685	id.								
Pugny	470	id.								
St-Innocent.....	956	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Tresserve.....	647	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Trévignin	618	néant.								
Le Viviers.....	486	id.								
Totaux..	11866	1	»	»	1	»	»	3	»	»
Maché	3007	néant.								
Cognin.....	1353	id.								
St-Cassien	706	id.								
St-Jean-de-Couz..	470	10	»	»	11	»	»	21	»	(1)
St-Sulpice	670	»	»	»	»	»	»	4	»	»
St-Thibaud	1058	néant.								
Vimines.....	1400	id.								
Totaux..	8664	10	»	»	10	»	»	»	»	»

(1) A St-Jean-de-Couz, chef-lieu, 6; — Côtebarrier, 8; — Villard-des-Merles, 3.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Notre-Dame.....	5567	néant.								
Bassens.....	512	»	3	»	»	1	»	4	»	»
Bissy.....	907	néant.								
Le Bourget.....	2059	»	5	»	»	3	»	8	»	(1)
Lémenc.....	1357	néant.								
La Motte-Servolex	3186	14	4	19	33	2	15	87	8	(2)
St-Alban.....	1462	néant.								
St-Ombre.....	841	»	4	2	4	»	»	13	8	»
Sonnaz.....	928	1	»	»	»	»	»	1	»	»
Trembley.....	604	3	»	»	»	»	»	3	22	»
Vérel-Pragondran	509	néant.								
Voglans.....	740	id.								
Totaux..	18682	18	16	21	37	6	18	116	12	»
St-Franç.-de-Sales	7500	4	»	»	5	»	»	9	»	(3)
Apremont.....	1118	néant.								
Barberaz.....	686	id.								
Barby.....	280	id.								
Entremt-le-Vieux.	1915	2	2	»	2	1	»	7	»	»
Jacob.....	358	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Montagnole.....	923	néant.								
La Ravoire.....	853	»	1	»	1	1	»	3	»	»
St-Baldoph.....	1065	»	1	2	1	1	2	7	9	»
Trivier.....	650	»	1	»	»	1	»	2	»	»
Totaux..	15348	6	5	2	9	5	2	29	9	»
Curienne.....	664	néant.								
Les Déserts.....	1787	id.								
Puisgros.....	910	»	»	1	1	1	»	3	10	»
St-Jean-d'Arvey..	1119	néant.								
Thoiry.....	1386	id.								
La Thuile.....	1013	id.								
Totaux..	6879	»	»	1	1	1	»	»	10	»

(1) Au Bourget, chef-lieu, 3; — La Serrax, 2; — la plaine, 1. — Il y a au Bourget 8 crétins et point de goître.

(2) A la Motte-Servolex, chef-lieu, 4; — au Villard, 24; — au Cheminay, 24; — aux Tessonnières, 6; — à Barbizet, 3; — à Montauget, 4; — à Servolex, 4; — à Villardmarin, 3; — au Noiray, 8, etc. — Plusieurs de ces villages sont situés sur une mollasse noire, au travers de laquelle filtre l'eau dont on fait usage.

(3) A Chambéry, il y a quelques cas de goître au Colombier et près du pont de la Garatte.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Arith.....	1170	néant.								
Aillon-le-Jeune..	900	id.								
Aillon-le-Vieux..	985	id.								
Bellecombe.....	1251	id.								
Lescheraine.....	810	id.								
Le Noyer.....	987	id.								
St-François.....	975	id.								
Totaux..	7078	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Châtelard.....	1182	néant.								
La Compôte.....	620	id.								
Doucy	570	id.								
Ecole	1193	id.								
Jarsy	1372	id.								
La Motte.....	908	id.								
Ste-Reine.....	658	id.								
Totaux..	6503	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Montmélian.....	1315	»	1	»	»	4	»	5	»	»
La Chavanne.....	482	2	2	1	6	2	»	13	9	»
Arbin.....	659	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Chignin.....	1107	néant.								
Cruet	1285	6	1	5	15	1	3	31	21	»
Francin.....	955	néant.								
Leyssaud.....	600	9	5	15	1	10	13	53	18	»
Les Marches.....	1314	néant.								
Les Mollettes.....	610	id.								
Myans.....	440	id.								
Ste-Hélène-du-Lac.	849	2	»	2	2	1	1	8	4	»
St-Jeoire.....	708	néant.								
Totaux..	10324	19	10	23	24	18	17	111	13	»
S-Pierre-d'Albigny	3433	20	»	»	25	»	»	45	11	(1)
Fréterive.....	876	7	4	4	11	5	6	37	12	
Grésy-sur-Isère..	1650	3	»	4	4	»	1	12	20	(2)
Montailleur.....	1003	6	»	»	16	»	»	22	12	(3)
St-Jean-de-la-Porte	1165	néant.								
Totaux..	8127	36	4	8	56	5	7	116	13	»

(1) A St-Pierre-d'Albigny, Pau, 22; — Champeget, 4; — le Bourget, 11; — Miolans, 5; — Chevillard, 5, etc.

(2) A Grésy-sur-Isère, chef-lieu, 5; — le Villard, 7.

(3) A Montailleur, chef-lieu, 5; — la Chagne, 8; — le Château, 5; — Fournieux, 4; — Montailleuset, 4, etc.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Cléry.....	1175	1	»	»	3	1	»	5	21	»
Plancherine.....	340	néant.								
S^t-Vital.....	556	3	1	»	2	1	»	7	18	(1)
Tournon.....	284	5	»	»	7	»	»	12	25	(2)
Verrens.....	803	»	»	»	2	»	»	2	15	»
Totaux..	3158	9	1	»	14	2	»	26	19	»
Châteauneuf.....	1030	15	1	1	27	4	2	50	10	(3)
Bettonnet.....	557	néant.								
Coise.....	1534	39	3	5	81	3	7	138	14	(4)
Hauteville.....	512	»	»	3	»	»	10	13	18	»
Planaise.....	536	3	5	7	6	2	3	26	11	(5)
S^t-Jean-P-Gauthier	205	néant.								
S^t-Pierre-de-Soucy	990	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Villardhéry.....	382	6	»	»	6	»	»	12	9	(6)
Totaux..	6740	63	10	16	120	9	22	240	12	»
La Rochette.....	2235	5	14	5	6	9	7	46	6	(7)
Arvillard.....	1453	30	4	4	30	5	2	75	12	(8)
La Chapelle-Blan.	598	3	»	»	27	»	»	30	10	(9)
Etable.....	990	8	»	»	6	»	2	16	13	(10)
Presles.....	1295	29	3	4	28	6	3	73	»	(11)
La Table.....	1370	3	»	1	15	»	3	22	4	(12)
La Trinité.....	922	10	»	»	15	»	»	25	9	(13)
Villarsallet.....	560	7	»	»	7	»	2	16	14	(14)
Villarroux.....	283	1	»	»	4	»	»	5	14	»
Totaux..	8706	96	21	14	138	20	19	308	10	»

(1) A S^t-Vital, Létraz-Dessus, 5; — Létraz-Dessous, 4.
(2) A Tournon, chef-lieu, 5; — Villarrousset, 6; — les Granges, 2, etc.
(3) A Châteauneuf, chef-lieu, 23; — le Boisson, 15; — le Boitard, 6; — le Molard, 2.
(4) A Coise, chef-lieu, 17; — le Puy, 55; — les Iles, 49; — Rubod, 17; — les Frasses, 14; — le Villaret, 15; — le Bachat, 7; — les Plans, 6; — le Villard, 6.
(5) A Planaise, le chef-lieu, 5; — le Puyset, 21.
(6) A Villardhéry, le chef-lieu, 5; — Villardsiard, 7.
(7) A la Rochette, le chef-lieu, 34; — Détrier, 7; — la Croix, 2; — Rotherens, 3.
(8) A Arvillard, le chef-lieu, 45; — Lachat, 52.
(9) A la Chapelle-Blanche, le chef-lieu, 14; — chez les Dufour, 7; — le Villaret, 4, etc.
(10) A Etable, le chef-lieu, 12; — Vereuil, 4.
(11) A Presles, le chef-lieu, 16; — Presles, 75; — le Mollard, 12; — la Combe, 14; — Montrosset, 9; — Charpinay, 9; — les Côtes, 4.
(12) A la Table, le chef-lieu, 1; — les Villards, 8; — Repidon, 5; — la Martinette, 4; — les Fruitas, 3, etc.
(13) A la Trinité, la Cochette, 16; — le Flechet, 7; — la Charrière, 2.
(14) A Villarsallet, le Molaret, 16, etc.

Diocèse de Maurienne.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Bourgneuf.....	435	16	3	3	4	1	5	32	12	»
Chamousset.....	284	9	3	7	9	2	3	33	6	»
Chamoux.....	1350	15	3	2	10	»	1	31	11	»
Champlaurent....	430	néant.								
Le Bourget.....	506	30	1	7	45	1	2	86	8	»
Le Pontet.....	569	33	3	5	59	»	2	103	6	»
Montandry	550	1	»	»	6	»	»	7	»	»
Villardléger.....	755	5	»	3	5	»	3	16	11	»
Totaux..	4879	109	13	28	138	4	16	308	8	»
Aiton.....	960	12	5	4	15	14	8	58	10	2
Bonvillard.....	950	20	»	5	34	»	6	65	11	»
Bonvillaret.....	592	30	1	4	36	»	4	75	10	»
Grignon.....	400	13	1	11	18	2	11	56	12	»
Monthion.....	371	11	»	9	11	»	6	37	8	»
N^{e}-D^{e}-des-Millières	1185	16	16	29	18	3	26	108	8	»
S^{te}-Hélène-des-Mil.	1405	61	25	16	71	10	19	202	7	»
Totaux..	5865	163	48	78	203	29	80	601	9	»
Aiguebelle.....	996	4	»	8	3	»	»	22	7	»
Argentine.....	1274	120	8	22	110	2	27	289	»	»
Epierre.....	474	20	»	11	18	»	15	64	8	»
Montgilbert.....	622	12	3	3	9	1	6	34	6	»
Montsappey.....	525	9	1	2	8	»	3	23	13	7
Randens.....	584	6	»	4	6	»	6	22	»	»
S^{t}-Alb.-d'Hurtières	1184	127	5	62	176	»	72	442	8	»
S^{t}-George-d'Hurt.	1217	110	1	31	121	»	33	296	»	»
S^{t}-P^{re}-de-Belleville	300	30	1	1	14	1	1	48	12	»
Totaux..	7176	438	19	144	465	4	170	1240	8	»
La Chambre.....	826	10	9	31	9	15	34	108	»	»
La Chapelle.....	921	30	6	28	40	10	31	145	»	»
Les Chavannes...	315	3	2	3	6	»	11	25	»	»
Montaimon.....	1496	181	4	19	83	»	13	300	12	6
Montgelafrey.....	683	17	2	»	13	3	»	35	12	»
N^{tre}-D^{me}-du-Cruet	160	6	»	1	6	»	3	16	7	»
S^{t}-Martin-la-Cham.	539	20	»	17	20	2	11	70	7	»
Totaux..	4940	267	23	99	177	30	103	699	6	»

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	MOYENNE COMMUNE	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		Le Goître.	Le Crétinisme.
St-Alban-des-Villar	1176	néant.								
St-Colomban-des-V	1856	»	1	»	»	1	»	2	»	»
St-Etien.-de-Cuine	936	11	»	6	15	»	12	44	12	»
Ste-Marie-de-Cuine	746	43	4	18	77	2	26	170	13	1
St-Léger	475	41	3	6	26	2	8	86	10	1
St-Rémy	867	120	»	21	155	»	14	310	12	»
Totaux..	6056	215	8	51	273	5	60	612	12	1
Albanne	488	»	1	»	»	2	»	3	»	»
Albiez-le-Jeune	526	25	3	»	28	3	1	60	»	»
Albiez-le-Vieux	966	7	2	5	3	»	7	24	8	1-1
Hermillon	592	24	3	8	31	1	9	77	»	»
Lechâtel	402	7	»	3	12	2	6	30	11	»
Montdenis	412	7	»	2	14	»	3	26	»	»
Montpascal	379	4	1	»	18	»	1	24	17	»
Montricher	331	5	»	2	5	1	4	17	18	10
Montvernier	512	12	»	7	20	»	7	46	5	»
Pontamafrey	138	19	»	2	20	»	6	47	10	6
St-Jean-de-Maurne	2761	113	5	14	224	6	20	382	»	»
St-Julien	830	13	1	14	14	1	11	54	7	»
Villargondran	406	39	»	7	56	»	3	105	12	7
Totaux..	8743	275	16	64	446	16	78	895	10	»
Fontcouverte	1410	14	»	4	5	4	2	29	2	»
Jarrier	949	27	2	30	29	2	25	115	4	»
Montrond	516	»	»	»	»	»	1	1	»	»
St-Franç.-de-Sales.	306	10	1	1	14	»	3	29	10	»
St-Jean-d'Arves	1975	3	2	»	4	1	»	10	2	»
St-Pancrace	425	20	6	7	16	5	11	65	13	»
St-Sorlin	893	néant.								
Villarembert	432	3	»	1	6	»	»	10	»	»
Totaux..	6900	77	11	43	74	12	42	259	5	»
Beaunes	422	4	1	»	10	2	»	17	10	»
Bonvillard-sur-Or	370	10	1	1	10	»	1	23	»	»
Orelle	795	37	3	16	45	1	8	120	»	»
St-Martin-d'Arc	282	41	»	8	36	»	6	51	10	»
St-Martin-la-Porte	761	35	1	23	37	1	23	120	»	»
St-Michel	1877	2	9	18	8	5	20	62	22	»
Thyl	536	1	»	»	2	1	1	5	22	»
Valloire	2080	néant.								
Valmeinier	801	1	2	»	»	1	»	5	»	»
Totaux..	7925	134	17	67	148	11	69	443	13	»

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
Avrieux.....	233	7	»	16	13	1	9	46	»	»
Aussoix.....	582	9	»	»	12	»	2	23	19	»
Le Bourget.....	302	9	5	6	4	3	»	27	»	»
Les Fourneaux...	188	6	2	»	12	»	4	24	»	»
Modane.....	1229	26	»	9	33	»	8	76	14	»
Nᵉ-Dᵉ-du-Villard.	435	31	»	»	34	»	»	65	11	»
Sᵗ-André.....	1046	39	6	13	41	5	12	116	»	»
Villarodin.....	234	8	»	1	5	»	1	15	7	3
Totaux..	4249	135	13	45	154	9	36	392	13	»
Bessans.....	960	»	»	»	1	»	»	1	»	»
Bonneval.....	446	»	»	»	3	1	»	4	»	»
Bramans.....	878	11	2	3	25	2	3	46	8	»
Lanslebourg.....	1629	15	2	1	52	1	»	71	16	»
Lanslevillard.....	565	2	»	»	3	»	»	5	»	»
Sardières.....	111	néant.								
Sollières.....	517	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Termignon.....	1316	2	»	»	8	»	»	10	15	»
Totaux..	6425	30	4	4	92	4	4	138	13	»

RÉSUMÉ DES ARCHIPRÊTRÉS

DU DIOCÈSE DE CHAMBÉRY.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen du commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		le Goître.	le Crétinis.
S^{t}-Genix.....	5640	6	2	1	10	2	2	23	10	»
Pont-Beauvoisin.	7282	»	1	2	1	»	3	7	»	»
Les Echelles....	6434	3	2	1	28	1	»	35	22	»
Novalaise.....	5647	»	»	1	»	»	2	3	10	»
Yenne.....	6564	21	12	8	36	4	8	89	8	»
S^{t}-Jean-de-Chevel	3073	néant.								
Ruffieux.....	6235	15	»	3	29	»	1	48	13	»
Rumilly.....	10156	»	»	»	»	5	»	5	»	»
Albens.....	6517	néant.								
S^{t}-Offenge.....	5532	id.								
Aix.....	11866	1	»	»	1	1	»	3	»	»
Maché.....	8664	10	»	2	11	»	2	25	»	»
Notre-Dame....	18672	18	16	21	37	6	18	116	12	»
S^{t}-Franç.-de-Sales	15348	6	5	2	9	5	2	29	9	»
Thoiry.....	6879	»	»	1	1	1	»	3	10	»
Arith.....	7078	néant.								
Le Châtelard....	6503	id.								
Montmélian.....	10324	19	10	23	24	18	17	111	13	»
S-Pierre-d'Albig.	8127	36	4	8	56	5	7	116	13	»
S^{t}-Vital.....	3158	9	1	»	14	2	»	26	19	»
Châteauneuf....	9740	63	10	16	120	9	22	240	12	»
La Rochette.....	9706	96	21	14	138	20	19	308	10	»
Totaux..	176145	303	84	103	515	79	103	1187	12	»

RÉSUMÉ DES ARCHIPRÊTRÉS

DU DIOCÈSE DE MAURIENNE.

PAROISSES.	POPULATION.	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL.	AGE moyen où commence	
		Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme	Goître seul.	Crétinisme seul.	Goître et Crétinisme		la Goître.	le Crétinis.
Chamoux.....	4879	109	13	28	138	4	16	308	8	»
Les Millières....	5863	168	48	78	203	29	80	601	9	»
Aiguebelle.....	7176	438	19	144	465	4	170	1240	8	»
La Chambre....	4940	267	23	99	177	30	103	699	6	»
S^t-Etienne-de-C.	6056	215	8	51	273	5	60	612	12	»
S^t-Jean-de-Maur.	8743	275	16	64	446	16	78	895	10	»
Fontcouverte....	6900	77	11	43	74	12	42	259	5	»
S^t-Michel.....	7925	131	17	87	148	11	69	443	13	»
Modane.....	4249	135	13	45	154	9	36	392	13	»
Lanslebourg	6425	30	4	4	92	4	4	138	18	»
Totaux..	63156	1840	172	623	2170	124	658	5587	9	»

Nous allons ajouter à ces tableaux quelques observations relatives, 1° aux résultats du recensement; 2° à la cause présumée du goître et du crétinisme; 3° aux moyens prophylactiques qui paraissent mériter la préférence.

ARTICLE I^{er}.

OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT.

On trouve dans les tableaux qui précèdent, pour chaque paroisse, le nombre des cas, 1° de goître seul; 2° de crétinisme seul; 3° de goître et crétinisme réunis, et cela pour les deux sexes séparément. Outre le nombre total des individus atteints dans chaque paroisse, on a encore indiqué, dans les endroits du diocèse de Cham-

béry principalement affectés, combien il y en a dans chaque village en particulier, afin que l'on puisse faire des comparaisons plus précises à l'époque d'un nouveau recensement.

Le diocèse de Chambéry comprend 169 paroisses et une population actuellement de 176,145 individus ; ce qui donne une moyenne de 1,042 pour chaque paroisse. Le nombre des personnes qui aujourd'hui s'y trouvent plus ou moins atteintes de goître ou de crétinisme, ou de ces deux infirmités réunies, s'élève à 1,187, ce qui fait 6,73 sur 1,000 habitants pour la totalité du diocèse. Dans le diocèse de Maurienne, le nombre des personnes atteintes est de 5,587 sur une population de 63,156 ; ce qui fait 88,46 sur 1,000 habitants pour la totalité du diocèse. Il y en a plus dans les neuf paroisses de l'archiprêtré d'Aiguebelle que dans les 169 paroisses de ce diocèse.

Le nombre de 1,187 individus plus ou moins affligés de goître ou de crétinisme dans le diocèse de Chambéry, présente 818 cas de goître seul, 163 de crétinisme seul, et 206 de goître uni au crétinisme. Dans le diocèse de Maurienne on trouve 4,010 cas de goître seul, 296 de crétinisme seul, et 1,281 de goître uni au crétinisme. Les proportions sont à peu près les mêmes dans les deux diocèses. Elles prouvent que les cas de goître seul sont plus que le double des deux autres sommes réunies.

Le nombre des habitants atteints de goître est de 5,81 sur 1,000 dans le diocèse de Chambéry, et de 83 sur 1,000 dans celui de Maurienne. Le nombre des crétins atteints de goître est de 558 sur 1,000 dans ce diocèse, et de 815 sur 1,000 dans celui de Maurienne. Cette remarque prouve que les malheureux crétins sont infini-

ment plus exposés aux bronchocèles que les autres habitants.

Sur 818 individus atteints de goître seul, dans ce diocèse, on compte 515 filles et seulement 303 garçons. Dans le diocèse de Maurienne, sur 4,010 individus atteints de goître seul, on compte 2,170 filles et 1,840 garçons ; la différence y est beaucoup moins grande, mais elle est toujours dans le même sens. On ne peut donc pas douter que les femmes ne soient plus sujettes au goître que les hommes. Pour rendre raison de cette différence, on dit : 1° que les femmes ont l'organisation plus faible et la fibre plus impressionnable ; 2° que leur condition les expose à des maladies plus fréquentes, et que c'est souvent pendant les grossesses ou après les couches que le goître se manifeste ; 3° que leur vie est plus casanière, et que dans les campagnes elles en passent la plus grande partie dans des habitations humides et malsaines ; 4° qu'elles boivent le plus souvent de l'eau pure et rarement du vin. Quelques personnes ajoutent que la glande thyroïde se tuméfie plus facilement chez elles, parce qu'elles n'ont pas le cou serré par une cravate comme les hommes.

La différence qui se manifeste relativement au goître ne subsiste plus à l'égard du crétinisme. Sur ce point la Providence traite les deux sexes avec impartialité. Dans ce diocèse, le nombre total des hommes atteints de crétinisme est de 187, et celui des femmes de 182. Dans le diocèse de Maurienne le nombre des hommes est de 785 et celui des femmes de 782.

Dans les tableaux imprimés adressés à MM. les curés, on demandait à quel âge le goître commence ordinairement à se manifester. 100 seulement, tant de ce diocèse que de celui de Maurienne, ont répondu à cette question.

La moyenne de leurs réponses fixe cet âge à 8 ou 9 ans. Il est vrai qu'il se manifeste quelquefois plus tôt ; mais cela est rare, sur 100 personnes qui en sont atteintes, on n'en trouve guères que 5 ou 6 au-dessous de l'âge de 7 ans. On peut donc affirmer qu'en général il se manifeste de 7 à 30 ans, et que les cas de goître congénial sont très rares. Dans le principe, il cède facilement aux remèdes ; mais il est incurable lorsqu'il est invétéré. [1]

On avait demandé aussi à MM. les curés à quel âge commence ordinairement le crétinisme. 97 seulement ont fait une réponse à cette question ; on comprend que ceux qui n'avaient pas de crétins dans leur paroisse ne devaient pas s'en occuper. Sur ce nombre, 10 ont prétendu que cette infirmité se manifeste quelque temps après la naissance, de 1 à 6 ou 7 ans ; 87 ont assuré que le crétinisme est congénial et qu'il se contracte dans le sein maternel. Ce sentiment nous paraît généralement incontestable ; il peut cependant y avoir des exceptions ; il est à désirer que les médecins fassent sur ce point de nouvelles

[1] M. le docteur Duclos, médecin de l'hospice des aliénés du Beton, a observé dernièrement un exemple de goître congénial que nous croyons devoir rapporter. « Benjamin D...., né le 28 mai 1847, à Maltaverne, « hameau de Châteauneuf, a apporté en naissant, un goître divisé en « deux lobes bien distincts et légèrement mobiles, occupant chacun un « des côtés du cou, le gauche du volume d'une noix ordinaire, et le droit « d'une grosseur moitié moindre. Ces tumeurs suivent les mouvements du « larynx. Au toucher, elles semblent d'abord molles et peu résistantes ; « mais en pressant un peu, on sent une dureté égale, élastique qui ne « laisse aucun doute sur l'hypertrophie du corps tyroïde. Elles n'ont pas « fait de progrès sensibles depuis le moment de la naissance ; elles sont « aujourd'hui (24 juillet 1847) à peu près dans le même état. L'enfant a « habituellement une respiration gênée, légèrement sifflante, et lorsqu'il « pleure, la respiration est stertoreuse. Il ne présente aucun signe carac- « téristique de crétinisme ; il est probable qu'il ne sera que goîtreux. Sa « santé est bonne. »

observations. Il paraît certain aussi que l'état des enfants nés avec un principe de crétinisme, peut s'améliorer ou se détériorer selon la manière dont ils sont soignés les 5 ou 6 premières années de leur vie. M. de Saussure ne regarde pas le crétinisme comme congénial : « Il paraît, « dit-il, que c'est surtout dans l'enfance, dans cet âge « où la fibre est tendre et flexible, que se détermine cette « maladie ; car ceux qui en ont été exempts jusqu'à leur « 8^{me} ou 10^{me} année, le sont également pour la vie. » Voyage dans les Alpes, tom. II, chap. 47. Ce sentiment nous paraît contraire à l'observation. [1]

ART. II.

ÉTIOLOGIE DU GOITRE ET DU CRÉTINISME.

Si l'on s'occupe du goître et du crétinisme, c'est principalement sans doute dans l'espérance d'y trouver un remède ou un préservatif. Pour arriver à cette découverte il faudrait en connaître la cause, et c'est précisément le point sur lequel on est le moins d'accord. Quelques auteurs pensent que ces deux maladies sont héréditaires, qu'elles sont un vice de race, et qu'elles se transmettent avec le sang d'une génération à l'autre. D'autres les attribuent à la misère, à la malpropreté, à la mauvaise nourriture, à l'usage des eaux de neige, à une humidité excessive, à l'habitation dans des lieux trop ombragés, à la chaleur, à la stagnation de l'air, à l'ivrognerie, à la

[1] Quelques personnes s'imaginent que les enfants ne contractent le crétinisme que vers l'âge de deux ou trois ans ; parce que c'est alors seulement, en voyant qu'ils n'apprennent ni à parler ni à marcher, qu'on en reconnaît l'existence d'une manière certaine.

débauche, etc. ; cette grande diversité d'opinions prouve que la véritable cause n'en est pas encore connue.

Quoique le goître et le crétinisme soient deux maladies différentes, elles sont très ordinairement associées ; elles sévissent dans les mêmes vallées et dans les mêmes familles ; il y a à la vérité beaucoup de goîtreux qui ne sont pas crétins ; mais il y a peu de crétins sans goître. Nous croyons donc devoir les attribuer aux mêmes causes, au moins provisoirement, et jusqu'à ce qu'on ait de bonnes raisons pour admettre un sentiment contraire.

Il paraît qu'on peut assigner à ces deux maladies des causes directes et des causes indirectes ; les premières sont celles qui les produisent directement et sans lesquelles elles n'existeraient pas. Les secondes sont celles qui ne produiraient pas le goître et le crétinisme, si elles existaient seules ; mais qui en favorisent le développement, et viennent ainsi en aide aux causes directes. Evidemment ce sont les causes directes qu'il serait plus important de découvrir.

Le goître et le crétinisme sont-ils des maladies purement sporadiques, des maladies qui se développent comme au hasard tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre, d'une manière entièrement indépendante soit de la configuration, soit de la constitution géologique du sol ? nous ne le pensons pas ; il paraît au contraire qu'elles tiennent à certaines localités, qu'elles sont comme inhérentes à certaines vallées, et qu'elles ont eu de temps immémorial leur domicile fixe dans les mêmes endroits où elles sévissent encore aujourd'hui. Le recensement, dont nous examinons ici les résultats, nous semble fournir la preuve de cette assertion de manière à laisser peu de doute.

Le diocèse de Chambéry comprend 169 paroisses. Nous les divisons en deux classes ; la première comprend les paroisses saines au nombre de 127, et la seconde celles qui sont plus ou moins infectées au nombre de 42. Nous appelons paroisses saines celles où le recensement n'indique pas plus de trois cas sur 1,000 habitants, et paroisses infectées celles où il y en a un plus grand nombre. Les 127 paroisses qui forment la première classe ne présentent que 57 cas de goître ou de crétinisme sur une population de 128,902 individus, ce qui ne fait qu'un cas sur 3,000 individus. On peut considérer ces cas comme purement sporadiques et indépendants de toute influence locale. Dans les 42 communes qui forment la deuxième classe, le nombre des personnes infectées est de 1,130, sur une population de 47,243 individus, soit de 23,91 sur 1,000. Le diocèse de Maurienne comprend 83 paroisses. On y trouve 9 paroisses saines dont la population est de 8,539, et 74 paroisses infectées, dont la population est de 54,617. Le nombre des cas de goître et de crétinisme dans ces 74 paroisses est de 5,582, soit de 102 sur 1,000 individus.

Relativement au sol, nous divisons le territoire, qui est ici l'objet de nos observations, en trois parties ; la première comprend toutes les paroisses de St-Genix à Montmélian et celles des Bauges ; la deuxième s'étend de Montmélian à Chamousset ; et la troisième de Chamousset à Lanslebourg.

La première partie est occupée principalement par les terrains jurassique et néocomien qui en forment les reliefs ; les paroisses qui y sont assises, sont entièrement exemptes de goître et de crétinisme. Le bas des vallées est entièrement occupé par une formation de grès tertiaire

ou mollasse dont les couches sont tantôt horizontales, tantôt relevées contre le flanc des montagnes voisines, et par un terrain de transport à couches horizontales qui appartient à l'alluvion ancienne et au diluvium. Quelques villages de St-Jean-de-Couz, de St-Ombre, du Bourget, du Trembley, et surtout de la Motte-Servolex, bâtis sur ces terrains, se trouvent assez gravement infectés. On rencontre aussi ces deux maladies dans quelques hameaux de Serrières, d'Yenne et de la Balme, situés près du Rhône, sur les anciens dépôts de ce fleuve. Tous ces derniers hameaux ont des puits dont les eaux baissent ou s'élèvent en même temps que celles du Rhône. On a fait les mêmes observations en France, sur la rive droite de ce fleuve, notamment dans la commune de Peyrieux. Il serait à désirer qu'on explorât avec soin les deux rives du Rhône depuis Lyon jusqu'à Genève.

La seconde partie comprend la rive droite de l'Isère, de St-Vital à Montmélian; et sa rive gauche, de Chamousset à Arvillard. Presque partout le sol dont elle est formée, est un schiste argilo-calcaire sans consistance et presque friable, qui appartient peut-être déjà au terrain métamorphique; or, c'est précisément sur ce sol argilo-calcaire que le goître et le crétinisme commencent à se présenter comme endémiques; il n'y a, en effet, dans tout cet espace de terrain, que 5 paroisses sur 34 qui jouissent d'une entière immunité. Dans les autres, au nombre de 29, on trouve 801 cas sur une population de 29,660, soit 27 cas sur 1,000 habitants, tandis qu'il n'y a que deux cas sur 1,000 dans le reste du diocèse. Les paroisses les plus affligées sont Cruet, Planaise, Coise, Châteauneuf, Presle, Leyssaud, la Rochette et Arvillard. On fait la même observation dans toute la vallée du

Grésivaudan de Montmélian à Grenoble ; la rive droite de l'Isère appartient aux terrains jurassique et néocomien à couches épaisses et compactes ; la population y est parfaitement saine ; tandis que la rive gauche, qui est un schiste argilo-calcaire tendre et friable, est infectée de goître et de crétinisme comme en Savoie.

Le diocèse de Maurienne, de Chamousset à Lanslebourg, est occupé entièrement par le terrain métamorphique. On y trouve plus communément, au bas de la vallée, des schistes argileux, au milieu, des schistes talqueux, et dans les parties les plus élevées, des schistes micacés. Néanmoins ces différentes espèces de roche se trouvent aussi souvent mêlées soit entr'elles, soit avec d'autres espèces, telles que des gneis, des amphiboles, des calcaires, des gypses, des antracites, etc. Le schiste argileux est quelquefois tellement tendre, friable et soluble dans l'eau, qu'on trouve des communes dont tout le territoire est dans un état de mouvement et d'éboulement habituels. Or, c'est précisément sur ce terrain métamorphique que les cas de goître et de crétinisme deviennent plus fréquents. Nous avons déjà remarqué que dans le diocèse de Maurienne, sur 83 paroisses, il n'y en a que 9 qui en soient exemptes ; ce sont les plus élevées. Dans les autres au nombre de 74, on trouve 102 cas sur 1,000 habitants.

On commence donc à trouver quelques cas de goître et de crétinisme dans le diocèse de Chambéry, sur les dépôts du Rhône et sur le terrain d'alluvion ancienne de la Motte-Servolex et des paroisses voisines. Dès qu'on arrive au sol argilo-calcaire qui s'étend de Montmélian à Chamousset, les cas deviennent plus nombreux ; on en compte dans tout ce territoire 27 sur 1,000 habitants ;

lorsqu'on entre dans le terrain argileux, talqueux, gypseux de la vallée de Maurienne, le nombre des cas s'élève à 102 sur 1,000 individus. Or, dans toutes ces localités, si vous interrogez les vieillards, ils vous répondront qu'il y en a toujours eu, dans leur paroisse, à peu près autant qu'il y en a aujourd'hui ; ils n'osent pas affirmer s'il y a augmentation ou diminution ; les communes qui en ont peu aujourd'hui, en avaient peu autrefois ; celles qui en ont beaucoup aujourd'hui, en avaient beaucoup autrefois. Parcourez ensuite les vallées qui en sont exemptes, celles des Beauges, par exemple ; réitérez les mêmes interrogations ; on vous répondra partout qu'il n'y en a jamais eu plus qu'aujourd'hui. Il paraît donc certain que ces deux infirmités ne sont pas purement sporadiques, et qu'on en doit chercher la cause dans les localités mêmes où elles se développent. Si ce point laisse encore des doutes, un recensement comparatif opéré dans 30 ou 40 ans, suffira pour les dissiper. Nous regardons comme infiniment probable que, si à une époque quelconque du passé, si en l'année 1247, par exemple, on avait indiqué sur une carte de Savoie, par une couleur particulière, tous les endroits plus ou moins infectés alors par le goître et le crétinisme, on reconnaîtrait que l'état des choses y est encore à peu près le même aujourd'hui.

En effet, on a assuré de tout temps qu'on rencontre ordinairement ces deux maladies dans les basses vallées des Alpes et des Pyrénées. « On ne voit de crétins, dit « M. de Saussure, ni dans les hautes vallées, ni dans les « plaines ouvertes de toutes parts ; » il prouve cette assertion par les nombreuses observations qu'il a faites lui-même dans le Valais, ainsi que dans les provinces d'Aoste, de Tarentaise et de Maurienne. (*Voyage dans les Alpes,*

tom. II, ch. 47.) Il y a soixante et dix ans qu'il parlait ainsi, et aujourd'hui encore ce sont les mêmes vallées qui sont particulièrement affligées de ces deux fléaux ; il y a donc quelque chose dans ces deux localités qui les entretient et qui les y fixe.

Dans un mémoire inséré au tome XXXV des Annales d'Hygiène publique, M. Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire de Versailles, rapporte, sur le témoignage du docteur Hancke, que sur 380 militaires de l'armée wurtembergeoise, qui étaient en garnison au fort Silberberg, construit dans les Alpes, 100 hommes se trouvaient atteints de goître après moins d'un mois de séjour.[1] Il y avait donc dans cette localité une cause particulière.

Le même auteur reconnaît que le goître sévit d'une manière constante dans quelques départements de la France, notamment dans celui des Hautes-Alpes, tandis qu'il épargne avec une régularité remarquable tout le nord-ouest du même royaume. Il confirme cette assertion par le tableau suivant.

ANNÉES DES LEVÉES.	HAUTES-ALPES.		MORBIHAN.	
	SUJETS EXAMINÉS	EXEMPTÉS POUR GOÎTRE.	SUJETS EXAMINÉS	EXEMPTÉS P^{r} GOÎTRE
1838	901	105	2077	0
1839	887	86	1845	0
1840	902	115	1968	0
1841	804	56	2008	0
1842	945	80	1919	0
Moyennes.	887	88	1963	0

[1] *Annales d'Hygiène publ. et de Médec. légale*, t. 35, p. 299 ; janv. 1846.

On voit par ce tableau que, dans le département des Hautes-Alpes, sur 100 conscrits examinés chaque année à l'époque du tirage, il y en a dix qui sont exemptés pour goître, tandis que le département du Morbihan n'en présente pas un seul cas sur 2,000. Si ce tableau comprenait 50 ans au lieu de 5, très probablement il offrirait invariablement les mêmes résultats.

Si ces deux maladies sont réellement inhérentes à certaines localités, les causes qui les produisent doivent donc être aussi particulières à ces mêmes localités ; c'est là une considération essentielle qu'il ne faut pas perdre de vue. Ceux qui les attribuent à des causes générales, à des causes qu'on retrouve partout, même dans les endroits où ces deux fléaux ont toujours été inconnus, ne nous paraissent pas dans le vrai. Si l'ivrognerie et la débauche, par exemple, en étaient la véritable cause, il n'y aurait nulle part plus de goîtreux et de crétins que dans les grandes villes. Si elles dépendent du sol, comme on ne peut guères en douter, il paraît qu'il faut en chercher la cause primitive dans sa constitution géologique plutôt que dans sa configuration. En effet, le recensement de 1845 prouve que l'on commence à trouver quelques cas de goître et de crétinisme en Savoie sur les dépôts du Rhône, sur le terrain d'alluvion ancienne, et sur les grès mêlés d'argile ; que ces cas deviennent plus fréquents lorsqu'on arrive aux schistes argilo-calcaires ; que toutes les communes assises sur ce terrain en sont à peu près également infectées ; qu'ils deviennent beaucoup plus fréquents encore dans les vallées de Maurienne, de Tarentaise, du Faucigny et d'Aoste occupées presque entièrement par le terrain métamorphique, et spécialement par des schistes argileux, talqueux, micacés, et par des

dépôts de gypses; tandis qu'au contraire les terrains jurassique et néocomien en sont complètement exempts. Il paraît donc certain que la première cause de ces deux maladies est inhérente au sol.

Ce qui prouve que la configuration du pays n'en est pas la cause directe, c'est qu'on trouve souvent les mêmes conditions géographiques dans des endroits où le goître et le crétinisme sont inconnus; on rencontre souvent, hors des terrains que nous avons signalés, les mêmes formes de vallées, les mêmes défilés, le même boisement, les mêmes ombrages, la même humidité, la même pauvreté dans la construction des chaumières. Hors des terrains infectés, ces divers accidents réunis ou séparés occasionnent des fièvres ou d'autres maladies, mais ils ne produisent pas le goître ni le crétinisme. Au contraire, dans les terrains qui y sont sujets, les conditions géographiques les plus favorables ne suffisent pas pour en exempter. Ainsi, par exemple, les communes de la Chapelle, de la Chambre, de St-Avre en Maurienne sont situées dans un terrain sec, loin des marais, exposées à un grand courant d'air; celles de la Chavanne, de Planaise, de Coise, de Châteauneuf, de la Chapelle-Blanche, en ce diocèse, sont dans une situation agréable, ouverte de tous côtés, bien exposée au soleil en toute saison; tous ces avantages n'ont pu jusqu'ici les assainir.

Il faut bien cependant compter la configuration du sol et les circonstances qui l'accompagnent, au nombre des causes secondaires de ces deux infirmités. Si à une constitution géologique défavorable se joignent encore la profondeur et l'étroitesse de la vallée, la stagnation de l'air, l'absence du soleil une partie du jour ou une partie de l'année, une humidité excessive, des habitations mal-

saines, la malpropreté, une mauvaise nourriture, etc., il est certain que les cas en seront beaucoup plus fréquents et plus graves.

Mais quelle est au fond la substance qui altère la nature du sol et lui procure ses qualités nuisibles ? est-ce l'argile, l'alumine, la magnésie, la silice, le talc, le gypse, etc. ? la question est trop peu avancée pour que l'on puisse rien affirmer sur ce point. Nous nous bornerons à remarquer qu'en Savoie du moins, plus un terrain est argileux, plus les cas de goître et de crétinisme y sont fréquents. Quoi qu'il en soit, il paraît que ce principe pathogénique, dont nous ignorons la nature, est pris en dissolution ou charrié mécaniquement par les eaux qui traversent certains terrains, et que c'est principalement par la boisson qu'il exerce sa pernicieuse influence sur le corps humain. C'est au moins une opinion très généralement accréditée, comme on le voit par les notes qui accompagnent le recensement.

A Leyssaud, à la Chapelle-Blanche, à Cruet, à Cluses, à Montvernier, à St-Julien en Maurienne et en beaucoup d'autres endroits, on attribue le goître aux eaux qui forment un dépôt de tuf. [1] A la Chavanne, à la Motte-Servolex, à Arvillard, à la Balme, on l'attribue aux eaux de puits creusés dans un sol argileux ou marécageux. Au Puyset, commune de Planaise, sur 18 familles, l'une a une citerne, les autres s'abreuvent à une même

[1] La source de Villarclément, commune de St-Julien, s'est formé elle-même un canal élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol par des incrustations successives. Arrivés à l'âge de 20 ans, les jeunes gens en font quelquefois usage pendant plusieurs mois avant la levée, afin de se procurer un goître suffisant pour les exempter du service militaire. On prétend que le moyen est efficace.

source de mauvaise eau ; la première est saine, toutes les autres sont gravement atteintes de goître et de crétinisme. A Pontamafrey on a renoncé à l'usage d'une source séléniteuse ; on assure que depuis lors les goîtres ont diminué. A St-Jean-de-Maurienne il est bien reconnu que les eaux dites de Bonrieux, qui sont très argileuses, entretiennent le goître et le crétinisme dans toute la rue du même nom qui en fait usage, tandis que la fontaine dite de La Pierre, qui vient des roches talqueuses et amphiboliques du Rocherai, passe pour très saine. A la Trinité, on assure que les goîtres sont devenus plus nombreux depuis qu'on a réuni une nouvelle source à celle du village de la Cochette ; on prétend qu'il y a à Coise une source qui produit le goître et une autre qui en guérit. La petite commune de St-Jean-Pied-Gauthier n'a ni goître ni crétinisme, tandis que presque tous les villages voisins en sont atteints. On attribue cette exemption à l'usage habituel d'une eau légèrement ferrugineuse. A Villarsallet, il n'y a du goître qu'au village du Mollaret ; on l'attribue à la qualité de l'eau, et l'on assure que les étrangers qui viennent s'y établir, en prennent presque toujours la première ou la seconde année. M. le docteur Duclos, médecin de l'hospice des aliénés du Beton, cite un village de Chamoux, où le goître augmente en été et diminue en hiver. On en donne une raison très plausible. En hiver on puise l'eau à un courant qui descend de la montagne ; en été, le ruisseau étant à sec, on va à une mauvaise source qui sort à quelque distance des habitations. On prétend avoir observé le même fait à la croix d'Aiguebelle, et l'on en donne la même explication. Enfin il y a peu de communes qui n'attribuent le goître et le crétinisme à l'usage de quelques eaux. Une opinion aussi

générale n'est probablement pas dénuée de tout fondement ; et certainement s'il y a des eaux qui produisent un tel effet, ce n'est pas par leur nature ; car l'eau est partout la même ; ce ne peut être qu'à raison des substances tenues en suspension ou en dissolution et fournies par le sol qu'elles ont eu à traverser.

On ne doit pas compter la chaux carbonatée compacte, ni par conséquent les eaux qui l'ont traversée, au nombre des causes du goître et du crétinisme, puisque ces deux maladies sont presque entièrement inconnues dans les communes de ce diocèse qui se trouvent situées sur ce terrain. [1] Presque partout on accuse les eaux tophacées de produire cet effet. Cette opinion est trop générale pour ne pas avoir quelque fondement ; cependant le tuf est aussi composé presque entièrement de carbonate de chaux ; il y a là une difficulté dont on ne peut encore donner la solution. M. Bonjean, chimiste distingué de cette ville, ayant bien voulu analyser trois espèces de tuf pris à Montvernier, à Villarclément et à Leyssaud, et tous réputés pour occasionner le goître, nous nous bornerons ici à en présenter les résultats sans nous permettre d'en tirer aucune conséquence :

[1] L'oxford-clay ne paraît pas plus nuisible que les autres parties du calcaire oolithique.

NOM DES SUBSTANCES.	TUF DE MONTVERNIER	TUF DE VILLARCLÉM[1]	TUF DE LEYSSAUD.
Carbonate de chaux	0,949	0,936	0,911
Carbonate de magnésie...			
Sulfate de magnésie	0,047	0,007	0,008
Sulfate de chaux.....			
Oxide de fer.....	0,010	0,017	0,014
Silice	0,004	0,030	0,007
Eau et matière organique.	0,020	0,010	0,006
Total.....	1,000	1,000[1]	1,000

Il y a aux environs de St-Jean-de-Maurienne plusieurs villages bâtis sur un terrain gypseux, qui sont excessivement sujets au goître et au crétinisme. Peut-on en conclure que la chaux sulfatée et les eaux séléniteuses doivent être rangées au nombre des causes de ces deux maladies ? plusieurs observations porteraient à le croire. Parmi les localités où l'on trouve beaucoup de gypse et en même temps beaucoup de goître, on peut citer, en Maurienne, Randens, Montaimon, Pontamafrey, Montvernier, St-Pancrace, quelques villages de St-Jean-de-Maurienne et de Fontcouverte, Modane, Avrieux, Bramans ; en Tarentaise, le Bourg-St-Maurice, Aime, Villette, Bozel, St-Laurent-de-la-Côte ; en Faucigny, Domancy, Marignier et plusieurs autres communes. Mais on cite aussi en plusieurs endroits des dépôts de gypse qui ne produisent aucun cas de goître dans leur voisinage.

[1] On pourrait peut-être observer ici que le tuf de Villarclément, qui est plus particulièrement accusé de causer le goître, a beaucoup plus de silice.

Il y a beaucoup de plâtre dans les environs de Paris où le goître et le crétinisme paraissent inconnus. Mais il faut remarquer aussi que les nombreux dépôts de chaux sulfatée, qui existent en Europe, appartiennent à plusieurs formations différentes, et qu'il peut y avoir beaucoup de variété dans les éléments inaperçus qui les accompagnent. C'est donc encore une question qui reste pour le moment sans solution.

Quelques écrivains ont attribué le goître et le crétinisme aux eaux de neige et de glace fondue ; cette opinion qui n'a jamais été populaire dans les vallées des Alpes, est évidemment fausse ; car il est reconnu que ces deux infirmités disparaissent entièrement dans les communes les plus élevées de chaque vallée et les plus rapprochées des glaciers.

M. de Saussure disait que, dans tous ses voyages, il n'avait jamais vu un seul village sujet à ces maladies à une hauteur qui passât 500 ou 600 toises au-dessus de la mer. [1] Il est vrai, en effet, que le goître et le crétinisme cessent assez généralement, en Savoie, à la hauteur de 1,000 à 1,200 mètres. Cet avantage nous paraît dû 1° à une plus grande pureté de l'air et de l'eau ; 2° à la nature du sol ; car il est reconnu que dans les lieux élevés les schistes argileux sont ordinairement remplacés par des schistes micacés, talqueux, ou amphiboliques qui sont plus compactes et ne sont point solubles dans l'eau. Cependant, il y a encore sur ce point bien des exceptions ; on trouve, en Maurienne, plusieurs communes situées au-dessus de 1,200 mètres qui ne sont pas dans un état hygiénique très satisfaisant. On peut citer Montaimon

[1] *Voyage dans les Alpes*, tom. 2, chap. 47.

de 1,151 mètres, Bramans de 1,256, Notre-Dame du Villard de 1,324, Montdenis de 1,382, Albiez-le-Jeune de 1,384, Lanslebourg de 1,491, Aussois de 1,498, Montpascal de 1,553, et Albiez-le-Vieux de 1,566 mètres. Dans ces neuf communes, on compte encore 90 cas de goître ou de crétinisme sur 1,000 habitants. Mais on doit ajouter 1° que ces communes sont aussi celles où le sol argileux s'élève plus haut, celles où l'on trouve le plus de ces terrains mouvants sujets à de fréquents éboulements, le plus de ces ravines noires où les eaux pluviales prennent si facilement l'argile en dissolution. On doit ajouter 2° que dans ces paroisses mêmes se sont ordinairement les hameaux les moins élevés qui sont les moins sains.

L'opinion de ceux qui croient trouver la première cause du goître et du crétinisme, dans un vice de race, ne nous paraît pas fondée. A la vérité, dans les localités sujettes à ces deux maladies, les familles qui en sont gravement atteintes, doivent se transmettre de génération en génération une disposition particulière à les contracter. En ce sens, beaucoup de maladies à la longue deviennent héréditaires ; mais nous croyons pouvoir affirmer que ces graves infirmités ne sont pas héréditaires dans ce sens qu'on puisse en attribuer la première cause à un vice de race ; parce qu'en changeant de local, en allant habiter dans un pays sain, une famille atteinte depuis plusieurs siècles, s'en trouve généralement débarrassée après la première ou la seconde génération.

En effet, partout et plus spécialement dans les communes où il y a beaucoup de fermiers, et dans celles où il y a des émigrations chaque année, la population subit un mouvement habituel. Tous les ans, quelques familles partent et d'autres viennent les remplacer. Ce mouvement

est même plus grand dans les paroisses sujettes au goître et au crétinisme, parce qu'il y a plus de mortalité. Si ces deux maladies étaient un vice du sang, les familles infectées se seraient peu à peu dispersées dans les pays voisins, des familles saines les auraient remplacées, insensiblement l'état hygiénique des communes aurait complètement changé. Or, ce n'est pas ce qui arrive. Les paroisses qui étaient atteintes, il y a cent ans, n'ont pas cessé de l'être, et celles qui étaient saines autrefois, le sont encore aujourd'hui. Il faut donc reconnaître que la cause de ces deux maladies est locale et pour ainsi dire inhérente au sol.

L'expérience confirme chaque jour cette opinion : Si une famille infectée va habiter une paroisse saine, les enfants qui se trouvaient atteints, n'en éprouvent pas ordinairement une amélioration sensible, excepté que les goîtres disparaissent peu à peu, s'ils ne sont pas invétérés ; mais à la seconde ou au moins à la troisième génération, la famille se trouvera entièrement assainie. Si au contraire une famille saine va se fixer dans un lieu infecté, les enfants nés antérieurement ne contractent pas le crétinisme, puisqu'il est congénial ; mais, dès le jour de leur arrivée, ils sont sujets à contracter le goître, comme tous les indigènes, et ceux qui naîtront ensuite seront sujets au goître et au crétinisme comme ceux des familles qui ont toujours habité le pays. Un nommé Meunier a eu, au Pont-de-Beauvoisin, deux enfants sains et intelligents ; étant allé ensuite se fixer au village du Puyset, commune de Planaise, il y a eu successivement trois enfants crétins. Parmi les personnes qui actuellement sont atteintes de goître à la Motte-Servolex, on en compte douze qui n'y sont que depuis peu d'années, et qui

toutes sont nées aux environs dans des paroisses parfaitement saines. Deux jardiniers, l'un de St-Alban, l'autre de St-Jean-d'Arvey, communes parfaitement saines, sont allés l'un après l'autre se fixer au château de La Rochette ; tous les deux avaient eu des enfants intelligents avant ce changement de domicile, ils n'eurent plus, depuis lors, que des crétins. Une famille de la Croix-de-la-Rochette composée du père, de la mère et de huit enfants tous sains et bien portants, est allée se fixer à St-Rémy en Maurienne ; tous sans exception y ont pris du goître. D'après le recensement, la petite commune de la Croix-de-la-Rochette n'a actuellement que deux cas de goître. M. le curé de Ste-Hélène des Millières a remarqué que, sur 50 individus crétins ou demi-crétins, décédés de 1835 à 1846, 21 appartenaient à des parents nés dans la paroisse, et 29 à des parents qui étaient venus s'y fixer d'ailleurs ; le plus grand nombre de ces parents venaient de paroisses saines. Les jeunes gens de Saint-Georges et de St-Alban-d'Hurtières vont très ordinairement prendre des femmes dans les communes plus élevées et plus saines du Bourget, du Pontet et de Champlaurent, afin de renouveler peu-à-peu la population par le croisement des races. Ce moyen est employé depuis longtemps et la population locale est toujours la même. Les étrangères ont des enfants crétins et sujets au goître, comme les indigènes ; parce que le principe du mal est dans la nature du sol et non dans les familles.

Il est certain que les pauvres sont plus sujets au goître et au crétinisme que les autres classes de la société. Il faut entrer dans leurs habitations pour bien juger de leur manière de vivre. Figurez-vous un appartement de petite dimension, de 7 à 8 pieds d'élévation, le plus

souvent au rez-de-chaussée, sur la terre nue, ou sur un mauvais dallage, une ou deux fenêtres petites, basses, du même côté, un vieux chassis dormant recouvert d'un papier huilé, qui laisse à peine entrer un peu de lumière ; et dans cet espace étroit et humide une famille entière, plusieurs lits, un pétrin qui sert de table, de vieux meubles, de vieux habits, des coffres vermoulus. On juge aisément de l'air méphytique qu'on respire dans ce réduit. Cette vie d'abjection et de malaise favorise évidemment le rachitisme, le scrophule, le goître et le crétinisme.

On peut en dire autant de l'humidité en général et de la stagnation de l'air. L'observation prouve que les villages situés dans des lieux bas, humides, marécageux, tournés au nord, ombragés par les arbres ou par une haute montagne, sont très exposés à ces deux maladies ; parce que toutes ces causes concourent à affaiblir le tempéramment, à rendre la fibre plus molle, plus flexible, plus impressionnable. On ne doit cependant les regarder que comme des causes indirectes et secondaires ; 1° parce que le goître et le crétinisme, quoique plus communs chez les pauvres, ne s'arrêtent pas toujours au seuil des palais ; les riches n'en sont pas entièrement exempts ; plusieurs familles qui tenaient autrefois dans le monde un rang distingué, leur ont dû leur extinction ; 2° parce que, en Savoie, les habitations rurales sont partout à peu près les mêmes ; il y en a qui sont dans un état propre et décent ; d'autres annoncent beaucoup de misère ; mais au total elles sont, dans les paroisses sujettes à ces deux infirmités, ce qu'elles sont partout ailleurs, et ne présentent rien de particulier. On ne doit donc en chercher la cause primitive ni dans la pauvreté, ni dans la

construction des habitations. Il en est de même de l'humidité et du voisinage des marais. Loin des lieux infectés, ils occasionnent des fièvres, des scrophules ou d'autres maladies ; mais ils ne produisent pas le goître ni le crétinisme.

ART. III.

MOYENS PROPHYLACTIQUES.

S'il est vrai, comme il paraît qu'on ne peut le nier, que la cause directe du goître et du crétinisme dépende de la constitution géologique des terrains et des substances que l'eau, en les traversant, y prend en suspension ou en dissolution, le plus sûr des préservatifs, le seul dont l'efficacité soit incontestable, consiste sans doute à ne pas fixer son domicile dans les communes qui y sont notoirement exposées. Aussi l'expérience prouve-t-elle que le changement d'air est un moyen non-seulement prophylactique, mais encore thérapeutique jusqu'à un certain point. En effet, si un pensionnat de demoiselles, par exemple, est établi dans un air sain, celles qui y arrivent avec un peu de goître le perdent ordinairement dans quelques mois, même sans faire usage d'aucun remède ; aux levées annuelles, on ne regarde pas les petits goîtres comme un motif suffisant de réforme, parce qu'on sait que le changement de pays suffit presque toujours pour les guérir en peu de temps. Ceux que l'émigration conduit à l'étranger font souvent aussi la même observation.

Un pensionnat d'enfants nés crétins ou demi-crétins, établi dans un air bien pur, peut-il être utile ? on n'en saurait douter. Si l'éducation produit de si grands changements au physique et au moral, dans les enfants donés

d'intelligence, elle doit en produire aussi plus ou moins dans les victimes du fléau dont nous parlons : on doit donc applaudir à la formation des établissements de ce genre et à tous les essais qui s'y font, ainsi qu'à la conduite des parents qui y placent leurs enfants. Il ne faut cependant pas qu'ils portent leurs espérances trop loin. Le crétinisme proprement dit qui affecte si profondément toute l'organisation d'un individu, est une maladie congéniale incurable de sa nature. Les enfants qui auront reçu, pendant plusieurs années, tous les soins qu'on peut leur prodiguer dans un excellent pensionnat, seront des crétins améliorés au physique et au moral, des crétins polis et bien élevés, mais ils seront encore crétins ou demi-crétins plus ou moins, et ils le seront toute leur vie.

Si réellement le crétinisme est congénial, comme le recensement de 1845 paraît le prouver, c'est pendant la gestation de la mère qu'il faut travailler à en préserver les enfants. Le moyen le plus sûr pour cela, serait de tenir la mère en pension, durant tout ce temps, hors de la commune, dans un air parfaitement sain, à l'abri des influences locales ; mais on comprend aisément que ce moyen n'est pas à la portée de toutes les familles.

Pour se préserver de l'action des eaux auxquelles le sol aurait communiqué des qualités nuisibles, il faudrait partout où cela est possible, établir des citernes et les revêtir intérieurement d'un bon ciment, afin que les eaux pluviales qu'on y recueille, ne soient jamais en contact avec le sol. Il faut avoir soin pour cela d'éconduire la première couche de pluie qui lave les toits après quelques journées de chaleur, à cause de la poussière argileuse qui s'y trouve alors déposée. Au moyen de ces précautions, on peut se procurer pour la boisson habituelle

et sans beaucoup de dépenses, une eau *distillée*, une eau aussi saine, aussi indépendante de la nature du sol que si on l'avait fait venir d'un autre pays. Sans doute, dans les communes rurales, on ne pourrait pas établir une bonne citerne pour chaque famille ; mais plusieurs familles et même toutes celles d'un village peuvent s'associer à cette fin. On continuerait de faire usage des sources ordinaires pour le bétail et pour les autres besoins domestiques. Les observations faites au hameau du Puyset, commune de Planaise, nous paraissent confirmer l'efficacité de ce moyen d'une manière remarquable. Nous avons déjà dit que, sur 18 familles, une seule a une citerne ; elle en fait usage depuis trente ans ; tous ceux qui en font partie sont sains et bien constitués. Les autres puisent leurs eaux à une mauvaise source qui sort d'un sol argileux au bas du village ; cette eau est peu limpide, molle, désagréable à boire, et dépose au fond du vase un sédiment terreux. Toutes les familles qui en usent, sont gravement atteintes de goître et de crétinisme, et cependant le village est situé dans un lieu agréable, ouvert de tous côtés et très bien exposé au soleil et aux courants d'air. On trouverait peu de localités plus propres à l'essai des moyens prophylactiques.

Les préservatifs dont nous avons parlé jusqu'ici, méritent une attention particulière, parce qu'ils tendent à combattre ce qui nous paraît être la cause directe de ces graves infirmités ; ceux dont il nous reste à parler inspirent moins de confiance, parce qu'ils ne sont opposés qu'aux causes que nous regardons comme indirectes et secondaires. Quelques-uns mêmes ne sont que des moyens douteux dont nous conseillons l'emploi par manière d'essai. L'usage de ces moyens peut rendre les cas de goître

plus rares et moins graves ; mais nous ne pensons pas que seuls ils puissent jamais suffire pour préserver une province entière. Nous les indiquerons en peu de mots.

1° Avant de bâtir une maison, il faut bien choisir le local qu'elle doit occuper, éviter les terrains gypseux, les bas-fonds, le voisinage des marais, celui des ravines argileuses, les lieux où le terrain est mouvant, sujet à des éboulements ; et, autant qu'on le peut, choisir un endroit sec, exposé au midi et bien aéré. Rien, en effet, n'est plus mal sain que de bâtir des maisons dans un terrain incliné, de les enfoncer en partie dans la terre, ou de les adosser à un schiste argileux ou à un grès tendre et friable, comme on l'a fait à la Rochette et au Pont-Beauvoisin ;

2° Il faut abattre les arbres qui entourent de trop près les habitations, donner plus d'élévation aux appartements qu'on ne le fait ordinairement dans les communes rurales, ouvrir de plus grandes fenêtres, et éviter, s'il se peut, d'habiter le rez-de-chaussée, qui est presque toujours plus ou moins humide. Il faut avoir soin aussi de placer les fumiers plus loin des maisons, de nettoyer les rues, et d'entretenir dans chaque village, à l'extérieur et à l'intérieur, une grande propreté. L'habitation dans les bouveries ne paraît pas exercer une influence nuisible. Cet usage n'existe guères que dans les lieux les plus élevés des vallées des Alpes ; le goître et le crétinisme n'y sont pas connus ;

3° Il est surtout très important de se procurer de bonnes eaux. Si l'on ne peut pas établir une citerne pour y recueillir les eaux pluviables, il faut au moins ne pas faire usage d'eau séléniteuse, ni d'eau tophacée, ni de celle qui découle d'un terrain argileux, surtout s'il est

raviné et sujet à s'ébouler. On doit préférer à toute autre l'eau qui sort d'un calcaire pur et compacte, ou d'autres roches dures et non solubles dans l'eau, telles que les schistes talqueux, ou micacés, les gneis, les granits, les serpentines, etc.

A défaut de préservatifs certains, on doit employer aussi ceux qui sont douteux par manière d'essai. Il est très à propos de clarifier les eaux potables en les faisant passer au travers d'une pierre à filtrer, ou d'un tonneau rempli en partie de sable et en partie de charbon, on peut ainsi faire de petits filtres pour l'usage de chaque famille, ou en faire un seul de grandes dimensions pour clarifier toutes les eaux potables d'un hameau. Les substances nuisibles peuvent être unies à l'eau mécaniquement ou chimiquement, et tenues par elle en suspension ou en dissolution. Peut-être pourrait-on introduire dans les filtres quelques substances inoffensives, quelques réactifs propres à absorber ou à neutraliser ce principe pernicieux. Nous abandonnons cette grave question à la sagacité et aux expériences des chimistes. Quelques personnes supposent que l'eau mêlée d'un peu de vin, ainsi que celle qui a subi une ébullition et servi à la préparation des aliments, est moins nuisible que l'eau naturelle. Ce sentiment n'est pas prouvé, mais il nous paraît très probable. [1]

[1] Ayant appris que M. Mottard, docteur médecin à St-Jean-de-Maurienne, avait essayé de traiter le goître par l'usage des eaux de Challes, nous l'avons prié de nous donner à ce sujet des renseignements précis. Il nous a répondu qu'il en avait fait l'essai, en effet, sur plus de 40 personnes et toujours avec un succès satisfaisant; que par ce moyen les petits goîtres disparaissent en peu de jours, et que ceux qui sont plus volumineux subissent aussi peu à peu une diminution sensible; que l'iode, le brome et toutes leurs préparations employées tant intérieurement qu'extérieurement sont loin de valoir les eaux de M. Domenget, et qu'il ne connaît aucun remède aussi sûr contre le goître. Il ajoute que les eaux de l'Echaillon sont utiles aussi contre cette maladie, mais qu'elles sont loin d'avoir la même efficacité.

Il serait bien difficile, il serait peut-être même impossible de déterminer les paysans à employer d'eux-mêmes les précautions que nous venons d'indiquer. Ils sont pour la plupart trop indifférents, trop irréfléchis et trop apathiques pour en bien sentir la nécessité, et trop pauvres pour se résigner aux frais qu'elles exigent. Il serait très à désirer que le gouvernement de S. M. prît lui-même une mesure générale, qu'il fît un réglement hygiénique applicable à toutes les localités où sévissent ces deux fléaux, qu'il en confiât l'exécution à MM. les intendants ou à une commission établie à cette fin au chef-lieu de chaque province, spécialement en ce qui concerne le choix des eaux, l'établissement des puits, des citernes ou des fontaines publiques, le déboisement de chaque village et de ses environs, la propreté, la forme des maisons, surtout en cas de réparation ou de reconstruction. Pour faire des expériences sur une grande échelle, le gouvernement pourrait faire lui-même quelques citernes dans les hameaux les plus populeux et les plus affligés, à ses frais ou aux frais des communes, ou même aux frais des provinces; il pourrait établir des filtres construits sur de grandes proportions pour purifier toutes les eaux potables d'une ville ou d'une commune; il pourrait aussi faire faire une grande quantité de petits filtres portatifs pour l'usage des familles qui voudraient s'en procurer, comme ceux dont on se sert à Paris, dans chaque maison, pour purifier les eaux de la Seine. Comme nous l'avons dit, ces moyens prophylactiques tendent à combattre, les uns la cause directe, les autres seulement les causes secondaires et indirectes du goître et du crétinisme. Sans doute, les premiers sont ceux qu'il faut employer de préférence toutes les fois qu'on en a la possibilité.

OBSERVATIONS

SUR

LES MŒURS ET LES HABITUDES

DES OISEAUX DE LA SAVOIE

PAR M. J.-B. BAILLY

Conservateur d'Ornithologie de la Société d'Histoire naturelle de Savoie.

Je ne me serais jamais hasardé à publier ce premier essai sur l'Ornithologie de notre pays, si je n'eusse dû reproduire que des observations déjà connues ; mais comme mon travail se compose en majeure partie de remarques complètement neuves, de faits non encore décrits, j'ai pensé qu'il pouvait ne pas être dénué d'intérêt. C'est pourquoi je me suis décidé à le présenter à la Société Royale Académique de Savoie, qui a bien voulu en ordonner l'impression. Quelques-unes de mes observations, notamment celles qui concernent le Circaëte Jean-le-Blanc, les Milans, le Nucifrage Casse-Noix, le Coucou Gris, la Bécasse, etc., etc., sont en partie con-

traires aux opinions déjà manifestées par plusieurs ornithologistes qui se sont probablement copiés les uns les autres ; mais, habitué à suivre les traces des oiseaux dans les divers cantons qu'ils choisissent aux différentes époques de l'année, je présenterai dans cet opuscule les remarques que j'ai été à même de faire, ainsi que les circonstances les plus saillantes qui sont venues depuis m'en confirmer l'exactitude, et dont je fus témoin moi-même.

En démontrant préalablement dans ce travail que la Savoie, à cause des nombreux changements de température qu'elle éprouve, des hautes montagnes dont son sol se trouve hérissé, renferme, suivant les saisons, des espèces d'oiseaux propres à toutes les contrées de l'Europe, je traiterai des émigrations et de l'hibernation des oiseaux au pays, notamment de leur pariade, de leur nidification, de leur ponte, de la naissance et de l'éducation de leurs petits. Ces parties essentielles de l'ornithologie, qui ont été, par le manque d'un tact naturel à découvrir les nids, trop négligées par la plus grande partie des naturalistes, qui se sont contentés d'en parler sur des renseignements pour la plupart empruntés des gens du peuple, font, heureusement depuis un certain nombre d'années, l'objet de mes études et de mes réflexions particulières : aussi, c'est sous de tels auspices que je travaille, toujours dans l'espoir de doter un jour notre Savoie de son ornithologie complète.

On trouvera donc dans l'ensemble de cet exposé modeste quelques observations neuves, mêlées à d'autres plus avantageusement circonstanciées que celles qui n'ont été traitées que d'une manière très vague et comme très douteuse sur les mœurs et les habitudes, surtout sur la

pariade et la structure des nids des oiseaux, avec une indication exacte des noms vulgaires, donnés tant par les chasseurs que par le peuple aux différentes espèces de notre pays dont je vais parler, ainsi que des localités qu'elles y habitent, suivant les époques de l'année, et de celles où elles se montrent particulièrement durant leurs excursions.

Par la configuration si heureusement variée de son territoire, notamment par l'élévation de ses montagnes, qui font subir à sa température des changements de froid et de chaleur aussi prompts que remarquables, la Savoie est, sans contredit, l'une des contrées de l'Europe les plus riches en espèces différentes d'oiseaux. C'est par la réunion de ces deux circonstances locales que l'ornithologiste trouve avec une agréable surprise, dans notre pays, et à diverses époques de l'année, des genres d'oiseaux particuliers aux régions méridionales et centrales, ainsi qu'une infinité d'autres exclusivement propres aux contrées septentrionales et boréales du monde. Les premiers choisissent pendant leur séjour principalement les pays de plaine, les coteaux ou les collines qui les avoisinent. Les seconds, au contraire, abondent, suivant les espèces, sur nos montagnes moyennes, jusque sur les sommités des Alpes et sur les régions des neiges éternelles. Ainsi, l'Accenteur des Alpes (*Accentor Alpinus*, Temminck)[1], le Bruant de Neige (*Emberiza Nivalis*, Linné), le Bruant Montain (*Emberiza Calcarata*,

[1] La Fauvette des Alpes.

Tem.), le Gros-Bec Niverolle (*Fringilla Nivalis*, Lin.)[1], le Tétras Ptarmigan (*Tetrao Lagopus*, Lin.)[2], habitent nos Alpes et s'y propagent. Quand le temps est beau, on les voit courir avec beaucoup de vivacité sur les espaces où la neige est restée, y ramasser les insectes qui y tombent, et qu'ils découvrent plus facilement que partout ailleurs.

C'est dans les fentes et les cavités des rochers que l'Accenteur des Alpes établit son nid, qu'il construit à l'extérieur avec de la mousse, des racines, des brins d'herbes et de paille, à l'intérieur avec du duvet de fleurs, des plumes et des herbes très fines. La femelle pond, sur la fin du mois de mai, quatre ou cinq œufs d'un bleu teint de verdâtre et sans aucune espèce de taches. Dès le temps de la pariade, qui commence à la fonte des neiges, jusqu'à l'incubation, on voit le mâle, perché sur la cime d'un rocher ou au bout d'une pierre isolée, rappeler fréquemment, dans les matinées, sa femelle par des cris assez semblables à ceux de la Bergeronnette Grise (*Motacilla Alba*, Lin.) que nos chasseurs nomment *Bergère Grise* et *Religieuse*, à cause du hausse-col noir qui se dessine sur la partie inférieure du devant de son cou, après la mue d'automne. Lorsqu'il la retrouve, il s'élève avec elle dans les airs ou se plaît à parcourir les rochers d'un vol assez rapide qui a quelque rapport avec celui de l'Alouette, et en faisant entendre un chant sonore et presque continuel.

Le Niverolle, qu'on rencontre pendant la belle saison

[1] Appelé en Maurienne, selon les contrées, *Alpin* et *Blanc de montagne*.

[2] En Maurienne et au Mont-Cenis, *Perdrix Blanche*, *Albine* et quelquefois *Jalabre*.

dans les Alpes de la Maurienne, du Mont-Cenis, ainsi que dans diverses localités du Haut-Faucigny, niche aussi sur la fin de mai ou dans les quinze premiers jours de juin, suivant que le printemps a été plus ou moins retardé par le vent du nord. Le mâle et la femelle placent leur nid dans les petits creux des rochers et dans les crevasses des rocs. Quelques-uns des couples qui se reproduisaient habituellement, il y a plusieurs années, au Mont-Cenis, s'établissaient pour pondre dans les cavités des murailles des bâtiments ou sous les toits, à la manière des Moineaux en ville. Leur nid est fait en dehors avec de menues racines, de la mousse, des brins d'herbes et du foin. Le dedans est revêtu de crin, de poils et des plumes que la femelle s'arrache sous le ventre pour mieux donner de la chaleur aux œufs durant l'incubation. Celle-ci y dépose ordinairement cinq œufs d'un vert clair parsemés de taches irrégulières et de points cendrés, mêlés de taches d'un vert foncé.

Les Niverolles pressentent, dans leur séjour d'été, les tempêtes et se retirent déjà, souvent par bandes, une ou deux heures avant que l'orage éclate, dans les localités les plus abritées du vent, surtout dans les cavités des rochers, ou dans les fentes des murailles des habitations, ou sous leurs toits, suivant les pays qu'ils habitent alors. Ils y restent tapis et très tristes jusqu'à ce que l'orage se soit calmé. Les habitants de ces lieux savent aussi que ces oiseaux présagent la tempête, puisqu'ils se prémunissent à leur tour contre elle dès qu'ils les voient voler avec inquiétude par troupes à la découverte d'une position assurée.

Le Tétras Ptarmigan se propage également dans les mêmes localités que ce dernier, et notamment sur le col de

la Vanoise, où l'a plusieurs fois rencontré M. Félix Gerin dans ses recherches entomologiques. Il travaille en même temps à la construction de son nid, qu'il pose à terre dans les lieux les plus garnis de mousse, et au pied des petits buissons. Ce nid n'est qu'un amas de feuilles sèches, de quelques morceaux de racines, de paille et de bois réunis sans art. Sa ponte se compose de sept à dix œufs oblongs, d'un jaune roussâtre et couverts de petites taches noirâtres. L'incubation dure environ trois semaines. Aussitôt que les petits sont éclos, ils se mettent à suivre leur mère, qui les rappelle par de petits cris, lorsqu'elle les voit s'égarer. Si elle découvre quelqu'un qui les poursuit, elle les fait immédiatement cacher sous les buissons, ou dans des creux, ou bien encore sur la neige où ils restent blottis, jusqu'à ce que leur mère vienne les rassurer, en les réunissant tous autour d'elle pour les conduire dans un autre séjour. Si cependant elle n'a pas eu assez tôt la précaution de les avertir du danger, il est assez d'habitude qu'ils se précipitent à la course, et dans des directions opposées, au travers des broussailles, des pierres ou des herbes, afin d'échapper aux poursuites du ravisseur.

Le Bruant de Neige et le Bruant Montain cependant ne se montrent sur nos Alpes et sur les montagnes environnantes, par troupes ou par petites bandes, que vers la fin de l'automne, ou un peu avant le printemps; et encore leur apparition est toujours assez irrégulière. Leur véritable patrie, pour la bonne saison, sont les régions boréales éternellement couronnées de neiges et de glaces. Les hivers les plus longs et les plus rigoureux nous en amènent encore quelquefois de petites compagnies dans les rocailles de Mont-Bazin, au pied du Nivolet, où elles

se mêlent avec d'autres bandes de Niverolles, qui viennent tous les ans, pendant le froid, visiter cette même localité. On les y voit plutôt à terre que perchées, piétiner, comme les Alouettes, pour chercher leur nourriture, parcourir les petits buissons qui croissent parmi les pierres, afin d'y cueillir les baies qu'ils portent encore, ainsi que les taillis qui bordent les champs et les sentiers, où elles trouvent quelques petites graines restées sur tige et quelques fruits qui ont séché sur plante, qu'elles dévorent et se disputent avidement. On ne les entend jamais crier, si ce n'est quelques individus qui poussent de loin en loin, en prenant le vol, de petits cris aigres et très tristes. Je ferai cependant observer ici qu'on a rencontré plusieurs fois, dès le commencement de septembre, le Bruant Montain, tantôt par paires, tantôt par petites sociétés, dans les Alpes de la Tarentaise, de la Maurienne et du Faucigny. Cette observation peut fort bien nous engager à croire que quelques couples isolés nichent dans ces contrées montagneuses de la Savoie, d'autant plus qu'il y en a qui se propagent dans les Alpes Suisses. Mais elle a besoin encore d'être vérifiée ; car elle serait très utile pour l'histoire de cet oiseau dont les mœurs et les habitudes sont si peu connues. [1]

A Bordeau sur le lac du Bourget, qui est une des expositions les plus méridionales de la Savoie, il n'est pas extraordinaire d'y rencontrer presque tous les ans, pendant l'été, et au commencement de l'automne, entre autres, le Traquet Stapazin (*Saxicola Stapazina*, Tem.)

[1] D'après ce que j'ai vu moi-même, elles doivent avoir beaucoup de ressemblance avec celles du Bruant de Neige. Le Montain cependant se plaît davantage dans les parties les plus marécageuses des montagnes qu'il fréquente.

et le Traquet Oreillard (*Saxicola Aurita*, Tem.)[1], qui sont deux espèces propres au Midi de l'Europe. Bien plus, elles y nichent, ainsi qu'à Brison-St-Innocent, et s'établissent dans les localités les plus arides et les plus pierreuses. Pour abriter leur nid des intempéries de l'air, elles ont la singulière habitude de le placer à terre sous une pierre et quelquefois au pied d'un épais buisson, qui croît parmi les rocailles. Le mâle et la femelle se préparent eux-mêmes, en grattant la terre avec le bec et les pieds, le creux qui doit recevoir le berceau de leur progéniture. Ils emploient, dans les deux espèces, de la mousse, des brins de racines et de la paille pour en former l'extérieur, et matelassent l'intérieur avec du crin, des poils, des plumes et du duvet. Leur ponte est de cinq ou six œufs. Ceux du Stapazin sont un peu plus allongés que ceux de l'Oreillard, d'un bleu pâle, avec quelques petits points d'une couleur plus foncée. Ceux de ce dernier, au contraire, sont presque arrondis et bleuâtres.

Sur la fin de l'été et dès les premiers jours de l'automne, se montrent dans nos bois ou nos champs, divers petits oiseaux, qui viennent de passer la saison de l'amour dans les pays méridionaux: plusieurs Sylviadés ou Becfins, entre autres, et quelques Alouettes : l'Alouette Cochevis (*Alauda Cristata*, Lin.)[2], par exemple, et l'Alouette Calandre (*Alauda Calandra*, Lin.) qui est la plus grande de toutes celles qui paraissent chez nous. Elle est en outre très reconnaissable par son bec, qui est plus gros, plus fort, plus haut que large et à courbure plus appa-

[1] On les connaît, comme le Traquet Motteux (*Saxicola Œnanthe*, Tem.), sous les noms de *Cul-Blanc*, quelquefois *Pied-Noir* et *Terrasson*.

[2] Alouette Huppée.

rente que dans les autres espèces d'Alouettes. Le Guépier Vulgaire (*Merops Apiaster*, Lin.) passe seul ou deux à deux, mais toujours irrégulièrement à la fin d'août, jusques vers le 25 de septembre, aux environs d'Aix-les-Bains, où il se plaît tantôt à suivre les rivières et les ruisseaux à la manière des Hirondelles, tantôt à visiter les champs ensemencés de gros grains, tels que de maïs, où il vient chercher la fraîcheur pendant la chaleur du jour. Pour se nourrir, on le voit poursuivre au vol les abeilles, les guêpes, les hannetons et les cousins qu'il saisit adroitement, et descendre aussi à terre pour chasser aux sauterelles, aux grillons, etc. Sur le sol il marche avec peine, à cause de la brièveté de ses pieds, dont le doigt extérieur est en outre soudé jusqu'à la seconde articulation au doigt du milieu, et celui-ci avec l'intérieur jusqu'à la première articulation. Là, indépendamment des sauterelles et des grillons qu'il saisit brusquement, il fouille encore les petites fourmilières, où il ne choisit pour substance que les œufs des fourmis, et enfonce également son bec dans les trous pratiqués en terre par les vers, afin d'en retirer quelques-uns de ceux-ci. Après avoir resté pendant quelques instants à terre, il remonte sur l'arbre ou le buisson le plus près, d'où on le voit bientôt s'élancer pour saisir la première mouche qui vient à passer, tant près de lui qu'à une distance assez éloignée, ce qui me confirme qu'il a, comme le Martin-Pêcheur Alcyon (*Alcedo Ispida*, Lin.)[1] et les Hirondelles, la vue très perçante.

[1] Cet oiseau porte divers noms en Savoie. On l'appelle, en effet, *Drapier, Garde-Boutique*, parce qu'on croit qu'il préserve des teignes, lorsqu'il est desséché, les étoffes de laine. C'est pour cela que les marchands le suspen-

Le Faucon Cresserelette (*Falco Tinnunculoides*, Tem.)[1] paraît aussi à la même époque, mais très accidentellement, aux environs de Bonneville et de Chambéry. C'est dans le Midi qu'il se rend pour pondre. Il y vit, comme notre Cresserelle, dans les tours élevées et dans les vieux édifices. Ses œufs, au nombre de cinq ou six, sont d'un tiers plus petits que ceux du Faucon Cresserelle, roussâtres, avec de petites taches plus foncées et d'une teinte plus claire que ceux de ce dernier.

C'est dans les rochers qui longent le lac du Bourget, depuis le château de Bordeau jusqu'à l'Abbaye d'Hautecombe, dans ceux de Mont-Bazin, de Vérel-Pragondran et dans ceux qui dominent Méry, aux environs d'Aix-les-Bains, que j'ai, pendant tous les étés, remarqué le plus de paires de l'Aigle Criard (*Aquila Nœvia*, Meyer)[2], du Circaëte Jean-le-Blanc (*Circaëtus Brachydactylus*, Vieillot)[3] et du Milan Royal (*Milvus Regalis*, Vieil.).[4]

L'Aigle Criard, cependant, se tient de préférence

dent dans leurs magasins. On le nomme aussi *Merle Bleu*, à cause du beau bleu d'azur des parties supérieures de son corps, qui fait un effet merveilleux, lorsque l'oiseau vole avec sa vélocité ordinaire au-dessus de l'eau.

[1] Ce Faucon se laisse facilement confondre avec le Faucon Cresserelle (*Falco Tinnunculus*, Lin.), vulgairement appelé en Savoie *Coblette* et *Tiercelet*, si on ne prend pas en considération sa taille, qui est plus petite, et son plumage uniforme, des parties supérieures, qui sont chez ce dernier parsemées de taches angulaires fort apparentes.

[2] C'est le Petit Aigle des chasseurs.

[3] *Aigle Blanc*, est le nom qu'on donne en Savoie à cet oiseau. Cependant, comme je le dirai plus bas, les chasseurs le donnent de préférence au Catharte Alimoche dont le plumage est presque entièrement d'un blanc plus ou moins pur, suivant l'âge de l'oiseau.

[4] Les habitants de Bordeau nomment ce Milan *Maréchal*, à cause des teintes plus ou moins foncées de son plumage qui le font paraître noir en volant. Ils donnent aussi ce nom au Milan Noir, qui est beaucoup plus rare en Savoie.

dans les deux dernières localités que je viens d'énumérer, et construit aussitôt son retour, au printemps, son aire dans les crevasses des rochers, ou sur les plus gros buissons qui y croissent. Elle est formée avec des branches de trois ou quatre pieds, que le mâle et la femelle recouvrent avec des rameaux de buis, de feuilles sèches et de bruyères. Cette dernière vient ensuite y déposer vers le 18 avril son premier œuf, et ne pond son second que cinq à sept jours après. Leur couleur est d'un blanc grisâtre, tacheté et moucheté d'un brun jaunâtre et de rougeâtre foncé. Leur forme est sensiblement arrondie.

Les petits éclosent couverts d'un duvet blanchâtre : faibles ou forts, ils crient presque sans cesse dans leur aire. Le mâle et la femelle, pour les nourrir, chassent presque sans relâche, et leur apportent beaucoup de serpents, de lézards, d'oiseaux et accidentellement des lambeaux de chair non corrompue, qu'ils choisissent sur les cadavres d'animaux. Ils battent encore les forêts qui peuvent leur fournir quelques familles de Perdrix et de Tétras, et, après en avoir détruit les petits, ils attaquent et enlèvent les pères et mères. Quand les vivres leur manquent dans les bois, ils se jettent sur les bords des lacs et des rivières, où ils se livrent à la pêche des poissons et des reptiles, ainsi qu'à la chasse des oiseaux aquatiques.

Le Jean-le-Blanc s'accouple et se reproduit tous les ans, à son arrivée, qui s'opère sur la fin de mars, principalement sur les rochers de Bordeau et dans ceux qui avoisinent à la Dent-du-Chat. Son aire est toujours placée sur les grands et épais buissons dont ces rochers sont hérissés. Le dehors est composé avec de petites branches de bois, notamment d'aubépine, et le dedans est garni de

racines, de tiges de joncs et de roseaux entremêlées de quelques rameaux de buis. J'ai tout lieu de croire que sa ponte se compose presque toujours d'un seul œuf, puisque plus de sept nids, que j'ai remarqués moi-même et visités à diverses époques, durant l'incubation et l'éducation, ne renfermaient jamais qu'un œuf ou un seul petit. Cet œuf, que la femelle couve déjà vers le 24 avril, est un peu allongé, très gros à proportion de la taille de l'oiseau, rude au toucher et d'un blanc très légèrement teint de gris verdâtre.

C'est aussi dans ces mêmes localités que le Milan Royal se tient pour se propager. [1] Le mâle et la femelle se mettent à travailler, dès la première semaine d'avril, à la construction de leur aire, qu'ils posent sur les buissons les plus touffus qui garnissent les rochers, et accidentellement sur les plus hauts arbres. Ils la forment à l'extérieur avec des branches de trois à quatre pieds, qu'ils entrelacent de beaucoup d'épines, et en couvrent l'intérieur avec de la paille, des débris de joncs, de petites racines et quelques morceaux de bois. La femelle appelle de temps en temps le mâle, dans l'aire, par de petits cris aigus et plaintifs. Celui-ci qui plane alors au-dessus d'elle, fait, aussitôt qu'il s'entend rappeler, une espèce de crochet dans l'air et se laisse tomber perpendiculairement et avec une extrême vitesse pour venir féconder sa compagne sur le bord même de l'aire où elle le réclame. Cette dernière pond toujours deux ou trois œufs grisâtres, marqués de taches roussâtres plus ou moins foncées.

C'est réellement par erreur que les ornithologistes ont

[1] Le Milan Noir (*Milvus Ater*, Vieil.), qui est très rare, se trouve quelquefois mêlé avec le Milan Royal, dans les rochers de Bordeau.

généralement traité les Milans comme des oiseaux vils et lâches. C'est probablement en voyant leurs tarses minces et courts, leurs doigts et leurs ongles faibles, qu'ils les auront ainsi dénommés. Mais ils ne les avaient, sans doute, jamais aperçus enlever avec adresse, dans les forêts, des Tétras et des Perdrix, des Poules et des Canards domestiques, qu'ils viennent, en plein jour, saisir jusque dans le sein des villages. C'est, en effet, difficile à croire que des oiseaux doués d'une vue perçante, d'un vol élégant, très aisé et susceptible d'une très grande élévation, ne se servent pas de ces priviléges pour leur chasse, qu'ils sont forcés de faire pour vivre, tant aux oiseaux qu'aux reptiles, aux poissons et aux mammifères de petite taille : aussi, les voit-on fondre sur eux avec impétuosité et de si haut, qu'on les croirait tomber des nues. *Ils* saisissent leur proie à terre ou sur l'eau, et l'emportent dans leurs serres pour la dépécer sur un arbre ou sur la cime d'un roc. On les voit encore quelquefois à une hauteur prodigieuse dans les airs, s'élancer, avec la célérité d'un trait, sur une colline où ils viennent de découvrir une Perdrix ou un jeune Lièvre dont ils font leur proie. Bien plus, ils usent encore de ruse pour pouvoir subsister. Si un chasseur vient à susciter une compagnie de Perdrix, les Milans qui l'aperçoivent de fort loin, se jettent à sa poursuite et épient l'endroit où elle s'arrête pour y venir ensuite exercer sur elle leur ravage. Ainsi, d'après ces observations récentes, reconnaissons que c'est mal-à-propos que les Milans aient été jusqu'à présent considérés comme des oiseaux lâches et immondes, puisqu'ils montrent encore fréquemment plus de courage et plus de force que ne peut leur en permettre la conformation de leurs pieds et de leurs serres.

On remarque, en été, dans nos montagnes et sur nos Alpes, des oiseaux de proie qui se plaisent principalement dans les climats du nord ou des contrées tempérées de l'Europe, bien qu'on les rencontre encore dans les pays méridionaux : ce sont, dans la tribu des Diurnes : le Catharte Alimoche (*Cathartes Percnopterus*, Tem.), le Gypaëte Barbu (*Gypaëtus Barbatus*, Tem.)[1], le Faucon Pélerin (*Falco Peregrinus*, Lin.), le Faucon Hobereau (*Falco Subbuteo*, Lin.), le Faucon Emerillon (*Falco Æsalon*, Lin.), l'Aigle Royal (*Aquila Fulva*, Meyer.), la Buse Bondrée (*Buteo Apivorus*, Vieil.), etc., etc. ; dans la tribu des Nocturnes : la Chouette Hulotte (*Strix Aluco*, Tem.)[2], la Chouette Tengmalm (*Strix Tengmalmi*, Vieil.), le Hibou Grand-Duc (*Strix Bubo*, Tem.), etc.

Le Catharte Alimoche[3], qu'on nomme assez souvent en Savoie *Aigle Blanc*, à cause de la blancheur plus ou moins pure de la livrée des vieux qui les fait paraître presque entièrement blancs en volant, habite, pendant son séjour, les rochers les plus escarpés des lieux élevés et solitaires, mais cependant assez rapprochés des fermes et des chalets, dans le voisinage desquels il trouve toujours mieux l'occasion de satisfaire sa basse gourmandise sur les cadavres d'animaux qu'on y enterre, et qu'il déterre, surtout s'ils se trouvent légèrement couverts.[4] Un

[1] Je ne parlerai pas d'autres Vulturidés, car deux espèces de Vautours seulement se montrent très accidentellement en Savoie, notamment à l'approche du printemps et après un hiver rigoureux. Ce sont le Vautour Griffon (*Vultur Fulvus*, Lin.) et le Vautour Arian (*Vultur Cinereus*, Lin.)

[2] *Chat-huant* et *Chouette des Bois*.

[3] La Société d'histoire naturelle possède actuellement un jeune individu vivant de cette espèce.

[4] Il est certain que cet oiseau se donne quelquefois la peine de déterrer

couple ou deux s'établissent habituellement tous les ans pour se propager dans les rochers de St-Jean-d'Arvey, de la Dent-du-Chat, de Vérel-de-Montbel, aux environs du Pont-Beauvoisin et dans les creux profonds du Mont-Salève, près de Genève. Le mâle et la femelle construisent, dès la fin de mars, leur aire qu'ils posent dans les crevasses de ces rochers et dans les lieux les plus inaccessibles et taillés en pente verticale. Ils se servent pour la former en dehors, de branches de bois de quatre à six pieds, qu'ils couvrent avec de petites buches et d'épines sur les bords : puis, ils emploient pour le dedans, le foin, les débris de joncs qu'ils vont chercher dans les marécages, et des branches de buis qu'ils ramassent par les rocailles. La femelle vient y pondre, vers le 20 avril, un seul œuf et rarement deux, de la grosseur d'une petite boule. Lorsqu'elle couve, le mâle pourvoit à sa subsistance et lui apporte de temps à autre, à dévorer, des serpents et des lambeaux de chair. Pour nourrir leurs petits, les pères et mères s'abattent sur des cadavres ou sur des immondices, s'en remplissent le jabot et viennent ensuite en dégorger les matières devant leur progéniture, qui pousse, pendant la distribution, des cris aigus, que je peux comparer à ceux des Dindons, lorsqu'ils sont en troupes. Les petits dévorent aussitôt cette pâture et saisissent dans leurs serres les morceaux qu'ils ne peuvent avaler d'une seule pièce, afin de s'en repaître partie par partie.

Le Gypaëte Barbu, qui tire ce nom de la longue

les cadavres, puisque trois individus qui ont été tués ces années dernières et que j'ai vus, avaient le bec souillé de terre et les pennes de la queue rongées et terreuses à l'extrémité.

touffe de poils qu'il porte sous la mandibule inférieure du bec, ne se montre guères que dans les montagnes de la Maurienne, où on le tue principalement aux premières neiges, comme encore pendant le froid et sur la fin de l'hiver. [1] Une et quelquefois deux paires nichent ordinairement dans les rochers du Thabor, en Maurienne, ou dans ceux des montagnes circonvoisines. Leur aire est bâtie dans des cavités naturelles d'une hauteur effroyable. Le mâle et la femelle y transportent tour-à-tour des branches de sept à huit pieds de longueur avec lesquelles ils forment un plancher solide, des buches de bois, des racines et beaucoup de poils ou de laine qu'ils se procurent par la chasse qu'ils font aux quadrupèdes. La femelle pond un œuf et très rarement deux. Leur couleur est d'un brun sâle avec des taches brunes, et rudes au toucher.

Le Catharte Alimoche et le Gypaëte Barbu, quoique de la même famille, ont cependant les mœurs et les habitudes bien différentes : aussi, convient-il de signaler ici quelques faits pour garantir la vérité de ce que j'avance.

Les Cathartes se nourrissent, comme les Vautours, de cadavres qu'ils ont la faculté d'éventer de loin, et de matières immondes de tout genre. Ils vivent aussi, mais bien rarement, de petits mammifères ou d'oiseaux vivants. Ils restent juchés pendant plusieurs heures de suite sur de grands arbres ou sur de grosses pierres, d'où ils épient et attendent les jeunes lièvres, au-devant des-

[1] Trois Gypaëtes se sont montrés, en décembre 1842, dans les montagnes moyennes de la Maurienne. Un seul d'entr'eux a été tué, près de la Chapelle, à coups de bâton sur la glace, où le froid, qui était alors excessif, l'avait saisi. Il a été envoyé au cabinet d'ornithologie de la Société d'histoire naturelle, par M. le chevalier d'Alexandry, intendant de Maurienne.

quels ils se jettent avec voracité, les suivent souvent pas à pas, et font, en sautant après eux, un assez long espace de chemin sans oser les attaquer. Cependant, s'ils les voient faibles et par conséquent incapables de se défendre, ils volent en avant et commencent par leur barer le passage ; puis, ils essaient de les combattre. Leur figure est hideuse et mal proportionnée. Eux-mêmes sont dégoûtants par une humeur infecte qui sort souvent de leurs narines et de leur bec après leur repas.

Les Gypaëtes, au contraire, qui sont les plus grands des oiseaux de proie de nos contrées, sont, par leur regard assuré et cruel, par leur vue perçante, par la souplesse de leurs mouvements, enfin par leur caractère fier et courageux, plus voisins des Falconidés que des autres Vulturidés. En effet, ils attaquent souvent des mammifères de grande taille. C'est sur les lièvres, les moutons, les chamois, les chèvres et les veaux jeunes ou maladifs, etc., qu'ils exercent le plus leurs ravages. Ils les attaquent et les combattent toujours par la ruse. Ils épient l'instant qu'un de ces animaux s'écarte sur les bords des précipices, tombant alors de leur masse et avec impétuosité sur leur proie, ils la terrassent à coups d'ailes, la précipitent, se jettent après elle et l'achèvent sur place pour s'en repaître. Cette barbarie pour eux est indispensable ; car leurs serres sont non-seulement trop faibles, mais encore trop peu crochues pour qu'ils puissent enlever du sol de si fortes proies.

Les Falconidés, notamment les Faucons Pélerin, Hobereau et Emerillon, que je viens de nommer, sont, sans contredit, de tous les oiseaux de proie, ceux qui sont les mieux organisés pour la chasse. Ils sont tous pourvus d'armes offensives et de muscles puissants. Leur bec,

quoique court, est recourbé dès sa base et porte vers la pointe de la mandibule supérieure une ou deux dents. Leurs doigts sont tous munis d'ongles acérés, très crochus, mobiles et rétractiles. Leur vol est rapide, soutenu et susceptible de s'élever à une prodigieuse hauteur. Leur vue est très perçante et leur ouïe très fine. Enfin, leur courage les rend même redoutables à plusieurs autres Rapaces d'une taille supérieure à la leur. Leur séjour est ordinairement les rochers ou l'intérieur des forêts de nos montagnes. Ils ne vivent que de proies vivantes ; et quelques espèces, surtout le Faucon Cresserelle (*Falco Tinnunculus*, LIN.) et le Faucon à Pieds Rouges ou Kobez (*Falco Rufipes*, BECHTS) qui ne se fait remarquer en Savoie que durant l'automne et l'hiver, époque à laquelle il abandonne les régions septentrionales de l'Europe, pour se réfugier dans d'autres contrées moins froides, associent à ce genre de substance de gros insectes, tels que des coléoptères et des scarabées. Les premiers mettent beaucoup d'adresse, soit pour saisir leur proie, soit pour la surprendre. Ils poursuivent les oiseaux à tire d'ailes et avec tant de rapidité, qu'on entend aisément l'air siffler quand ils passent près de nous, ou tombent d'aplomb sur eux, les enlèvent et les emportent dans leurs serres sur la cime d'un arbre ou d'une roche escarpée pour les dépécer. Cependant, la véritable manière ou plutôt la véritable ruse à laquelle ont recours les trois espèces de Faucons dont je parle au commencement de cet article, pour se rendre maîtres de leur proie, a encore jusqu'à présent échappé aux ornithologistes. Voici donc ce que j'ai obtenu de mes propres observations.

Ces Faucons tuent ou terrassent très souvent les

oiseaux avant de les avoir enlevés avec leurs serres ; et c'est en leur donnant sur le dos ou le croupion, au moment même qu'ils les atteignent au vol, après s'être précipités du haut des airs sur eux, un violent coup avec le sternum, qui est réellement chez eux hérissé à sa surface d'une crête très saillante. Puis, aussitôt que l'oiseau est frappé de ce coup mortel, ou pour mieux dire, presque du même coup qui lui fracasse le dos, les Faucons le saisissent dans leurs serres avec une célérité telle, qu'il faut, pour ainsi dire, se douter déjà de ce fait, si l'on veut mieux s'en apercevoir, achèvent de l'étouffer et vont le déchirer sur l'arbre ou le rocher le plus voisin. Si la proie est trop forte pour qu'ils puissent alors l'emporter, ils la laissent ordinairement tomber à terre après le coup funeste, mais, sans la perdre de vue, se jettent après elle ou reviennent ensuite, lorsqu'ils ont été importunés par l'apparition de quelqu'un, la chercher à l'endroit même où ils l'ont vu tomber. Ce qui me fit faire cette précieuse découverte, fut un Pigeon domestique qui, poursuivi par un Faucon Pélerin, qui l'atteignit, vint presque sans vie, et frappé brusquement d'un fort coup de sternum, tomber près de moi. Je le pris et je remarquai qu'il avait le dos et une partie du croupion tout meurtris sans aucune marque des serres de l'oiseau de proie. J'ai depuis été à même de vérifier plusieurs fois l'exactitude de ce fait en parcourant les rochers de la Balme et ceux qui avoisinent le fort de Pierre-Châtel, le long du Rhône, où plusieurs Faucons Pélerins et Hobereaux s'établissent tous les ans, tant pour s'y propager dans les crevasses, que pour y faire, surtout sur la fin de l'été, une chasse presque continuelle à l'Hirondelle de Fenêtre (*Hirundo Urbica*, Lin.) qui est le *Cul-Blanc* de nos chas-

seurs[1] et à l'Hirondelle de Rocher (*Hirundo Rupestris*, Lin.), qu'on nomme vulgairement *Martinet Gris*, qui nichent dans ces mêmes localités et qui y vivent en troupes dès l'éducation de leurs petits.

La Buse Bondrée est très rare en Savoie, même à l'époque de ses passages qui s'opèrent tant en automne qu'au commencement du printemps. Elle niche cependant par couples isolés dans les forêts de nos montagnes. Le mâle et la femelle construisent leur aire sur la fin d'avril, et la posent sur un vieux chêne ou sur un des sapins les plus élevés du bois qu'ils ont choisi. L'extérieur est principalement fait avec des buchettes de bois, et l'intérieur se trouve ordinairement couvert, avec très peu de soin, avec des racines, de la paille, de la laine, etc. Celui-ci renferme deux ou trois œufs d'un blanc grisâtre marqués de grands espaces bruns rougeâtres et quelquefois jaunâtres. Le père et la mère nourrissent leurs petits, pendant les douze premiers jours environ, avec des chenilles, des chrysalides, des coléoptères et de gros insectes qu'ils vont chercher dans les prés ou sur les lisières des bois. Ils leur apportent ensuite, à mesure qu'ils acquièrent de la force, des serpents, des mulots et des oiseaux.

Dans la tribu des rapaces nocturnes, deux espèces seulement sont assez rares en Savoie. Ce sont la Chouette Tengmalm, qui est encore inconnue de nos chasseurs, et le Hibou Grand-Duc. Ce dernier habite, pendant l'été et

[1] On donne encore quelquefois à cette Hirondelle le nom de *Républicaine*, à cause de son habitude de nicher en société. En effet, il n'est pas rare de compter dans un même roc à pic, ou au péristyle d'une grotte ou d'une caverne, jusqu'à deux cents nids placés les uns à la suite des autres.

l'automne, les grandes forêts de nos montagnes, qu'il abandonne avant le froid pour venir se fixer dans les bois inférieurs ou dans l'intérieur des tours ou des vieux châteaux inhabités. C'est déjà au commencement de mars que la femelle se met à pondre dans les plus grands arbres creux, ou dans les cavernes des rochers, ou dans les vieilles murailles des constructions abandonnées. Son aire qui est ordinairement formée, lorsqu'elle se donne la peine de la construire, avec des feuilles sèches et de petites branches, renferme deux œufs arrondis et blanchâtres. Je dis, lorsqu'elle se donne la peine de la construire, parce qu'il arrive aussi que la femelle dépose simplement ses œufs à nu sur la poussière des arbres ou sur la pierre des murailles et des rochers. Le mâle et la femelle ont chacun leur petit qu'ils nourrissent du fruit de leur chasse, et auquel ils ne laissent manquer de rien. Chaque petit a près de lui sa part d'aliments. Quand ils ont de la chair qu'ils aiment, ils en avalent déjà aussi aisément que leurs parents, des morceaux énormes qui leur coûtent souvent de grands et de pénibles efforts. Lorsqu'on les approche, ils baissent la tête, hérissent leurs plumes et font fortement claquer leur bec en balançant tout leur corps de droite à gauche, d'une manière très curieuse. Ils conservent, ainsi que leurs aînés, les mêmes positions bizarres lorsqu'ils sont réduits à l'état de captivité ; et, si on veut les agacer, ils se laissent tomber sur le dos ou se dressent hautement sur leurs pieds et donnent de forts coups de bec, de griffes et quelquefois d'ailes.

Après l'éducation, ce rapace vit solitaire par les bois les plus sombres. Il sort de sa retraite à la tombée de la nuit pour aller faire sa chasse habituelle aux jeunes liè-

vres, aux écureuils, aux rats, aux taupes et aux oiseaux. Il recourt aussi aux cadavres quand la faim le presse et lorsqu'il ne trouve pas d'autres proies à déchirer.

Quant à la Chouette Tengmalm, il est assez difficile de la distinguer de la Chouette Chevêche (*Strix Passerina*, Tem.)[1] à laquelle elle ressemble beaucoup, si on ne connaît pas au moins ses habitudes. Le seul caractère bien saillant qui puisse nous empêcher de les confondre, c'est que la Chouette Tengmalm a les pieds garnis, jusqu'aux ongles, de duvet blanc très épais, très long et qui cache même le dessous des doigts, tandis que la Chevêche les a couverts d'un duvet qui est clairsemé sur les doigts. La Tengmalm a en outre la tête plus forte que la Chevêche, à face plus brune, surtout autour des yeux. Elle a la langue et l'intérieur de la gorge

[1] En langue vulgaire du pays, *Cevette* et *Civette*. Plusieurs chasseurs prennent la Chouette Chevêche pour la femelle du Hibou Scops (*Strix Scops*, Lin.), que l'on nomme aussi *Petit-Duc* et, en idiôme savoyard, *Tidpaz*, parce qu'ils croient que celle-ci ne porte pas, comme son mâle, sur la tête, les deux aigrettes courtes, assez éloignées et formées d'une touffe de petites plumes qui font l'ornement de cet oiseau, qui a en outre la faculté de les redresser et de les abaisser à volonté. Cette idée est complètement fausse; car il est bien reconnu que le mâle et la femelle du Scops portent les deux aigrettes dont je viens de parler, tandis que la Chevêche en est entièrement privée dans les deux sexes. Cette dernière diffère en outre du Scops par ses mœurs et ses habitudes. La Chevêche, en effet, ne cherche pas les bois, mais les ruines des vieux bâtiments, les cavités des vieilles tours et des châteaux isolés. Le Scops, au contraire, ne se plaît que dans les lieux plantés d'arbres, tels que de châtaigniers, de noyers, de marronniers, etc. C'est lui que l'on entend vers le 15 ou 20 d'avril, époque de son retour en Savoie (car il émigre dès la fin de septembre et se dirige par petites bandes vers le Nord de l'Afrique, où il reste pendant toute la mauvaise saison), c'est lui, dis-je, que l'on entend, à la nuit tombante, pousser des cris plaintifs et monotones *(cloud, cloud)* sur les tilleuls de la promenade du Verney et sur les marronniers de celle du Grand-Jardin de cette ville.

rougeâtres. Les pennes caudales sont longues de quatre pouces, tandis que celles de la Chevêche ne le sont qu'à peine de deux.

La Chouette Tengmalm ne se tient que dans les forêts épaisses de nos montagnes, où elle peut facilement trouver le même climat que dans le Nord, qui est sa véritable patrie. Elle fuit l'intérieur des vieux édifices, des tours, des châteaux isolés et des galetas d'églises, que recherche tant la Chevêche, pour ne se plaire que dans les bois les plus ombragés, notamment dans ceux de pins et de sapins. Elle y passe tout l'été et la plus grande partie de l'automne, s'y nourrissant de petits oiseaux, surtout de Mésanges et de Roitelets, de Souris, de Scarabées et d'autres insectes. La femelle pond, sur la fin d'avril, quatre ou cinq œufs blancs et presque arrondis, qu'elle dépose sur la poussière dans les cavités naturelles des sapins.

Les Rapaces Nocturnes sont en général fortement détestés des petits oiseaux, notamment des Merles, des Rouge-Gorges, des Mésanges et des Pinsons, ainsi que des hommes, et particulièrement des voyageurs de nuit.

C'est leur physionomie hideuse, surtout leur tête énorme et aplatie de devant en arrière, leurs yeux très grands placés dans des orbites larges, leur iris brillant et leur bouche horriblement fendue, qui les rendent si odieux aux petits oiseaux. En effet, il n'y a rien de plus curieux que de voir dans un bois tous ces petits volatiles s'irriter et se débattre contre un oiseau nocturne, qu'ils viennent de surprendre sur un tronc, ou même dans son gîte pendant le jour. On les voit fondre tour-à-tour sur cet ennemi, en criant de toutes leurs forces, s'exciter mutuellement, l'assaillir, le frapper et l'accabler d'insul-

tes ; et ce qui est plus remarquable encore, c'est que ce sont toujours les plus petits qui sont les plus acharnés et les plus opiniâtres à le tourmenter. Le Rapace Nocturne, en se voyant ainsi maltraiter par tant de sortes de gens, prend de temps en temps les positions les plus *ridicules* pour essayer de se défendre contre tous ces ennemis. Il tourne et balance de droite à gauche sa tête, ses yeux et tout son corps d'une manière très grossière. Puis, si le nombre des combattants s'accroît toujours de plus en plus, si, d'un autre côté, la vengeance répond à la quantité, le Nocturne cherche à user de ses armes redoutables. Il se dresse insensiblement, se laisse tomber sur le dos, présente de suite les serres et le bec, qu'il tient presque ouvert dans toute sa largeur, et pousse même d'horribles soufflements, qu'il accompagne de temps à autre d'un fort claquement de bec.

Les oiseleurs ont su tirer parti de ces jeux de moquerie en inventant l'art de la pipée. Aujourd'hui encore on se sert très bien d'un oiseau nocturne, notamment du Hibou Scops, ou Petit-Duc, qui est très docile, pour attirer les petits oiseaux dans les piéges qu'on leur aura préparés.

Pour faire cette chasse, il suffit de placer le Rapace Nocturne sur une branche très à découvert, ou sur une perche isolée, et de l'y attacher par les pieds avec une chaîne ou une ficelle assez lâches, pour que le captif puisse voltiger ou se débattre à son aise, à mesure que le Pipeur, caché dans le feuillage, le fait agiter au moyen d'une petite corde qu'il tire fréquemment. Cette corde doit être une autre que celle qui tient déjà l'oiseau sur son juchoir, et il faut qu'elle se soutienne un peu plus haut que la moitié de la branche ou de la perche ; ce qui est d'ailleurs indispensable, si l'on veut occasionner de plus

fortes secousses, afin d'extraire du captif, de temps en temps, quelques cris plaintifs pour mieux attirer les volatiles du bois, qui, aussitôt qu'ils l'auront vu ou entendu, viendront en foule, de tous les côtés, insulter par de longues et confuses criailleries leur ennemi, et se précipiter ensuite sur les gluaux que l'on aura dressés à une distance de quinze à vingt pieds environ du Nocturne.

Je viens de dire que les Oiseaux Nocturnes sont aussi odieux aux hommes, surtout à ceux qui voyagent à pied de nuit : cette haine ne provient que de leurs cris tristes et lugubres, qui, joints à l'obscurité de la nuit, et poussés par ces oiseaux dans la proximité des habitations humaines, des églises et des cimetières, font souvent, tant à la ville qu'à la campagne, présager la mort d'une personne malade ou d'un âge déjà très avancé, et particulièrement de l'habitude qu'ont quelques espèces d'accompagner, la nuit ou de très grand matin, les voyageurs qu'elles rencontrent dans les bois ou le long des routes bordées de rochers ou de grands arbres. Ce sont la Chouette Effraie (*Strix Flammea*, Lin.) dont le nom *Effraie* vient déjà des cris qu'elle pousse de nuit, et qui épouvantent tellement les habitants des campagnes ainsi que les personnes qui ont la faiblesse de croire aux revenants, et la Chouette Chevêche (*Strix Passerina*, Tem.) qui ont le plus la triste habitude de suivre, en criant horriblement, les gens qu'elles voient passer le long des chemins ou dans l'intérieur des bois. Elles les accompagnent fort loin en volant d'arbre en arbre, ou en parcourant, suivant les localités, les rochers, et en criant ou soufflant de toutes leurs forces. J'ai été plusieurs fois accompagné par ces sortes d'oiseaux en passant de grand matin dans des sentiers voisins des habitations, où ces

oiseaux aiment assez se rendre de nuit pour y chercher leur subsistance jusque dans les égoûts et les fumiers, comme encore dans le voisinage des grands bois de noyers et de châtaigniers, où plusieurs de ces oiseaux s'étaient déjà alors retirés pour y passer le jour dans des cavités ou sur de vieux troncs. Elles me suivaient d'un arbre à l'autre, et chaque fois qu'elles se posaient, les Chouettes Effraies poussaient des soufflements semblables à ceux d'un homme ivre qui dort la bouche ouverte, et que je peux exprimer par les mots *chei*, *chei*, *chei*, et les Chevêches, qui venaient souvent s'associer avec ces dernières, jetaient à leur tour deux ou trois cris pareils à la voix d'un homme qui en appelle un autre : *eëdme*, *eëdme*, *eëdme*. Plus je pénétrais dans les bois, plus je m'apercevais que le nombre des Chouettes augmentait. Plus je m'efforçais de les chasser en leur lançant des pierres, plus elles me suivaient et plus elles criaient. Tantôt elles volaient autour de moi, tantôt un peu en avant, comme si elles voulaient me barrer le passage, tantôt en arrière, à quelques pas de distance et sans faire aucun bruit avec leurs ailes; car elles ont, comme les autres nocturnes, le vol très doux à cause de la mollesse de leurs plumes.

Il est dans les oiseaux une prévoyance tout-à-fait remarquable : c'est celle de leurs émigrations. Des oiseaux, en effet, instruits par une expérience toute instinctive, qu'à telle époque doit avoir lieu leur départ vers des contrées plus chaudes, se rassemblent (les Hirondelles, par exemple) dans un même endroit et se mettent en route, au signal donné par deux ou trois sujets de la bande, auxquels répondent successivement tous les autres qui composent la même société. Les Martinets, qui sont

les premiers oiseaux qui émigrent de la Savoie (car ils en partent déjà) : le Martinet à ventre blanc (*Cypselus Alpinus*, Tem.)[1], dans la première quinzaine d'août, et le Martinet de muraille (*Cypselus murarius*, Tem.) depuis le 30 juillet jusque vers le 10 août), s'attroupent dans les airs au soleil couchant, montent en tournoyant et en faisant entendre leurs cris forts et aigus jusqu'à de grandes élévations, et partent en suivant la direction des vents propres à leur tracer la route vers les pays chauds où ils doivent hiverner.

Lorsque les Martinets se trouvent à terre, ils y sont comme dans un état de stupeur et ne font aucun mouvement pour échapper à la main qui veut les saisir, ce qui s'explique aisément par la longueur des ailes et la brièveté des pieds de ces oiseaux, qui ne peuvent reprendre leur essor que lorsqu'à force de s'être traînés, ils ont pu rencontrer quelque éminence, ou une pierre, ou même un arbre, où ils grimpent et s'accrochent, et d'où ils s'élancent pour recouvrer leur liberté aérienne. Ils s'élèvent cependant quelquefois de terre, mais pour y parvenir ils la frappent subitement de leurs pieds, étendent leurs ailes, les battent l'une contre l'autre, et après s'être ainsi enlevés du sol, ils commencent à décrire d'abord un cercle bas et court, puis un peu plus élevé, et successivement ils regagnent la pleine étendue des airs.

Le Martinet de muraille, qu'on nomme vulgairement *Pive*, ne fréquente que l'intérieur des villes, où il se réunit par troupes de huit à dix pour parcourir, d'un vol

[1] Ce Martinet n'habite que les grands rochers qui hérissent les sommités de nos montagnes. On le voit communément par troupes, pendant la belle saison, au Grenier, sur Hauterand, à la Dent-de-Nivolet, etc.

précipité et en criaillant, la direction des rues ou des places, et rôder dans tous les sens autour des vieux bâtiments, des églises et des clochers. La femelle pond vers le 10 mai, dans une fente de mur, trois ou quatre œufs blancs et d'une forme allongée. Le mâle et la femelle reprennent possession, comme les Hirondelles, du domicile qu'ils occupaient l'année précédente. Les jeunes, qui en sont dépourvus, cherchent à s'emparer des nids de Moineaux. C'est pour ce seul motif que, dans nos villes, le Moineau mâle se tient presque continuellement à l'entrée ou fort près de sa demeure, pour les en chasser à mesure qu'ils se présentent pour y pénétrer. Il arrive quelquefois que les Martinets, tant jeunes que vieux, profitent de l'absence des Moineaux, afin de s'introduire dans leurs nids, soit pour s'en rendre maîtres, soit pour en exporter jusqu'à leurs habitations les matériaux dont ils se composent ; mais ils paient souvent bien cher leur effronterie ; car, si les Moineaux arrivent et les trouvent encore en possession, ils se mettent à les déchirer à coups de bec et les traînent jusqu'à la porte de leur demeure, d'où ils ne manquent pas de les précipiter presque sans vie jusqu'à la rue, où leurs têtes sont encore souvent mises à prix par les enfants. [1]

Le Martinet à ventre blanc arrive toujours quelque temps avant le Martinet de muraille, c'est-à-dire du 14 au 18 avril, tandis que celui-ci ne se montre guère au pays que du 26 au 28 du même mois, et quelquefois dans les quatre à cinq premiers jours de mai seulement. (Ce retard, lorsqu'il a lieu, est dû à l'absence plus ou moins longue, dans l'atmosphère supérieure, des insectes

[1] J'ai été trois fois témoin de ce fait à Chambéry.

de haut vol, qui forment la principale nourriture des Martinets). Il habite toutes nos hautes montagnes qui se trouvent couronnées de grands rochers à pic, qu'il parcourt par troupes en volant avec une extrême rapidité, à la manière de l'espèce commune dans les rues de nos villes. C'est dans les fentes de ces rochers qu'il pose son nid, qui est formé avec des morceaux de bois, de brins de paille et de feuilles d'arbres. Le dedans, qui est cependant plus fréquemment garni de plumes, de chatons de peupliers et d'autres arbres, contient le plus souvent trois œufs allongés et d'un blanc d'ivoire. Le mâle et la femelle saisissent les matériaux en rasant la terre, les rochers ou les arbres, et sans s'arrêter. C'est de là qu'on a imaginé le moyen de prendre des Martinets à la ligne, en se servant pour amorce d'une plume fixée à un fil, et que ces oiseaux attrapent en passant pour porter à leurs nids.

Pour pratiquer leurs nids, les Martinets choisissent, dans les cavités qu'ils s'approprient, une surface plane où ils travaillent à leur construction avec toutes sortes de matières plus ou moins molles, comme je viens de le démontrer. Puis ils en enduisent l'intérieur, qui doit recevoir les œufs, d'une substance visqueuse qu'ils excrètent par la gorge. Cette substance, qui leur sert déjà pour engluer les mouches et les autres insectes ailés dans leur bec, qu'ils tiennent ordinairement bâillant en parcourant l'immensité des airs, se durcit à l'air, et donne préalablement au nid qu'elle pénètre, une sorte d'élasticité. Quand un couple n'a pas pu se procurer des objets pour construire le berceau de sa petite famille, la femelle dépose simplement ses œufs sur le gravier qu'elle trouve dans sa demeure, autour duquel elle répand, ainsi que

le mâle, pour le mastiquer en quelque sorte, cette même liqueur dont je viens de parler, afin de se préparer quelque apparence de nid.

Tous les oiseaux n'émigrent pas seulement en troupes, mais encore par familles, par paires, et seuls ou les uns après les autres, suivant les espèces. Nous avons un exemple de ces derniers dans le Bec-Fin Rossignol (*Sylvia Luscinia*, Tem.), et le Bec-Fin Gorge bleue (*Sylvia Suecica*, Tem.), qui partent seuls, voyagent et arrivent seuls, ainsi que dans les Bec-Fins Rouge-Gorges, qui nous quittent avant la mauvaise saison. [1] Le Bec-Fin des Roseaux (*Sylvia Arundinacea*, Tem.), le Bec-Fin à poitrine jaune (*Sylvia Hippolaïs*, Tem.), etc., la Pie-Grièche Rousse (*Lanius Rufus*, Lin.), et la Pie-Grièche Ecorcheur (*Lanius Collurio*, Lin.), qui sont les *Renegats* de nos chasseurs, peuvent en général nous servir de modèle pour les espèces qui abandonnent nos contrées par familles, afin de se diriger vers leur séjour d'hiver. Enfin la Huppe (*Upupa Epops*, Lin.) [2] est un des oiseaux qui ont le plus l'habitude, après l'éducation de leurs petits, de se livrer par paires à leurs migrations. En conséquence, cette remarque est particulière aux paires qui ont déjà vécu précédemment ensemble pendant la saison des amours; car je reconnais fort bien que les jeunes individus émigrent habituellement seuls et rarement par petites sociétés.

[1] Ce ne sont guère que des mâles qui restent chez nous pendant l'hiver, époque à laquelle ils se montrent si familiers, qu'on craint de leur dresser des piéges, même à la campagne.

[2] Sa démarche grave et d'un mouvement uniforme, comme les Poules, notamment la grande et belle huppe dont sa tête est surmontée, l'ont fait nommer, dans nos campagnes, *Poule sauvage*, *Dame* et *Demoiselle*, suivant les contrées.

La Huppe, qui nous arrive vers le 14 avril, ne se plaît alors que dans les vergers, dans les bois frais et humides, et dans les prairies marécageuses et boisées. Je l'ai plusieurs fois remarquée dans des prés voisins de l'eau et entourés d'arbres, courir après les insectes, tels que les grillons et les sauterelles, saisir brusquement les mouches qui passaient devant elle et les insectes qu'elle découvrait sur les tiges d'herbe, puis s'arrêter sur des fourmilières où elle s'empressait de faire une brèche en y enfonçant tout son long bec, qu'elle remuait à plusieurs reprises dans le creux que celui-ci venait de pratiquer, soit pour mettre en mouvement les fourmis, soit pour arriver jusqu'à l'endroit où sont déposés leurs œufs, qu'elle aime beaucoup. Je l'ai encore vue enfiler son bec dans des trous pratiqués par les vers dans la terre humectée, pour en extraire ces derniers, qu'elle avalait incontinent. Si ces creux étaient trop étroits pour qu'elle puisse les sonder profondément, elle les agrandissait assez facilement à coups de bec, et déterrait ainsi les insectes, leurs larves, ainsi que les petits animaux qui s'engendrent dans les terrains humides. Pendant ces diverses opérations, elle tenait sa huppe couchée en arrière; mais au moindre bruit, elle la redressait et la déployait dans toute sa longueur. Elle se laissait approcher d'assez près. En partant elle baissait sa huppe et s'élevait en battant des ailes comme le Vanneau.

Dans les dix premiers jours de mai, la Huppe rentre dans les bois où elle doit couver. Elle choisit ceux qui sont les plus arrosés, sur les collines et les côteaux; car ce sont eux seuls qui peuvent lui fournir abondamment les vers, les reptiles, les limaçons, etc., dont elle a besoin pour se nourrir elle-même ainsi que sa progéni-

ture. Le mâle et la femelle construisent leur nid dans des trous d'arbres, et quelquefois, suivant les localités, dans des fentes de rochers ou des creux de terre, le long des eaux. En nichant dans les arbres, ils s'emparent souvent des cavités abandonnées des Mésanges, du Pic-Vert, du Torcol, etc. Leur nid est fait avec de la mousse et des feuilles sèches. Mais ils sont quelquefois dispensés d'aller à la recherche de tous les matériaux pour le travailler; car, en occupant un creux d'arbre qui a déjà servi l'année précédente à une autre famille, ils y trouvent ordinairement les mêmes matériaux qu'ils ont eux-mêmes l'habitude d'employer et qu'ils n'ont qu'à remettre en forme de nid. Il s'exhale de leur cavité, notamment depuis l'éclosion, une mauvaise odeur que je ne dois attribuer qu'à l'impossibilité où sont les petits d'expulser leurs excréments hors de leur demeure, et aux débris putréfiés d'insectes ou de reptiles qui se trouvent sous chacun d'eux (car il faut remarquer que leurs parents leur apportent de la nourriture au-delà de ce qu'ils peuvent manger, et qu'il s'en perd toujours quand ils la leur distribuent). Toutes ces matières exhalent, par leur décomposition, une odeur fétide qu'accompagne encore une odeur de musc, qui est propre à l'oiseau. Ce sont toutes ces circonstances qui ont fait croire à plusieurs auteurs que la Huppe transporte dans son nid des matières excrémentielles; de là est venue encore sa réputation de saleté, qui est passée en proverbe.

Dans le nombre des oiseaux qui abandonnent notre pays, les uns vont à la découverte d'un climat plus doux, afin d'y passer la triste saison d'hiver. Ces derniers sont principalement les espèces dont le genre de vie exige de la chaleur pour faire éclore et pour entretenir sans cesse

les insectes, les mouches, les chenilles et les vers, qui forment la base de leur subsistance. Tels sont les Gobe-Mouches [1], les Bec-Fins, les Traquets, les Hirondelles, les Martinets, etc., etc., qui nous quittent toujours avant les premiers frimats. Les autres volent à la recherche des contrées plus abondantes en nourriture : les Casse-Noix, par exemple, les Geais, les Jaseurs, les Bec-Croisés, etc. ; mais leurs migrations, qui ne sont pas toujours périodiques dans la Savoie, ou du moins qui sont plus apparentes de certaines années que d'autres, ne peuvent s'expliquer que par la privation de telle nourriture, que quelque intempérie aurait détruite dans les régions de l'Europe qu'ils habitent le plus en grand nombre.

Le Nucifrage Casse-Noix (*Nucifraga Caryocatactes*, Tem.) [2] se livre en même temps que les Bécasses et les Grives à ses excursions. Il quitte déjà vers le milieu d'octobre le séjour des montagnes, où il est resté pendant la belle saison, se réunit préalablement par petites bandes, et s'avance, à la manière du Geai, en errant de bois en bois, jusque dans des contrées plus tempérées et plus riches en diverses espèces de fruits, dont il est très avide.

A son retour, au commencement de mars, il s'em-

[1] Trois espèces de Gobe-Mouches fréquentent nos contrées pendant la belle saison, savoir : le Gobe-Mouche gris (*Muscicapa Griseola*, Lin.) ; le Gobe-Mouche à collier (*Muscicapa Albicollis*, Bur.), qui est très rare, et que l'on remarque vers le milieu de septembre, époque de son départ, dans les taillis qui bordent l'Albanne et l'Aisse depuis la Boisse jusqu'au Bourget ; enfin le Gobe-Mouche Bec-Figue (*Muscicapa Luctuosa*, Tem.), qui se montre de temps en temps dans nos vergers et nos jardins, surtout à son arrivée, sur la fin d'avril, et niche dans les bois les plus mouillés et les plus voisins des eaux courantes.

[2] En Savoie, on l'appelle *Geai-de-Montagne*, *Casse-Noix* et *Casse-Noisette*.

presse de gagner les bois de sapins de nos montagnes ; il se nourrit alors principalement des bourgeons et des semences, genre de nourriture bien différent de celui de l'automne, qui lui a valu ses noms de *Casse-Noix* et de *Casse-Noisette*.

Les couples se forment dès les premiers jours d'avril. Le mâle, de concert avec sa femelle, travaille, vers le 20 du même mois, à la construction du nid. Ils ne le bâtissent pas dans les creux d'arbres, comme l'ont avancé les auteurs qui ont voulu traiter des mœurs de cet oiseau, mais sur la cime des arbres, notamment des pins et des sapins. Ce nid est formé à l'extérieur avec de petites branches de ces derniers ; ordinairement réunies entre elles par une espèce de ciment fait avec de la poussière d'arbres vermoulus, gâchée avec de la boue et recouverte avec de la mousse ou des lichens. L'intérieur est garni de menues racines, de poils et de mousse très fine. La femelle pond irrégulièrement de trois à cinq œufs d'un gris fauve très clair, avec de petites taches ou des points bruns et grisâtres.

Les ornithologistes, en se copiant les uns les autres, ont aussi avancé que le Casse-Noix grimpe et cause, comme les Pics, des préjudices aux forêts qu'il habite, en perçant les arbres à coups de bec. J'ai très souvent rencontré dans nos montagnes le Casse-Noix par bandes, par familles et par paires, mais je n'ai jamais pu en voir un seul grimper ni percer les arbres. J'ai seulement observé qu'il s'accroche quelquefois contre les fentes et les creux des plus vieux arbres, pour chercher sous l'écorce qui s'en détache, ou en pénétrant dans les cavités, les insectes et les larves. Ainsi, d'après mes propres observations et plusieurs renseignements pris auprès de nos

plus habiles chasseurs, je puis assurer que le Casse-Noix ne grimpe pas le long des arbres, comme les Pics, d'autant plus que les pennes de sa queue ne sont pas conformées de manière à lui offrir, comme celles de ces derniers, un point d'appui suffisant, tant pour escalader les arbres que pour les percer. D'ailleurs, si le Casse-Noix grimpait, il aurait au moins les pennes caudales terminées par des piquants, comme les Vrais Grimpeurs, et en les ayant aussi flexibles, elles devraient sans doute être rongées par leurs bouts, ainsi qu'on le remarque dans les oiseaux qui grimpent, et dont la queue n'est pas composée de pennes raides ni terminées en pointe.

Le Grand-Jaseur (*Bombycilla Garrula*, Vieil.) est un oiseau de passage très accidentel en Savoie. Il a les plumes de la tête longues et se relevant en forme de huppe; les parties supérieures et inférieures d'un cendré rougeâtre plus foncé en dessus. Les plumes qui recouvrent les narines, la bande qu'il porte au-dessus des yeux et la gorge sont d'un noir velouté. Les rémiges sont noires et terminées par une tache angulaire jaune et blanche. Les huit pennes secondaires se trouvent aussi terminées de blanc, avec un prolongement cartilagineux d'un rouge vif. Les pennes caudales sont noires, marquées de jaune à leur extrémité, et leur couverture inférieure de couleur marron.

Cet oiseau habite, pendant l'été, les régions du Cercle arctique, où l'on présume qu'il niche dans les crevasses des rochers. Son apparition en Savoie ainsi que dans les contrées tempérées du centre de l'Europe est tout-à-fait irrégulière. Cependant, il quitte chaque année par troupes, vers le milieu de l'automne, les contrées boréales. Mais, si ses migrations sont annuelles, ses excur-

sions sont, au contraire, accidentelles. C'est donc uniquement à la difficulté où il est de se procurer, pendant le froid, dans sa patrie, sa nourriture, qui consiste principalement en insectes et en baies, que nous devons attribuer la cause de ses voyages. En novembre 1816, le Grand Jaseur s'est montré par troupes dans la plupart des forêts de nos montagnes et de nos collines. Il est encore reparu, en fin octobre 1833 et dans tout le courant de novembre, par bandes, surtout dans les bois circonvoisins du Pont-Beauvoisin et dans les forêts de la Grande-Chartreuse. Soit par stupidité, soit à cause des fatigues de la route, ces troupes de Jaseurs, en arrivant dans nos bois, fuyaient si peu l'approche de l'homme, que plusieurs individus se laissaient massacrer à coups de bâton.[1] Les habitants des campagnes, envieux de posséder des oiseaux qu'ils n'avaient jamais vus, leur tendaient, dans les bois qu'ils hantaient, des *lacets* où ils mettaient pour appât un raisin ou quelques noyaux de fruits. Chaque jour ils en prenaient et les tenaient en captivité où ils se montraient assez sociables, même dès les premiers jours de leur détention, en dévorant beaucoup et de tout ce qu'ils leur donnaient à manger.

Le Rollier Vulgaire (*Coracias Vulgaris*, Lin.), auquel j'ai vu des chasseurs donner les noms de *Geai d'Alger* et de *Perroquet*, tant à cause du vert d'aigue-marine qu'il porte sur le dessus de la tête, le haut du cou et les parties inférieures, que du beau bleu violet qui lui pare les pennes des ailes ainsi que leurs petites couvertures supérieures, passe régulièrement tous les ans en Savoie, au commencement d'avril, à son retour des pays chauds

[1] Le même fait s'est aussi opéré en 1836 pour les Bec-Croisés.

et vers les premiers jours de septembre jusqu'en octobre. Mais il est toujours rare et ne se montre guère que seul ou deux à deux, et accidentellement par petites bandes. En septembre 1843, deux à trois compagnies, formées de quatre à six sujets, ont parcouru, pendant quelques jours, la plupart des bois de haute futaie de nos plaines aux environs de Chambéry, et quelques-uns d'entre eux se sont fait tuer dans les prairies de Bissy et du Bourget, où ces bandes se rendaient encore souvent, surtout le matin, pour se nourrir de grillons, de limaçons, de petites grenouilles, etc.

Le Bec-Croisé des pins (*Loxia Curvirostra*, Lin.), qui est la seule espèce de son genre que l'on puisse remarquer en Savoie, est devenu sédentaire dans plusieurs de nos contrées montagneuses et hérissées de bois de pins et de sapins, depuis les mois d'août, de septembre et d'octobre de 1836, époque à laquelle il s'est fait chez nous un passage extraordinaire de cet oiseau. Mais il y est encore partout bien rare. On vient récemment d'en découvrir deux nids dans la forêt d'Aillon, en Bauges. [1] Le mâle et la femelle nichent sur la fin de l'hiver. Ils placent leur nid sur des grosses branches ou dans l'enfourchure des branches de pins et de sapins, et le forment avec de la mousse, des lichens, des racines et de petits morceaux de bois. Puis, pour empêcher que l'humidité y pénètre, ils l'enduisent de résine de ces arbres, matière dont ils se servent déjà pour le fixer aux branches. La femelle pond quatre ou cinq œufs arrondis, d'un gris

[1] J'en ai vu une paire le 15 avril 1845 dans le bois de sapins de la vallée de Vacheresse. J'ai remarqué, le 5 juin 1846, à la Motte-Servolex, dans le parc de M. le marquis Costa de Beauregard, une famille composée de sept individus, y compris le père et la mère.

blanchâtre, taché et rayé de rouge vers le gros bout. Elle fait une seule couvée par an, et toute la famille paraît vivre en commun longtemps encore après l'éducation.

Les Bec-Croisés des pins se nourrissent principalement des semences de pins et d'autres fruits. Ils s'accrochent, à l'aide de leur bec, aux branches et grimpent jusqu'à leur sommité. Ils se servent ensuite avec dextérité de leurs mandibules crochues pour détacher les écailles des cônes de pins. Ils placent pour cela le crochet inférieur de leur bec au-dessus de l'écaille qui renferme la graine et, après l'avoir soulevée à plusieurs reprises, s'il est nécessaire, ils l'écartent avec le crochet supérieur. Ils coupent aussi très aisément les racines et les bourgeons dont ils se nourrissent également. Ils ouvrent aussi sans peine les pommes pour en avoir les pepins. Enfin, ils recherchent avec avidité le chenevis, surtout lorsqu'ils se trouvent en plaine où ils ne peuvent pas se procurer suffisamment des graines de pins.

Parmi les oiseaux qui se plaisent, en automne, à se livrer à des voyages plus ou moins lointains, je peux encore signaler les Corneilles, quelques espèces de Fringillés, tels que le Gros-Bec d'Ardennes (*Fringilla Montifringilla*, Lin.)[1], le Gros-Bec Linotte (*Fringilla Cannabina*, Lin.), le Gros-Bec Sizerin (*Fringilla Linaria*, Lin.),

[1] Pinson d'Ardennes et *Choie*, sont les deux noms que porte ce Gros-Bec au pays. Ce dernier niche dans les forêts de pins et de sapins de plusieurs montagnes du Faucigny. Son nid est construit, en dehors, avec la longue mousse de ces arbres sur lesquels il est posé, et le dedans est fait avec du crin, des morceaux de laine et des plumes. La femelle pond, en mai, cinq ou six œufs assez semblables à ceux du Pinson, d'un blanc sale taché de jaunâtre.

le Gros-Bec Boréal (*Fringilla Borealis*, Tem.), etc., etc.

La Corneille Noire (*Corvus Corone*, Lin.)[1], le Freux (*Corvus Frugilegus*, Lin.)[2], le Choucas (*Corvus Monedula*, Lin.)[3] traversent annuellement nos contrées, dès le 15 octobre jusques aux premières neiges, par troupes innombrables et quelquefois si serrées, que le ciel en est obscurci pendant qu'elles défilent. C'est principalement vers les contrées méridionales qu'elles se dirigent alors, et ne s'arrêtent presque pas en passant dans notre pays, si ce n'est pour y prendre du repos et de la nourriture. On les voit pour cela s'abattre, comme une nuée noire, dans les grandes prairies ainsi que dans les vastes plaines, où elles ne manquent pas de causer des préjudices considérables aux agriculteurs, en tombant sur leurs champs nouvellement ensemencés ; car plusieurs bandes, surtout celles du Freux, non contentes de dévorer les grains qu'elles trouvent sur la terre, déracinent encore ceux qui commencent à germer. On remarque effectivement après elles dans les champs, de grands creux côniques qu'elles ont pratiqués dans la terre pour en extraire les grains, les vers et les coléoptères qu'elles affectionnent pareillement.

La Corneille Mantelée (*Corvus Cornix*, Lin.)[4] qui est toujours rare dans notre pays, pendant ses apparitions, qui ont lieu en automne, en même temps que celles de ses congénères, et un peu avant le printemps, se mêle souvent, durant ses excursions, aux bandes des autres Cor-

[1] Petit Corbeau, *Save*.

[2] En vieux français; *Graje*.

[3] *Graille*.

[4] On l'appelle *Jacobine*, *Religieuse* dans quelques contrées de la France, et quelquefois *Corbeau Blanc* dans nos campagnes.

neilles et voyage avec elles. Mais il est toujours très aisé de la reconnaître, parmi ses compagnes, au gris cendré qui lui couvre le dos, le cou, la poitrine, le ventre, et qu'on distingue fort bien au vol.

Toutes ces espèces de Corneilles se propagent cependant en Savoie. La Corneille Noire niche dans presque tous les bois de nos montagnes et quelquefois dans les creux des rochers. La Mantelée se reproduit, mais en très petit nombre, dans quelques contrées montagneuses du Faucigny, ainsi que le Freux [1], et le Choucas a niché, pendant plusieurs années consécutives, dans les murailles du fort de Miolans. Leurs nids sont, en général, faits en dehors avec de petites branches de bois et d'épines grossièrement mastiquées avec de la terre ou de la boue, en dedans, avec de petites racines et une grande quantité d'herbes sèches, mêlées avec quelques morceaux de laine ou de poils d'animaux.

Les Choquards Pyrrhocorax [2], quoiqu'il en reste encore beaucoup dans notre pays pendant l'hiver, se plaisent aussi tous les ans, dès les premiers frimats, en quittant les chaînes de nos montagnes, à se livrer à des excursions lointaines, pendant lesquelles ils errent, comme les Corneilles, de contrées en contrées jusqu'à l'approche du printemps. Ils suivent les montagnes et les collines pendant qu'ils en rencontrent, et s'abattent aussi

[1] M. Coppier, de Bonneville, naturaliste et bibliothécaire de la ville d'Annecy, m'a envoyé des œufs de ces deux Corneilles pris dans le Faucigny.

[2] Le Choquard Pyrrhocorax (*Pyrrhocorax Pyrrhocorax*), est vulgairement appelé *Corneille* et *Corneille à bec jaune*. C'est l'espèce qui a été, l'année dernière, élevée au Jardin Botanique de cette ville. Elle était en ville pendant presque tout le jour, et ne revenait guère à son poste que le soir pour y passer la nuit.

sur les champs ensemencés pour se nourrir de grains, comme encore dans les localités où croît abondamment le genièvrier, dont leur chair contracte alors le goût des baies.

Le mâle et la femelle, dans cette espèce, une fois accouplés, sont très fidèles. Ils ne se quittent qu'à la mort comme les Corbeaux, et restent longtemps attachés à leur premier nid, qui est d'habitude près du canton qui les a vus naître. Ils y viennent pondre et couver tant qu'ils n'y sont pas inquiétés par les dénicheurs, ce qui, du reste, arrive assez rarement; car ils ne s'établissent que dans les grands rochers ou sur le sommet des édifices, et toujours dans les positions les plus escarpées. Leur nid est construit dans des fentes ou des cavités naturelles. Des buchettes ainsi que des racines mastiquées, comme chez les Corneilles, avec de la terre et recouvertes de mousse en forment l'extérieur, tandis que l'intérieur est couvert de brins d'herbes, de tiges de plantes flexibles et de racines très déliées. Celui-ci contient quatre ou cinq œufs légèrement pointus, d'un gris teint de bleuâtre, tachetés et ponctués de cendré, de brun lavé de jaunâtre et de noirâtre.

Le père et la mère prennent bien soin de leurs enfants. Ils les nourrissent et les élèvent avec affection. Il est toujours très facile, en parcourant nos montagnes dans le mois de juin, de découvrir celles qui renferment dans leurs rochers des couvées de Choquards, aux cris forts et plaintifs que jettent presque continuellement le mâle et la femelle en cherchant et en voyageant la subsistance de leurs petits. Ceux-ci continuent encore à vivre avec leurs parents jusqu'au commencement de l'automne, et se joignent alors à d'autres familles pour former avec elles

des sociétés plus ou moins nombreuses, suivant les localités.

Les Choquards, ainsi attroupés, se répandent dans les prés, les plaines et dans les lieux les plus humides des montagnes qu'ils habitent. Là, on les voit à terre, poursuivre en sautillant, comme les Pies, les insectes, les sauterelles, les grillons, etc., s'arrêter devant tous les petits trous qu'ils observent, y enfoncer brusquement le bec pour en extraire des vers, remuer les petites pierres et le gravier qu'ils rencontrent en tas, afin d'y trouver des insectes ou des larves, qu'ils vont aussi chercher, en creusant avec leur bec, parmi les rochers et le long des murailles des vieilles constructions, et dont ils savent connaître le gîte au léger rejet de terre ou de poussière qui l'entoure. Ils fréquentent aussi les arbustes et les buissons pour y ramasser des fruits, des baies et des semences.

Le Crave d'Europe (*Fregilus Coracias*, Cuvier)[1] n'émigre pas de la Savoie pendant le froid. Il descend seulement de la cime des Alpes aussitôt que la neige vient, dans ces régions, couvrir les prés, les arbustes, les plantes, en un mot, tous les lieux qui lui fournissent sa subsistance, et se jette dans les vallées des montagnes inférieures, qu'il quitte encore durant les froids excessifs pour venir de temps en temps visiter les plaines, les

[1] On nommait anciennement cet oiseau *Incendiaire*, parce qu'on l'a vu quelquefois, en domesticité, enlever du foyer de ses maîtres des morceaux de bois enflammés qu'il courait cacher. Il a, en effet, comme le Choquard Pyrrhocorax, l'habitude de dérober les objets brillants qu'il peut saisir dans son bec. Mais cette maladie est cependant infiniment moins commune à ces deux oiseaux qu'à la Pie. Le nom vulgaire du Crave est *Corneille à bec rouge*, pour mieux le distinguer du Choquard.

prairies et les marécages, où il se mêle aux Corneilles Noires, qui y vivent aussi en même temps. [1]

Les Alpes de la Maurienne et du Mont-Cenis sont les seuls points de la Savoie où l'on rencontre le plus fréquemment le Crave pendant la bonne saison. Il y construit son nid dans les fentes des rochers à de hautes élévations et dans les lieux les moins pratiquables. Le mâle et la femelle y travaillent en commun et le bâtissent avec les mêmes matériaux que le Choquard Pyrrhocorax. Seulement, ils n'en commencent la construction que sur la fin de mai, par la raison qu'ils habitent toujours à de plus grandes hauteurs que lui. La femelle pond trois ou quatre œufs d'un blanchâtre tacheté de brun.

Il est dans le nombre des Fringillés que je viens de signaler, deux espèces qui se ressemblent tellement par la forme extérieure, par la grosseur et les principales couleurs du plumage, qu'il est difficile de bien les distinguer, si on ne considère pas attentivement les caractères qui sont particuliers à toutes les deux : ce sont les Gros-Becs Sizerin et Boréal. La seule marque bien distinctive que l'on remarque dans la livrée des adultes, consiste en ce que le Sizerin a du rouge cramoisi sur le sommet de la tête et du cramoisi clair sur le devant du cou, sur les côtés de la gorge, la poitrine et le croupion, avec du blanc teint de rose sur le ventre, tandis que le Boréal est d'un rouge sanguin sur le dessus de la tête, le devant du cou et la poitrine, et d'un blanc pur sur les flancs, le ventre et l'abdomen.

Ces deux Gros-Becs ne viennent chez nous que pour se

[1] Je possède deux Craves qui ont été tués, en janvier 1843, dans un jardin situé au faubourg de Montmélian de cette ville.

soustraire à l'intensité du froid des contrées les plus septentrionales, où ils se rendent pour passer la saison des amours. Leurs apparitions, celles surtout du Boréal, sont irrégulières et ne s'opèrent que durant les hivers les plus longs et les plus rigoureux. Ils nous arrivent par bandes, lorsque le vent du nord souffle avec violence, et se répandent sur les coteaux et les collines les plus boisés. [1] Ils y viennent chercher leur nourriture à la manière du Gros-Bec Tarin, avec lequel ils s'associent quelquefois pendant leurs excursions, grimpant le long des branches, s'y accrochant, s'y suspendant et prenant des positions très variées. C'est le plus souvent sur les aunes, les chênes et les ormes, dont ils aiment les bourgeons et les semences, qu'ils se livrent à ces sortes d'exercices. Ils s'arrêtent aussi, comme le Gros-Bec Venturon (*Fringilla Citrinella*, Lin.) [2], sur les champs ou sur leurs lisières, lorsqu'elles sont hérissées de taillis, ainsi que le long des sentiers, afin de se nourrir de graines de plusieurs sortes de plantes; entre autres, de celles de lin, de navette, de plantain, etc. Leurs bandes volent serrées comme celles des Linottes, s'élèvent et partent ensemble, comme d'une seule impulsion.

A ces deux dernières espèces, j'en joindrai une troisième qui n'est pas moins recherchée des naturalistes. On la confond aisément avec le Gros-Bec Linotte (*Fringilla*

[1] Les coteaux de Vimines, de Saint-Cassin, de Montagnole et de Saint-Baldoph sont, aux environs de Chambéry, les localités qui les voient le plus souvent paraître.

[2] Ce Gros-Bec est le *Serin Vert* de nos chasseurs; ils l'appellent ainsi pour le distinguer du Gros-Bec *Serin* ou *Cini* qu'ils nomment *Serin Jaune*. Le Venturon est encore fort peu connu dans nos contrées, par la raison qu'il ne se plaît que dans les pays de montagnes. Il est commun en été dans les forêts les plus fourrées de la Grande-Chartreuse et du Grenier.

Cannabina, LIN.), cependant elle en diffère, surtout en ce qu'elle n'a jamais, comme celui-ci, de rouge sur la tête ni sur la poitrine. C'est le Gros-Bec à Gorge Rousse ou de Montagnes (*Fringilla Montium*, GMEL.). Ce ne sont guères que des jeunes individus de cette espèce qui viennent assez irrégulièrement se montrer en Savoie. Ils ont les parties supérieures d'un roussâtre assez clair, avec de grandes taches longitudinales au centre des plumes d'un brun très foncé. Le croupion est rayé comme les autres parties supérieures, mais sans aucune nuance rose, laquelle se remarque cependant chez les vieux. Ils ont la gorge, le devant du cou, de larges sourcils et la région des yeux d'un roux clair. Les côtés du cou, la poitrine et les flancs sont du même roux et marqués de grandes taches noirâtres. Le milieu du ventre, l'abdomen, sont blancs, et le milieu des ailes porte deux bandes d'un roux blanchâtre. C'est déjà au commencement de novembre, par le vent du nord, et dans le courant de décembre que nous arrivent, suivant les années, surtout durant celles dont les hivers sont ou doivent être très rigoureux, quelques bandes plus ou moins nombreuses de cette espèce de Gros-Becs. On les remarque principalement dans les champs de nos collines, notamment de celles où abondent déjà les bandes de Linottes durant leurs passages : tels sont les plateaux de Méry, du Vivier, aux environs d'Aix-les-Bains, des Charmettes près de Chambéry, etc., etc. Après en avoir parcouru les champs au vol, ou, suivant les circonstances, après en avoir visité quelques-uns, particulièrement ceux qui ont été ensemencés de sarrasin ou de navette dont elles aiment assez les graines, ces bandes se retirent habituellement dans les taillis les plus voisins ou sur la lisière de quelque bois,

et quelquefois dans les haies ou les buissons, pour se nourrir de diverses espèces de graines, telles que de celles de lin, de plantain, de dent-de-lion, etc., de semences, de bourgeons, surtout de l'intérieur des boutons de chênes et de peupliers qu'elles saisissent et mettent en pièces avec le bec, en s'accrochant et se suspendant par les pieds aux branches de ces arbres.

Tous les Gros-Becs de Montagnes qui s'établissent chez nous durant l'hiver, nous quittent déjà avant le milieu de février pour se rapprocher des régions arctiques où ils doivent nicher. Pendant tout leur séjour, ils vivent comme le Gros-Bec Linotte et du même genre d'aliments. Mais, je puis le dire d'après mes propres observations, presque tous ceux qui viennent visiter nos terres, ne font guères qu'y passer, ou ne s'arrêtent que momentanément, ou pour deux ou trois jours au plus, et s'empressent, surtout si le froid est excessif, de se réfugier vers quelques contrées plus chaudes du centre, et probablement encore vers le midi de l'Europe.

Plusieurs oiseaux, même parmi ceux qui sont les plus nomades, éprouvent cependant une véritable hibernation: tels sont, avec le Choquard Pyrrhocorax et la Corneille Noire dont j'ai déjà parlé, le Corbeau Noir (*Corvus Corax*, Lin.), qui est le plus grand des oiseaux de l'ordre des Passereaux de la Savoie et en même temps le plus détestable, à cause de la dépravation de ses goûts pour la chair corrompue; le Geai Glandivore (*Garrulus Glandivorus*, Tem.)[1], qui se permet quelquefois, lorsque la terre est couverte de neige, de s'introduire dans les ga-

[1] Les noms vulgaires du Geai, en Savoie, sont *Generez* et *Jacques*, surtout dans la campagne.

letas des maisons de campagne isolées pour y dévorer des grains, des fruits et en emporter des noix[1]; le Nucifrage Casse-Noix et plusieurs autres espèces d'oiseaux plus ou moins communes; mais je ne dirai pas qu'ils hivernent tous dans les lieux qui les ont vus naître, ni dans ceux qu'ils ont fréquentés pendant la belle saison; car, comment l'Accenteur des Alpes, le Pipit Spioncelle (*Anthus Aquaticus*, Tem.)[2], etc., etc., pourraient-ils vivre dans les prairies ou les rocailles qu'ils hantent pendant l'été, lorsque, couvertes de neiges et de glaces, elles leur refusent tous moyens de subsistance? ces malheureux sont donc forcés d'abandonner, aux premiers frimats ou aux premières neiges, les sommités des montagnes, afin de se réfugier dans les vallées inférieures, sur les collines ou dans les pays de plaine. Ainsi, les Accenteurs, les Niverolles, etc., qui ont vécu pendant l'été près des ceintures de neiges et de glaces éternelles, s'abattent, les premiers par paires ou les uns après les autres, les seconds par bandes, dans les terrains rocailleux ou humides de nos vallées et de nos montagnes moyennes, qu'ils

[1] Les Geais emportent alors les noix, parce que le bruit qu'ils son forcés de faire pour les casser, avertirait les propriétaires de leur présence dans leurs greniers. Aussi, ils le comprennent, puisqu'ils savent déjà y entrer en piétinant légèrement et sans se faire annoncer par le bruit qui résulterait de l'agitation de leurs ailes, s'ils entraient en volant. Mais les habitants des campagnes ont su tirer parti de cette ruse des Geais, et leur tendent, dans leurs galetas, des piéges où ils mettent pour appât un noyau de noix, ou bien une châtaigne, ou bien encore un raisin. Les Geais y donnent si facilement, que j'ai vu un individu qui en prit ainsi quinze dans son grenier, pendant les deux matinées du 24 et du 25 décembre 1844. Mais il faut, pour réussir à cette chasse, laisser une ouverture au grenier, et que celui-ci soit retiré et entouré de grands arbres d'où les Geais épient le moment d'y entrer.

[2] C'est le *Grand Bec-figue-d'eau* de nos chasseurs.

quittent encore ; surtout les Niverolles, pour aller parcourir à la hâte, dans les temps de neige, les routes et les chemins les plus fréquentés, sur lesquels ils se plaisent à éparpiller les fientes des animaux, afin d'en dévorer les grains qui n'ont pas subi leur pleine et entière digestion. Les Pipits, au contraire, se rendent dans les prairies les plus arrosées et dans les marécages.[1] On les y voit pendant tout le jour, tantôt voltiger le long des fossés, tantôt courir sur le gravier ou sur la vase, pour y ramasser de petits coquillages, des vermisseaux, des insectes aquatiques qui servent alors à leur nourriture.

Cinq espèces de Pipits se font remarquer en Savoie et y nichent tous les ans. La plus rare est celle du Pipit Richard (*Anthus Richardi*, Vieil.). Nos oiseleurs confondent aisément cet oiseau avec le Pipit Rousseline (*Anthus Rufescens*, Tem.) qu'ils appellent *Piat-Piat*, dénomination qu'ils ont tirée de son cri ordinaire. Il se fixe pour se reproduire sur la lisière des bois, des collines et des montagnes moyennes, dans les taillis qui croissent dans les terrains pierreux et dans les bruyères. Son nid, qui est placé à terre, au pied d'un buisson ou parmi ses racines, et quelquefois entre des pierres, est composé en dehors avec de la mousse, des brins d'herbes, de la paille, etc., et garni en dedans de poils, de laine et d'herbes très fines. La femelle vient y déposer cinq œufs plus allongés que ceux du Pipit Rousseline, d'un

[1] Toutes les années, pendant le froid, les prairies de la Boisse et de Bissy possèdent beaucoup de Pipits Spioncelles, parmi lesquels on trouve aussi quelques Pipits Farlouses. Ces deux espèces sont les seuls oiseaux de ce genre que nous observons dans nos contrées pendant l'hiver. La dernière porte le nom de *Petit Bec-figue-d'eau*.

blanc bleuâtre, parsemés de nombreuses petites taches brun-rougeâtres et irrégulières.

Le Pipit Spioncelle (*Anthus Aquaticus*, Tem.) qui est, comme je viens de le dire, le *Grand Bec-figue-d'eau* de la plupart de nos chasseurs, niche en grand nombre sur les bords du lac du Mont-Cenis, dans les prés et sur les plateaux les plus stériles du Col-de-la-Magdeleine, de l'Arpetaz, du Grenier, d'Hauterand, etc. Le mâle, de concert avec sa compagne, commence son nid vers le milieu de mai. Ils le posent sous les pierres, ou entre des fentes de rochers, ou au milieu des bruyères, et le forment ordinairement avec les mêmes matériaux que le Pipit Richard. Ses œufs, au nombre de cinq, sont d'un blanc sale et tacheté de points bruns, surtout au gros bout.

Dans le temps de l'amour, la femelle va à la recherche de son mâle, non pas en volant, mais en courant à petits pas au travers des herbes ou des taillis. Elle l'appelle par un cri doux et tendre, que je peux exprimer par les monosyllabes *pli*, *pli*, *pli*. Le mâle qui l'entend, s'élève perpendiculairement en chantant et en battant des ailes jusqu'à une hauteur de trente à quarante pieds, d'où il se laisse retomber en criant de toutes ses forces, les ailes épanouies, jusqu'à terre où le réclame sa compagne. Le chant qu'il fait alors entendre est presque uniquement une composition des mots *fli, fli, fli*, qu'il répète toujours avec plus de force et de précipitation, à mesure qu'il s'approche de sa femelle. Cette même remarque s'applique aussi au Pipit Farlouse. (*Anthus Pratensis*, Tem.) et notamment au Pipit des Buissons (*Anthus Arboreus*, Tem.), qui n'est connu en Savoie que sous les noms de *Vinette*, *Bec-figue* et *Bec-figue-de-vigne*.

Ce dernier se propage tant sur nos collines que sur nos montagnes, où il ne se plaît que dans les bruyères, dans les terrains secs et arides, et sur les lisières des bois. Au temps de la pariade, la femelle monte au bout d'une motte ou d'une pierre isolée pour rappeler son mâle par de petits cris *(thi, thi)*. Celui-ci, en s'entendant appeler, part de son poste et s'élève, lorsqu'il est près de sa compagne, droit à la même hauteur que le Spioncelle, et descend en chantant jusqu'à terre où est le rendez-vous. Son chant est non-seulement plus agréable, mais encore plus varié que celui de ce dernier.

Le nid du Pipit des Buissons est construit à terre dans des touffes d'herbes, ou sous de petits buissons et parmi les bruyères. L'extérieur se trouve fait avec des tiges d'herbes et de la mousse, et l'intérieur avec un peu de mousse mêlée à quelques morceaux de poils, de crin ou de foin. La ponte se compose de cinq œufs d'un blanc rougeâtre, marqués de nombreuses taches d'un rouge foncé. Pendant que la femelle couve, le mâle reste près du nid sur une branche morte ou sur une motte, et fait entendre son ramage vif et gai tout à la fois. Il prélude étant perché, prend ensuite son essor en chantant, s'élève perpendiculairement en battant des ailes, et retombe en planant sur la branche ou sur la motte d'où il s'est élancé. Après un instant de repos, il recommence jusqu'à six ou huit fois de suite le même manège. On l'entend ainsi dès l'aube du jour ; puis, il se tait vers les neuf ou dix heures, jusqu'au soir. Pendant son silence, il se tient dans les broussailles ou les herbes afin d'y chercher un abri contre la chaleur, et ne donne, pendant ce temps, que quelques cris brefs *(pi, pi)* en passant d'un buisson à un autre. Ce cri est le même qu'il fait entendre au commencement

de l'automne dans nos plaines, qu'il vient visiter avant de retourner vers les pays chauds pour y hiverner.

Le Tétras Ptarmigan, qui est l'*Albine* et la *Perdrix Blanche* des chasseurs, ne descend cependant guères, pendant l'hiver, des montagnes qu'il a fréquentées durant la bonne saison. Il s'y nourrit alors de boutons de plantes et d'arbustes alpestres, ce qui donne à sa chair un goût d'amertume. Les habitants du Mont-Cenis et de quelques contrées montagneuses de la Maurienne lui tendent, à cette époque, des piéges dans lesquels il donne assez fréquemment. Ils les dressent dans les lieux où le Tétras a l'habitude de passer journalièrement, et où ils découvrent le plus de ses traces. Ils plantent pour cela, dans la neige, une rangée de vingt à trente pieds de longueur, formée avec des pierres ou de petites branches très rapprochées les unes des autres, et fixent, aux deux bouts ou à l'un d'eux seulement, leurs piéges. Le Tétras, en rencontrant cette barrière, la suit directement comme s'il n'osait la franchir, et va se jeter dans les filets ou les lacets qui l'attendent à l'extrémité.

D'autres oiseaux, d'un genre de vie tout-à-fait différent, viennent aussi hiverner sur nos eaux ou s'y montrent seulement de passage pendant les rigueurs du froid : telles sont plusieurs espèces de Mouettes[1] que l'on remarque alors le long du Rhône, de l'Isère et sur nos principaux lacs, où elles paraissent très voraces et toujours affamées. Les poissons morts ou vivants et même les matières excrémentielles, sur lesquelles elles se précipitent

[1] Nos chasseurs, en général, nomment les Mouettes *Hirondelles de mer*. Les habitants du Bourget qui en voient paraître sur leur lac cinq ou six espèces, durant la mauvaise saison, les appellent *Falourdes*.

avec violence dès qu'elles les voient passer, et qu'elles se disputent souvent entr'elles, y forment leur principale nourriture : telles sont encore les Oies, dont les espèces les plus rares sont : l'Oie Rieuse (*Anser Albifrons*, TEM.), l'Oie Bernache (*Anser Leucopsis*, TEM.), et l'Oie Cravant (*Anser Bernicla*, TEM.), qui ne viennent par petites bandes visiter nos eaux que durant les plus fortes gelées ; les Canards[1], les Harles[2], les Cormorans[3], les Grèbes[4], les Plongeons[5], etc., etc.

Ces trois derniers genres d'oiseaux sont célèbres par l'élégance avec laquelle ils nagent, et surtout par leur adresse à saisir les poissons, même les plus agiles, qu'ils poursuivent jusqu'à de grandes profondeurs sous l'eau. Ils plongent perpendiculairement sur eux, notamment le Cormoran, et s'aident de leurs ailes pour les atteindre

[1] J'ai déjà observé dix-sept espèces de Canards sur nos eaux, dont une partie s'y montre pendant le froid, et l'autre, qui est la moins considérable, sur la fin de l'hiver, par le vent du sud ou du sud-est. Je me réserve de décrire amplement leurs mœurs et leurs habitudes dans l'Ornithologie de la Savoie.

[2] Les Harles sont connus sur nos bords riverains sous le nom de *Reysse*, mot patois qui signifie *scie*, à cause des dentelures dont leur bec est hérissé. Le Harle Piette (*Mergus Albellus*, LIN.) porte cependant mieux le nom de *Jaille*.

[3] Le Grand Cormoran (*Carbo Cormoranus*, TEM.) est le seul de son genre que j'ai rencontré sur nos eaux, où il apparaît tous les ans un à un.

[4] Cinq espèces de Grèbes se font tuer sur nos lacs et nos rivières : 1° le Grèbe Huppé (*Podiceps Cristatus*, LATHAM.), 2° le Grèbe Jou-Gris (*Podiceps Rubricollis*, LATH.), 3° le Grèbe Cornu ou Esclavon (*Podiceps Cornutus*, LATH.), 4° le Grèbe Oreillard (*Podiceps Auritus*, LATH.), 5° enfin le Grèbe Castagneux (*Podiceps Minor*, LATH.)

[5] Les Plongeons sont vulgairement connus de nos chasseurs sous le nom de *Lorgne*. Ce ne sont guères que les jeunes qui viennent visiter nos eaux. Le Plongeon Cat-Marin (*Colymbus Septentrionalis*, LIN.) est l'espèce qui se laisse le plus fréquemment tuer sur nos lacs. L'Imbrim et le Lumme se montrent de préférence durant les grands froids de décembre et de janvier.

plus vite. Ils nagent ordinairement la tête hors de l'eau et quelquefois ils courent, particulièrement les Grèbes, à sa surface, en effleurant les vagues avec tant de rapidité, qu'on croirait les voir voler. A la vue d'un chasseur, comme encore au moindre bruit, les Grèbes et les Plongeons entrent dans l'eau, y continuent leur route comme s'ils n'avaient pas changé d'élément, et vont un peu plus loin montrer seulement la tête sur les flots pour respirer. S'ils se voient alors poursuivis, ils disparaissent entièrement, comme la première fois, pour aller encore plus loin faire paraître le bout de leur tête, afin de reprendre haleine et d'épier le danger qui peut les menacer. C'est de cette manière qu'ils lassent les chasseurs, qui les fusillent souvent en vain pendant des heures entières.

Les Grèbes et les Plongeons ne viennent au rivage que lorsqu'ils y sont poussés par les vagues ou par quelque autre accident. En effet, ils ont la démarche sur le sol difficile et fort embarrassée. Le poids de leur corps, à cause de leurs jambes situées très en arrière et presque enfoncées dans l'abdomen, ne peut se soutenir qu'en gardant la position verticale et en agitant presque sans relâche leurs ailes. Leur vol est en outre difficile et ne peut se prendre à terre qu'après de grands efforts. En se tenant effectivement droits à plomb, on conçoit que leurs ailes en s'agitant, loin de les élever en l'air, les renversent plutôt en avant, leurs jambes ne pouvant, à cause de leur singulière conformation, répondre à l'impulsion que les ailes font éprouver à leur corps. C'est principale-

[1] J'ai vu aussi le Harle huppé, le Plongeon Imbrim (*Colymbus Glacialis*, Lin.) et le Plongeon Lumme (*Colymbus Arcticus*, Lin.) périr seulement, le premier au quinzième coup de feu, et le second au treizième.

ment en suivant à la nage le cours des rivières et des fleuves, qu'ils se répandent dans nos contrées ainsi que dans celles où ils se montrent seulement pendant leurs émigrations. Il faut bien cependant qu'ils ne soient pas entièrement dépourvus de moyens puissants pour le vol, et que celui-ci soit vigoureux et longtemps soutenu durant leurs voyages, puisqu'ils s'élèvent même au-dessus de nos montagnes; car il n'est pas rare de trouver des individus de ces espèces sur les lacs de Chevelu, d'Aiguebelette et de Lathuile, d'où j'en ai reçu plusieurs fois.

Le plus remarquable des Grêbes qui viennent chez nous durant l'hiver est le Grêbe Cornu ou Esclavon, qu'il est aisé de reconnaître par les deux bouquets de plumes d'un roux lustré qui, placés derrière les yeux, se partagent en deux cornes allongées. Mais il est toujours bien rare. Ce ne sont que les hivers les plus rigoureux qui nous en amènent de temps à autre sur le Rhône et l'Isère, où il a été quelquefois tué pendant les hivers de 1840 et de 1844.

Deux espèces de Grêbes nichent quelquefois le long du Rhône. Je veux parler du Grêbe Oreillard et du Grêbe Castagneux, qui sont les deux plus petits Grêbes de nos contrées. Chaque couple s'établit dans les roseaux ou les taillis baignés par les flots, et forme son nid avec des herbages et des joncs. Cet ouvrage flotte toujours sur l'eau, s'élève ou s'abaisse avec elle, suivant qu'elle augmente ou diminue, sans être entraîné; car il est affermi et arrêté à quelques tiges de joncs, de roseaux ou à quelques broussailles. La femelle de l'Oreillard pond trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre nuancé de brun. Celle du Castagneux, quatre ou cinq d'un blanc parais-

sant comme sali de brun. En éclosant, les petits sautent les uns après les autres hors du nid et tombent dans l'eau où ils suivent immédiatement leur mère, qui les conduit dans les endroits les plus retirés et les plus abondants en vermisseaux et en insectes aquatiques, qui sont les premiers aliments de ses enfants. Toute la petite famille nage, plonge et se submerge déjà avec autant d'agilité que ses aînés.

Le Grand Cormoran a aussi la démarche lourde et embarrassée. Il ne peut guères conserver son équilibre sur le sol qu'en prenant, comme les Grèbes, une position verticale. Mais il est dispensé de s'aider de ses ailes ; car il trouve un ferme appui dans les pennes de sa queue, qui sont longues, fortes et dont les baguettes sont élastiquées et garnies de barbes très rudes. Il file droit en volant, et son vol est raide et soutenu.

Ce Cormoran est d'une voracité extrême. Je puis effectivement dire que c'est le plus vorace des oiseaux qui se nourrissent de pêche. Sa proie ne lui échappe guères. Il plonge perpendiculairement sur les poissons et les anguilles, les poursuit avec la rapidité du trait très profondément, et reparaît ensuite presque toujours sur l'eau avec un poisson à travers de son bec. Pour l'avaler, surtout lorsqu'il est gros, il a la singulière habitude de le jeter en l'air brusquement pour le recevoir par la tête la première. Cette précaution lui est absolument nécessaire pour que les nageoires et les écailles puissent se coucher en pénétrant dans l'œsophage. Il faut que cet organe se dilate autant qu'il est nécessaire, puisque j'ai trouvé dans trois individus qui avaient été tués pendant leur pêche, des poissons plus larges que leur cou. Cette remarque concerne en partie le Martin-Pêcheur Alcyon,

qui est, comme je l'ai déjà dit, le *Drapier* de nos marchands. Et voici, en peu de mots, le résultat de mes observations à cet égard :

Le Martin-Pêcheur se tient principalement le long des rivières et des ruisseaux les plus ombragés. C'est, en effet, les bords des rivières, des ruisseaux et des fossés, notamment ceux qui sont garnis d'épais buissons, qu'il aime de préférence ; car il peut suffisamment s'y cacher pour se livrer presque continuellement à la pêche. Pour pêcher ou, pour mieux dire, guetter sa proie, il se tient sur une branche basse avancée au-dessus de l'eau, ou sur une pierre qui s'élève au milieu de l'eau. Puis, on le voit assez fréquemment changer de place, suivant que les petits poissons passent ou s'arrêtent plus ou moins à sa portée. Il reste immobile. On ne le voit guères tourner, de temps en temps, que sa tête pour suivre sa proie et pour épier le moment du passage le plus propice pour se jeter sur elle. Il fond dessus avec célérité, en se laissant tomber brusquement, comme emporté par son propre poids, dans l'eau où il reste quelques secondes, et en sort avec le poisson au bec. Pour l'avaler, il le tue préalablement en le battant contre la branche ou la pierre où il vient se placer et presque en même temps qu'il s'y pose, et avec tant de promptitude, que cette opération échappe souvent à la vue de ceux qui veulent l'observer, d'autant plus qu'il se laisse déjà approcher assez difficilement. Ensuite, presque du même trait par lequel il bat son poisson contre la branche sur laquelle il s'arrête pour le tuer avant de le manger, il le lance pour le recevoir par le bout opposé, c'est-à-dire par la tête, à moins qu'il ne le tienne déjà à son bec par-là. En effet, dans ce cas, outre qu'il est dispensé de le battre pour achever de le

tuer (son bec tranchant sur les bords lui suffisant alors pour exterminer sa proie), il est également exempt de le lancer pour le recevoir par la tête, car lorsqu'il le lance pour le saisir par cette partie, c'est aussi pour que les nageoires ne viennent pas à se hérisser en pénétrant dans son œsophage, ce qui arriverait fréquemment s'il voulait avaler ses poissons par la queue la première.[1]

La saison la plus importante pour les oiseaux est celle de leur reproduction. A cette époque, ils prennent leur plus brillante parure, font entendre leur chant d'amour, se recherchent et s'agacent par la plus innocente coquetterie. Chaque mâle veut avoir une femelle qu'il est prêt à défendre, même au péril de sa vie, contre quiconque de ses congénères voudrait essayer de la lui ravir : tels que les Pinsons et les Moineaux, qui sont jaloux à l'excès, et qui viennent jusque dans nos cours et nos jardins se disputer les femelles. Leurs rixes sont toujours très animées et accompagnées, pendant leur durée, par des cris perçants, que les mâles poussent avec précipitation, ou plaintifs, dès qu'ils se voient enlever par un autre celle pour laquelle ils combattent avec tant d'acharnement.

La Pie (*Garrulus Picus*, Tem.)[2] se livre aussi, dès les premiers jours du mois de mars, qui est l'époque où elle

[1] M. Félix Genin, conservateur d'Entomologie de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, a fait les mêmes observations sur un Martin-Pêcheur qu'il nourrissait en 1845 dans sa chambre, auquel il donnait à manger principalement des morceaux de bouilli cuit sans sel, qu'il jetait au fond d'un seau d'eau et sur lesquels le Martin-Pêcheur se précipitait. Il faisait subir à chaque morceau qu'il apportait sur le bord de son seau, avant de l'avaler, les mêmes préparations que s'il avait eu un poisson à manger.

[2] Ses noms vulgaires en Savoie sont *Jacquette*, *Jacquot* et *Margot*. Ce mot est celui qu'on lui apprend en domesticité le plus vite à articuler : c'est pour cela que ce nom lui est passé.

forme ses couples dans l'intérieur ou sur les lisières de nos bois, des combats qui ne sont jamais funestes aux antagonistes, et dont le but est également la propriété des femelles. Les jeunes mâles surtout se battent ainsi; car les vieux ont toujours la même femelle tant qu'ils vivent, et occupent pareillement plusieurs années de suite le même nid, à moins qu'ils n'y soient fréquemment inquiétés par les dénicheurs. Ils n'ont, pendant toute la parade, qu'à se tenir assidument à leur poste, afin d'en expulser les nouveaux couples à mesure qu'ils se présentent pour s'y établir, ou bien encore à une distance trop rapprochée.

Tous les oiseaux cependant ne s'accouplent pas dans l'intention de vivre par paires. Les Gallinacés, sauf les Colombidés (Pigeons) et les Perdicés (Perdrix), sont Polygames, et les passions qui naissent du désir de se reproduire sont chez eux infiniment plus violentes que dans les oiseaux qui composent les autres ordres : aussi les mâles, dans la plupart des genres, ne se livrent-ils pas des combats atroces pour se rendre maîtres des femelles[1]; ils ne contribuent jamais aux soins ni aux peines qui pèsent sur les femelles, tant durant l'incubation, que pendant l'éducation des petits. Bien plus, les mâles dans quelques Tétras et les Cailles brisent les œufs que couvent

[1] Notamment le Tétras Birkan (*Tetrao Tetrix*, Lin.) aussi appelé *Coq de Bruyères* et vulgairement *Faisan*, ainsi que le Tétras Auerhan (*Tetrao Urogallus*, Lin.) qui est le *Gros Faisan* de quelques chasseurs. Ce dernier a presque actuellement abandonné toutes nos contrées montagneuses. Ce n'est plus que dans les sommités des montagnes fortement boisées de la Tarentaise et de la Maurienne, où on le rencontre encore très accidentellement. Il diffère du Tétras Birkan par sa taille qui est plus forte, et notamment par sa queue qui est allongée, au lieu d'être très fourchue comme dans ce dernier.

les femelles de leur espèce lorsqu'ils les rencontrent, afin de les contraindre à les suivre, ou les frappent sans pitié pour les forcer d'abandonner leur couvée, afin d'obéir à leurs violents désirs.

Le Tétras Gélinotte (*Tetrao Bonasia*, Lin.) ne paraît pas se battre à la manière de ces derniers au moment où ses couples se réunissent, ce qui s'explique sans doute par l'époque de sa pariade, qui s'opère dans le mois d'octobre et au commencement de celui de novembre. C'est, en effet, pendant ces deux mois qu'on lui fait le plus la chasse. Les mâles viennent alors à l'appeau des chasseurs, et arrivent en battant fortement des ailes. C'est une espèce de sifflet qui imite parfaitement les cris aigus des femelles.

Quoiqu'elles cherchent à s'apparier à l'entrée de l'hiver, les Gélinottes femelles ne pondent cependant que vers le milieu de mai. Elles font leur nid à terre et le cachent dans des touffes de fougères, de bruyères ou dans les broussailles. Elles le construisent avec de la paille, des feuilles sèches et des racines grossièrement réunies. Leur ponte est de neuf à quatorze œufs d'un roux clair avec quelques taches d'un brun rougeâtre plus répandues sur le petit bout. Je rappellerai ici une remarque évidente et qui m'a déjà été faite par plusieurs chasseurs de nos contrées : c'est que le nombre des Gélinottes a beaucoup diminué en Savoie depuis quelques années, surtout depuis l'abbatis de certaines forêts de nos montagnes, où elles se plaisaient à l'excès. Je puis, entre autres, signaler la forêt de la montagne située au-dessus de l'Ælliat[1], qui était si renommée par la quantité des Géli-

[1] Territoire de St-Cassin.

nottes qu'elle renfermait, que nos chasseurs la nommaient entre eux *la Pépinière des Gélinottes*. Cette dénomination exprime bien l'habitude qu'elles ont de se rendre dans les bois les plus épais, dans ceux surtout de sapins ; car elles y sont moins exposées aux oiseaux de proie qu'elles craignent beaucoup, et qu'elles ne peuvent guères éviter qu'en se couchant sur les branches les plus basses des arbres ou des buissons, où elles restent immobiles tant qu'elles se croient menacées. Elles ont aussi recours à cette admirable ruse pour se soustraire aux poursuites des chasseurs.

Il est encore dans l'ordre des Echassiers une espèce d'oiseaux dont les mâles, parce qu'ils sont, comme dans les Gallinacés, plus nombreux que les femelles, se livrent aussi des combats à outrance pour la possession de ces dernières : c'est le Combattant Variable (*Machetes Pugnax*, Tem.). Ils se battent en troupes réglées et marchent l'un contre l'autre avec la plus grande discipline. Pendant que le combat s'engage, les femelles, retirées à part, enflamment par de petits cris l'ardeur des combattants. Cette lutte dure quelquefois plus d'une heure et devient souvent sanglante. Les vaincus fuient devant les vainqueurs ; mais, en entendant les cris d'une femelle, leur humeur guerrière renaît ; ils oublient leur première défaite, se précipitent au-devant de quelques nouveaux antagonistes et recommencent la bataille. Ce n'est pas dans nos contrées où l'on peut observer ces luttes qui se renouvellent tous les jours le matin et le soir pendant toute la durée de la pariade, puisque nous n'y voyons passer que quelques individus isolés sur nos coteaux et nos collines dès le commencement de septembre, et en fin mars dans nos prairies marécageuses, mais sur les côtes maritimes, telles qu'en Picardie, en Hollande, etc., où les

Combattants arrivent au printemps par bandes nombreuses pour se propager. [1]

Après la pariade, chaque oiseau occupe le canton qu'il s'est choisi avec sa femelle et dans lequel, en général, il ne souffre guères avoir des voisins, même du nombre de ses congénères. L'oiseau de proie veut seul régner en maître dans sa propriété : l'Aigle Royal (*Aquila Fulva*, Meyer), par exemple, dont on ne rencontre jamais qu'une seule paire, non-seulement dans le même rocher, mais encore dans la même montagne, à moins qu'elle ne soit d'une vaste étendue et qu'elle ne puisse encore nourrir suffisamment deux ou trois couples de cet oiseau redoutable. Le Faucon Cresserelle cependant semble rechercher la société de ses semblables pour nicher. Il n'est pas, en effet, rare dans notre pays d'en rencontrer deux ou trois nids sur une même tour [2] ou dans un même rocher. Mais, j'ai, à cet égard, observé assez souvent que quand l'un des deux sujets d'un couple voisin s'approchait en passant trop près d'un autre, le mâle de ce dernier s'élançait sur lui pour le poursuivre, et que la femelle, en l'absence du mâle, quittait même ses œufs pour le chasser à son tour jusque sur sa propriété. Par conséquent, cette apparence de sociabilité dans le Faucon Cresserelle ne devrait-

[1] J'en ai reçu plusieurs fois à cette époque de la Chautagne. Ils préfèrent, en passant au commencement de l'automne, se tenir sur les champs fraîchement labourés de nos coteaux et de nos collines, pour se nourrir de petits vers qu'ils y trouvent abondamment, que de se répandre dans les marécages, comme à leur retour au printemps. Cette habitude est aussi particulière aux deux espèces de Barges qui passent tous les ans en Savoie au printemps et en automne (la Barge à queue noire, *Limosa Melanura*, et la Barge Rousse, *Limosa Rufa*, Brisson.)

[2] Il était aisé, ces années dernières, avant qu'on ait chassé ce Faucon de la tour du Grand-Jardin de cette ville, de vérifier ce fait.

elle pas s'expliquer par le nombre de ces oiseaux qui est assez considérable ? d'où il suit nécessairement que les postes qu'ils choisissent pour pondre étant trop rares en proportion de leur quantité, ils se voient forcés de se suivre et de venir s'établir jusque dans les mêmes murs et les mêmes rochers.

Plusieurs petites espèces, surtout dans l'ordre des Passereaux, nichent assez fréquemment en société, ou plutôt dans le même district. Cependant, quoiqu'on rencontre plusieurs couples d'une espèce dans un même canton, ce n'est pas à dire qu'ils se fréquentent entre eux ; car il est facile de remarquer que chacun d'eux garde exactement les limites de sa propriété respective, et qu'il se voit vivement poursuivi toutes les fois qu'il veut empiéter sur celles de ses voisins. Le Gros-Bec commun (*Fringilla Cocothraustes*, Tem.) [1] et le Gros-Bec Verdier (*Fringilla Chloris*, Lin.) [2], qui nichent souvent plusieurs paires ensemble dans un même bois, s'associent cependant entre espèces et les mâles seuls pendant l'incubation, pour se livrer à plusieurs ébats. On les voit, lorsque leurs femelles couvent, et après qu'ils leur ont porté la becquée, parcourir à de certaines heures de la journée, surtout le matin et le soir, les arbres, les bois et les champs qui sont près de leur résidence, pour chercher leur nourriture, puis revenir à leurs compagnes, lorsqu'ils savent que le devoir les y rappelle ; mais ils ne restent attroupés que le temps pendant lequel ils hantent

[1] On l'appelle en Savoie, suivant les localités, *Gros-Bec*, *Casse-Noisette* et *Ebourgeonneux*, comme le Bouvreuil, dont il a la fâcheuse habitude d'ébourgeonner les arbres fruitiers pour se nourrir.

[2] Connu des chasseurs sous le nom de *Bruant*.

les lieux qui avoisinent leur canton, et se séparent tous, à mesure qu'ils rentrent dans leur poste, où, aussitôt fixés, ils ne permettent pas que leurs compagnons viennent les inquiéter. Il y a cependant une exception singulière à cette règle, qu'il convient de signaler : c'est que le Freux (*Corvus Frugilegus*)[1], recherche réellement la société de ses semblables dans la saison des amours, époque à laquelle la plupart des autres oiseaux vivent par couples solitaires. On trouve effectivement plusieurs nids de Freux sur le même arbre ; et ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'un des individus qui composent un couple garde le nid pendant que l'autre va à la recherche des matériaux pour le construire. Cette habitude est due à la nécessité de prévenir le vol des objets de nidification que commettrait sans doute l'un des couples voisins, si cette singulière précaution n'était pas prise.

Aussitôt appariés et établis dans leur canton, les oiseaux se mettent à travailler à la construction de leurs nids. Mais combien les lois instinctives qui président à leur confection varient ! Les uns, particulièrement les oiseaux de proie, bâtissent leurs aires dans les rochers les plus escarpés et dans les positions les moins praticables ; les autres, sur la cime des arbres, ou pondent dans les cavités des arbres et des vieux murs, comme, par exemple, les Rapaces Nocturnes. Quelques espèces, notamment dans l'ordre des Passereaux, posent à terre ou très près de terre le berceau de leur progéniture ; les Alouettes, en général, les Traquets, les Pipits et les

[1] Cet oiseau porte en Savoie le même nom que le Choucas (*Corvus Monedula*), celui de *Graille*, en vieux français *Graje*.

Bruants. Quelques autres, surtout dans la famille des Sylviadés (Bec-Fins), dans celles des Fringillés (Gros-Becs), des Parusinés (Mésanges); et dans l'ordre des Grimpeurs (Pics, Grimpereaux, etc.), occupent, pour pondre, les buissons les plus épais, les arbustes, les arbres ou leurs cavités, et quelquefois celles des murs et des rochers. Un petit nombre suspend son nid avec art ou le lie soigneusement aux branches des arbres, ou aux rameaux flexibles des buissons, des taillis et des plantes. Tels sont la Pie, le Loriot d'Europe (*Oriolus Galbula*, Lin.)[1], le Bec-Fin Rousserole (*Sylvia Turdoïdes*, Tem.), le Bec-Fin des roseaux (*Sylvia Arundinacea*, Tem.)[2], la Mésange Moustache (*Parus Biarmicus*, Lin.), etc., etc. Enfin plusieurs oiseaux recherchent, pour se reproduire et élever leur famille, la proximité des eaux, et nichent sur la rive, dans les herbes, les joncs, les roseaux ou les broussailles qui croissent sur les bords riverains: comme la plupart des Echassiers et des Palmipèdes, les Chevaliers, par exemple, les Bécassines, les Poules d'eau, les Grèbes, les Canards, les Harles, etc., etc.

Les formes des nids éprouvent aussi des variations sans nombre. Les nids les plus artistement travaillés, avec ceux des Pinsons, des Serins, des Chardonnerets et des Hirondelles, dont les berceaux, qu'elles fabriquent principalement avec de la terre glaise, offrent à l'extérieur un ouvrage solide, formé avec des matériaux durs, détrempés et gâchés, sont ceux de la Pie, du Loriot, du Merle-Grive (*Turdus Musicus*, Tem.)[3], du Bec-Fin

[1] En patois du pays, *Louriout*.
[2] Son nom vulgaire est *Rossignolet*.
[3] En Savoie, *Grive de Vigne*.

des roseaux, du Bec-Fin à poitrine jaune (*Sylvia Hippolaïs*, Tem.), que l'on nomme *Fauvette babillarde*, en l'entendant chanter dans nos jardins et nos bosquets, parce qu'il a le talent d'imiter le ramage ou les cris de plusieurs petits oiseaux qui vivent dans les mêmes lieux, des Bec-Fins Pouillot (*Sylvia Trochilus*, Tem.) [1], Siffleur (*Sylvia Sibilatrix*, Tem.), Véloce (*Sylvia Rufa*, Tem.), Natterer (*Sylvia Nattereri*, Tem.) [2], du Troglodyte ordinaire (*Troglodytes Europeus*, Tem.) [3], de la Mésange à longue queue (*Parus Caudatus*, Lin.) [4], de la Mésange Moustache et de la Mésange Remiz (*Parus Pendulinus*, Lin.) [5], etc., etc.

La Pie se met en devoir de bâtir son nid dès le 10 de mars; elle l'expose à tous les regards, en le fixant au sommet des plus hauts arbres, notamment des noyers et des peupliers qui bordent les grandes routes ou qui s'élèvent dans l'intérieur des champs et des prairies. Le mâle et la femelle y travaillent en commun, et le construisent avec art et solidité. Ils le forment à l'extérieur avec des buchettes flexibles et plus ou moins longues, qu'ils cimentent avec une sorte de mortier de boue et de terre

[1] *Tuï, Puï et Touvï* sont les noms vulgaires qu'on donne à cet oiseau dans le pays, à cause de son cri ordinaire, qui imite en effet ces mots. On l'appelle encore *Maréchal*, parce que son chant d'amour semble, par ses sons argentins et détachés, imiter ceux du marteau sur l'enclume.

[2] A Montagnole, près de Chambéry, ce Bec-Fin se nomme *Renevier*.

[3] En patois, *Pey de Boux*, ce qui signifie *Poil de Bœuf*, et, suivant les localités, *Rapatin*, *Ratillon*, *Roitelet*, *Cret-Cret*, à cause de son cri habituel qui rend ces deux syllabes.

[4] On l'a nommée vulgairement *Meunierette* ou *Petite-Meunière*, pour la distinguer de la Mésange bleue (*Parus Cœruleus*, Lin.), qui s'appelle au pays *Meunière*.

[5] Ces deux dernières espèces ne nichent pas en Savoie, où elles ne sont que de passage.

gâchée. Le dedans est revêtu d'une couche de duvet mou et chaud, ou de petites racines très déliées et de débris de plantes tendres. Puis, pour préserver la couvée des intempéries du printemps, ils ont soin de recouvrir le haut de leur habitation d'une espèce de dôme voûté, fait avec de petites branches, surtout d'épines, artistement entrelacées, et placent sur un des côtés, habituellement sur celui qui est le moins exposé aux vents qui règnent dans le pays, une ouverture circulaire et assez grande pour que le mâle et la femelle puissent entrer et sortir. Cette dernière pond de cinq à sept œufs d'un fond vert-bleuâtre clair, irrégulièrement taché de noirâtre. Le mâle couve aussi, et pourvoit encore à la subsistance de sa compagne pendant qu'elle couve à son tour. L'incubation dure seize à dix-huit jours. Les petits naissent nus et les yeux fermés. Leurs père et mère les élèvent avec une grande sollicitude. Ils les défendent même avec courage et luttent avec énergie contre des oiseaux plus forts qu'eux, tels que l'Autour Destructeur des Pigeons (*Astur Palambarius*, Cuv.), l'Epervier d'Europe (*Astur Nisus*), la Buse Commune (*Buteo variegatus*, Vieil.), et le Corbeau Noir (*Corvus Corax*, Lin.), qui viennent rôder près de leur demeure. Ils les nourrissent pendant les premiers jours avec des vers, des fruits mous, des coléoptères et des œufs d'oiseaux qu'ils vont chercher dans les nids. Plus tard, s'ils y trouvent des petits, ils les transportent également les uns après les autres pour les distribuer à leur progéniture, après les avoir préalablement tués à coups de bec.

Le Loriot, nommé par un naturaliste italien *Picus Nidum Suspendeus*, attache son nid à la bifurcation des branches les plus flexibles, au moyen de longs brins de

chanvre, de toiles d'araignées et d'autres filaments très artistement entrelacés ; puis il garnit l'intérieur et les bords avec des matières molles, telles que des fleurs de saules et de peupliers, des plumes, du crin, etc. La femelle y dépose aussitôt que l'ouvrage est achevé, c'est-à-dire vers le 8 ou le 10 mai, quatre ou cinq œufs blancs très légèrement teints de rose, avec des taches noires.

Le Merle-Grive forme le dehors de son nid avec de la mousse, de la paille, de petites racines, de menus morceaux de bois et avec des herbes ou des feuilles sèches ; mais le dedans est couvert d'une espèce de carton qui est un mélange de poussière de bois vermoulu, gâchée, battue et fortifiée avec un peu de boue. Sa ponte est de quatre à six œufs d'un beau bleu, ayant quelquefois une légère nuance de vert, avec quelques taches noires.

J'ai très souvent trouvé, dans le courant de mai et dans les bois de nos montagnes, des nids de ce Merle abandonnés avec les œufs. Ce fait est facile à expliquer ; car, comme les matériaux dont le mâle et la femelle se servent pour construire leur nid à l'intérieur sont sujets à se décomposer dans les temps de pluie, il arrive assez fréquemment, suivant que le printemps est plus ou moins pluvieux, que la femelle est forcée de pondre dans son nid qui se trouve mouillé. Puis, si le temps se remet au beau de suite après une forte pluie, la composition intérieure, en reprenant sa solidité, s'amalgame pour ainsi dire avec les œufs, qui ne tardent pas à se fendre ou à se casser en même temps qu'elle se resserre de plus en plus par l'effet de la chaleur du soleil. Lors même que les œufs ne sont point endommagés, la femelle les abandonne encore dès qu'elle les trouve collés au mastic du fond du nid, pour entreprendre une nouvelle couvée.

Le nid du Bec-Fin à poitrine jaune, qu'on rencontre ordinairement entrelacé dans l'enfourchure de plusieurs petites branches à l'aide de toiles d'araignées ou d'autres matières filamenteuses, est fait à l'extérieur avec des écorces de tilleuls ou de bouleaux, des brins d'herbes sèches et de très petites racines soigneusement liées avec les mêmes matériaux qui le fixent déjà aux branches. La partie intérieure, qui possède quatre ou cinq œufs violets, assez fréquemment mêlés d'un peu de roux, avec des taches et des raies d'un rouge foncé ou d'un noir rougeâtre, est matelassée avec du crin, des poils, du duvet et avec d'autres échantillons très fins. Ce nid se trouve le plus souvent placé sur les orangers et les rosiers, dans les ramées de fèves ou de haricots dans nos jardins, et quelquefois sur les arbres les plus touffus. Pendant que la femelle couve, le mâle se tient à l'ombre sur une branche élevée, d'où il développe pendant la matinée entière toute l'élégance de son doux gosier. Son chant est très varié et même susceptible de contrefaire le ramage de plusieurs autres espèces d'oiseaux, tels que celui du Bec-Fin à tête noire, du Bec-Fin Hortense, etc., de la Mésange Charbonnière [1], ainsi que les cris monotones de la Pie-Grièche Ecorcheur, du Moineau en colère et le cri aigu de l'Hirondelle de cheminée, en apercevant l'oiseau de proie. Il a cependant toujours l'œil au guet; Au moindre bruit qu'il entend près de lui, il suspend son ramage et considère immédiatement le buisson ou l'arbuste qui renferme sa couvée, pour s'assurer si elle n'est point menacée. Découvre-t-il quelqu'un près de son nid, il avertit aussitôt sa compagne par des cris précipités,

[1] Son nom vulgaire est *Lardine*.

descend de sa branche, vient se poster devant son ennemi, comme s'il voulait lui défendre le passage, et le harcelle par ses cris. Si ce dernier lui ravit sa nichée, il le suit encore longtemps avec sa femelle et se venge en l'insultant.

Le Bec-Fin des Roseaux, avec lequel le précédent a été pendant longtemps confondu, construit son nid, qui est un petit chef-d'œuvre, où dans les roseaux, comme l'indique son nom, ou dans les taillis qui croissent le pied dans l'eau. Il est composé en dehors avec de la paille, du foin, des brins d'herbes ou avec des pelures de roseaux, et garni au-dedans avec des débris de têtes de ces derniers, que le mâle et la femelle vont enlever en grimpant le long des cannes, avec des poils et de duvet d'arbres ou de fleurs. Il se trouve ordinairement lié à quatre ou à cinq tiges de roseaux ou à plusieurs petites branches d'arbustes, et suspendu au-dessus de l'eau au moyen de certains anneaux fabriqués avec de la mousse ou avec de menues racines, et assez lâches pour que le nid puisse se relever ou s'abaisser, suivant la crue de l'eau. La femelle y dépose cinq ou six œufs de la grosseur et de la forme de ceux du Bec-Fin Grisette (*Sylvia Cinerea*, Tem.)[1], d'un blanc sale, quelquefois teint de vert clair, marbrés de cendré et de brun qui prend ordinairement une teinte verdâtre, surtout vers le gros bout, où il se trouve en outre souvent disposé en forme de collier.

Les Bec-Fins Pouillot, Siffleur, Véloce et Natterer donnent, suivant les espèces, à leurs nids la forme d'un petit four (le Siffleur), d'une boule (le Pouillot), ou d'une sphère (le Véloce et le Natterer), et dirigent toujours

[1] On l'appelle en Savoie *Bocharde*, *Fauvette de haie* et *Pique-rave*.

l'ouverture, qui est latérale, vers l'endroit le moins ombragé, afin que les femelles puissent en couvant s'apercevoir plus vite de l'arrivée des dénicheurs. Tous ces nids, qui se trouvent à terre ou très près de terre dans les lieux les plus fourrés des bois, sont faits en dehors avec des feuilles sèches et des herbes, avec de la laine, des plumes, du crin, etc., en dedans. Les œufs des trois premières espèces se ressemblent beaucoup par leurs couleurs. Ceux du Bec-Fin Siffleur sont arrondis, d'un fond rose clair avec une espèce de collier de taches rouges un peu plus haut que le milieu, et avec quelques autres taches du même éparses sur le reste, qui interrompent quelquefois le collier. Ceux du Bec-Fin Pouillot sont blancs et tachetés de rouge foncé. Ceux du Véloce d'un blanc lavé de rose ayant les mêmes taches que le précédent, avec cette différence pourtant qu'elles sont souvent rangées en forme de zône vers le gros bout. Enfin, ceux du Bec-Fin Natterer sont blancs et couverts de petits points d'un rouge pourpré, et leur forme est globuleuse. [1]

Le nid du Troglodyte, quoique ayant l'apparence d'une masse informe de mousse, est cependant fait avec art. Il conserve une forme sphérique. L'ouverture, qui est latérale, se trouve placée vers le haut et tournée du côté le moins exposé aux vents qui dominent dans le canton. Cette entrée, qui est toujours étroite, mais plus solide que le reste du bâtiment, car le mâle et la femelle y entrelacent avec de la mousse de nombreux petits morceaux de branches et de racines, qui forment une espèce

[1] Tous ces Becs-Fins, qui sont faciles à confondre à cause de leurs livrées presque analogues, pondent de cinq à sept œufs. Le Natterer est commun dans les broussailles au passage du Pas-de-la-Fosse, territoire de Montagnole.

de voûte au-dessus de l'ouverture, est un peu inclinée vers le sol, de manière à ce que le couvercle, qui se dirige toujours plus en avant, serve d'abri contre les intempéries de l'air. Le dedans est toujours très propre, même lorsqu'il renferme des petits ; car le père et la mère le purgent, non-seulement des insectes qui pourraient incommoder leur progéniture, mais encore des excréments de leurs petits.

Pendant l'incubation, le mâle chante continuellement perché près du nid sur un tronc mousseux ou sur une branche à découvert. Il ne décesse dès l'aube du matin de faire résonner son sifflement aigu, mais très doux et un peu flûté, imprimant alors à tout son corps, surtout à sa queue qu'il tient constamment relevée, un petit mouvement très vif de vibration de droite à gauche. Si on vient rôder auprès de sa demeure, il nous suit tantôt en avant, tantôt en arrière, en redoublant toujours avec plus de force et de variété ses cris à mesure qu'on s'approche de son nid. Mais, aussitôt qu'il nous voit devant sa couvée, il change entièrement de ton, et ne fait, pour le temps où il nous observe auprès de sa petite famille, que retentir avec sa femelle des cris qu'expriment les mots *tre, tre, tre* : puis, il recommence sa chanson dès qu'on s'en éloigne.

La Mésange à longue queue construit déjà son nid vers le 20 de mars et le fixe à l'enfourchure de deux ou trois branches. Elle choisit habituellement les peupliers plantés le long des rivières ou des marais, et quelquefois les arbres de nos vergers, tels que les pommiers, les poiriers, ainsi que les lierres qui tapissent les murailles destinées à servir de clôture aux jardins ou de barrières aux eaux. Ce nid a une forme ovale. L'extérieur est composé en

mousse, en lichens, en laine consolidés avec des toiles d'araignées, et l'intérieur est revêtu de duvet, de crin, de cheveux et de plumes. L'ouvrage est fermé dans la partie supérieure, et l'entrée qui se trouve placée sur l'un des côtés, comme celle des précédents, est très étroite. La femelle vient y déposer douze à seize œufs blancs, nuancés de rougeâtre très clair avec une zône vers le gros bout, formée de petits points d'un rouge terne.

Enfin, la Mésange Moustache et la Mésange Remiz, à laquelle on donne le nom trivial de *Penduline*, à cause qu'elle suspend son nid aux plantes ou aux rameaux flexibles des arbres qui croissent près de l'eau, donnent à leurs nids la forme d'une boule avec une seule ouverture par côté et dans la partie inférieure, ce qui en abrite l'intérieur contre les intempéries du printemps. Ils sont, avec un art extraordinaire, suspendus entre trois cannes de roseaux très rapprochées les unes des autres ou parmi les branches des arbustes, et composés avec le duvet des fleurs de saules, de peupliers et de chardons. La filasse, le chanvre et l'ortie sont les matériaux que ces oiseaux emploient pour l'attacher.

A la série des oiseaux qui construisent avec art leurs nids, on peut joindre les Pics, notamment le Pic Noir (*Picus Martius*, Lin.)[1] et le Pic Vert (*Picus Viridis*, Lin.)[2] qui travaillent dès les premiers beaux jours du

[1] Ce Pic se trouve, pendant l'été, dans les forêts du Haut-Faucigny, de la Maurienne et de La Rochette. Je l'ai en outre reçu de cette dernière localité pendant l'hiver.

[2] Le Pic Vert se nomme au pays *Pichat*, *Pivert*, *Oiseau de la pluie* et *Procureur des Meuniers*, dans quelques contrées, surtout à St-Cassin et à Montagnole, comme annonçant, par ses cris, la pluie et la crue d'eau qui fait moudre le moulin. En Faucigny, on l'appelle *Crieur des Meuniers*, comme avertissant ces derniers de la pluie qu'ils désirent.

printemps et avec la plus grande activité à la structure de leurs habitations. Ils choisissent ordinairement les arbres de bois tendre, comme trembles, frênes, sapins, etc., et placent leurs nids au cœur de ces arbres, lorsqu'ils sont vermoulus. Ils percent pour cela incessamment avec le bec la partie vive de l'arbre jusqu'à ce qu'ils arrivent au centre carié; puis, ils le creusent, le vident et rejettent au dehors les copeaux et la poussière. Leur ponte se fait à nu, sur une petite quantité de poussière qu'ils laissent au fond de leur cavité, et se compose, chez le Pic Noir, de trois à quatre œufs blancs lustrés, et de cinq ou six d'un blanc pur chez le Pic Vert. Ils attaquent aussi quelquefois les arbres sains pour y pratiquer leurs demeures; mais la difficulté de les excaver les contraint souvent de laisser leur ouvrage à moitié fait. On trouve alors aux pieds de ces arbres un boisseau de petits copeaux. [1]

Ces dernières remarques s'appliquent encore au Pic Epeiche (*Picus Major*, Lin.), vulgairement appelé *Dame*, au Pic Mar (*Picus Medius*, Lin.), que nos chasseurs confondent aisément avec ce dernier, et au Pic Epeichette (*Picus Minor*, Lin.), que les campagnards appellent *Damette*, car, bien qu'ils pondent dans les cavités naturelles des arbres, ils trouvent cependant, surtout les deux premiers, une force nécessaire dans leur bec pour les pratiquer eux-mêmes lorsqu'ils y sont forcés pour pondre leurs œufs, qui sont blancs chez la première espèce,

[1] Je regrette de ne pouvoir pas encore donner des renseignements sur la nidification du Pic Cendré (*Picus Canus*, Gmelin.) et du Pic Tridactyle (*Picus Tridactylus*, Lin.), qui ne se montrent qu'accidentellement dans quelques vallées du Haut-Faucigny, notamment dans celle de Sixt.

d'un blanc lustré chez la seconde, et d'un blanc teint de verdâtre chez la troisième. Mais elles ne regardent pas le Torcol ordinaire (*Yunx Torquilla*, Lin.), ni le Grimpereau Familier (*Certhia Familiaris*, Lin.), vulgairement appelé *Rapette*, ni le Tichodrome Echelette (*Tichodroma Pœnicoptera*, Tem.) qui est le *Pic de Muraille*, le *Pic d'Araignées*, le *Planet* et l'*Oiseau Papillon*, à cause de son vol, de plusieurs de nos chasseurs. Le Torcol ne construit pas ordinairement de nid, et la femelle pond simplement sur la poussière des arbres creux ses œufs qui, au nombre de six à huit, sont d'un blanc d'ivoire.

Le Grimpereau Familier, qui fait trois couvées en Savoie, place son nid dans les trous d'arbres et sous l'écorce, lorsqu'il peut s'y introduire par le moyen d'une petite fente. Son nid, qui renferme quatre ou cinq œufs d'un blanc terne avec des taches rouges, est fait extérieurement avec de la mousse, des racines et quelques petits morceaux de branches liés avec des toiles d'araignées, et garni intérieurement avec du crin, des poils, de la bourre, des cheveux, des plumes et du duvet de fleurs ou d'arbres.

Enfin, le Tichodrome Echelette[1], qui se rend habituellement pour se propager dans les rochers de nos montagnes, ainsi que dans les crevasses des murailles des forteresses et des tours situées à une haute élévation, ramasse ordinairement, en parcourant les rochers contre lesquels il s'applique et grimpe par sauts et en battant des ailes, quelques brins de paille, de mousse, de ra-

[1] Cet oiseau est remarquable par le beau rouge vif qui occupe les couvertures des ailes et la partie supérieure des barbes extérieures des pennes.

cines, etc., qu'il porte et arrange très grossièrement en forme de nid dans sa cavité. La femelle vient ensuite y pondre cinq ou six œufs d'un blanc pur.

Joignons encore à la série des oiseaux qui travaillent avec art à la composition de leurs nids la Sittelle Torchepot (*Sitta Europea*, Lin.).[1] Son nom *Torchepot* vient de la singulière habitude qu'elle a de rétrécir l'entrée des trous d'arbres, dont elle s'empare pour nicher, avec de la terre grasse qu'elle fortifie même souvent avec de petites pierres, qu'elle gâche et façonne très artistement.[2] Son nid est placé au fond d'une cavité d'arbre qu'elle creuse aussi elle-même, à l'aide de son bec, lorsqu'elle trouve dans les arbres une partie sensible et déjà rongée des vers. Pour tous matériaux, elle emploie la mousse et quelques morceaux de paille et de crin. Le tout est réuni avec très peu de goût, et la ponte, qui a lieu dès le 20 ou 25 mars, se compose de cinq ou six œufs allongés, blanchâtres et marqués, comme ceux de la Mésange Charbonnière, de petites taches rouges. La femelle, lorsqu'on vient l'incommoder dans son habitation, en y introduisant une baguette ou les doigts, pousse d'horribles soufflements, et n'en sort que lorsqu'elle y est forcée, ou plutôt à la dernière extrémité.

Aussitôt après la confection des nids, les femelles des oiseaux se mettent à y déposer leurs œufs qu'elles couvent seules ou successivement avec leurs mâles. Leur nombre varie encore suivant les genres et les espèces. Les oiseaux de proie, surtout ceux de grande taille, ne pon-

[1] En divers idiômes savoyards, *Pic Bleu*, *Pic-à-Brot*, *Tappe-Noyer* et *Bèque-Bois*.

[2] De là est venu son nom de *Pic-Maçon* qu'on lui donne dans quelques contrées de la France.

dent qu'un ou deux œufs ; ceux de grandeur moyenne, de deux à trois et accidentellement jusqu'à quatre, et les petites espèces de quatre à six. Les oiseaux des autres ordres, notamment les petites espèces, pondent en général de quatre à sept œufs, sauf les Mésanges les plus communes qui en donnent jusqu'à quinze et seize. Les Gallinacés couvent aussi de sept à quinze œufs, à l'exception des Pigeons dont les nids ne renferment que deux ou très rarement trois œufs. L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus Europeus*, Lin.), que la plupart des chasseurs connaissent sous les noms de *Crapaud volant* et *Tette-Chèvre*, ne pond aussi que deux ou trois œufs oblongs, blancs et marbrés de cendré et de brun. La femelle, qui ne fait pas de nid, les dépose simplement sur la terre parmi les bruyères ou les rocailles, ainsi que sous les buissons les plus épais. C'est dans les terrains rocailleux de la Gorge de l'hermitage de St-Saturnin, dans ceux du Mont-du-Chat, où les habitants nomment cet oiseau *Racle*, et dans les rochers qui longent le Rhône que l'on observe le plus communément la couvée de l'Engoulevent.[1] Les gens de ces diverses localités, qui sont fréquemment assez heureux pour rencontrer les œufs de cet oiseau, s'accordent à dire que les femelles les transportent l'un après l'autre dans leur bec, qui est, en effet,

[1] L'Engoulevent arrive dans nos contrées vers le 15 avril et en part dès le 20 septembre jusqu'au 15 octobre, époque à laquelle on rencontre encore cependant quelques jeunes individus des couvées tardives. C'est un oiseau qui attend toujours le crépuscule du soir et du matin pour sortir de sa retraite, afin d'aller chercher sa nourriture, qui consiste principalement en insectes ailés. Le jour, il se tient blotti sur une branche d'arbre ou sur un tronc, ou bien encore à terre dans les buissons et dans les cavernes. Pour qu'il prenne alors son essor, il faut que les chasseurs soient presque sur le point de le fouler aux pieds.

très élargi, dans un autre canton, qui est ordinairement près du premier, qu'elles abandonnent aussitôt qu'elles s'y sont aperçues de quelques visites importunes. On attribue aussi généralement cette singulière précaution à la Bécasse, lorsque ses petits sont éclos, et il paraît, d'après les observations qui m'ont été transmises par des témoins oculaires, qu'elle les entortille à son bec pour les voyager alternativement dans un nouveau séjour. [1]

Aussitôt arrivée dans les forêts de nos montagnes où elle doit passer la saison de l'amour, la Bécasse s'empresse de s'apparier. Les mâles, en se rencontrant, s'ils sont plusieurs dans un même canton, se livrent des combats acharnés, mais moins terribles que ceux des Tétras et des Perdrix. Ces combats ont pourtant de l'importance, puisqu'en luttant, les mâles ont aussi, comme ceux de ces derniers, pour but la possession des femelles. Chaque couple, une fois formé, se choisit un poste très frais et très abondant en petits vers et autres petits animaux qui forment sa principale nourriture. Le mâle et la femelle placent, sur la fin d'avril, leur nid à terre dans un creux pratiqué au pied d'un vieux tronc ou sous une grosse racine; et quelquefois sur la mousse au pied d'un sapin ou de tout autre arbre. Ce nid est entièrement fabriqué avec des feuilles et des herbes sèches, avec de la mousse et quelques brins de bois entrelacés sans art. La

[1] Quelques paires de Bécasses nichent presque tous les ans dans les bois les plus frais et de terrain noir d'Apremont, de Joigny, de St-André et dans la forêt du *Bois brûlé* des Déserts. Mais aussitôt l'éclosion et lorsqu'elles se sont aperçues de quelques visites dangereuses pour leur couvée, elles se mettent à voyager tour-à-tour leurs enfants jusques vers les grands bois supérieurs, qu'elles n'avaient pu visiter plus tôt, à cause de l'abondance de neige qui les couvrait à l'époque de la ponte.

ponte est ordinairement de trois ou quatre œufs ; ils sont oblongs, d'un jaune sale et ponctué de brun pâle. Pendant l'incubation, le mâle se tient souvent couché à côté de sa compagne. Si l'on est alors assez adroit pour arriver fort près de lui, sans qu'il ait pu nous découvrir, on le voit avec sa femelle se becqueter tour-à-tour et tendrement ; puis, tous les deux reposer mutuellement, après leurs jeux, leurs becs sur le dos l'un de l'autre. Leurs petits éclosent revêtus d'un léger duvet. Ils sont réellement hideux et ressemblent plutôt à une pelote grossière. Leur bec pend presque devant eux jusqu'à ce qu'il ait acquis un certain degré de fermeté pour qu'il puisse se soutenir dans toute sa longueur. Leur abdomen semble former la plus grande partie du corps. Il est, en effet, très proéminent ; ce qui principalement ne leur permet pas de suivre leurs parents dès l'éclosion.[1] Ceux-ci leur apportent alors le plein bec de vers, de vermisseaux et de petits coléoptères qu'ils leur distribuent par grosses becquées, en introduisant leur bec, à la manière des Pigeons, dans celui de leurs enfants jusque près de leur gorge. Aussitôt que leur abdomen a perdu sa proéminence et que leur bec se trouve déjà assez fort à la pointe pour piquer la terre afin d'y ramasser une substance, ils se mettent à suivre leurs parents, qui les conduisent dans les positions les plus retirées des montagnes qu'ils sont alors à même de fréquenter.

Il se trouve en Savoie, comme dans toute l'Europe, un oiseau qui ne fait jamais de nid et qui laisse à des

[1] C'est mal à propos que des auteurs ont voulu faire croire dans leurs écrits, en parlant de la Bécasse, que les petits suivent dès l'éclosion leurs pères et mères.

espèces étrangères le soin de couver ses œufs et d'élever sa progéniture : c'est le Coucou Gris (*Cuculus Canorus*, Lin.), dont les noms vulgaires dans nos campagnes sont *Coque*, *Coco* et *Coucou*, surtout dans les villes et les provinces. Cette dernière dénomination est tirée de son cri ordinaire, qui est regardé dans quelques contrées comme de funeste présage, quoiqu'en chantant, le mâle, dans la saison de l'amour, fasse plutôt entendre les deux syllabes *tou-cou*.

L'histoire des mœurs et des habitudes du Coucou offre une infinité de faits très curieux. Plusieurs mêmes sont encore inconnus jusqu'à ce jour ; c'est pourquoi j'en donnerai ici la même description que je me proposais de publier plus tard dans l'Ornithologie de la Savoie. [1]

Le Coucou Gris vit dans le Midi comme dans le Nord, où il est de passage régulier. On le rencontre assez communément en Savoie pendant tous les étés, soit dans les pays de plaine, soit dans les contrées montagneuses. Il est cependant toujours un peu moins répandu dans ce dernier séjour, surtout à mesure qu'on arrive à des hauteurs où leurs aliments de prédilection deviennent déjà rares ; car, pour qu'il reste toujours dans le même canton, il faut que celui-ci soit en état de lui fournir abondamment une nourriture toujours nouvelle.

Le Coucou nous arrive seul et presque en même temps que la plupart des Bec-Fins, c'est-à-dire du 8 au 24 avril. Cependant, si le mois de mars a été beau, il est assez ordinaire qu'on l'entende déjà chanter dès le premier jour d'avril. Les mâles viennent habituellement deux

[1] J'éviterai actuellement, pour ne pas être trop long, de donner la description de la livrée des divers âges de cet oiseau.

ou trois jours avant les femelles. Puis, ils se mettent déjà, le lendemain de leur retour au pays, à faire entendre leurs cris habituels (*tou-cou, tou-cou*), qui n'acquièrent guères toute leur force que dès le commencement de mai.

Aussitôt arrivés en Savoie, les Coucous se répandent principalement dans les bois et les broussailles situés dans le voisinage des champs et des prairies, qu'ils viennent également de temps en temps visiter pour y chercher leur subsistance. C'est en effet dans ces lieux seuls qu'ils trouvent en abondance les sauterelles, les limaçons, les phalènes, les hannetons et les chenilles rases ou velues, qui forment leur principale nourriture, et dont ils rendent quelques instants après leur digestion, par le bec, comme les oiseaux de proie, les peaux et les parties dures du corps roulées en forme de petites pelottes. Ils ajoutent aussi à ce genre d'aliments des fruits doux et tendres, de petites grenouilles qu'ils rencontrent sur les bords des fossés marécageux, de gros vers et des scarabées. Ils dévalisent en outre, en profitant de l'absence des pères et mères, les nids de plusieurs oiseaux, notamment ceux des Grives, des Merles, des Bec-Fins, des Alouettes, des Bruants, etc., et en dévorent non-seulement les œufs dont ils sont très friands, mais encore les petits qu'ils renferment, surtout lorsqu'ils sont dans leur état de nudité ou seulement couverts d'un duvet, qui est leur première parure. Cette détestable habitude est, sans doute, un des motifs pour lesquels les Coucous sont odieux aux petits oiseaux, surtout à ceux dont ils s'emparent le plus souvent des nids. Les Grives, en effet, et les Merles les poursuivent avec outrance jusqu'à la sortie du bois. Les Rouge-Gorges, qui sont cependant

les plus dociles à couver leurs œufs et à élever leurs jeunes, et les autres Bec-Fins les agassent, les insultent par des cris aigus et précipités, et les chassent souvent devant eux. Les Pinsons, de leur côté, poussent aussi des cris perçants lorsqu'ils les aperçoivent, et les repoussent loin de leurs nids.

Le Coucou gris est un oiseau farouche, qui vit solitaire et qui est sans cesse occupé à la recherche de sa subsistance. Ce n'est que pour obéir à la nécessité naturelle de se reproduire, qu'on le rencontre de temps à autre avec une femelle. Dès le 15 avril, on le voit déjà, perché sur le haut d'un arbre ou au bout d'une branche, et dans la partie la moins feuillée, rappeler les femelles qui, en s'entendant réclamer, l'appellent à leur tour par des cris précipités *(guet-guet-guet-guet-guet-guet)*, auxquels ce dernier répond immédiatement par d'autres accents plus vifs et plus gais *(tou-cou-cou, tou-cou-cou, tou-cou-cou)*. En rappelant ainsi une femelle, le mâle tient les pennes de sa queue étalées et fortement relevées sur le dos, avec les ailes pendantes et les plumes de la gorge curieusement enflées. Après l'avoir fécondée, il la laisse et vole aussitôt à la découverte de sa nourriture. Il me paraît à ce sujet très probable que le Coucou est polygame, et qu'il ne connaît pas du tout les lois de fidélité qui sont si strictement observées dans la plupart des oiseaux. J'ai vu effectivement plusieurs fois la femelle du Coucou quitter un mâle, qui venait de la féconder, pour se rendre aux désirs d'un autre qui la rappelait tout près, le suivre un instant, et bientôt après, le laisser pour répondre encore aux premiers cris d'un mâle qui la réclamait dans un autre district. Cette vie et la voracité, qui est excessive tant dans le mâle que dans

la femelle, ne seraient-elles pas les principaux motifs qui dispensent ce genre d'oiseaux de couver ? En effet, la femelle, suivant les règles de la polygamie, serait seule chargée du soin de couver ses œufs et de *nourrir* les petits qui en naîtraient, et, comme telle, pourrait-elle, par les seuls produits de ses recherches, subvenir aux besoins continuels de ses petits, qui croissent avec une rapidité étonnante, et qui sont déjà par ce motif, dès les premiers jours de leur éclosion, presque aussi voraces que leurs parents ?

Le Coucou ne construit donc jamais de nid. Les femelles, lorsqu'elles sont fécondées et à mesure qu'elles se sentent pressées par le besoin de pondre, volent aussitôt à la découverte d'autant de nids qu'elles pondent d'œufs ; car elles n'en déposent qu'un seul dans chacun d'eux. Leur ponte se compose de quatre à six œufs, dont les formes et les couleurs varient suivant l'âge et probablement suivant les localités. Ils sont tantôt arrondis, tantôt allongés, d'un blanc verdâtre ou bleuâtre, d'un blanc sale, ou jaunâtre, ou grisâtre, et toujours avec des taches olivâtres, ou cendrées, ou brunes, ou violettes. Ces œufs sont très petits à proportion du corps de l'oiseau, puisqu'ils ne se trouvent guères plus gros que ceux du Gros-Bec Moineau ou du Bec-Fin Rossignol. Cette petitesse provient du choix de l'aliment le plus ordinaire [1] qui, en occasionnant par son gros volume le développement démesuré de l'estomac, influe sur le développement des œufs dans l'ovaire. Mais ce ne sont point les femelles qui les couvent et qui élèvent les petits qu'ils produisent. Elles abandonnent cet embarras à des espèces

[1] Chenilles velues.

étrangères, en ne pondant toujours, comme je viens de le dire plus haut, qu'un seul œuf dans chaque nid dont elles s'emparent, et en volant bientôt après à la recherche d'un autre nid pour y déposer leur second œuf, qu'elles ne pondent que cinq ou sept jours après le premier. En conséquence, elles mettent ordinairement de vingt-quatre à trente jours pour opérer leur ponte. C'est en effet dès le 25 avril jusque sur la fin de mai qu'on trouve le plus de leurs œufs frais dans les nids des espèces auxquelles les femelles se plaisent à confier leur couvée et l'éducation de leurs petits. C'est le plus souvent dans les nids des oiseaux insectivores que les femelles Coucous viennent poser leur œuf, c'est-à-dire dans ceux surtout qui sont placés à terre ou près de terre, tels que ceux des Bec-Fins, notamment du Rouge-Gorge, des Traquets, des Pipits, des Alouettes, et quelquefois dans ceux du Loriot, où je l'ai trouvé trois fois, de la Bergeronnette Grise, du Bruant Proyer, du Troglodyte; enfin, de plusieurs autres petits oiseaux qui se nourrissent d'insectes et de fruits. En montagne, c'est principalement dans les nids du Bec-Fin Babillard, de l'Accenteur Mouchet et du Pipit Spioncelle que j'ai le plus fréquemment observé les œufs du Coucou. En disant que le Coucou se trouve et pond dans les bois de nos montagnes, je ne veux pas soutenir qu'il habite constamment toutes les montagnes boisées, mais celles surtout où abondent les prairies et les terrains propres à entretenir une grande quantité de limaçons, de chenilles et d'autres sortes d'animaux dont il a l'habitude de faire usage pour apaiser momentanément ses appétits continuels. Ainsi, le Coucou est assez répandu dans les bois d'Apremont, qui sont, en général, bien arrosés, dans ceux

du Nivolet, dans ceux principalement qui avoisinent aux chalets, qui sont ordinairement à la portée des prés, dans plusieurs bois des Bauges et dans ceux du Grenier et de l'Arpétaz. Il est cependant déjà rare à la hauteur de ces deux dernières localités, ou plutôt, on ne l'y rencontre presque qu'accidentellement : aussi, il ne s'y porte que lorsqu'il vole à la découverte de quelques positions plus abondantes en aliments que celles qu'il hantait préalablement. Les femelles, quoique fécondées, y arrivent aussi durant leurs excursions ; et c'est alors que, surprises par la nécessité de pondre, elles se mettent aussitôt, comme en plaine ainsi qu'à ses hauteurs moyennes, à la recherche d'un nid, afin d'y déposer leur œuf. Les œufs qu'elles pondent aux ces sommités sont généralement les deux derniers ou le dernier seulement de ceux qui leur restent à faire couver ; car on ne les y remarque dans des nids étrangers que sur la fin de mai et quelquefois au commencement de juin.

La femelle du Coucou ne pond donc pas dans toutes sortes de nids, mais seulement dans ceux dont les pères et mères doivent nourrir leurs enfants avec des chenilles, des insectes et des fruits. Il faut en outre pour elle que les œufs qu'ils renferment déjà, viennent seulement d'y être déposés, ou que les femelles les pondent encore, ou bien qu'elles commencent à se livrer à l'incubation. En conséquence, elle ne confie jamais ses œufs à des mères qui couvent déjà depuis quelques jours. Cette précaution est prise pour qu'il n'y ait pas un trop grand intervalle de temps entre l'éclosion des œufs des nourriciers et celle du jeune Coucou, ou plutôt, pour faire en sorte que ce dernier éclose avant les autres, ce qui, du reste, s'opère ordinairement. Il faut bien qu'il naisse avant eux, puis-

qu'on trouve déjà le lendemain de son éclosion, au pied du nid qu'il occupe, les œufs de ses nourriciers qu'il a lui-même expulsés hors de son berceau, comme je l'expliquerai plus bas.

Les pères et mères défendent souvent à la femelle du Coucou l'entrée de leurs nids; telles que les Grives, les Merles et les petites espèces de Pie-Grièches, sauf cependant l'Ecorcheur, qui se charge quelquefois de couver pour elle. Le Bec-Fin Hortense et le Bec-Fin Rossignol refusent de couver son œuf, et le jettent ordinairement hors du berceau de leur progéniture lorsqu'ils le trouvent parmi leur nichée. C'est ce que comprend d'ailleurs la femelle du Coucou, puisqu'elle n'y pond que lorsqu'elle y est forcée. Mais plusieurs des nids dont elle s'empare, sont souvent placés dans de petits creux d'arbres ou de murs; et comment la femelle peut-elle s'y introduire pour y déposer son œuf? Temminck dit à cette occasion qu'il est à présumer qu'elle pond son œuf à terre, qu'elle le saisit avec le bec et le transporte dans sa gorge (à cette fin très élargie) jusque dans le nid des petits oiseaux, auxquels la couvaison et l'éducation du jeune animal sont confiés. Ce doute, manifesté par ce naturaliste, est aujourd'hui détruit par mes propres observations. Je vis effectivement vers le milieu de mai 1846, aux Charmettes, aux environs de Chambéry, une femelle Coucou qui se cramponnait contre un petit roc où se trouvait un nid de Rouge-Gorge. Elle se tenait alors à l'entrée du trou qui recelait la couvée de ce dernier, d'où elle agassait la femelle qui commençait à se livrer à l'incubation, pour la faire sortir, afin de lui laisser la place libre. Après avoir vivement été irritée, la femelle du Rouge-Gorge sortit et lui abandonna sa demeure.

Mais ce ne fut pas sans chagrin, car elle s'est fortement désolée pendant tout le temps qu'elle vit la femelle du Coucou près de son nid. La cavité dans laquelle se trouvait placé le nid du Bec-Fin était trop étroite pour que la femelle pût y pénétrer afin d'y opérer sa ponte. C'est pourquoi je la remarquai, après qu'elle se fut efforcée en vain dans tous les sens pour y entrer, descendre à terre où elle se coucha un instant sur le ventre, puis saisir dans son bec l'œuf qu'elle venait de pondre, voler ensuite aussitôt contre le trou du nid du Rouge-Gorge, où elle se cramponna de nouveau et d'où elle s'allongea fortement pour faire glisser dans l'intérieur du nid son œuf. Aussitôt cette opération terminée, elle reprit son essor, et la femelle du Bec-Fin, qui ne l'avait pas un seul moment perdue de vue d'un arbre voisin, d'où elle n'avait cessé de pousser des cris d'inquiétude, revint couver. Je me transportai donc à sa nichée; et quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'au lieu de six œufs que je présumais d'y trouver, je n'en observai toujours que cinq (car j'avais, une demi-heure environ avant cet accident, visité le nid qui contenait cinq œufs de Rouge-Gorge), c'est-à-dire quatre œufs du Bec-Fin avec celui du Coucou. Par conséquent, il est maintenant vrai que la femelle du Coucou pond son œuf à terre, surtout lorsqu'elle ne peut se placer sur le nid qu'elle veut occuper, soit à cause que son entrée n'est pas assez grande pour qu'elle puisse s'y introduire, soit à cause du peu de solidité que la plupart des nids qu'elle s'approprie renferment (car son poids causerait bien vite, à mesure qu'elle s'y poserait, le démembrement de tous les matériaux qui les composent, et ensuite la perte de la couvée entière). Il est en outre prouvé qu'elle saisit son œuf

avec le bec et qu'elle le transporte immédiatement dans sa gorge, jusque dans le nid qu'elle choisit pour y faire couver son œuf et élever sa progéniture ; qu'elle a la précaution, pour empêcher que la femelle qu'elle adopte comme nourricière de son descendant refuse de le couver en s'apercevant que sa nichée vient de s'accroître pendant son absence, d'enlever à celle-ci un œuf qu'elle avale incontinent. J'ai de plus vu assez souvent des nids ainsi occupés, dont les œufs qui restaient étaient tachés de la matière de celui qui avait été dérobé. Cette rencontre prouve encore que la femelle Coucou le brise quelquefois dans le nid même, en le prenant brusquement, ce qui arrive principalement lorsqu'elle se voit surprise par l'arrivée des propriétaires des nids qu'elle vient ainsi occuper. Cette dernière assertion pourrait encore, malgré mes observations, être regardée comme très douteuse, mais elle est heureusement facile à expliquer; car les nids occupés par le Coucou ne possèdent jamais leur nombre d'œufs complet. Ainsi, le Rouge-Gorge, entre autres, pond cinq ou six œufs ; mais si la femelle Coucou vient à s'emparer de son nid, il n'en renfermera plus que quatre ou cinq avec celui de cette dernière, qui tient la place de celui qui a été enlevé.

Ce qui a le plus de tous temps étonné les naturalistes, c'est la complaisance dénaturée de la mère nourricière du jeune Coucou, laquelle oublie ses propres œufs pour donner tous ses soins à celui d'un oiseau étranger et destructeur de sa couvée. J'ai effectivement bien reconnu, d'après d'autres observations, qu'il y a le jour de l'éclosion du jeune Coucou, qui naît toujours le premier, disparition dans le nid des œufs des pères et mères qui doivent le nourrir. Je l'ai vu, en effet, se remuer,

s'enfler curieusement, s'agiter dans tous les sens et sans relâche, dès le moment de sa naissance, et hisser enfin peu à peu sur son dos chaque œuf, qu'il jetait alternativement, à mesure qu'il s'en sentait chargé, hors du nid, par le moyen d'une secousse bien apparente. Ainsi, c'est donc au jeune Coucou qu'est due la perte de la couvée entière de ses nourriciers. Cette assertion est d'autant plus vraie, que M. Hippolyte Ancenay, d'Albertville, naturaliste zélé, et André Songeon, l'un des conservateurs de botanique et de minéralogie de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, ont trouvé aux Charmettes, dans la proximité de la fontaine St-Martin, un jeune Coucou qui occupait seul un nid de Rouge-Gorge, et que je suis allé plusieurs fois visiter durant son éducation; puis les œufs de ce dernier, au nombre de quatre, jetés à terre sur la mousse, au pied du roc qui les avait renfermés. Après les avoir cassés l'un après l'autre, ils ont vu dans l'enveloppe calcaire des petits qui étaient sur le point d'éclore, du moins, au moment qu'ils avaient été expulsés du nid. Cette précieuse découverte confirme, en outre, ce que j'ai dit plus haut; c'est-à-dire que l'œuf du Coucou éclot toujours avant les autres, et c'est pour que ce fait se réalise toujours, afin d'opérer plus aisément la perte de la nichée, que si l'éclosion des petits avait déjà eu lieu, que la femelle du Coucou pond dans les nids dont les œufs n'ont pas encore été soumis à l'incubation.

Le petit Coucou croît avec une rapidité surprenante. Cinq ou six jours après sa naissance, on le voit déjà revêtu de quelques plumes qui succèdent au duvet qui est son premier habillement. Il les hérisse déjà ridiculement, surtout celles de la gorge et du dos, ouvre

son large bec quand on s'approche de lui ou qu'on lui présente une baguette ou les doigts, et le fait claquer en s'élançant brusquement au-devant de nous, comme pour nous frapper. A force de se remuer, même dès le jour de son éclosion, il détruit toute la forme et la solidité du nid, et s'en fait un nid plat. En conséquence, lors même qu'il ne hisserait pas sur son dos les œufs de ses nourriciers, pour les jeter successivement hors de leur nid, ils tomberaient bien à terre, du moment que le berceau qui les avait renfermés serait privé de ses bords plus ou moins propres, par l'effet de leur fermeté, à les retenir dans son sein. Il en serait de même s'ils étaient éclos, ou le jeune Coucou écraserait les petits sous lui en se remuant de la sorte, ou il les chasserait alternativement du nid. C'est pourquoi il serait toujours le destructeur de toute la couvée.

Le père et la mère, pour nourrir cet étranger, sont sans cesse à la recherche de ses aliments de prédilection; ils lui apportent, en effet, tour-à-tour beaucoup de chenilles, des vers, des coléoptères et quelques fruits; et encore son appétit ne se trouve guères satisfait, puisqu'il paraît continuellement affamé. Ce qu'il y a de remarquable, en outre, durant l'éducation, c'est que les mâles et les femelles qui nourrissent cet oiseau, qui ne peut leur être qu'à charge continuelle, poussent des cris tristes et plaintifs, comme s'il s'agissait d'un danger qui menace leurs propres enfants, quand ils voient quelqu'un près de leur demeure. On assure encore, surtout dans le peuple, que ce petit Coucou mange, avant de quitter le nid, le père et la mère qui l'ont nourri. Ce fait est complètement faux; car, comment les Coucous qui sont élevés par des Grives et des Loriots, par exemple, pour-

raient-ils les avaler tout entiers, comme c'est l'opinion des gens qui croient à cette absurdité? Je ne dis pas que les petits oiseaux ne deviennent jamais leur proie en leur donnant à manger, lorsqu'ils sont déjà forts, et par conséquent plus voraces. En effet, quand ils leur apportent la becquée, les jeunes Coucous commencent à ouvrir leur large bec, fixent immobiles pendant une ou deux secondes leur subsistance, et s'élancent ordinairement brusquement comme pour saisir une proie qui leur échappe, et l'arrache souvent de force du bec de l'oiseau qui la leur présente. Comme habituellement chaque becquée de la part des petits oiseaux se compose d'un petit insecte, d'un ver ou d'une petite chenille, et que ces aliments sont trop peu convenables pour satisfaire aux appétits de ces jeunes sans cesse affamés, il peut fort bien s'en suivre, surtout lorsque ces derniers ont atteint un certain développement, que l'oiseau, qui cherche leur nourriture, se laisse, en se tenant trop près d'eux pour leur donner à manger, ou en renfermant trop la becquée dans son bec pour la leur lâcher promptement, se laisse, dis-je, pour ainsi dire, confondre avec l'insecte ou le fruit qu'il leur présente, et se fait étouffer ou avaler en même temps. Mais, ce fait, qui ne peut être que très accidentel, ne doit pas servir de règle pour assurer que les pères et mères chargés de l'éducation des Coucous, deviennent leur proie, après les avoir nourris et élevés comme leurs propres enfants.

Le jeune Coucou quitte le nid avant de pouvoir voler et aussitôt qu'il se trouve presque entièrement couvert de plumes, lorsqu'il est né et élevé à terre ou près de terre; puis il attend, quand il a été nourri sur un arbre, qu'il puisse déjà suffisamment faire usage de ses ailes

pour en descendre. On le voit, dans ce cas, sur une grosse branche ou dans une touffe de feuilles, où il exerce fréquemment le jour ses ailes, tant il paraît pressé d'abandonner sa première habitation. Une fois à terre, il reçoit encore pendant quelques jours sa subsistance de ses mêmes nourriciers, qui ne tardent cependant pas à le laisser, d'autant plus, qu'en se mettant lui-même à courir par les buissons et les herbes, il ne manque pas de se soustraire d'abord à leur surveillance. Il se nourrit alors seul par les taillis de scarabées, de chenilles rases et velues, de coléoptères, etc., dont il rend déjà, quelques moments après la digestion, par le bec, les peaux et les autres substances indigestes. Si on le surprend pendant qu'il erre ainsi par les buissons à la recherche de sa nourriture, il se blottit contre terre, où il reste immobile tant qu'il se croit menacé. Cependant, si on veut le prendre, il ouvre aussitôt son bec dans toute sa largeur et le fait fortement claquer, hérisse curieusement ses plumes qui lui couvrent la gorge et le dos, enfle les pennes des ailes qu'il laisse en outre légèrement traîner, et porte de violents coups de bec contre les doigts de ses ravisseurs lorsqu'ils essaient de le saisir. Mais, s'il se trouve déjà en état de voleter, il est assez ordinaire qu'il faie, en s'aidant de ses ailes, au travers des broussailles dès qu'il entend du bruit près de lui ou qu'il se voit poursuivi.

Aussitôt capable de voler, ce qui s'opère ordinairement pour les premiers-nés en plaine et sur les collines environnantes dès le 20 juin, et dans les douze premiers jours de juillet en montagne, le jeune Coucou vit, comme il en a déjà donné des preuves depuis sa sortie du nid, à la manière des adultes, toujours seul, et court

sans relâche à la découverte de ses aliments. Ceux qui ont été nourris en montagne, descendent, bientôt après leur premier essor, vers les pays de plaine, où ils hantent, comme leurs compagnons, jusqu'à leur départ de nos contrées, toutes les prairies, tous les marais, les champs, les bois et les broussailles qui les avoisinent. Tous les jeunes sont alors, ainsi que leurs aînés, presque muets, et l'on n'entend plus jusqu'au printemps suivant les cris ordinaires de ces derniers (*tou-cou, tou-cou*) On les voit presque continuellement à terre, afin d'être mieux à même de satisfaire leur voracité. Ils avalent de gros limaçons tout entiers, de petites grenouilles, des sauterelles, des grillons et particulièrement des chenilles très velues qu'ils ramassent par les buissons, notamment celles des Bombyx, dont le gros volume surcharge et gonfle singulièrement l'estomac, et n'offre que de bien *faibles* parcelles digestives. C'est à ce choix d'alimen*tation* et à la polygamie de ces oiseaux qui me paraît très probable, suivant les motifs que j'ai donnés au commencement de l'article, qu'il faut attribuer la singulière manière dont s'effectue la propagation du Coucou. En effet, d'après mes observations et engagé par les paroles de M. Schlegel dans un Mémoire couronné par la Société d'Histoire naturelle de Harlem, je puis dire que de cette nutrition résulte un grand développement de tout l'organe et une faim sans cesse renaissante; que le développement démesuré des organes de la digestion influe sur le développement des œufs dans l'ovaire. Ceux-ci sont effectivement très petits à proportion du volume du corps de l'oiseau, qui les pond en outre à des intervalles de cinq à sept jours. Or, ce qui tend le plus à expliquer le le mode anormal de multiplication du Coucou, c'est qu'é-

tant sans cesse occupé de chercher des aliments pour apaiser momentanément son appétit, et ne pondant qu'à plusieurs jours d'intervalle, cet oiseau ne pourrait parvenir à couver ses œufs avec succès; car, pour pondre quatre ou six œufs, il mettrait presque autant de semaines, et le premier œuf serait gâté avant la ponte du dernier; ni à nourrir convenablement ses petits, qui sont très voraces, qui croissent avec une rapidité étonnante, et qui ne pourraient être développés à temps pour émigrer, faute d'aliments nécessaires tant pour eux que pour leurs parents.

Le Coucou émigre seul de la Savoie, comme il est déjà arrivé, et se trouve dès le moment qu'il se fixe après l'amour dans les prairies pour vivre, jusqu'à son départ, couvert de graisse. Les adultes et les vieux se livrent à leurs voyages dès le commencement de septembre, et souvent encore dès le 25 août, surtout s'il vient à tomber des pluies fraîches et accompagnées du vent du nord. Les jeunes, suivant que leur éducation a été plus ou moins tardivè, se font encore remarquer dans nos bois jusque vers les premiers jours d'octobre. Ils se dirigent, ainsi que les premiers, vers l'Afrique, qui est leur séjour d'hiver, et leur vol, durant la route, est toujours très rapide. On a cependant quelquefois tué en Savoie des Coucous, jusqu'aux premières neiges, dans des prés très arrosés, ainsi que le long des sources et des fontaines chaudes. Mais ce retard ne doit s'attribuer qu'à la masse de graisse dont ces oiseaux se chargent ordinairement en automne, et qui les empêche d'émigrer en même temps que leurs congénères, ou à l'effet de la mue ou de quelque autre maladie.

Pendant l'incubation, qui dure plus ou moins de temps,

suivant la taille et la grosseur des oiseaux, on voit souvent des femelles couver avec tant de sollicitude, qu'elles se laissent plutôt prendre sur leurs nids que d'abandonner leur progéniture : telles sont les femelles du Loriot [1], du Merle Draine (*Turdus Viscivorus*, Tem.)[2], du Bec-Fin Rouge-Gorge, etc. D'autres, notamment le Bec-Fin Orphé (*Sylvia Orphea*, Tem.)[3], le Bec-Fin à tête noire (*Sylvia Atricapilla*, Tem.)[4], les Perdrix, etc., etc., ont recours à une admirable ruse pour éloigner les dénicheurs. Ils feignent une infirmité qu'ils n'ont pas, fuient du côté opposé au lieu qui cache les objets de leur tendresse, en voletant avec une peine apparente et en se traînant à terre sur leurs ailes devant leur ennemi, afin d'attirer sur eux seuls ses poursuites et de le détourner de leur canton. D'autres, enfin, le harcellent par des cris précipités (les Pie-Grièches, par exemple), ou se livrent à des mouvements brusques et désordonnés (les Geais), ou font autour du ravisseur des vols courts et rapides, et le poursuivent encore pendant longtemps en se plaisant à l'insulter par leurs longues criailleries (la Pie, les Corneilles, le Pinson, etc.)

Les petits, au moment d'éclore, brisent l'enveloppe calcaire qui les renferme avec une pointe osseuse dont leur bec se trouve muni pour cette opération, et naissent couverts d'un léger duvet, plus apparent chez les Rapa-

[1] J'en ai vu prendre trois.

[2] Vulgairement, *Grive Crezentère*, à cause de son cri. Je l'ai pris ainsi moi-même deux fois sur ses œufs.

[3] A Bordeau, sur le lac du Bourget, ce Bec-Fin se nomme *Carvoesse*. Il y est commun tous les ans en été, ainsi qu'à Hautecombe.

[4] On l'appelle aussi *Fauvette à tête noire*. Son nom vulgaire est *Capinègre*.

ces, les Gallinacés et chez quelques Echassiers, et qui doit bientôt tomber pour faire place aux premières plumes. Ils reçoivent de leurs pères et mères la nourriture qu'ils leur préparent, selon les espèces, dans leur jabot, et dont ils la font refluer pour la leur distribuer, comme les Fringillés en général, ou qu'ils leur apportent par becquées, comme les Bec-Fins, les Alouettes, les Mésanges, etc., ou par lambeaux plus ou moins considérables, comme les oiseaux de proie, à l'exception cependant des Vautours, qui remplissent, surtout lorsque leurs petits sont éclos depuis peu, leur jabot de matières immondes qu'ils viennent ensuite dégorger devant eux. Tous les petits des oiseaux ne reçoivent pourtant pas leur subsistance de leurs parents, et vont en partie eux-mêmes dès leur naissance à la découverte de leurs premiers aliments. Nous en trouvons des exemples frappants dans la vie des Gallinacés, sauf dans celle des Pigeons, qui sont nourris par voie de dégorgement; dans celle de plusieurs Echassiers et Palmipèdes, qui suivent dans leur premier âge leurs pères et mères, ou leurs mères seules, qui les mènent chercher leur vie, en les avertissant du moindre danger, les protégeant et essayant même de les défendre contre les attaques de leurs ennemis.

Je tirerai un exemple de la protection et de la sollicitude que manifestent souvent les mâles et les femelles durant l'éducation, sur deux espèces très connues de tous nos chasseurs, je veux parler du Chevalier Cul-Blanc (*Totanus Ochropus*, Tem.), et du Chevalier Guignette (*Totanus Hypoleucos*, Tem.). Le premier se nomme vulgairement au pays *Cul-Blanc* et *Grisette*, à cause de son plumage varié de brun et de blanc qui le fait paraître presque tout gris en volant. Le second est le *Corantin* de

plusieurs chasseurs. Ces deux oiseaux que nous possédons sur les bords de toutes nos rivières, dès la fin de mars jusque vers le milieu d'octobre, époque à laquelle ils émigrent, les vieux par paires et les jeunes, en général, par compagnies, vers les contrées méridionales pour y passer toute la mauvaise saison, ces deux oiseaux, dis-je, nichent parmi les pierres, sur le sable ou dans les herbes. Ils ne font pas de nid, et les femelles pondent à nu dans le creux qu'elles se sont pratiqué. Ce creux, lorsque la nichée se trouve dans le gravier, est souvent abrité par l'avancement d'une pierre suffisante pour préserver les œufs des intempéries de l'air, pendant que la femelle ne couve pas. Elle couve, en effet, fort peu durant le jour.

Aussitôt éclos, les petits, qui sont au nombre de quatre à six, suivent leurs parents et vont avec eux chercher leur nourriture, qui se compose alors de petits vers, surtout de larves, de petits insectes et de fourmis qu'ils trouvent autour des cailloux et des pierres. Ceux-ci les tiennent cachés, pendant tout le jour, parmi les broussailles ou les herbages, et ne leur permettent de les suivre que de très grand matin, à l'approche de la nuit, ainsi que pendant toute sa durée. Le père et la mère se montrent alors très inquiets. Ils ne décessent de faire entendre leurs cris sifflés ; et on les voit, pendant la journée, plus souvent en l'air qu'à terre, afin de mieux épier le danger. Si, pendant qu'ils sont sur le sol, ils voient quelqu'un s'approcher du lieu qui recèle leurs petits, ils s'élèvent tous les deux à la fois, en criant de toutes leurs forces pour avertir leur famille du danger qui la menace, et vont au-devant de leur ennemi. S'ils l'observent occupé à la recherche de leurs enfants, ils viennent voltiger au-

dessus d'eux en jetant continuellement des cris d'épouvante pour toujours mieux les faire cacher ; puis, ils descendent à terre, se tiennent presque toujours en avant du dénicheur, courant sur le sable avec légèreté et en poussant des cris perçants, et prenant toujours une direction opposée à l'endroit qui cache leur famille, afin d'en écarter plus vite le ravisseur. Pendant l'affliction de leurs parents, les petits sont tous couchés à terre, ou dans un creux, ou parmi les herbes et les pierres, et y restent immobiles jusqu'à ce que leurs père et mère viennent les rassurer en les emmenant avec eux dans un séjour plus assuré. Quand même ils voient tout près d'eux celui qui les cherché, ils se contentent seulement de le suivre, sans se remuer de leur poste, d'un œil attentif, et se laissent ensuite plutôt prendre ou fouler aux pieds, que d'essayer de fuir. J'ai été moi-même deux fois témoin de ce fait le long de l'Aisse, où je vins à bout de découvrir toute une famille éparse par les cailloux, et chaque petit blotti sur le sable. Chacun d'eux se laissa prendre à la main sans faire aucune résistance. Bien plus, étonné d'une pareille docilité, je les fis, l'un après l'autre, rouler sur le gravier, et je ne vis pas, pendant cette opération, qu'ils aient voulu déployer, pour se sauver à la course (car ils courent déjà très bien dès le jour de leur naissance), leurs jambes qu'ils tenaient appliquées sous le duvet de leur ventre.

Après l'éducation, les petits des oiseaux sont, ou ignominieusement chassés par leurs parents, non-seulement du canton qui les a vus naître, mais encore des lieux qui l'avoisinent ; tels sont les oiseaux de proie de grande taille dont les paires sont aussi elles-mêmes forcées de se séparer pour pouvoir subsister, ou habitués à laisser leurs

auteurs, tant pour vivre isolés, comme les Rapaces de petite taille, que pour former des bandes plus ou moins nombreuses, qui ne se dissolvent qu'au renouvellement de la saison des amours (les Corneilles, par exemple, et plusieurs espèces de Gros-Becs, notamment le Gros-Bec d'Ardennes, qui est l'oiseau vulgairement appelé, par la plupart de nos chasseurs, *Choie*). C'est vers le 25 octobre que ces Gros-Becs abondent déjà, par bandes souvent très nombreuses, dans nos champs et nos bois. Ce sont principalement les champs des coteaux les plus boisés en noyers, châtaigniers, hêtres, etc.; ou les plus garnis de hutins, ou qui se trouvent dans la proximité de quelque vigne, qu'ils recherchent alors, et particulièrement les terres ensemencées de sarrasin sur lesquelles ils s'abattent pour en dévorer les grains. En cherchant leur nourriture dans les champs, ils font une espèce de manœuvre que l'on peut justement comparer à celle des Pigeons. Si quelques-uns d'entre eux se détachent de la troupe pour se porter en avant, ils sont immédiatement suivis par tous les autres, qui arrivent successivement. Les derniers venus se placent toujours à la tête de la foule; d'où il suit qu'il y a continuellement trouble dans leur société, parce qu'à mesure que les premiers se voient devancés, ils prennent le vol et viennent toujours se porter à la tête de ceux qui les priment: aussi, hantent-ils dans un moment un champ d'une longueur assez considérable. Quand ils sont arrivés au bout, ils reviennent souvent sur leurs pas en exécutant les mêmes évolutions. Ceux qui étaient alors en tête, perdent leur rang et se trouvent en queue. Mais on les voit bientôt se hâter de le reprendre et de réexciter le trouble dans toute la bande. Quand on les trouve ainsi en troupes, soit à terre, soit en

repos sur les arbres, on les entend souvent pousser des cris semblables à un miaulement, par suite des coups de bec qu'ils se portent entre voisins, et, en passant quelquefois sous les arbres où ils sont réunis en grand nombre, on entend un bruit sourd, pareil à des gouttes de pluie qui tombent sur les feuilles. Ce bruit est alors occasionné par les claquements de bec qu'exécutent les individus de ces bandes en se menaçant et se frappant, quand ils s'approchent les uns des autres.[1] Enfin, quelques familles ne se quittent pas et continuent à vivre en commun jusqu'au temps de la reproduction. La Mésange à longue queue nous fournit un exemple parfait de cette sociabilité. En effet, aussitôt que les petits sont à même de suivre leurs père et mère, ils hantent avec eux tous les bois, tous les vergers et les jardins circonvoisins du district de leur naissance, et les visitent habituellement tous les jours et presque aux mêmes heures. Toute la famille se suit de près en s'entre appelant sans cesse par de petits cris. Lorsqu'un danger la menace, le chef, qui est le père ou la mère, pousse un cri plus aigu et plus prompt que les autres, et toute la troupe disparaît aussitôt. Si l'un des sujets qui la composent vient à se perdre, les autres retournent sur leurs pas en le réclamant de toutes leurs forces.[2] Chaque bande se choisit, pour passer la nuit, un poste qu'elle conserve tant qu'elle ne s'y voit point inquiétée : aussi, il n'est pas rare de remarquer la même famille venir tous les soirs, jusqu'à la pariade, dormir

[1] Ce fait prouve que le Gros-Bec ou Pinson d'Ardennes est d'un caractère querelleur, surtout lorsqu'il se trouve en bande.

[2] J'ai vu une famille rester ainsi dans l'alarme pendant deux jours consécutifs, dans un bois où j'avais, la veille, tué le père.

sur la même branche. Le père et la mère ainsi que leurs enfants s'alignent sur cette branche, en se pressant les uns contre les autres, et y restent très tranquilles pendant toute la nuit. Le lendemain dès l'aube du jour, toute la troupe, éveillée au premier signal du père ou de la mère, se remet à parcourir les mêmes bois et les mêmes vergers que la veille, voltigeant sans cesse d'arbre en arbre, de buisson en buisson, s'accrochant aux branches et s'y suspendant dans toutes sortes de positions pour pourvoir à sa nourriture. Elle ne fait que passer rapidement dans tous les lieux qu'elle visite, et n'y séjourne que lorsqu'elle y est forcée par quelque accident fâcheux, comme pour pleurer la perte de l'un ou de plusieurs de ses membres.

NOTICE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

TROUVÉES EN SAVOIE

PAR M. FRANÇOIS RABUT

Conservateur-adjoint du Musée d'Archéologie et de Numismatique de Chambéry.

L'année dernière, pensant qu'il était utile de faire connaître le plus tôt possible les monuments d'archéologie que possède notre pays, j'ai envoyé à la Société royale académique de Savoie quelques inscriptions antiques récemment découvertes ; la même pensée me fait aujourd'hui détacher des notes que j'ai recueillies, quelques inscriptions du moyen-âge pour les lui adresser. Et parmi ces dernières, qui sont si nombreuses, je prends seulement celles qui accompagnent les monuments funéraires.

C'est dans nos églises du moyen-âge que l'on trouve le plus de monuments semblables. Presque toutes, elles

nous montrent sur leur pavé ou contre leurs murailles des pierres funéraires ornées d'inscriptions. Comme les médailles, comme les monnaies, comme tous les monuments sur lesquels se trouvent des légendes, ces pierres sont d'un haut intérêt pour l'histoire : la tendresse filiale, l'amitié, la reconnaissance et la vanité nous ont transmis dans ces légendes des détails intéressants sur la naissance et la patrie, sur la condition ou les emplois, et sur les qualités ou les talents des personnages dont elles ont recouvert les cendres.

Ces légendes sont rarement seules ; le plus souvent elles sont accompagnées de signes héraldiques qui en facilitent la lecture. Les tombes où ces objets se rencontrent, décrites et dessinées avec soin, peuvent servir en quelque sorte de preuves graphiques à un armorial savoisien. [1]

D'autres fois c'est la représentation des personnages dont elles rappellent la mémoire, ou des représentations allégoriques qui accompagnent ces légendes sur les dalles tumulaires. On comprend aisément combien de pareils monuments méritent d'être étudiés, avant qu'ils aient complètement disparu sous les pieds des passants ou sous les empiètements du badigeon ; car le vandalisme de 93, qui nous a privés de tant de monuments, n'a pas fini avec la révolution qui l'a enfanté : il s'est souvent reproduit

[1] J'ai commencé ce travail, auquel les dalles funéraires n'ont pas contribué seules. J'ai recueilli des emblèmes héraldiques sur la façade, sur les chapiteaux et sur les clefs de voûtes de nos églises, sur leurs vitraux et sur les meubles qu'elles renferment; j'en ai pris aussi sur les murs de nos vieux châteaux, dans les manuscrits à miniature, sur les sceaux anciens, sur les vieilles estampes, etc., etc. J'ai détaché quelques-uns de ces *fac-simile* pour les joindre aux passages de cette note qui en font mention.

dès lors, chez nous comme ailleurs. La démolition du château du Bourget en est une preuve récente ; on en verra d'autres exemples dans les lignes qui suivent.

J'ai trouvé dans nos églises de la Savoie-Propre et de la Maurienne plusieurs monuments funéraires avec des inscriptions : je vais en faire connaître quelques-uns.

Je commence par notre cathédrale de Chambéry, qui a été l'église des Franciscains ; construite dans le courant du XV^e^ siècle, les pierres tumulaires qu'elle renferme sont toutes postérieures à cette époque. J'ai compté trente de ces pierres au moins dans cette église ; elles se trouvent presque toutes dans le pavé du prolongement des collatéraux autour du chœur. Le pavé de la grande nef n'en contient pas. Il a été refait régulier comme il est au milieu du XVII^e^ siècle. L'obituaire des Franciscains nous apprend qu'il est dû à la générosité du baron Pierre-Antoine Castagneri de Châteauneuf, fondateur de l'église d'Argentine et père temporel du couvent :

Hac item die (31 janvier) 1662 *obiit illustrissimus dominus..... baro castagnery de castello novo..... cui ecclesia nra refert totum pavimentum magnæ navis sèana et sedilia utriusque cori etc.*

Quelques-unes des dalles tumulaires de la cathédrale sont mutilées, d'autres sont cachées en partie par des confessionnaux ou par d'autres meubles ; les plus anciennes sont du XV^e^ siècle, et les modernes arrivent à la seconde moitié du XVIII^e^. Parmi ces dernières, quelques-unes sont gravées sur d'autres plus anciennes, dont la légende est un peu visible à travers les lignes de la nouvelle inscription.

Je cite seulement les suivantes :

Derrière le chœur, au bas des marches qui y condui-

sent, on lit autour d'une dalle, au milieu de laquelle sont deux écus armoriés :

hic jacet nobilis mermet d.....i de chamberiaco ducatus sabaudie secretarius qui obiit x tertia martii anno m. cccc° octuag° cujus anima cum beatis requiescat.

Celle-ci est devant la chapelle qui précède celle de saint François ; elle est écrite sur cinq lignes, comme suit :

Sepulcrum
corporis dni
lamberti od
dinetti. legum
doctoris et militis.

C'est celle du seigneur Lambert Oddinet, docteur ès lois et militaire. Les caractères de cette inscription ressemblent à ceux de la précédente ; elle est sans date et sans ornement. [1]

En voici de plus récentes ; elles sont du côté de la sacristie :

cy gist hon. claude philippe
bourgeois de chabery jacquem... sa
feme et les leurs 1506

[1] Un Lambert Odinet a signé comme témoin, en 1402, sur des lettres d'Amédée VIII, données à Chambéry le 17 décembre. Son nom s'y trouve après celui de Juste de Florin et avant ceux de A. Gerbaix et de G. de Challes ; il est écrit ainsi : *Lamberto Odinati.* (Arch. de la Ch. des Compt.) Je l'ai encore vu au bas d'une ordonnance du même prince, du dernier février 1420, publiée par M. Promis (*Monete*, etc., t. I, p. 405) ; il est écrit *Lamberto Odinetti.* Enfin, en 1430, un président du conseil de Chambéry, de ce nom, a signé parmi les témoins au bas des *Statuts Sabaudiæ.*

SEPULTU . N . DAN . JACQUES
ET . EJUS . FAMILIÆ

ICY GIST JEAN FRANÇOIS VIOLLON
BOURGEOIS ET MARCHAND DE CHAB.
DECEDE 20 A 1607.

cy gist ypolite mi
chet. soict garde
de la .....

Je ne cite pas les plus modernes ; elles sont très lisibles et offrent peu d'intérêt. J'aime mieux parler d'une tombe qui est peinte contre un mur de la même église, près de la porte qui conduit dans les salles capitulaires, et que les restaurations faites dans l'église ont toujours respectée. Ceux qui en ont parlé jusqu'à présent l'ont toujours désignée par cette dénomination générale : *une ancienne peinture*, sans expliquer qu'elle ornait une tombe ; en voici la description : un Christ en croix, sur un fond noir, entouré d'un rosaire jaunâtre disposé en ovale ; le tout est sur un fond rouge et carré de 9 décimètres environ de hauteur et d'une largeur de 7 décimètres. De chaque côté de la croix sont agenouillés, à droite du Christ, un homme, et à gauche une femme, ayant à côté d'eux chacun l'écu de leur famille. Celui du mari, qui est répété sur celui de la femme, laisse voir des traces de pals rouges et or. Suivant l'usage assez fréquent, deux banderolles sortent de la bouche de ces deux personnages ; celle de l'homme a pour légende : *miserere mei deus*, et celle de la femme : *audi ancillæ preces*. Dans la partie

inférieure de la peinture, on lit sur une devise blanche la légende suivante, qui indique la nature du monument et le nom de ceux pour qui il a été fait :

mathei de morine causidici et anthonie consortum ac liberorum sepul....

Le badigeon a couvert la fin du dernier mot. Au-dessous de cette devise on lit encore :

m iiii^c^ lxxxxvii septembr.

Ce monument est donc de 1497. J'insiste sur cette date, parce que, dans son *Voyage en Savoie* en 1816, Millin a dit que cette peinture, ainsi qu'une autre qui est voisine, *paraissaient être* du XIV^e^ siècle, et parce que dès lors ceux qui en ont parlé ont dit qu'*elles étaient* du XIV^e^ siècle. Cependant, comme on le voit, celle-ci est du XV^e^ siècle, et même des dernières années de ce siècle.

Cette peinture est à l'huile, ce qui est facile à reconnaître, et non point à fresque, comme on l'a toujours dit.

Avant de sortir de la cathédrale, je veux citer encore une inscription funéraire que l'on a mise à découvert tout récemment en reconstruisant la tribune des orgues. On la voit maintenant dans l'escalier de la nouvelle tribune, contre le mur de la façade ; elle est gravée sur une pierre entourée d'un cadre saillant surmonté d'une arcade à talon. La voici ligne par ligne :

Sepultura dm (dominorum) *d. claudii*
bollieti et no egregii anthonii bollieti
causidici frm (fratrum) *ac n. anthonii ejus filii et*
*suorum. Qui nobilis anthonius pater dicessit xxiiii^ta^*
novembris m^o^ v^c^ xx^o^.

Il est à remarquer qu'aucune des pierres tumulaires de cette église ne rappelle le souvenir des religieux du couvent à qui elle appartenait. Les Frères Mineurs de Saint-François consignaient dans un obituaire des notices détaillées sur les vertus, les talents et les œuvres de leurs frères défunts ; ils n'avaient donc pas besoin de tombes couvertes d'inscriptions. L'obituaire des Franciscains que possède la Bibliothèque de la ville de Chambéry, y supplée amplement : il nous apprend aussi que ces religieux avaient une tombe commune. En mentionnant le décès du Père Guillerme Allamand, il rapporte que ce franciscain fit faire une voûte devant la chapelle de saint Grégoire [1], sur la tombe des frères : *Qui suis eleemosinis fecit fieri votam ante capellam sancti Gregorii super sepulturam fratrum.* — Cette tombe avait été faite par le frère Cucheler : ..... *M^r F^r Franciscus Cucheler qui tempore vite sue fecit fieri multa bona devoto conventui Chamberiaci videlicet sepulturam fratrum.....* ..... *et obiit anno dni* 1540.....

Une autre remarque à faire, c'est que les noms des nobles et des bourgeois étrangers au couvent, dont l'obituaire mentionne le décès, ne se rencontrent jamais sur les dalles de l'église, du moins pour celles qui sont visibles. Cela peut s'expliquer ainsi : l'obituaire ne mentionne pas le décès de ceux qui sont ensevelis dans l'église du couvent ; mais seulement le décès de ceux qui ont fait des fondations, des legs ou des dons au couvent, et il ne lui arrive que rarement de dire qu'ils aient été ensevelis dans l'église. Il l'a fait, entre autres, pour la

[1] Dans une petite notice sur notre cathédrale j'essayerai d'indiquer l'emplacement de cette chapelle.

dame Hélène de Sassenage, veuve du comte d'Entremont, qui a été ensevelie dans la chapelle de sainte Marie-Madeleine qu'elle avait fait faire, et pour le trésorier Jean Bezon, qui a fait construire le grand portail de l'église, et qui a été enseveli sous la lampe du chœur. *Hac die* (5 avril) *obiit* 1516 *spectabilis dnus Johannes Bezon alias dictus Vuliodi quondam thesaurarius illustrissimi ducis Caroli noni qui fecit fieri magnum portale ecclesie nostre et quiescit cum habitu sub lampade cori requiescat in pace amen.*

Où pendait cette lampe? probablement au centre de la travée de l'avant-chœur actuel, au milieu duquel on voit une pierre tumulaire d'une grande dimension, où l'on reconnaît, bien qu'avec peine, tant elle a été mutilée, les traces de deux écus armoriés et d'une longue légende. [1]

L'église paroissiale de Lémenc qui, comme la cathédrale, a fait partie d'un couvent, renferme aussi, mais en moins grand nombre, des pierres tumulaires toutes postérieures à la reconstruction de cette église, à la fin du XV^e^ siècle.

En 1828, on a exhaussé le sol de cette église depuis l'entrée jusqu'au chœur; il se compose aujourd'hui de briques encadrées dans des bandes de pierres; une de ces bandes s'étend au milieu de l'église, d'autres bandes la coupent transversalement. La plupart des pierres qui les composent sont de vieilles dalles tumulaires arrachées à l'ancien pavé, que l'on a sciées impitoyablement pour

[1] On trouve sur la galerie découpée à jour qui est au milieu du portail de cette église, des écussons aux armes du trésorier Jean Vuliod; ils sont nombreux et séparés les uns des autres par les initiales J V

les réduire à la dimension nécessaire ; et c'est tout récemment, c'est en 1828, que ces mutilations ont été faites.

Je vais parcourir la bande longitudinale du milieu de l'église, et décrire les pierres tumulaires que l'on y rencontre. C'est d'abord une pierre portant la date de 1489, dont la légende est oblitérée ; puis, après une pierre sépulcrale moderne faite par le trésorier Joseph-Henri Fava, pour sa fille Justine, on rencontre les suivantes :

1° Une dalle dont la partie inférieure a été sciée, ce qui interrompt la légende qui la borde et que voici :

ici est la sepulture de hon guille
mojon marchand..... decede le
xxiii aoust m v^c lv

Au sommet de la pierre sont gravés deux écus dont je donne le dessin (Pl. I^re, n° 1) ; l'un renferme le chiffre, l'autre les armes de ce Guillaume Mojon.

2° *nobilis georgius e giraudorum clara familia sibi ac n. claudie lamberti viventi quoque ejus generose tanquam conjugi humenti et posteris suis posuit* 1528.

Cette inscription borde la dalle qui contient aussi deux écussons placés au-dessus l'un de l'autre ; il est facile de reconnaître, dans celui qui est au-dessous, les armes de la famille Lambert ; l'autre est, sans contredit, par sa position, celui de la famille illustre alors des Giraud. Je joins également le dessin de ces deux écus (Pl. I^re, n° 2).[1]

[1] Les armes de la famille Lambert étaient d'*argent au pal d'azur, chargé d'une croix d'or anglée de trois rayons de même* (Ménétrier).

3° Celle qui suit est muette ; on n'y voit qu'un couperet.

4° Immédiatement après, on trouve celle de la tombe d'un frère Bénédictin et de sa famille. La figure d'un religieux est ciselée sur cette dalle ; il a son capuchon sur la tête et les mains jointes ; sous ses pieds, on voit, dans un petit losange, les trois lettres *F, M, J*. Voici l'inscription qui l'entoure :

petrus martini pater . anthonia . mater . istius fratris johannis hic jacent et omnes alii eorum liberi orate pro eis anno dni m° cccc° lxxxxv.

Les lettres du losange sont évidemment les initiales des mots *Frater Martinus Johannes*, le frère Jean Martin dont la figure est tracée sur cette pierre ; ce qu'indique encore le mot *istius* de la légende ; la planche II contient le *fac simile* de cette figure.

5° La suivante a été maltraitée ; la dalle était trop grande pour prendre place intacte dans le nouveau pavé ; on a scié la légende de deux côtés. On y découvre un guerrier armé de toutes pièces défensives sauf le casque, il est nu-tête ; ses pieds posent sur un lion couché ; de chaque côté de sa tête, au sommet de la pierre, on aperçoit la partie inférieure de l'écu de ses armes. Voici ce qui reste de la légende :

qui trepassa l'an mille cinq cens et six
son ame soit posée devant die....

6° La dernière est la mieux conservée ; au milieu de la pierre les deux écus, dont le dessin est ici joint (Pl. I^re^,

n° 3), sont placés l'un au-dessous de l'autre ; autour court la légende qui suit :

cy gist noble marc duplastre seigr de vieuget qui trepassa le xxii jour de febvrier l'an nostre seigneur mille cinq cens et iii. [1]

Sur les bandes transversales on ne rencontre guères que des pierres ornées d'instruments de profession et d'outils, tels que marteaux, tenailles, haches, règles, équerres et autres ; [2] ou des fragments de dalles funéraires, telle celle de l'aimable curé de Champ-Laurent :

..... *amabilis dominus martinus de molario curatus campi laurentii*

Telle encore celle qui couvrait la tombe commune au prieur Philibert Millet et à Claude-Emmanuel Millet, premier commandeur séculier de Lémenc.

Toutes ces pierres ont évidemment été placées sans aucune intention de conservation ; peut-être que les pierres nues sont des dalles tumulaires renversées ; on peut tout croire quand on se trouve au milieu d'un pareil bouleversement.

Voici deux inscriptions qui se lisent sur des dalles de l'église de St-Jeoire, la première est au milieu du chœur ; elle paraît être du XV^e^ siècle :

[1] La famille Duplastre de Vieuget, originaire de la Bresse, portait les armoiries suivantes : *D'azur à la bande d'or chargée d'un lion de sable* (Chevillard, *Armorial de la Bresse*).

[2] Les catacombes de Rome renferment plusieurs tombes ornées seulement d'emblèmes semblables. Les égyptiens mettaient auprès de leurs morts les outils de la profession qu'ils avaient exercée durant leur vie.

sepultura r. dni johis bavoli
cantoris et clerci ejus ecclesie

L'autre est dans une petite chapelle sépulcrale :

1537.
sepultura
dnor : de : Challes.

C'est la sépulture des seigneurs de Challes ; leurs armes sont gravées au-dessus.

Notre province renferme, à ma connaissance, bien d'autres tombes sans légendes ; mais leur description ne peut trouver place ici, où il s'agit d'inscriptions funéraires. La Maurienne contient des monuments de ce genre ; je vais les décrire.

A la Chambre, contre le mur latéral à droite de l'église, on lit l'inscription suivante gravée sur une pierre schisteuse d'un gris foncé, en caractères romains :

OBIIT . N . FRIDIAM . BURLE
MANCHE . MERCATOR
LUCANUS . ANNO . XPI
1573 . AIA . (anima) CUJUS . REQUIE
SCAT . IN . PACE . LAURENTI
US . EJUS. . . . . .
ERI . FECIT . . . . . .
XPI . . . . . .

On complète facilement par la pensée ce qu'il manque de cette inscription, sauf la date.

A St-Jean-de-Maurienne, les monuments funéraires accompagnés d'inscriptions sont assez nombreux. Déjà M. le chanoine Angley en a fait connaître quelques-uns dans l'ouvrage qu'il vient de terminer : l'*Histoire du Diocèse de Maurienne*. En voici qui sont inédits :

Dans l'église cathédrale, il y a à l'extrémité de la nef latérale gauche, une petite chapelle que l'on désigne communément sous le nom d'*ancienne sacristie*[1], et qui était primitivement la chapelle de sainte Thècle; c'est la partie la plus ancienne de l'église actuelle ; on y arrive en descendant deux ou trois marches. On voit dans cette chapelle les restes de deux tombeaux. Les armes de la maison Montmayeur tenues par des archanges, qui sont sculptées au fond de la niche pratiquée sur l'un d'eux, le font connaître pour celui de l'évêque Amédée VI de Montmayeur, qui mourut le 14 octobre 1422, et qui fit de grandes dépenses pour l'ornement de la chapelle de sainte Thècle. La niche paraît avoir contenu la figure couchée du prélat ; aujourd'hui elle est vide.

En face de ce tombeau il s'en trouve un autre dont la niche est vide aussi, mais on voit encore gravées au-dessous de cette niche des armes et des initiales que voici : un écu bandé de six pièces dont trois sont chargées de fleurs de lys posées 3, 3, 2, est accolé à une crosse mise en pal ; il est accosté des lettres gothiques *S, D, F, E, M*, séparées par de petits fleurons. Le tout est dans un cartouche trilobé. Au-dessous du cartouche, près de terre, on lit *A Capre*, avec de petits fleurons, et au-dessous encore une chèvre accroupie est légère-

[1] Elle servait, en effet, de sacristie avant celle construite par Mgr de Valpergue.

ment tracée. [1] Je crus lire *Capré*, et ce nom de Capré auprès d'armoiries qui ne sont pas celles de cette famille, m'a d'abord donné de la difficulté à attribuer ce monument. Cependant je fis la remarque que les mots *A Capre* étaient, comme la chèvre accroupie, tracés plus légèrement que le reste, et à leur position en dehors et au-dessous du cartouche, je conclu sans hésitation que ce nom était celui de l'artiste sculpteur du monument, qui s'appelait Antoine ou Anthelme Capre, et qui tout à la fois l'avait écrit et mis en rébus, ce qui a souvent été pratiqué par les artistes.

Dès lors, j'ai du considérer les lettres qui accompagnaient l'écu comme les initiales du nom que je cherchais, et j'ai attribué ce tombeau au prédécesseur immédiat de l'évêque Amédée VI, à Savin de Florano, au nom duquel s'adaptent parfaitement les initiales *S, D, F, E, M : Savinus De Florano Episcopus Maurianensis.* Il a été nommé évêque de Maurienne en 1380 ; il est mort en 1410.....

J'ai été confirmé dans mon opinion en trouvant plus tard une table d'albâtre sur laquelle sont gravées les armes de dix-neuf évêques de Maurienne, placées chronologiquement, et parmi lesquelles j'ai vu immédiatement avant celles de l'évêque Amédée de Montmayeur, celles du tombeau dont il s'agit, avec une légère différence due à l'ignorance du graveur. [2] Enfin, je n'ai plus pu douter, en lisant dernièrement dans l'ouvrage de M. le

[1] Je joins un *fac simile* de ce monument. Pl. III, n° 1.

[2] L'écu, au lieu d'être bandé de six pièces dont trois chargées de fleurs de lys, est à trois bandes chargées de fleurs de lys ; c'est une des erreurs où l'on tombe le plus communément en blason.

chanoine Angley, que Savin de Florano avait choisi sa sépulture au pied de l'autel de sainte Thècle.

Dans le beau cloître construit pendant l'épiscopat du cardinal d'Estouville, des armoiries sont sculptées en divers endroits contre les murs, pour indiquer que là ont été ensevelis des membres des familles dont elles sont les insignes ; la plupart ne sont accompagnées d'aucune légende ; ici, la connaissance du blason savoisien est d'un grand secours ; mais, comme il n'est pas le cas de s'occuper de ces monuments héraldiques, j'en citerai seulement deux parce qu'ils sont accompagnés d'inscriptions. Ils sont tous deux placés contre le mur mitoyen de l'église et du cloître. L'un, le plus ancien de tous par sa forme et celles des lettres de la légende, indique la tombe commune de la famille des seigneurs Saliére d'Arve ; on lit sur le bord inférieur du cartouche qui contient les armes bien conservées de cette famille :

hic jacent nobiles salerie de arva.

L'autre, moins ancien, renferme de longs détails sur le premier seigneur du Col. La légende qui les énumère est à deux colonnes, séparées par une main qui tient une palme. Au sommet, un écriteau contient le premier mot de l'inscription : *Sepulcrum*.

Je transcris ici telle qu'elle est cette inscription et les deux quatrains qui la suivent :

SEPULCRUM

MAG^ri DNI DE COLLO
VOLOVIENSIS [1] JURIS CONSULTI AC SUB
ILLUSTRISSIMO CAROLO DUCE Q°
MERITISS. QUI ANNO 1553° UNDECIMA
AUGUSTI OBIIT OCTUOGENARIUS
ET SUÆ ORIGINIS PRIMUS

DOCTOR UTROQUE IN JURE CREATUS
ADVOCATUS FISCI EPISCOPATUS MAURIANE
JUDEX TEMPORALIS TERR. D^i EPATI
ADVOCATUS FISCI GENERALIS SABAUDIE
COLLATERALIS SUPREMI CONSILII SABAU
DIE .

DITETRASTICON.

HIC EST AD CUJUS NORMAM VITEQUE TENOREM
EMENDET MORES SEDULA POSTERITAS
VOLLOVIUM [2] GENUIT ; PLUSQUE URBS TAURINA DOC....
ILLE SENATOR DEHINC PRINCIPIS EX PLACITO
CREDE GRAVIS QUE SIMUL PATRONUS FISCI SABAUDIE
SIC ANTISTI SUO SEMPER ADACTUS ERAT
MAURIANA HÆC CIVITAS NUTRIIT EXCIPIT.....
UT VIDES PRIMUS FAMA PERENNIS ERIT.

Au-dessous sont les armes de ce seigneur. Peut-être que la palme à une seule branche fait allusion aux mots *primus suæ originis* de l'inscription.

Je veux, avant de terminer cette note, signaler deux monuments qui existent aussi à St-Jean-de-Maurienne.

Le premier [3] est gravé dans l'intérieur de la tour ancienne, que l'on voit au milieu de St-Jean, communé-

[1] De Valloires.

[2] Valloires.

[3] Je dois la connaissance de ce monument et de quelques autres à l'obligeance de M. le docteur Mottard.

ment appelée la tour de Marius. Il est contre un mur du premier étage, à deux mètres environ du sol. Je ne sais si on doit le considérer comme un monument funéraire, ni à qui il peut être attribué : il se compose comme on le voit (Pl. III, n° 2), de deux écus armoriés. Dans la partie inférieure de celui de droite, on voit les lettres E P B ; dans celui de gauche, on voit les lettres H et B liées et fleuronnées, et au-dessous l'inscription suivante, qui donne au monument l'apparence d'un monument funéraire :

QUID NOBIS CORPORA PUTRESCANT TAMEN MENTES
AUREE VIVANT IN COELIS

Voilà le monument primitif ; plus tard, on y a fait les additions qui sont tracées plus faiblement sur le dessin : on a couvert de plâtre la partie libre du fond des écus, sans en altérer les ornements, et dessus ce plâtre on a tracé avec une pointe les initiales de Jésus et de Marie ; les armes de Savoie accostées de deux lacs et du mot FERT, et les armes de la famille Lambert. On a tracé également entre les deux écus plus anciens la date 1587, époque où Mgr Lambert était évêque de Maurienne.

J'ai vu le second de ces petits monuments dans les bâtiments attenant à la chapelle de Bonne-Nouvelle, près de St-Jean. Quoiqu'il soit moderne, je le fais connaître à cause de son originalité. Ce sont les deux cartouches placés au-dessus de deux petites portes qui s'élèvent en face l'une de l'autre, au fond d'un réduit étroit. Les inscriptions sont peintes ; tout le reste est en relief ; les légendes démontrent évidemment que ces deux objets ont appartenu à la même tombe.

Sur l'un, on lit :

JOANNES FAVIER RHETOR ET RECTOR

et la devise :

NIL CŒLIBE VILA MELIUS

qui est tracée autour d'un écu chargé d'un pégaze.

Sur l'autre, les armes du défunt sont entourées de l'inscription :

JOANNES FAVIER
UTRUMQUE SOLI DEO RESTITUIT 1764

Il existe sans doute en Savoie plusieurs monuments semblables qui n'ont pas encore été étudiés. Il importerait, je le répète, de le faire avant qu'ils aient disparu. Nous devons à M. le chevalier Léon Ménabréa la connaissance d'une pierre tumulaire qui a été trouvée en 1841 dans les décombres de l'église St-Dominique, et qui a été dès lors mutilée et employée à de nouvelles constructions. C'est contre de pareils faits, malheureusement trop fréquents, qu'il faut se précautionner, en recherchant et publiant les monuments anciens de notre pays. Pour moi, je me suis promis de contribuer à ces recherches de toute ma bonne volonté, que voudront bien éclairer les personnes instruites.

N.°1.

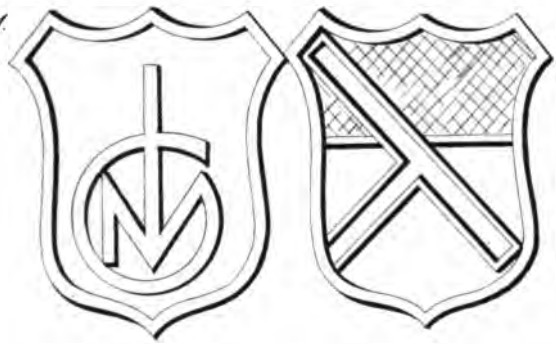

N.°2.

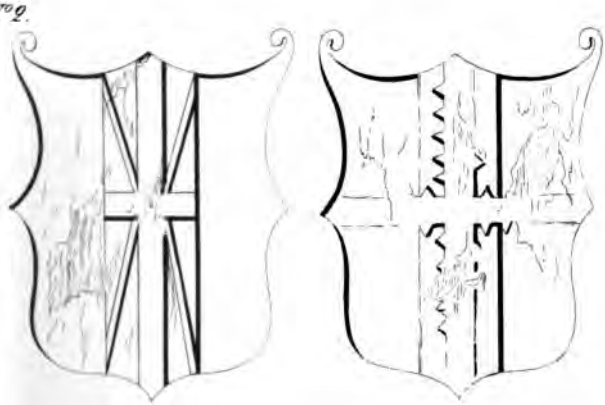

N.°3.

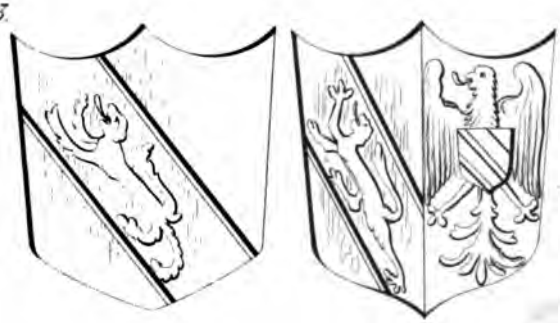

Lit. Perrin fils Chambéry Dessiné par A. Rabut

UNIV. OF MICH.

UNIV. OF MICH.

N.° 1.

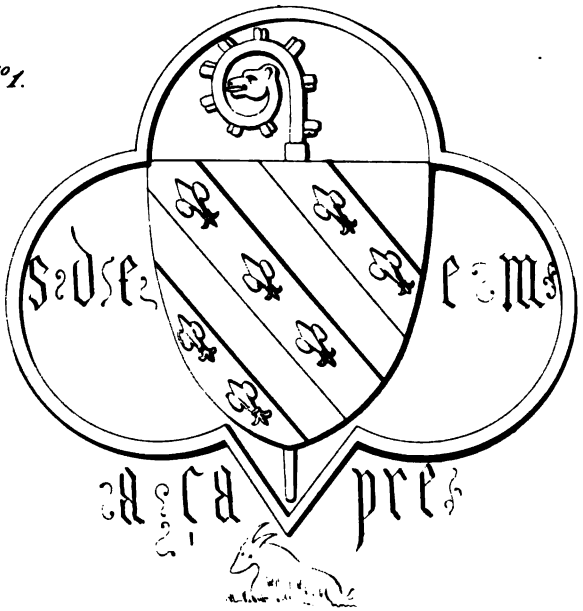

N.° 9.

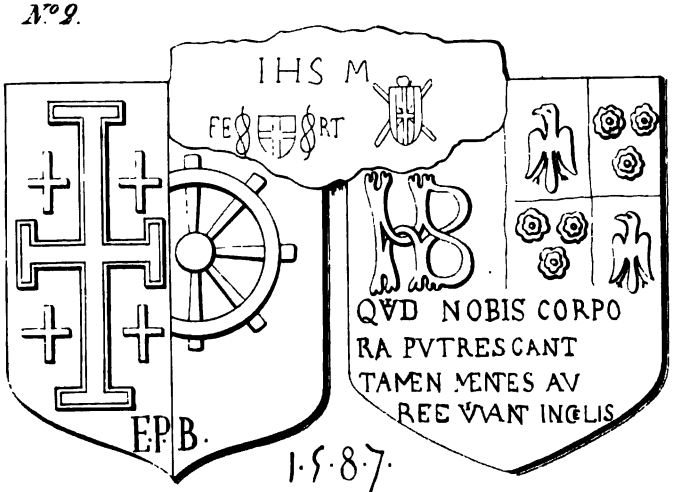

J. A. Perron fils Chambéry
JD del

NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES DE SAVOIE

INÉDITES

PAR M. FRANÇOIS RABUT

Conservateur-adjoint du Musée d'Archéologie et de Numismatique de Chambéry.

I.

NUMISMATIQUE SAVOISIENNE.

Avant que l'on puisse espérer d'écrire l'histoire monétaire de nos pays, il faut que des notices spéciales soient venues, nombreuses, jeter du jour sur ce sujet d'étude, qui est plus vaste qu'il ne paraît au premier abord. Les contrées qui composent la Savoie ont, en divers temps, changé d'habitants et de maîtres; partant, elles ont dû changer de mœurs et de coutumes, et, avec ces nouveaux usages, de nouveaux systèmes monétaires, de nouvelles monnaies y ont été introduites. Pour chaque époque

différente, il y a des études particulières à faire. Pour l'époque qui a précédé la conquête des Gaules, il faut rechercher si l'on a découvert en Savoie des monnaies gauloises, et les décrire avec exactitude. Pour l'époque de la domination romaine, il faut faire connaître les découvertes dont on a conservé un souvenir exact et celles qui auront lieu dès à présent. Arrivé à la période pendant laquelle une partie de la Savoie appartenait aux Burgunden, il faut comparer entre elles les monnaies à types barbares, à légendes tronquées ou transposées, connues sous le nom de *Plagia Barbarorum*, qui ont été trouvées en Savoie, et voir si elles ne pourraient pas être attribuées à ce peuple, bien qu'elles ne portent l'indice d'aucun prince, ni d'aucun pays. Plus tard, il y a à faire pour les monnaies mérovingiennes les mêmes recherches et les mêmes travaux que ceux indiqués pour les monnaies gauloises. Enfin, pour les temps qui se sont écoulés depuis le X^e^ siècle jusqu'à nos jours, temps pendant lesquels ces pays ont été possédés par la maison de Savoie, le travail a été fait par M. Promis dans son bel ouvrage sur les monnaies de nos souverains. [1] Cet ouvrage sera toujours, à cause des nombreux documents qu'il renferme, l'ouvrage à consulter sur l'histoire des monnaies de Savoie; et à cause de la sagacité avec laquelle il est distribué, on peut dire que c'est une œuvre accomplie, à laquelle on pourra faire des additions, mais que l'on ne refera jamais; cependant ici, il reste encore à décrire les monnaies qui ont pu échapper aux

[1] *Monete dei Reali di Savoia, edite ed illustrate da Domenico Promis; Torino, tipogr. Chirio et Mina,* MDCCCXLI; 2 vol. in-4°

recherches de ce numismate et celles qui ont été trouvées dès la publication de son travail.

Pour rendre complète les études sur la numismatique savoisienne, il est encore indispensable de surveiller et de publier avec soin les découvertes futures. [1]

En Savoie, on s'est peu occupé jusqu'à ce jour de la numismatique de ce pays; Philibert Pingon a publié, en 1577, quelques monnaies des premiers comtes de Savoie.[2] En 1660, Guichenon en a réuni un plus grand nombre,

[1] Je crois utile de rappeler à ce sujet quelques précautions à prendre. Ceux qui ont découvert une certaine quantité de monnaies réunies, doivent tenir note exacte de l'endroit et de la profondeur auxquels elles ont été trouvées, ainsi que des objets dans lesquels elles étaient renfermées; ils doivent ne pas laisser diviser cet enfouissement avant de l'avoir montré à un connaisseur; et s'ils ne peuvent empêcher sa dispersion, qu'ils tâchent au moins de conserver un exemplaire de chacune des pièces qui le composent, et qu'ils examinent bien avant de croire deux pièces semblables.

Lorsqu'on trouve des monnaies isolées, il faut également prendre note de la localité et de la profondeur, comme aussi des objets trouvés dans le même endroit, qui ne seraient pas des monnaies.

Dans tous les cas, il est convenable de ne pas nettoyer ces monnaies si l'on n'en a pas une grande habitude. Beaucoup de monnaies ont été altérées et même perdues par un maladroit nettoyage. Voici cependant quelques règles à suivre par les personnes qui voudraient le faire elles-mêmes :

Pour l'or seul, on se sert de l'eau-forte;

Pour l'argent, on emploie une dissolution très étendue d'ammoniaque ou du jus de citron, dans lequel on laisse plonger les pièces pendant quelques heures.

On ne peut nettoyer le bronze que par des agents mécaniques; les acides et les alcalis les plus faibles l'altèrent.

On trouve en Savoie des médailles romaines en bronze entièrement revêtues d'une patine verte, bien dure et polie; on les nettoie parfaitement avec de l'huile; mais il ne faut pas l'employer si la patine est friable. Le plomb, si l'on en rencontre, se nettoie avec de l'huile siccative.

[2] *Augusta Taurinorum.*

tant des ducs que des comtes [1]; Gaspard Bailly, dans son traité sur le renfort et le rabais des monnaies [2], en décrit aussi de celles frappées par nos ducs; et les Mémoires de la Société royale académique de Savoie contiennent, dans les comptes-rendus annuels, la mention d'une ou deux notices sur des médailles antiques trouvées en Savoie, lues par Jean Bise, membre érudit de cette Académie. Je ne crois pas que d'autres numismates nationaux se soient occupés de nos pays. On avouera que c'est bien peu.

La Savoie a bien compté, parmi les hommes qui l'ont honorée par leurs talents, un numismate distingué, Tochon (d'Annecy); mais il a dirigé ses études sur les monnaies antiques d'une contrée éloignée. [3] Il vivait dans un temps où le goût de l'antique régnait si exclusivement, que l'on oubliait presque complètement le moyen-âge. Une seule fois Tochon s'en est occupé, et il a fait connaître une médaille de cette époque, mais étrangère à son pays. [4]

La Savoie ne restera pas plus en arrière dans l'étude de sa numismatique que dans tant d'autres spécialités, et ses enfants, espérons-le, n'attendront pas que l'étranger leur apprenne des choses qu'ils sont les plus intéressés à faire connaître.

Je vais essayer de décrire quelques monnaies inédites

[1] Histoire généalogique de la royale maison de Savoie. Lyon, 1660; in-fol.

[2] Lyon, 1668; in-4°, pag. 28.

[3] Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nômes ou préfectures de l'Egypte, par J.-F. Tochon (d'Annecy). Paris, Renouard, 1822; un vol. in-4°.

[4] Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, par Tochon d'Annecy. Paris, L. G. Michaud, septembre M. DCCC. XVI.

de nos princes et quelques variétés de celles déjà connues ; mais avant d'arriver au sujet principal de cette notice, je jetterai un coup d'œil rapide sur l'ouvrage de M. Promis [1], et j'en extrairai quelques détails relatifs au duché de Savoie. Ils faciliteront l'intelligence de ce mémoire, et seront en même temps une occasion d'ajouter des faits nouveaux que contiennent des publications récentes insérées dans les Mémoires publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

II.

MONNAIES DE SAVOIE.

§ 1er.

COUP-D'OEIL PRÉLIMINAIRE SUR LES PUBLICATIONS RÉCENTES FAITES A L'ÉTRANGER.

On trouve dans l'introduction du livre de M. Promis la mention des écrivains nationaux et étrangers qui se sont occupés avant lui des monnaies de nos princes. Il cite leurs œuvres et il indique les erreurs qu'elles renferment. Dans le corps de son ouvrage, il a réuni des détails sur tous les ateliers monétaires de la maison de Savoie et de ses branches dès le XII[e] siècle, sur leurs officiers et sur les ordonnances relatives à la fabrication des monnaies ; il a dressé des tableaux de la dénomination, du poids et du titre de ces monnaies ; des tableaux des variations subies par ces monnaies pour les divers

[1] *Monete dei Reali di Savoia.*

métaux, et des tableaux des monnaies de nos états et des pays voisins qui ont eu cours dans les terres des souverains de Savoie dès le XI[e] jusqu'au XIX[e] siècle, avec leur évaluation. Tout cela est appuyé sur des documents authentiques existant aux archives de cour, aux archives de la Chambre des Comptes et ailleurs. Enfin, il a fait graver, avec le plus grand soin, 86 planches qui contiennent 562 pièces, qui y sont indiquées par des numéros d'ordre dont la série recommence pour chaque prince. Voici des notions relatives à la Savoie puisées dans son ouvrage.

Les plus anciennes monnaies qui ont été frappées, en deçà des monts, sous nos comtes, sont des deniers d'Aiguebelle en Maurienne, dont il est fait mention au cartulaire de saint Hugues, évêque de Grenoble, en 1080, comme d'une monnaie ayant cours légal[1]; mais on ne les connaît pas.[2] Les plus anciennes parmi celles connues, sont celles de Humbert II, frappées à Suze.[3] La première monnaie publiée que l'on puisse attribuer à un atelier monétaire de la Savoie, est le denier d'Amédée V, frappé à Chambéry en 1300, dont M. Promis a publié le dessin.[4]

[1] Vernazza, *Della Moneta segusina.*

2 Depuis que j'ai écrit ce Mémoire, on a découvert en Suisse un denier très intéressant, qui est encore unique. Il a pour légendes, d'un côté : STI. IOANNIS; et de l'autre : MAURIANNA.

M. J. di S. Quintino, qui l'a publié, le regarde comme un des deniers frappés à Aiguebelle au XI[e] siècle. J'ai eu la satisfaction de voir cette monnaie; son heureux possesseur, M. Pfister, numismate distingué de Londres, me l'a montrée ces vacances dernières, à Chambéry. Il allait à Turin, où il voulait proposer au roi l'acquisition de cette pièce rare qui est parfaitement conservée.

[3] Promis, *Op. Laud.*; planche I, n[os] 1, 2, 3, 4.

[4] Promis, *Op. Laud.*; planche II, n[o] 4.

Nos souverains ont eu des ateliers monétaires, de ce côté des Alpes, dans les villes suivantes : Saint-Maurice en Chablais, Chambéry, Nion en Vallais, Bourg, Pont-d'Ain et Saint-Genix ; ils ont aussi fait frapper à la Croix-de-Cornavin, près de Genève, et à Pierre-Châtel. L'atelier de St-Maurice, le plus ancien après celui de Suze, existait au commencement du XIII^e^ siècle.[1] Vient ensuite, par ordre de date, celui de Chambéry, où l'on commença à battre monnaie au XIII^e^ siècle. Cette ville avait des ouvriers monnayeurs en 1263[2], trente-un ans après l'acquisition qu'en avait faite le prince Thomas. Les comtes Boniface, Pierre, Philippe, Amédée V, Aimon, Amédée VI et Amédée VIII y ont fait frapper, ainsi que les ducs Philibert I^er^, ses successeurs jusqu'à Charles-Emmanuels I^er^ inclusivement, et Charles-Emmanuel II.[3]

Les Barons de Vaud, Louis I et Louis II, ont frappé à Nion[4], où M. Promis pense qu'il existait un atelier avant 1284. Mais il n'en a pas connu l'existence dans cette ville depuis l'extinction de la branche de Vaud (1350) jusqu'en 1390, époque dès laquelle il apprend que cet atelier a fabriqué pour Amédée VII et Amédée VIII jusqu'en 1427.[5] Cette lacune est déjà comblée en partie par un acte du 11 mars 1364, publié par M. Mallet dans un Mémoire sur les franchises de Genève.[6] C'est une obligation contractée par les maîtres

[1] Promis, *Op. Laud;* tom. I, pag. 2.
[2] Id. Id. tom. I, pag. 3.
[3] Id. Id. tom. I, pag. 11.
[4] Id. Id. tom. I, pag. 37[1].
[5] Id. Id. tom. I, pag. 5.
[6] Mémoires et documents publiés par la Société d'Hist. et d'Arch. de Genève, II^e^ vol.

des monnaies du comte de Savoie, Bonacort Burgu et Sandres Bindac [1], envers les villes, église et bourgeois de Genève, au sujet de la nouvelle monnaie qu'ils vont frapper, à l'effigie de la tête, pour remplacer, est-il dit, des Genevois nouveaux, par eux récemment battus à Nion, qui ont été altérés, et que, pour cette raison, ils sont obligés de retirer.

Depuis Aimon, la ville de bourg a eu un établissement, pour la fabrication des monnaies, jusqu'au moment où la Bresse fut échangée. [2] Celui du Pont-d'Ain a existé dès 1338 jusqu'en 1400.

Il résulte de comptes du milieu du XIV^e^ siècle, qu'il y avait alors un maître des monnaies à St-Genix [3]; et à peu près au même temps un maître de Pont-d'Ain frappait à Pierre-Châtel pour le comte Amé VI. Enfin, le duc Louis ouvrit, en 1448, à la Croix-de-Cornavin, en-dehors du bourg de St-Gervais, près de Genève, un atelier qui subsista jusqu'en 1530. [4]

Parmi les officiers *monnoyers* de la Savoie, on trouve en première ligne des maîtres-généraux dès le XIII^e^ siècle, au nombre de trois d'abord, et plus tard, au nombre de cinq. [5] Les officiers particuliers à chaque établissement étaient un maître, deux gardiens, un contre-gardien, un procureur-fiscal, un essayeur, un graveur et un secrétaire. Il arrivait que le même personnage remplissait ses fonctions dans deux ou trois ateliers

[1] *Bonacort Burgu et dictus Sandres Bindac de florencia magistri et operatores monetarum*, etc.

[2] Promis, *Op. Laud.*; tom. I, pag. 5.

[3] Id. Id. tom. I, pag. 6.

[4] Id. Id. tom. I, pag. 8.

[5] Id. Id. tom. I, pag. 13.

différents. M. Promis a dressé des tables chronologiques des maîtres-généraux, des graveurs et des autres officiers particuliers pour chaque ville qui en avaient. [1] Dès lors, de nouveaux officiers ont été connus; nous avons déjà vu plus haut un *Sandres Bindac* à ajouter aux monnayeurs de Nion. Voici qu'un acte du 3 juin 1496, publié également dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, cite un maître-général de monnaies de Savoie encore inconnu. [2] Mermet de Mandalla, Nicolas Gapt et Guillerme Roget, maîtres-généraux des monnaies de Savoie, se sont constitués dans cet acte. [3] Le premier n'a pas figuré dans les listes publiées. Nicolas Gapt n'est probablement pas autre que le Nicolò Catti de M. Promis. Nous aurons occasion dans un instant de rencontrer d'autres officiers monétaires de notre pays.

En 1358, une cour des monnaies fut établie en Savoie. Elle était composée des conseillers appelés maîtres-généraux et d'auditeurs. En 1551, Emmanuel-Philibert l'érigea en cour souveraine ayant juridiction civile et criminelle en matière de monnaie, et elle a duré jusqu'en 1800. [4]

Les documents ont manqué à M. Promis pour parler d'une juridiction plus élevée et commune à divers pays, parmi lesquels se trouvaient ceux appartenant au duc de Savoie. C'est l'association qui a existé aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, sous le nom de SERMENT DES MONNOYERS

[1] Promis, *Op. Laud.*; tom. I, pag. 21 et seq.

[2] Tom. III, pag. 420.

[3] *Personaliter constituti..... Nobiles et hon. viri Mermetus de Mandalla, Nicolaus Gapt et Guillermus Rogeti, generales monetarum Sabaudie....*

[4] Promis, *Op. Laud.*; tom. I, pag. 13.

DU SAINT EMPIRE ROMAIN. M. J.-J. Chaponnière a fait connaître cette institution dans un savant Mémoire.[1] Il nous apprend qu'elle se composait de la réunion des officiers des monnaies nommés par les empereurs ou par les princes, barons et prélats qui tenaient de l'empire le droit de battre monnaie, lesquels se réunissaient en parlements pour garantir une jouissance réciproque des priviléges des monnoyers de l'empire à ceux qui exerçaient dans les provinces, pour juger en dernier ressort, condamner ou absoudre les ouvriers qui y recouraient en appel; pour élire des prévôts, recevoir des ouvriers, et faire divers autres actes d'administration. Chaque atelier députait un ou deux procureurs, pris dans ses officiers, pour assister à ces parlements, qui se tenaient, au commencement de mai, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, toujours désignée dans l'assemblée précédente. De semblables associations existaient en France, en Espagne et ailleurs, sous le nom de SERMENT DES OUVRIERS MONNOYERS DE FRANCE, D'ESPAGNE, etc.

M. Chaponnière a publié deux documents relatifs aux parlements des ouvriers du saint empire romain. Le premier est un sceau de cette assemblée, qu'il estime avoir été gravé en 1347, et dont il donne le dessin. On y voit, autour du sujet principal, les écussons aux armes de divers princes et prélats, rangés dans l'ordre suivant :

D'abord, celui du pape pour le Comtat-Venaissin et Avignon, avec la légende PAPA au-dessus; puis celui du roi de Naples, avec la légende REX, et après lui, celui

[1] Ce Mémoire est intitulé : *De l'institution des ouvriers monnoyers du saint empire romain et de leurs parlements* (Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève; 1842; tom. II, pag. 29.)

du duc de Savoie, et au-dessus : SAB. On voit qu'il occupe la troisième place. Il se trouve immédiatement après le pape et un prince de la maison de France, Charles d'Anjou, dont l'écu figure là pour le comté de Provence. Viennent ensuite ceux de l'archevêque de Lyon, de l'évêque de Valence, de l'église d'Arles, du comte de Valentinois, du prince d'Orange, du Dauphin viennois et de l'archevêque de Vienne.

Le second document, publié par M. Chaponnière, intéresse grandement la Savoie. C'est un extrait du registre de ces réunions générales que l'on conserve à Genève. On trouve dans ce fragment la date et le lieu auxquels ont été tenus ces parlements, depuis 1469 jusqu'à 1523, ainsi que les noms des députés de chaque pays, et, pour Genève et Lausanne seulement, les noms de tous ceux qui les ont envoyés. Je vais à mon tour en trier ce qui est relatif à notre pays. L'on y verra de nouveaux noms d'officiers des monnaies savoisiens, et l'on jugera aisément combien leur nombre serait plus grand, si M. Chaponnière eût donné pour la Savoie, comme il l'a fait pour Genève et Lausanne, les noms des officiers qui envoyaient des procureurs aux parlements; ou bien, si l'on pouvait les transcrire sur le registre de ces parlements qui est conservé à Genève. Voici la liste des députés de Savoie.

En 1469, l'assemblée se tient à Bourg; le député de cette ville se nomme Etienne Varambon; il est mandataire de dix monnayers. Furent reçus dans ce parlement, entre autres, Jean de Bussi, dit de Lalaz, ouvrier, *par requête de Madame la duchesse de Savoie* et de Monseigneur le comte de Baugé, et Guigue de Santagniez, que nous reverrons plus bas.

En 1473, on se réunit à Lyon; Antoine Viviand, prévôt-général, y est envoyé pour Bourg par huit monnayeurs.

Le parlement se tient à Avignon, en 1477; la ville de Bourg y envoie Guigue de Santagniez. Elle est encore représentée par lui à l'assemblée suivante, tenue à Montpellier en 1481, et en 1485, Pierre Colin va pour elle à Orange. Cette fois, Guillaume Vechut y paraît comme procureur des dix-neuf monnayeurs de Chambéry.

Les monnayeurs des ateliers de Savoie ne furent pas représentés à Avignon en 1489 et 1493, ni à Aix en Provence, l'an 1499.

Ceux de Chambéry envoient Jacques Girod au parlement, tenu à Marseille en 1496.

En 1503, on voit à Turin Raymond Colin, envoyé par quinze monnayeurs de Bourg, et Jean Fraret, par ceux de Chambéry.

Cette ville envoie deux députés au parlement de Genève des années 1507, 1508 et 1509; savoir : Noble Pierre Bellentray et Nicod Fabri, prévôt des monnayeurs.

Le document que nous parcourons, ne mentionne qu'une seule réunion à Chambéry; elle a eu lieu en 1515. Le procureur des monnayeurs de cette ville s'appelait Girard Savoie.

En 1518 Raymond Colin vient de Bourg au parlement qui devait avoir lieu à Lausanne, et qui fut renvoyé à l'année suivante, parce que le nombre des procureurs n'était pas suffisant; il y revient en 1519 avec Bertrand Vechut, qui était envoyé par les ouvriers de Chambéry.

La dernière réunion citée eut lieu à Bourg l'année 1523; les monnayeurs de cette ville qui y siégèrent furent

Valérien Dulys, maître de la monnaie, prévôt-général, et Raymond Colin. Ceux de Chambéry y députent, pour les représenter, Bertrand Vechût.

Tout ce qui précède m'a paru nécessaire pour faire entrevoir l'état actuel des connaissances en ce qui regarde les monnaies de Savoie, et pour servir de point de départ aux études auxquelles donneront lieu les nouvelles découvertes. Je viens maintenant au but spécial de cette notice.

§ 2.

MONNAIES DE SAVOIE INÉDITES.

COMTES.

Le nombre des monnaies dont M. Promis a fait connaître l'existence par les documents, mais qui n'ont pas encore été retrouvées, est assez grand, surtout vers les époques les plus reculées, pour faire espérer que pendant longtemps encore on rencontrera des monnaies inédites. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur les tableaux que ce numismate a dressé dans son premier volume. [1] Voici quelques-unes de ces monnaies frappées par nos comtes.

HUMBERT II.

Il est établi que Humbert II a fait frapper des monnaies à Suze. Vernazza a appuyé cette opinion de preuves. [2]

[1] Pag. 445 et seq.
[2] *Della Moneta secusina.*

M. Promis en a ajouté une nouvelle tirée d'un document du 8 juin 1104, qui existe aux archives du chapitre de Turin.[1] Pour distinguer les monnaies de ce prince de celles de Humbert III, qui a régné un demi-siècle plus tard, M. Promis, après avoir reconnu de notables différences entre les divers deniers battus à Suze au nom de Humbert, pour le poids, le type et le caractère du dessin, a attribué à Humbert III ceux dont les lettres de la légende et le dessin du type dénotaient un progrès dans l'art, et à Humbert II, au contraire, ceux dont le travail était moins délicat. Pour la même raison, je crois devoir attribuer à Humbert II le denier dont voici la description. (Planche n° 1.)

Avers. Une croix accompagnée dans les cantons supérieurs de deux globules; *lég.* † VMBERTVS, entre deux grenetis, d'un travail grossier.

Revers. Une petite fleur à huit pétales, accostée de deux globules placés sur une ligne oblique; *lég.* † SECVSIA, entre deux grenetis irréguliers; argent, P. 17 grains.

Cette pièce appartient au musée de Chambéry.

La seule différence qu'il y ait entre ce denier et ceux attribués à Humbert II[2], c'est que l'étoile à six raies est remplacée par une étoile plus petite à huit raies, ou plutôt par une petite fleur à huit pétales; car les raies s'élargissent en s'éloignant du centre, et se terminent carrément. Bien que cette pièce diffère en cela des deniers de Humbert II, dont on n'a vu jusqu'à ce jour qu'un seul type, l'étoile a six raies; je n'hésite pas à l'attribuer à ce prince, à cause de la grande ressemblance qu'il y a

[1] *Opere Laud.*; tom. I, pag. 60.
[2] Promis, *Op. Laud.*; tom. II, pl. n° 3.

entre les caractères des légendes des deniers de Humbert II, déjà publiés [1], et les caractères du nôtre.

HUMBERT III.

Cette ressemblance des lettres de la légende m'a autorisé à assigner à Humbert III la monnaie sécusine suivante. (Voyez le *fac-simile*, pl. n° 2.)

Avers. Une croix accompagnée de deux globules ; *lég.* VMBERTVS entre deux grenetis réguliers et délicats.

Revers. Une fleur à six pétales ; *lég.* SECVSIA entre deux grenetis ; arg.

Cette pièce appartient à la collection que j'ai commencée depuis plusieurs années avec mes frères, elle est unique ; je ne puis en donner le poids parce qu'il en manque un morceau qui a été brisé.

J'ajoute encore aux raisons qui m'ont déterminé à considérer cette monnaie comme une monnaie de Humbert III, le fort relief et la régularité des types et de la légende, ainsi que le type lui-même du revers qui est celui du seul denier connu de ce prince [2], type qui est souvent reproduit chez ses successeurs, mais que l'on n'a jamais rencontré chez les comtes qui l'ont précédé.

AMÉDÉE VI.

Je signalerai d'abord une variété du blanc douzain frappé par ce prince à Chambéry, ensuite d'ordonnance du 3 juin 1349, sur le revers duquel on voit douze glo-

[1] Promis, *Op. Laud.*; tom. II, pl. n^os^ 1, 2, 3, 4.
[2] Promis, Pl. I, n° 1.

bules.[1] Cette pièce, qui appartient au Musée de Chambéry, est à fleur de coin. On voit distinctement sur le diadême de la tête qui est à l'avers trois étoiles placées une au milieu et deux aux extrémités. Au revers, les mots ITALIA et MARCHO sont séparés par deux petites étoiles, et entre l'H et l'O du dernier de ces mots se trouve un signe d'abréviation triangulaire.[2]

Le Musée de Chambéry possède une pièce d'Amédée VI qui est inédite, c'est un blanc écucellé dont je donne le dessin (Planche n° 3).

Sur la face :

Un A gothique accompagné de quatre molettes d'éperon à cinq raies[3], le tout dans un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées ; *lég.* † MEDEVS COMES entre deux grenetis ; les deux mots de la légende sont suivis chacun de deux petites molettes d'éperon.

Revers. L'écu de Savoie dans un double contour composé de trois demi-circonférences et de trois angles alternativement aboutés ; *lég.* † MONT *(moneta)* SABAVDIE. Chaque mot est suivi de deux molettes d'éperon ; arg. P. 1 den. 16 gr.

[1] Promis, vol. I, *in fine ;* le dessin est dans la troisième Planche complémentaire, n° 2.

[2] Peut-être est-ce le même douzain que celui publié par M. Promis, sur lequel le graveur aura fait des omissions.

[3] Les molettes d'éperons sont des signes héraldiques que l'on voit souvent sur les armoiries. Le P. Philibert Monet nous l'apprend dans son traité de l'*Origine et Pratique des Armoiries*. Lyon, Claude Landry, 1631 ; in-4°, pag. 122.

On les voit surtout sur les armes des anciens chevaliers ; l'usage en est venu de ce que l'on mettait les éperons aux jeunes hommes et aux écuyers que l'on créait chevaliers.

Amédée VI est le premier prince de Savoie, de son nom, qui en ait mis sur ses monnaies. On en voit encore sur celle d'Edouard, d'Aimon et d'Amé VII.

Il y a un signe d'abréviation sur le premier mot de la légende du revers MONT, qui est souvent rencontré en numismatique comme l'abrégé de *moneta*. C'est la première fois que cette légende *moneta sabaudiæ* paraît sur une monnaie de nos souverains. Elle me fait présumer que ce blanc a été frappé en Savoie de la même manière que les monnaies frappées en Piémont portent la légende *Pedemontensis* au revers. [1]

Pour montrer que cette pièce doit être attribuée au comte Amédée VI, j'ai comparé ses types avec les types de celles de nos comtes déjà éditées. Il est résulté de cette comparaison, que les deux seules monnaies des comtes de Savoie auxquelles la nôtre ressemble pour les types, sont celles d'Amédée VI, [2] et de son prédécesseur immédiat Aimon [3], qu'elle n'appartient ni à Amédée IV, ni à Amédée V, dont les types diffèrent totalement des siens, et qu'Amédée VI est le premier comte de ce nom sur les monnaies duquel on a vu jusqu'à présent l'écu de Savoie, les molettes d'éperons et la lettre A son initiale, pour type principal. [4] Il en est résulté encore que le contour qui environne l'écu au revers de notre blanc, n'a jamais été employé que par Amédée VI et par le prince Aimon. Cette combinaison d'angles et demi-circonférences, alternativement aboutés au nombre de trois, est tellement particulière au comte Vert, que parmi les sceaux de nos princes, publiés par MM. Cibrario et Promis [5], on ne la

[1] Promis, Pl. II : Amé V, n° 1.
[2] Id. Pl. III, n° 5.
[3] id. Pl. III, n° 3.
[4] Avant lui, Aimon seul l'a fait, et auparavant, Edouard a employé pour type du revers l'A final du mot SABAUDIA.
[5] *Sigilli de' Principi di Savoia*; Turin, imp. Roy., 1834.

retrouve que sur un seul, et ce sceau qui pend à un titre conservé aux archives d'état de Lausanne, est un de ceux d'Amédée VI.[1] Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai regardé la pièce qui nous occupe comme frappée par ce comte.

On a trouvé en Savoie plusieurs deniers fort écucellés qui sont une variété de celui d'Amédée le Vert, dont M. Promis a donné le dessin n° 6. Comme lui, il pèse constamment 21 grains, bien qu'il soit d'un module plus petit. Je vais le décrire :

Avers. Un A gothique accompagné de quatre fleurs à six pétales trilobées ; *lég.* † COMES . DE . SABAVDIE entre deux grenetis.

Revers. L'écu de Savoie accompagné de quatre petites roses ; *lég.* IN . ITALIA . MARCHIO . ; arg. très allié. P. 21 grains (Pl. n° 4).

Les mots des légendes sont séparés par deux petites étoiles à cinq raies.

Je dois encore mentionner une obole de ce prince ; elle est semblable presque en tout au n° 3 de M. Promis, elle n'en diffère que par le poids qui est de 1 den. 8 gr. seulement au lieu de 1 den. 14 gr., et par le signe monétaire qui est placé au revers entre les mots ITAL. et MAR. ; au lieu de deux petits cercles disposés l'un au-dessus de l'autre, le signe qui est sur notre obole consiste en deux objets qui ressemblent à des cuillers et qui sont passés en sautoirs. On trouve cette marque sur d'autres monnaies de Savoie découvertes au pays ; on la verra plus bas sur un quart de gros d'Amédée VIII (Pl. n° 5) ; jusqu'à ce moment on ne la connaissait pas.

[1] Page 159, dessin n° 77.

AMÉDÉE VIII.

Avant 1416, lorsque Amédée VIII était encore comte de Savoie, ce souverain fit frapper différentes fois des quarts de gros qui sont encore inédits.[1] En voilà un qui est semblable, pour le type, à celui battu plus tard par Amédée devenu duc.[2]

A la face :

Le mot FERT séparé par un lac d'amour posé perpendiculairement ; *lég.* † AMEDEVS . COM . SABAUDIE . entre grenetis.

Au revers :

La croix trèflée de saint Maurice ; *lég.* † IN . ITALIA . MARCHIO . ; arg. P. 1 den. 4 gr. (Pl. n° 5).

On retrouve au revers après ITALIA le signe monétaire dont j'ai déjà signalé la présence sur une obole d'Amédée VI, et sur la face on voit le mot COM *(comes)* remplacer le DVX de la monnaie ducale au même type. Il faut encore remarquer dans les légendes de notre quart de gros la disposition singulière des M qui sont toutes renversées, ce qu'indique la position des jambages intérieurs.

En parlant du quart ducal qu'il publie, M. Promis nous apprend qu'il a été frappé par le maître des monnaies de Turin, Martinet Mercier de Chieri, en 1419 ou 1420, et pour le distinguer de ceux aux mêmes types, sortis des ateliers de Nion et de Chambéry, il fut ordonné

[1] Promis, Pl. I, 449.

[2] Id. Pl. VI, n° 16.

d'y mettre une marguerite pour signe monétaire. [1] On connaît un quart du duc Louis d'un type identique. [2] Ces faits et la présence du mot FERT qui n'a pas paru sur les monnaies des prédécesseurs d'Amédée VIII, sont les motifs pour lesquels j'ai dû lui attribuer la pièce que je viens de faire connaître ; elle est dans les cartons du Musée de Chambéry. J'en possède une d'un coin différent.

Je me propose de décrire, dans un second Mémoire, les monnaies ducales inédites, ainsi que des mereaux de nos princes et de nos églises.

[1] Promis, t. I, p. 117.
[2] Id. Pl. complémentaire II, n° 4.

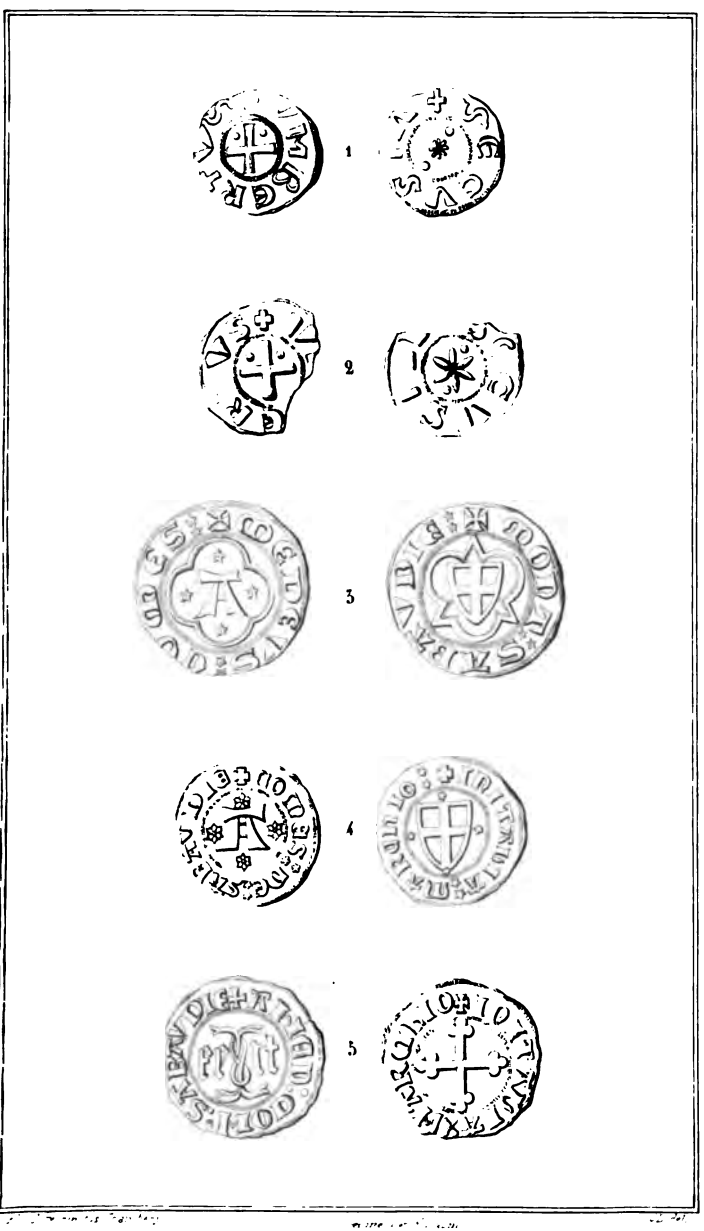

Monnaies de Savoie

DE

L'ORGANISATION MILITAIRE

AU MOYEN-AGE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR M. LÉON MÉNABRÉA.

En lisant les chroniques du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles, on est loin de se former une idée exacte de ce qu'étaient les armées féodales ; on s'imagine généralement qu'elles se composaient d'un plus ou moins grand nombre de combattants, marchant presque sans tactique, sans ordre, ne respirant, les uns que le pillage, les autres que la gloire chevaleresque, et se ruant sur l'ennemi comme feraient des aigles sur leurs proies. On ne soupçonne pas même qu'il pût exister chez elles ombre d'administration financière ; on se les figure semblables à ces tourbillons que le vent dissipe aussi vite qu'il les amoncèle. C'est là qu'est l'erreur ; c'est là du moins qu'est l'erreur commune.

Pour contribuer à détruire cette préoccupation, j'ai choisi parmi les faits encore inédits de l'histoire de la Savoie, deux événements importants : le siége du château de Corbières par le comte Amé V, en 1321, et l'occupation du Faucigny par le Comte-Vert, en 1355.

C'est dans la précieuse comptabilité des anciens trésoriers de guerre, existante à Turin, aux archives de la Chambre des Comptes, que j'ai puisé les éléments de ce travail. En parcourant ces documents curieux, on saisit en quelque sorte le moyen-âge sur le fait ; ici la poésie du récit n'est que le résultat de l'exactitude des chiffres.

Aux deux notices que je viens d'indiquer, j'en ajouterai une troisième, où l'on trouvera des détails sur la nature des machines de jet employées avant l'introduction des armes à feu.

PREMIÈRE NOTICE.

SIÉGE DU CHATEAU DE CORBIÈRES, PAR AMÉ V, COMTE DE SAVOIE.

Parmi les hauts faits du comte Amé V, surnommé *le Grand*, le siége du château de Corbières, qui, au dire d'une chronique contemporaine, dura cinq semaines et trois jours, est assurément un des plus remarquables. En 1321, ce prince, après avoir puni le dauphin Guigues VIII de ses perfidies, après lui avoir enlevé, entre autres, la place importante de Saint-Germain-d'Ambérieux, en Bugey, voulut tirer aussi vengeance d'Amé III, comte de

Genève, qui s'était comporté à son égard en feudataire déloyal, et résolut de lui ôter de vive force une des meilleures forteresses du pays de Gex. Tous les détails de cette entreprise, notamment ceux qui se rapportent à la partie matérielle de l'expédition, sont consignés dans le compte de Guillaume de Châtillon, commencé le 17 novembre 1321 et fini le 28 décembre suivant. Je vais en essayer l'analyse.

Personne n'ignore qu'au moyen-âge il n'existait nulle part de troupes permanentes, et que les armées ne se formaient jamais que pour le besoin du moment. Aussitôt que le cas de guerre arrivait, on envoyait aux vassaux nobles et non nobles des messagers chargés de leur notifier l'ordre de se rendre, à jour fixe, dans le lieu où devait s'effectuer le départ des cavalcades. Là se trouvaient les maréchaux, en présence de qui chaque homme d'armes se soumettait à la formalité de la montre. On appelait montre *(monstra, mostra)* l'exhibition que le nouveau-venu faisait de ce qui constituait son adoubement, son équipement. Chevaux, harnais, lances, épées, heaumes, hauberts, tout était minutieusement examiné, estimé, décrit, inventorié. Ces inventaires, consignés sur des carnets *ad hoc*, servaient ensuite à déterminer le montant des dommages dus à ceux qui disaient avoir éprouvé des pertes.

Lorsqu'Amé V eut décidé d'aller mettre le siége devant le château de Corbières, il fit principalement appel à la noblesse du pays de Vaud, du Vallais, du Val-d'Aoste, du Chablais et du Bugey, c'est-à-dire aux feudataires les plus voisins de la place qu'il se proposait d'emporter. Le document où je puise les matériaux de ce mémoire contient le tableau nominatif de tous ces

seigneurs ; ils sont au nombre de 350, parmi lesquels on remarque plusieurs bannerets, tels que Rodolphe de Neuchâtel, Richard d'Oron, Pierre de Gruyères, Louis de Cossonnay, Mermet de Blonay, Richard de Vufflens, Pierre de la Beaume, Jean de Villars, Guillaume de Pontverre, Jean de la Tour, Henri de Rarogne, Jacquet de Quart.

Ces bannerets prenaient, qui dix, qui douze, qui quatorze sols de Vienne par jour. Le salaire journalier des autres gens-d'armes était réglé ainsi que suit : à tout homme ayant un cheval et un roncin, cinq sols ; à tout homme ayant un coursier, trois sols. Vingt deniers de Vienne correspondaient alors à un denier gros tournois : le denier gros tournois pouvait valoir 2 francs 18 centim. et 60 millièmes de notre monnaie, par relation au prix du blé ; ce qui donne, pour le sol de Vienne lyonnais, qui est celui dont il s'agit ici, 1 franc 31 centimes et 16 millièmes. Quant à la distinction des chevaux en grands chevaux ou chevaux de bataille, coursiers ou chevaux de course, et roncins ou chevaux de voyage, on la trouve assez généralement établie à cette époque dans notre pays ; cependant on confondait parfois le coursier avec le grand cheval. La dépense totale des bannerets et gens d'armes qui intervinrent au siége du château de Corbières fut de 3,468 livres et 18 sous de Vienne, près de cent mille francs.

Outre les seigneurs dont j'ai parlé, l'armée d'Amé V comptait quarante arbalétriers à pied, salariés chacun à raison d'un denier gros tournois par jour, et deux arbalétriers à cheval, à qui l'on donnait le double. Ces arbalétriers, venus de Berne, faisaient d'ordinaire la garde autour des engins, des couillards, des truies et autres

machines de guerre, et lorsqu'ils y passaient la nuit on leur accordait une indemnité.

Venaient ensuite les clients *(clientes)* ou gens des communes; c'est le pays de Vaud qui les fournit; en voici l'énumération:

Moudon, 565; — Romont, 500; — Roue, 300; — Les Clefs, 256; — Yverdon, 562; — Morges, 337; — Mont, 214; — Prangins et Nyon, 280; — Neuchâtel, 200; — Belmont, 300; — Payerne, 60; — Morat, 42; — Tour-de-Peil, 37; — Chastel, 56. — Total 3,709.

Tous ces combattants, armés irrégulièrement, ou plutôt à moitié armés, marchaient sous les bannières de leurs communes respectives; ils recevaient une paie qui variait suivant le lieu d'où ils étaient partis. Ceux de Moudon, de Romont, de Roue, des Clefs, d'Yverdon, de Chastel et de Tour-de-Peil, prenaient six deniers genevois par jour; ceux de Morges, de Mont, de Prangins et de Nyon, huit; ceux de Neuchâtel, de Belmont, de Payerne et de Morat, dix.

Douze deniers et demi de Genève équivalaient, en ce temps-là, à un denier gros tournois; le denier de Genève faisait donc environ 18 centimes et 20 millièmes de notre monnaie.

Mais comme, en vertu des franchises octroyées aux villes, les habitants de ces mêmes villes ne pouvaient être retenus au service militaire que pendant un laps de temps très court, il fallait, passé ce terme, les payer plus cher, afin de les décider à rester.

Choisissons l'exemple des clients de Moudon.

Ils sont au nombre de 565.

Du 23 au 25 novembre, ils prennent six deniers.

Du 25 au 27, huit deniers.

Du 27 novembre au 6 décembre, dix deniers. — La plupart alors ont déjà disparu ; il n'en reste que cent.

Le 7 décembre, il n'en reste que soixante-et-dix.

Neuf jours après, il n'en reste que onze avec le ménétrier ou joueur de sambuque, qui les accompagne ; le taux du salaire est toujours de dix deniers.

Des particularités absolument semblables se reproduisent aux articles qui concernent les clients des autres localités.

A la suite des gens des communes, on trouve mentionnés quatre chirurgiens (*silorgici*) rétribués à raison de quatre sols de Vienne par jour, pour chacun d'eux et un valet (*pro se et valleto*). Ce sont maître Hugon et maître Etienne, de Chambéry ; maître Pierre, de Saint-Maurice, et maître Gallican-le-Lombard.

Les sommes employées au paiement des arbalétriers, des clients et des chirurgiens, forment dans le compte du trésorier les trois totaux ci-après :

50 sols et 4 deniers gros tournois.

1,287 livres 19 sous et 7 deniers de Genève.

22 livres viennoises.

Le tout faisant en monnaie actuelle plus de 58,000 fr.

Nous arrivons à la partie essentielle de ce mémoire, celle qui concerne, à proprement parler, le siége de la place et les travaux occasionnés par cette entreprise.

Il faudrait de longues pages pour décrire l'immense variété des machines qui, avant l'invention de la poudre, étaient employées à abattre ou à escalader les murailles, et à porter la terreur parmi les assiégés. La première catégorie se composait de machines connues sous la dénomination générique d'engins (*ingenia*), lesquelles

jetaient de grosses pierres et souvent même des quartiers de roc, au dire de quelques chroniqueurs, et comprenaient les nombreuses familles des couillards, des carabuges, des truies, des mangonneaux, des fondèfles, des bricolles, des volants, des trébuchets, des pierriers, des perdriaux, des mauvoisins, etc. Dans la seconde, on comptait ces autres machines au large ventre, couvertes de gros cuirs et appelées vignes, ou chats, que l'on approchait des remparts, et où les assiégeants se plaçaient afin de pouvoir creuser des mines ou mettre en jeu le bélier. A la troisième appartenaient ces énormes tours roulantes dites bastilles ou beffrois, qui s'élevaient parfois à une hauteur supérieure à celle des murs, et d'où l'on faisait pleuvoir sur les ennemis une grêle de projectiles. Je ne parle pas maintenant des manteaux *(mantelli)*, grands pavois en bois qui servaient à protéger les engins, à masquer les arbalètes à tour et les espringalles, à abriter les gens de trait; je ne parle pas des échelles, dont la forme variait presque à l'infini, et qui, en de certaines occasions, devaient offrir accès à quatre hommes de front; je ne parle pas enfin de ces inventions compliquées, où tout se trouvait en quelque sorte réuni, espèces de forteresses ambulantes dues à l'étonnante fécondité des ingénieurs de ce temps-là. Je passe aux spécialités qui se rapportent au siége du château de Corbières.

Les comptes de Guillaume de Châtillon mentionnent d'abord 17 livres genevoises dépensées pour payer le loyer de quatorze barques munies chacune de neuf rameurs, chaque rameur prenant huit deniers par jour, et le frêt de chaque barque coûtant pareille somme; lesdites barques employées à transporter d'Evian à Ge-

nève et à Versoy, le fût de plusieurs engins, truies, chats, beffrois, manteaux et échelles nécessaires à l'expédition.

Plus, 54 sols genevois pour le loyer de deux bateaux portant chacun dix mariniers, et destinés au voiturage d'une quantité considérable de ferrailles, de chanvre, de cordes, de cuirs, de suif, de graisse, de chandelles et autres accessoires. Sur ces bateaux, ou plutôt sur ces galères qui voguaient à voiles et à rames, furent embarqués un certain nombre de fâvres ou ferrandiers, d'artilleurs et de cordiers.

Plus, 30 sols pour le loyer de deux autres bateaux gréés et manœuvrés comme les précédents, et sur lesquels on entassa toutes les pièces d'un grand beffroi qui devait être dressé devant la place.

Lorsque les engins dont je viens de parler arrivèrent à Versoy, il se trouva là un ingénieur en chef nommé Bret, qui, assisté d'ingénieurs subalternes, les examina soigneusement, et indiqua les réparations qu'il fallait y faire.

Dans l'intervalle, des forges s'étant établies dans le même lieu ou aux environs, des légions d'ouvriers se mirent à y fabriquer force carreaux d'arbalètes, force crocs, pieds-de-chèvre et épieux, et à préparer en général tous les instruments que les éventualités pouvaient rendre utiles.

Ailleurs, des compagnies de charpentiers s'occupèrent à construire de nouveaux engins ou à réparer les anciens; le marteau et la hache retentissaient de toutes parts.

Ces travaux achevés, il fallut songer au transport des machines depuis Versoy et Genève, jusque sous les murs du château de Corbières; on y employa plus de trois

cent soixante et dix voyages faits avec de gros chariots attelés de bœufs, de mules, de cavales et de roncins.

Parmi les munitions de guerre qu'on dut se procurer en ces circonstances, outre celles qui venaient d'Evian, je trouve portés en ligne de compte une masse énorme de cordes achetées à divers prix, je ne sais combien de quintaux de graisse ou de suif, 28,000 chandelles et 94 lanternes, destinées, selon toute apparence, à l'éclairage du camp, ou peut-être aussi à quelque attaque nocturne; je trouve encore 15,100 fers de carreaux d'arbalètes, payés 35 sols genevois le mille, et 6,420 carreaux empennés, valant 41 sols et 8 deniers le mille; plus, 11 douzaines de parchemins pour empenner lesdits carreaux, et le salaire de trois artilleurs employés à cette opération.

Voici maintenant l'énumération des machines qui furent amenées au pied du château :

Une truie venue de Gex, appelée la truie de Gex *(troia de Getz)*.

Une truie venue de Genève, appelée la truie de Genève *(troia de Gebennis)*.

Une truie venue de Villeneuve, appelée la truie de Villeneuve *(troia de Villanova)*.

Une truie appelée la truie du seigneur Pierre de Longecombe *(troia domini Petri de Longacomba)*.

Un grand engin fabriqué par maître Jean de Monthey *(ingenium magistri Johannis de Monthey)*.

Un autre grand engin fabriqué par maître Gauthier *(ingenium magistri Galterii)*.

Un engin de force médiocre, fabriqué par maître Michel de Benevis *(ingenium magistri Michaelis de Benevis)*.

Un autre engin de force médiocre, fabriqué par maître Jaquet Malliet *(ingenium magistri Jaqueti Mallieti)*.

Un cinquième engin apporté de Gex, appelé engin de Gex *(ingenium de Getz)*.

Un chat pour les mineurs *(catus minatorum)*.

Un chat pour le bélier *(catus borre)*.

Un grand beffroi *(magnum berfredum)*.

Un petit beffroi *(parvum berfredum)*.

Un certain nombre d'échelles *(scale)*.

Un certain nombre de grosses arbalètes à tour ou à corne *(baliste de cornu)*.

Un certain nombre d'espringalles *(expringalle)*.

Un certain nombre de manteaux pour couvrir les engins, les arbalètes et les espringalles, et pour protéger les mineurs.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, les truies et les engins lançaient des pierres; les arbalètes à tour projetaient de gros dards carrés appelés carreaux; les espringalles se chargeaient indifféremment de pierres, de dards simples, de dards enflammés, etc.

L'extraction et la taille des pierres destinées aux truies et engins occupent, dans le compte du trésorier Guillaume de Chatillon, une place importante. On ouvrit une carrière proche du camp; une quantité considérable d'ouvriers y furent envoyés; ils en tirèrent plusieurs milliers de grosses pierres qu'ils taillèrent en forme de gros boulets, et transportèrent ensuite auprès des machines: ce transport exigea plus de mille voyages faits avec des charriots attelés de bêtes de somme, bœufs, mulets ou chevaux.

On se servait au moyen-âge du principe du levier et du contrepoids comme agent moteur des grosses armes neuroballistiques; on obtenait souvent par ce moyen des effets extraordinaires; le projectile se mettait dans une

forte poche en cuir appelée fonde ou fronde de l'engin *(fonda, fronda ingenii)*. Or, je trouve qu'au siége dont je fais l'histoire, on acheta, pour ces frondes, soixante et treize cuirs rouges, de la valeur en tout de 52 liv. 2 sols et 5 deniers de Genève, et tente-neuf peaux blanches arrivant au prix total de 5 liv. 14 sols et 6 deniers. Trente-deux couseurs, outre un couseur en chef rétribué à raison de douze deniers par jour, sans compter sa nourriture, furent employés à ce travail.

Le chat *(catus)* était une cage ambulante que l'on poussait au pied des remparts ; on établissait dans son intérieur le bélier et les mineurs. Il paraît que les deux chats qu'Amé V fit conduire au siége du château de Corbières avaient des dimensions colossales ; la couverture de chacun d'eux exigea près de cinquante peaux de bœufs crues et saignantes ; cela formait un abri impénétrable.

Dans l'un de ces chats on logea les mineurs, et dans l'autre on accrocha le bélier.

Les maîtres mineurs, au nombre de huit, venaient de la Suisse-Allemande ; ils creusèrent sous les portes de la forteresse une mine profonde où ils entassèrent de la poix, du souffre et de vieux quartiers de lard *(bacones)* apportés de Genève, puis ils y mirent le feu. Pour amener le premier chat auprès des murailles, on pratiqua une tranchée qui fut faite par les gens des communes.

Quant au bélier ou bourre *(borra)* qui faisait partie du second chat, il fut manœuvré par les clients de Moudon et de Romont ; cet instrument consistait en une grosse poutre à tête d'airain dont on frappait horizontalement de grands coups contre les murs de la place.

Dépense totale du chat-aux-mineurs : 108 liv. 9 sols et

10 deniers genevois ; 13 liv. 11 sols et 11 deniers gros tournois.

Dépense totale du chat-au-bélier : 64 liv. et 15 sols genevois ; 77 sols et 10 deniers gros tournois.

J'arrive à ce qui concerne les deux beffrois. Il paraît que c'est principalement à l'attaque de la plus haute tour du château qu'on employa ces énormes machines garnies d'hommes de guerre lançant des projectiles destructeurs, et ayant à leur disposition des crampons, des échelles et des ponts volants. Il fallut cent clients pour traîner l'une de ces bastilles roulantes jusqu'au lieu de sa destination.

Chacun des engins que je viens d'énumérer était placé sous les ordres d'un capitaine ou gouverneur expérimenté et intrépide qui en dirigeait les mouvements. Le compte de Guillaume de Chatillon nous a conservé les noms de ces personnages, qui appartenaient presque tous à d'anciennes et nobles familles.

Truie de Gex : gouverneur, Jean de Bagnol.

Truie de Genève : gouverneur, Jacques de Bordeau.

Truie de Villeneuve : gouverneur, Antoine Girod de Villeneuve.

Truie du seigneur Pierre de Longecombe : gouverneur, Guigues de Saint-Apre.

Engin de maître Jean de Monthey : gouverneur, maître Jean de Monthey lui-même.

Engin de maître Gauthier : Jean Reynard, châtelain de Chillon.

Engin de Michel de Benevis : gouverneur, Rolet Tavel.

Engin de Jacques Mallet : gouverneur, Raymond d'Alinge.

Engin de Gex : gouverneur, Conon de Chastenay.

Chat-aux-mineurs : gouverneur, Jean de Blonay.

Chat-au-bélier : gouverneur, Mermet d'Arbignon.

Grand beffroi : gouverneur, Jacques de Bordeau, déjà nommé.

Petit beffroi : .....

Espringalles : recteurs, Guy de Saix et Jean de Marin.

Arbalètes à tour : recteur, Jean de Rougemont.

Ces capitaines, gouverneurs, régents ou recteurs, prenaient tous un salaire proportionné à l'importance de leur emploi respectif. Ils obéissaient au jeune prince Aymon de Savoie, fils cadet du comte Amé V.

Avec de tels hommes, le château de Corbières, bien que défendu courageusement, ne pouvait résister ; il fut pris le 27 décembre de l'année 1321, après cinq semaines et trois jours de siége.

Dépenses relatives à la construction, à la réparation, au transport et à la mise en jeu des machines, ainsi qu'à l'achat des munitions de guerre : 1,730 liv. 15 sols et 5 deniers genevois ; 50 liv. 12 sols et 9 deniers gros tournois ; en monnaie actuelle, plus de cent mille francs.

Sommes payées à l'occasion de l'expédition dont il s'agit par le trésorier de guerre Guillaume de Chatillon : 3,490 liv. et 17 sols de Vienne ; 3,018 liv. et 15 sols de Genève ; 63 liv. 7 sols et 1 denier gros tournois ; lesdites sommes faisant en monnaie moderne les trois totaux ci-après :

91,572 fr.
131,859
33,238

Total général..... 256,669 fr.

Pour être parfaitement exact, il faudrait pouvoir ajouter à ces chiffres le montant des dépenses faites par le

comte Amé V lorsqu'il dirigeait ce siége en personne, ainsi que par son fils le prince Aymon qui l'accompagnait, et les gens de leur hôtel.

SECONDE NOTICE.

OCCUPATION DU FAUCIGNY PAR LE COMTE-VERT.

La maison de Savoie possédait jadis en Viennois des terres considérables ; les châteaux de Septème, de Saint-Georges-d'Espéranche, de Saint-Jean-de-Bournay, de Falavier, de Vulpillière, de St-Symphorien, de Chabouz, de Bocsozel, de Jonnages, etc., étaient sa propriété. Elle comptait dans le cœur même du Dauphiné de nombreux vassaux, et causait ainsi de continuelles inquiétudes aux dauphins de Vienne, qui avaient bien de la peine à se défendre contre ses continuelles agressions.

D'autre part, les dauphins, maîtres du Faucigny et de la châtellenie d'Hermance, en Chablais, sur les bords du lac de Genève, ne laissaient pas que de donner, de ce côté-là, beaucoup de souci à leurs adversaires.

En 1349, le dauphin Humbert II céda ses états au roi de France.

Amé VI, comte de Savoie, surnommé le Comte-Vert, comprit en politique habile combien il lui importait d'éloigner tout motif de querelle, tout sujet de discussion avec son nouveau voisin : il proposa l'échange du Faucigny contre ce qui lui appartenait en Viennois.

Cet échange fut conclu le 5 janvier 1354.

A peine signé, l'on s'aperçut que la France y perdait énormément, et que le subtil Savoyard remportait tout l'honneur, et qui mieux est, tout le bénéfice de cette négociation.

Ecoutons là-dessus Mathieu Thomassin, qui, moins d'un siècle après, écrivait son *Registre dalphinal*, par les ordres du dauphin, qui fut plus tard le célèbre Louis XI. Ce précieux ouvrage fait partie des manuscrits de la bibliothèque publique de Grenoble.

Messire Aymé, conte de Savoye, appelé le Conte-Vert, voyant qu'on luy avoit baillé fort et puissant adversaire, et que, pour le temps advenir, luy ne ses successeurs ne pouvoient esperer de résister à la France, se prouposa d'y pourveoir; et profitant des grandes tribulations du royaulme, procura par divers moyens, promesses et corruptions, de tirer à luy plusieurs gens et officiers par l'entremise desquelx furent faicts les eschanges et permutations qui s'ensuyvent.

Le chroniqueur transcrit ici le texte de l'acte, puis il continue : *Esdictz eschanges, monseigneur le daulphin et messeigneurs ses successeurs se trouverent grandement grévez, car ce qui fut baillé audict conte valoit, chascun an, XXV mille florins d'or, saulf le plus, et ce qui fut baillé du costé de Savoye ne valoit pour lors, chascun an, que mil V cens florins, et aujourd'hui vault moins. Et aultres lésions y a, qui seroient trop longues à reciter, que l'on pourra mettre en avant quand besoing sera.*

La mauvaise humeur, le fiel, percent à travers ce peu de mots. Qu'importe ? le pacte était irrévocable.

Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que, lorsque le Comte-Vert crut aller prendre possession du Faucigny, la population de cette province se leva en masse et lui opposa une sérieuse résistance. Vainement le prince

essaya de démontrer aux rebelles la folie d'une pareille conduite, force lui fut de recourir à la voie des armes. Je vais faire connaître, d'après les comptes d'Aymon de Challant et de Nicod François, trésoriers de guerre, les détails des deux expéditions que nécessita la réduction des redoutables montagnards à l'obéissance de la maison de Savoie.

Le Faucigny n'avait pas tout-à-fait alors les mêmes limites qu'aujourd'hui. Il se composait de dix châtellenies, savoir : Faucigny, Bonneville, Cluses, Sallanches, Bonne, Flumet, Samoëns, Châtillon, Montjoie et Crêt-d'Oz. Le mandement d'Hermance, bien que situé au bord du Léman, et enclavé dans des possessions étrangères, figurait parmi les dépendances féodales de ce pays.

Quoique le comte de Valentinois, gouverneur-général du Dauphiné, eût, immédiatement après le traité d'échange, ordonné aux Faucignerans de passer acte de soumission au comte de Savoie, ils ne firent aucun cas de cette injonction ; loin de là, ils hâtèrent leurs préparatifs de guerre et finirent par prendre une attitude des plus menaçantes. Disons que le comte de Genève les soutenait ouvertement, et qu'ils comptaient sur l'appui secret du roi de France et du duc de Bourgogne.

Voyant que les moyens de persuasion n'aboutissaient à rien, le Comte-Vert résolut d'en venir aux voies extrêmes.

Les documents qui me servent de guide mentionnent d'abord un nombre considérable de messagers envoyés à la hâte dans toutes les provinces de la Savoie, et jusqu'en Italie et en Allemagne, pour signifier aux grands vassaux, aux syndics des bonnes villes, aux baillis et

aux châtelains, les ordres du prince concernant l'expédition ; cela s'appelait la notification des cavalcades *(notificatio cavalcatarum)*.

En attendant que l'armée se formât, ce qui devait prendre nécessairement beaucoup de temps, des explorateurs dirigés vers les principaux points du pays rebelle, cherchaient à bien reconnaître les positions de l'ennemi, à étudier son plan de défense, à s'enquérir de l'état de ses forces, de la nature de ses ressources.

Enfin l'on put commencer les opérations.

Former aussi exactement que possible le blocus de la contrée, voilà ce qu'il fallait tâcher de faire avant tout. Et en effet, plusieurs articles des comptes précédemment cités nous apprennent qu'on établit des gardes sur chacun des nombreux passages des vallées de Flumet, de Beaufort, de St-Maurice-en-Tarentaise, de Courmayeur, de Martigny, d'Abondance et de St-Jean-d'Aulps. En s'aidant d'une carte, le lecteur peut voir qu'en interceptant ces cols, on enserrait la plus grande partie du Faucigny dans un vaste demi-cercle ayant son ouverture tournée au couchant. De ce côté-là on ne pouvait, à la vérité, clorre directement les issues, car on avait entre soi et le pays ennemi les états du comte de Genevois ; mais on remédia à cet inconvénient en tenant bloquées les terres de ce prince elles-mêmes, c'est-à-dire en échelonnant des troupes tout le long du Rhône, depuis le pont d'Arlod jusqu'à Seyssel, et en plaçant de bonnes garnisons à Chanaz, Albens, Cusy, Châtelard-en-Bauges, Conflans, Ugines et Faverges. On ne se contenta pas de ces précautions ; des barrières furent jetées sur toutes les routes et sentiers du Jura, et notamment à Châtillon-en-Michaille, à St-Cergues, à Gex, à St-Claude, afin de repousser

tous les convois de sel, de fer et de victuailles qui auraient pu venir de la Bourgogne et être adressés aux révoltés.

Examinons maintenant de quels éléments se compose l'armée d'invasion.

C'est à Genève que le Comte-Vert a établi son quartier-général ; la campagne s'ouvre en mars 1355.

Les hommes d'armes *(gentes armorum)* se présentent les premiers. On donnait ce nom aux vassaux de noble race, montés sur des coursiers ou sur de grands chevaux de bataille, et couverts de fer de la tête aux pieds.

Parmi ces vassaux, les uns venaient seuls ou accompagnés de quelques frères d'armes ; les autres, précédés d'un pennon ou étendard, conduisaient avec eux une quantité plus ou moins considérable d'arrière-vassaux armés aussi de toutes pièces : ceux-ci formaient la cathégorie des bannerets ; ceux-là celle des bacheliers.

Tout homme d'arme, quelle que fût du reste sa fortune, pouvait aspirer à la dignité de chevalier *(militia)*, car cette éminente distinction était la récompense exclusive de la loyauté et de la valeur ; les deux classes des bannerets et des bacheliers offraient donc, proportion gardée, un nombre à peu près égal de chevaliers *(milites)* ; de là les qualifications de *milites bannereti* et de *milites bachalarii* employées à chaque instant.

On appelait écuyers *(scutiferi)* les individus qui s'attachaient à la personne d'un chevalier ou d'un haut baron, soit afin de mieux apprendre le métier de la guerre, soit à cause de la médiocrité de leurs ressources.

Parmi les hommes d'armes accourus sous les drapeaux du Comte-Vert je remarque les noms les plus illustres de la Savoie, du Chablais, du Bugey, de la Bresse, du pays de Vaud. J'y trouve, par exemple, le sire de

Villars, chevalier banneret, ayant sous sa bannière cent-vingt-sept hommes d'armes y compris quinze chevaliers bacheliers ; le sire de Grandson, chevalier banneret, ayant sous sa bannière vingt-quatre hommes d'armes, y compris un chevalier bachelier ; le sire de la Balme, chevalier bachelier, ayant sous sa bannière vingt-trois hommes d'armes, y compris trois chevaliers bacheliers ; le sire de Varax, chevalier banneret, ayant sous sa bannière vingt-cinq hommes d'armes, y compris un chevalier bachelier ; le bâtard de Savoie, Humbert, sire de Hautvillars et des Molettes, chevalier banneret, ayant sous sa bannière seize hommes d'armes ; les sires de Challant, de Viry, de Chatillon, d'Apremont, etc., etc., tous chevaliers bannerets, conduisant avec eux qui six, qui huit, qui dix, qui douze combattants.

Il y a plus, une foule de seigneurs, non bannerets et conséquemment simples bacheliers, toutefois vassaux immédiats du prince, marchaient à la suite des baillis, qui étaient, comme on sait, des officiers préposés à la surveillance militaire des provinces. Ainsi, Jean de Blonay, bailli de Vaud, tenait sous ses ordres cent-vingt-deux hommes d'armes ; Arnaud d'Aigremont, son lieutenant, en avait dix-sept ; le sire de la Sarraz, bailli de Chablais, commandait à cent-dix-huit cavaliers de son bailliage, et à cent autres venus des pays voisins, etc.

Outre les feudataires nobles ci-dessus désignés, on comptait dans l'armée du comte de Savoie un certain nombre de gens à cheval fournis par les villes et les bourgs. En voici l'énumération :

Chambéry, 30 ; — Montmélian, 12 ; — Aiguebelle, 10 ; — Conflans, 12 ; — Ugines, 18 ; — Chatelard-en-Bauges, 11 ; — Le Pont-de-Beauvoisin, 8 ; — Saint-

Genis, 10 ; — Yenne, 8 ; — Seyssel, 15 ; — Thonon, 8 ; — Evian, 15 ; — Saint-Maurice-d'Agaune, 15 ; — Villeneuve-de-Chillon, 10 ; — Tour-de-Vevey, 10 ; — Vaux-le-Ruz, 3 ; — Roue, 10 ; — Romont, 13 ; — Mont et Rolle, 9 ; — Morges, 6 ; — Nyon, 7.

Enfin, plusieurs seigneurs étrangers, tels que le comte de Gruyère, lui cinquante-deuxième ; le sire de Neuchâtel, lui quatre-vingt-unième ; le sire de Raon, lui trentième, étaient venus prendre part à l'expédition.

Ce devait être une belle chose à voir que cette forêt d'hommes d'armes adoubés de toutes pièces, mais revêtus d'armures diverses et marchant sous des bannières aux couleurs variées qui *voletaient* au vent.

Quant à leur salaire, on l'avait réglé ainsi : les chevaliers bannerets prenaient 20 florins d'or par mois ; les chevaliers bacheliers, 15 ; les simples vassaux, 7 ; les gens d'armes étrangers, 10. Le florin équivalait, en ce temps-là, à 20 francs environ de notre monnaie.

A la suite des hommes à cheval, formant la partie essentielle de l'armée, on voyait se déployer les clients, ou gens des communes, qui marchaient à pied sous leurs étendards respectifs. Les habitants du Chablais, du pays de Vaud et du pays de Gex avaient été, eux seuls, mis à réquisition. Voici le chiffre des combattants fournis en cette circonstance par chaque localité : Thonon, Aulps et Abondance, 2,300 ; — Evian et Féterne, 1,200 ; — Chillon et Villeneuve, 150 ; — St-Maurice-d'Agaune, 420 ; — Monthey, 500 ; — Conthey et Saillon, 1,400 ; — St-Branchier, 1,200 ; — Tour-de-Vevey, 1,700 ; — Châtel-St-Denis, 400 ; — Nyon et Prangins, 300 ; — Mont, 160 ; — Morges, 300 ; — Roue, 120 ; — Romont, 300 ; — Moudon, 120 ; — Yverdon, 350 ;

— Les Clefs, 240; — Versoy, 350; — Agié, 350; — Gex et Florimont, 1,260. — Total : 14,120.

Chaque piéton recevait un denier gros tournois par jour (1 franc et 70 centimes).

Pour assurer le succès de son entreprise, le Comte-Vert avait fait venir d'Italie neuf compagnies de brigands (*brigandi*, fantassins mercenaires), commandées par les connétables Martin de Begnasc, Ruffinet de Pecio, Brunet de la Rovère, Barthélemi et Jean de Cornesio, Ribaud de Provane, Frelin de Guerso, Bellold de Plaisance et Etienne d'Argentière. Chacune de ces compagnies ou bannières (*banderie*) comportait vingt-cinq hommes; quatre d'entre elles se composaient d'arbalétriers payés à raison de quatre florins et demi par mois, et les cinq autres, de pavoisiers, ne prenant que quatre florins. On appelait pavoisiers ou paveschieurs (*pavisarii*, *pavenses*, *pavesani*) certains piquiers portant des pavois ou boucliers très hauts et très larges, derrière lesquels ils s'abritaient eux et les gens de trait.

Vers les premiers jours de mars, l'armée était au complet. On commença les opérations par le siége du château d'Hermance.

Comme ce château ne pouvait être pris que du côté du lac, le Comte-Vert fit venir de Gênes plusieurs charpentiers de marine qui, s'adjoignant des artisans du pays, réparèrent la grande galère de Chillon, construisirent une galère moindre toute neuve, et mirent à flots un certain nombre de bateaux moyens.

Pendant ce temps, dix-sept charpentiers habiles, sous la direction d'un ingénieur fribourgeois appelé maître Jean, s'occupaient, soit à Genève, soit à Versoy, à mettre en état les engins, les truies et les autres machines

destinées au siége. Ces charpentiers prenaient chacun trois deniers gros tournois par jour à titre de salaire, et maître Jean, le double.

D'autre part, de nombreuses bandes de manœuvres travaillaient sans relâche à extraire et à tailler en forme de boulets les pierres que devaient lancer les engins.

Ce fut un damoiseau, nommé Guigues de Soumont, qui eut charge de présider à toutes ces dépenses; les comptes qu'il rendit à ce sujet énoncent que, pour réduire la place, il fallut construire des beffrois, et faire venir de la Lombardie cinq maîtres mineurs, y compris leur chef appelé Martin de Lanzo, qui, se joignant à vingt autres mineurs du Chablais, contribuèrent beaucoup au succès de l'opération.

Hermance fut pris au commencement de juin.

Dans l'intervalle, les troupes du Comte-Vert avaient tenté inutilement de s'emparer du pays rebelle : nous ignorons complétement ce qui se passa entre les deux armées; mais nous pouvons juger par le nombre des chevaux tués ou estropiés (*mortui aut affollati*), à raison desquels le prince dut payer des indemnités à ses aidants et à ses vassaux, que les montagnards reçurent durement leurs adversaires.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici un résumé des estimations qui furent faites des chevaux en question, lesquelles forment deux chapitres dans le compte relatif à l'expédition dont il s'agit, je veux dire la première expédition.

Un cheval, à 14 florins; — douze, à 25; — dix, à 30; — deux, à 32; — sept, à 35; — deux, à 38; — sept, à 40; — un, à 45; — deux, à 50; — un, à 65; — un, à 70; — un, à 75; — sept, à 80; — un, à 90;

— cinq, à 100 ; — cinq, à 120 ; — un, à 130 ; — un, à 140 ; — un, à 180.

Quand on réfléchit que le florin d'or valait alors environ 20 francs de notre monnaie, on voit que le prix de quelques-uns de ces chevaux de bataille était assez considérable.

L'insuccès de la tentative du Comte-Vert pour s'emparer du Faucigny ayant donné lieu à des négociations, les parties belligérantes convinrent de s'en rapporter à ce qui serait décidé par le roi de France. Chacune d'elles envoya donc des plénipotentiaires à Paris : de la part du comte, ce furent Galois de la Baume avec trois chevaliers; le sire de Grammont avec un chevalier ; le sire de Saint-Amour et le sire de Saix. Mais l'obstination des montagnards à refuser obéissance à leur nouveau maître rendit cette démarche inutile ; il fallut recourir de rechef à la voie des armes.

Ici se présentent les détails de la seconde expédition qui nous révèlent des faits analogues à ceux que l'on connaît déjà. Cette fois-ci, les hommes d'armes n'appartiennent pas exclusivement au pays de Vaud, au Chablais, au Bugey ; ils arrivent aussi de la Savoie proprement dite ; on y voit figurer les sires de Miolans, de Chevron, d'Aix, de Conflans, de la Ravoire, d'Aiguebellette, etc., la plupart chevaliers bannerets, accompagnés de six, huit, dix, douze, quinze vassaux, qui plus, qui moins, tous rétribués à tant le mois, comme est dit précédemment, et formant un effectif de 900 chevaux.

Les cavaliers armés de toutes pièces fournis par les villes et communes s'échelonnent ainsi que suit : Chambéry, 40 ; — Montmélian, 20 ; — Tarentaise, 40 ; — Maurienne, 30 ; — Ugines, 10 ; — Saint-Genis, 10 ; —

Conflans, 10 ; — Faverges, 10 ; — La Rochette, 10 ; — le Châtelard, 12 ; — Cusy, 6 ; — Montfalcon, 14 ; — Yenne, 8. — Total : 220.

Quant aux gens à pied ou clients, en voici l'état : Chambéry, 800 ; — Montmélian, 500 ; — Tarentaise, 1,100 ; — Maurienne, 900 ; — Aiguebelle, 200 ; — La Rochette, 200 ; — Conflans, 200 ; — Ugines, 400 ; — Faverges, 300 ; — Entremont, 240 ; — Montfalcon, 500 ; — Cusy, 200 ; — le Bourget et St-Hyppolite, 400 ; — Yenne et Chanaz, 500 ; — le Pont-de-Beauvoisin, 400 ; — St-Genis, 500 ; — Pierre-Châtel, Rochefort, Virieu, Châteauneuf, 1,500 ; — Nyon, 60 ; — Morges, 80 ; — Roue, 120 ; — Romont, 100 ; — Yverdon, 350 ; — Moudon, 400 ; — Aubonne, 60. — Total : 10,010.

Avec ces nouvelles forces, le Faucigny fut occupé. Peut-être usa-t-on à cet effet de quelque stratagème, car je trouve dans je ne sais quel article des comptes d'Aymon de Challant et de Nicod François, que l'on dépensa 9 florins pour l'achat de deux bannières aux armes delphinales destinées *ad faciliorem introitum terre Foucigniaci*.

Quatorze chevaux seulement périrent lors de cette seconde expédition, qui se termina à la fin de juin 1355, époque à laquelle les troupes du prince occupaient toutes les places et tous les châteaux du pays conquis.

Les dépenses des deux expéditions forment dans les comptes ci-dessus cités un total général de 216,095 florins d'or. Il faudrait pouvoir ajouter à ce chiffre les sommes employées, ainsi qu'on l'a vu ailleurs, par le damoiseau Guigues de Soumont, pour la construction ou réparation des machines de guerre employées au siége d'Hermance.

TROISIÈME NOTICE.

DES MACHINES DE GUERRE.

Je parlerai d'abord des grosses machines de jet usitées au moyen-âge. Malgré leur immense variété et leurs dénominations aussi diverses que singulières, elles étaient toutes construites d'après le même principe, celui de la fronde. Dans ces machines, la fronde, au lieu d'être mise en jeu par le bras de l'homme, fonctionnait au moyen d'une grande bascule, tenant à l'une de ses extrémités la fronde elle-même, et ayant à l'autre un poids destiné à la faire trébucher. De là le nom de trébuchet, que l'on donnait à quelques-uns de ces engins. La force des machines en question dépendait donc et de la longueur du balancier et de la consistance du poids. L'usage de ces instruments de destruction avec lesquels on pouvait lancer des pierres énormes, au dire des historiens et des chroniqueurs, se maintint longtemps à côté de celui des armes à feu : au XV^e^ siècle, le mangonneau et la truie marchaient de pair avec la bombarde et le mortier. C'est ainsi qu'en 1433, Pierre Masuérius, maître des artilleries du duc de Savoie, faisait fabriquer à Bourg-en-Bresse, pour le compte d'Amédée VIII, non-seulement plusieurs grosses bombardes, mais encore quatre grands engins, savoir deux couillards, un mauvoisin et une ruine. L'inventaire des pièces tant en bois qu'en fer dont se composaient ces engins, prouve qu'il y avait entre eux assez peu de différence, et pourrait fournir au reste les

éléments les plus exacts à quiconque serait curieux de calculer leur portée : je me contenterai d'extraire de ce document les principaux détails de la structure de l'engin appelé la ruine, nom qui lui venait de ce qu'effectivement on s'en servait pour ruiner les remparts, faire brèche aux murailles, abattre les tours, etc., *quia ducebat magnam ruinam ad loca villas et castra ubi conducebatur.*

C'est d'abord une énorme colonne en chêne de vingt-huit pieds de haut, assujettie sur une grosse poutre enchassée elle-même par ses deux bouts dans deux pièces de bois de trente-deux pieds chacune qui, à leur tour, sont liées l'une à l'aide de deux traverses de vingt-deux pieds, de telle façon que la colonne susdite a toutes les garanties possibles de solidité.

Au sommet de cette colonne il existe un pivot ou essieu sur lequel se balance et fait la bascule une autre grande pièce de bois, longue de vingt-cinq pieds, appelée la perche de l'engin *(pertica ingenii)*, laquelle est renforcée par deux bras de fer qui y sont assujettis au moyen de trois cercles de même métal.

A la perche dont il s'agit vont s'accrocher, d'un côté la fronde de l'engin et de l'autre deux caisses ou arches qu'on remplit de sable ou de cailloux, et qui par leur poids doivent faire jouer la machine.

Une corde, appelée la grande chandelle (*magna candela*), liée à un anneau situé un peu au-dessous de celui qui retient la fronde, sert à élever l'extrémité opposée de la perche, là où sont attachées les deux caisses ci-devant désignées. Cette corde va s'enrouler sur un tour muni de deux grosses roues d'environ cinq pieds de diamètre.

Quand l'engin est ainsi dressé, un frein le retient dans

cette position, et la grande chandelle s'enlève. La fronde est successivement étendue sur un ais creusé en forme de rigole appelé canal de la fronde (*canale fronde*), par ce canal on fait rouler dans la poche de ladite fronde la pierre ou le boulet que la machine doit lancer.

Au moment convenable on touche une détente; le frein se lâche, la perche, relevée par le poids des caisses, fait vivement la bascule; la fronde joue et le projectile, décrivant en l'air une courbe, va frapper son but.

Voilà en somme l'idée qu'on se forme des engins construits par Pierre Masuérius lorsqu'on a parcouru les inventaires contenus *in extensum* dans les comptes de cet officier. Cette idée est confirmée d'ailleurs par les dessins qu'offrent çà et là les manuscrits du temps et les anciens recueils de gravures, dessins dont quelques-uns ont été reproduits par Juste Lipse à la suite de son traité de la milice romaine.

Je ne dois pas oublier de dire que chaque engin devait avoir devant soi un solide manteau en charpente destiné à le protéger contre les coups de l'ennemi.

Pour ce qui est de la manière d'attaquer et de défendre les villes et châteaux, je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ici quelques-uns des enseignements que nous a transmis la célèbre Christine de Pisan dans son livre *des faicts d'armes et de chevalerie* dont il existe une rarissime édition de 1488, et que l'on trouve manuscrit dans différentes bibliothèques de l'Europe.

Après avoir, au commencement de la seconde partie de ce curieux ouvrage, expliqué, d'après Végèce, de quelle manière se doivent construire les murailles des forteresses, l'auteur énumère toutes les choses nécessaires aux assiégés pour qu'ils se puissent bien défendre.

On y voit figurer en premier lieu force provisions : blé, farine, biscuit, vin, vinaigre, verjus, sel, huile, beurre, lard, orge, avoine, fèves, haricots, viande salée de bœuf, de mouton, de porc, poisson salé, volailles de toute espèce, bois, charbon, épices et médicaments, pots de terre, écuelles de bois grandes et petites à foison ; chandelles, tourteaux, lanternes et fallots ; suif et graisse ; chaudières, seaux, cuves et cuvelles ; moulins à bras, ais menus et gros ; cuirs, cordes, fil, aiguilles, etc., etc.

Plus loin s'échelonnent un bon nombre de piques, d'arcs, d'arbalètes à croc, d'arbalètes à tour, de carreaux, de viretons, de dondaines, de flèches, de sajètes, de nerfs de bœuf, de courroies, de pelles, de pioches, de pieds-de-chèvre, de pieus, de pavois, de haches et hachereaux, de gouges, de maillets, etc., etc.

Sur les remparts on entasse force fagots d'épines, force cailloux, force étoupes, poix, huile, souffre et autres matières inflammables, force pierres et cailloux, tonneaux pleins d'eau et autres objets propres à jeter le désordre parmi les assiégeants, *adfin que se les ennemis approchoyent de trop près on les leur lancast contreval, sy que ils en eussent les yeulx et la bouche tous plains, et que les plus hardys en fussent acraintez.* Sur les remparts encore il convient de dresser des engins en quantité suffisante, tels que bricoles et couillards, pour rompre et écraser les machines des assaillants.

Christine de Pisan explique ensuite tout ce qu'il faut faire quand on veut attaquer une place forte.

Et d'abord, il est nécessaire d'avoir deux grands engins, deux engins moyens, du genre de ceux qu'on appelle volants, quatre couillards, et plusieurs canons

jetant des boulets de deux cents à cinq cents livres ; les armes à feu commençaient alors à prévaloir sur les anciennes armes neuroballistiques.

Viennent successivement les manteaux destinés à protéger les machines et les gens de trait, savoir : six grands manteaux de trente pieds de haut, de douze pieds de large et de quatre pouces d'épaisseur ; deux grands manteaux de seize pieds de haut, de vingt-trois pieds de long, et de six pouces d'épaisseur ; huit grands manteaux de dix-huit pieds de haut, de trente-six pieds de long, faits en poutrelles d'un demi-pied d'épaisseur et spécialement affectés à la protection des engins ; dix petits manteaux à guichet pour les canons ; quatre légers manteaux à roues et deux manteaux à pointes.

L'auteur regarde en outre comme indispensable que l'on dresse devant la place un chat-à-l'arbre, et un beffroi pour la construction desquels on emploiera quatre cents toises au moins de bois équarri, un millier de gros ais, deux ou trois milliers de planches et six mâts de soixante à quatre-vingts pieds de long.

Il conseille de plus *de faire deux bastilles en manière de boulevars, c'est assavoir deux haultz édiffices que l'on faict de gros trefz si haultz que l'on veult, et que l'on asseoit sur roues.* Puis il aborde des détails qui ne sont pas sans intérêt sur l'emploi des différentes machines mentionnées par Végèce, et notamment sur l'usage du bélier. *Le bélier ou mouton*, dit-il, *est faict de gros marien* (de grosses fustes) *en guise d'une maison sur laquelle on cloue cuirs crus, adfin que le feu n'y puisse prendre ; et en icelle est un grand tref* (une grande poutre) *qui a le bout garny d'un fer massif ; et est pendu à une chaisne, tellement que ceulx qui sont dedans peuvent bouter et retirer ledict tref et en don-*

ner grands coupz contre le mur en la manière d'un mouton qui recule quant il veult férir.

Revenant au rôle des assiégés, Christine de Pisan redit à ses lecteurs plusieurs stratagèmes de guerre déjà connus des anciens, et enseigne en particulier en quoi consistait l'instrument appelé loup, espèce de tenaille dont on se servait pour empoigner le bélier et rendre ses mouvements impossibles.

J'ai joint à ce mémoire quelques figures extraites les unes du traité inédit de Paolo Santini *De machinis bellicis*, les autres d'un précieux recueil de gravures sur bois existant à la bibliothèque publique de Chambéry, les autres enfin du *Poliorceticon* de Juste Lipse ; elles serviront à rendre plus sensible ce qui a été dit précédemment.

DOCUMENTS.

DOCUMENTS DE LA PREMIÈRE NOTICE.

Computus Guillelmi de Castellione receptoris reddituum Aquiani et Fisterne de receptis et libratis factis per ipsum in et pro exercitu quem tenuit dominus ante Corberiam a die xvij^{a} mensis novembris inclusive anno ccc^{o} xxj^{o} usque ad diem xxiij^{m} mensis decembris anno a nativitate domini m^{o} ccc^{o} xxij^{o} videlicet per quadraginta duos dies.

. . . . . .

Libravit in locagio quatuordecim navium quelibet cum novem nautis portantium marrinum ingeniorum troiarum catorum berfredorum mantellos et scalas ab Aquiano versus Versoiam et Gebennas quolibet nauta capiente per diem octo denarios et qualibet nave tantumdem et retinuit octo ipsarum navium per tres dies et sex alia per quinque dies xiij libr. gebenn.

In locagio duarum navium quelibet cum undecim nautis portantium quarellos et ferramenta sepum sagmen et candelas cordas corderios canabum pelles et coria ferrum calibem fabros et fabricas attilliatores et alia garnimenta et steterunt per quatuor dies lxiij sol. gebenn.

In locagio duarum navium quelibet cum decem nautis apportantium marrinum magni belfredi xxx sol.

Vino dato pluribus pluribus hominibus ponentibus quamdam partem marrini infra galeam v sol gebenn.

Ici sont plusieurs articles de dépenses concernant le voiturage des engins depuis Genève et Versoy jusque sous les murs du château de Corbières. Vient ensuite le chapitre des ingénieurs, des charpentiers, ainsi que des fèvres ou ferrandiers employés à la fabrication des carreaux d'arbalètes.

In factura viginti octo millium candelarum xlviij sol. x den. gebenn.

In quaterviginti et quatordecim lanternis emptis ad diversa precia vj libr. viij sol. gebenn.

Articles relatifs à de nombreux achats de graisse, de suif, de chanvre et de cordes.

In septuaginta tribus coriis rubeis et aptatis emptis pro fondis troiarum et ingeniorum ad diversa precia lij libr. ij sol. v den. gebenn.

In stipendiis unius sutoris pro dictis coriis jungendis et capiebat qualibet die ultra suum victum duodecim denarios. xxxviij sol gebenn.

Triginta octo manuoperariis cum ipso.....

In triginta novem pellibus albis de Troia emptis pro fondis consuendis vj libr. xiiij sol. v den. gebenn.

In codura triginta duarum fondarum ultra alias quas magistri ingeniorum consui fecerunt.....

Articles relatifs aux maçons et manœuvres employés à chercher et à tailler les pierres des engins, querentes et operantes lapides pro troiis et ingeniis.

Articles relatifs au transport desdites pierres a perrieria usque ad troiis et ingenia.

Achat de bois pour les manteaux et les échelles.

Johanni de Rogemont pro mantello facto ante balistas ad turrim et pro apportagio ipsarum balistarum xxx sol. gebenn.

Libravit Johanni de Montez pro regimine et administratione unius magnorum ingeniorum per triginta dies finitos die mercurii xxiij^{a} decembris videlicet pro carpentariis latho-

mis et hominibus trahentibus ad turrim vij^{xx}xij libr. iiij sol. v den. gebenn.

In portagio ipsius ingenii de prima sede sua versus troias supra ripam Rhodani v sol. gross. turon.

Libravit Johanni Raynaudi castellano Chillonis pro regimine et administratione alterius magni ingenii per triginta dies finitos die sabbati xxvj^{a} decembris cxiiij sol. j den. gross. turon.

Pro ipso ingenio erigendo versus Rhodanum de mandato domini Aymonis de Sabaudia v sol. gross. turon.

En marge de l'article qui précède, on lit : Ingenium magistri Galterii. *Les articles qui concernent les autres engins sont rédigés dans la même forme.*

In quadraginta tribus coriis crudis emptis pro copertura cati quolibet corio empto duodecim solidis.

In quinque aliis coriis crudis ad idem.

In duabus vaccis datis pluribus clientibus minantibus ad ducendum dictum catum.....

Libravit dicto Marchera pro expensis octo minatorum et duorum valletorum in veniendo de Alamania vj sol. v den. gross. turon.

Dépenses faites in arnesiis minatorum.

In surphure et pice emptis pro igne accedendo ultra baconnes veteres qui apportati fuerunt de Insula xvij sol. iij den. gebenn.

Libravit Mermeto de Arbignon pro apportagio cati de Getz.....

Eidem Mermeto pro regimine et administratione ipsius cati et borre.....

In quadraginta novem coriis crudis pro copertura ipsius cati.....

Duodecim balistariis de Berno vigilantibus in dicto cato una nocte.....

Pro chivillis borre reficiendis.....

Clientibus de Meldunò et de Rotondomente trehentibus ad borram.....

Libravit Jacobo de Bordellis pro regimine et administratione magni berfredi supra castrum et pro ipso erigendo..,..

Centum clientibus ducentibus et custodientibus ipsum berfredum per duos dies et duas noctes.....

Quatuor clientibus de Nyviduno ad idem....

Libravit domino Guidoni de Saxo et Johanni de Marino rectoribus expingalarum in pluribus particulis xlj sol. gebenn. et ij sol. vj den. gross. turon.

Il y a ici plusieurs articles relatifs à la fabrication et à l'achat des carreaux d'arbalètes, ainsi qu'au salaire des artilleurs.

Suivent d'autres articles concernant les gratifications accordées aux clients de Gruyères, de Vevey, de Belmont et du Valais.

Libravit Johanni de Rogemont regenti balistas ad turrim....

Libravit Michaeli dou Benevys et Jaqueto Malliet carpentariis pro taschia sibi data de ingeniis et troiis disjungendis et bassiandis ad terram et de duobus berfredis et catis portandis et erigendis infra castrum Corberie per juxta murum mantelli et de una moeta facienda supra medietatem turris que remansit lxv libr. gebenn.

. . . . . .

Librata facta per Guillelmum de Castellione gentibus cum armis equitibus et peditibus venientibus ad mandatum domini in exercitum ante Corberiam die jovis xix^{a} mensis novembris anno ccc° xxj° quorum equitum nomina particulariter inferius continentur et dantur cuilibet homini equiti ducenti equum et roncinum quinque solidi viennenses quorum viennensium viginti valent unum grossum turonensum.

Tous les gens d'armes faisant partie de l'expédition, ainsi que la somme donnée à chacun, sont indiqués dans ce compte de la manière suivante :

Dominus Guillelmus de Pontevitreo cum banneria xiiij sol.

Dominus Johannes de Villariis miles cum equo vij sol.

Dominus Petrus de Lucingio cum equo v sol.

Dominus Jacquetus filius domini de Quarto cum banderia x sol.

Dominus Mermetus de Blonay cum equo et banneria x sol.

Et ainsi de suite. Pour les uns, l'expédition dure quarante-deux jours, et pour les autres, quarante-cinq.

Librate facte clientibus existentibus in exercitu ante Corberiam.

Libravit in stipendiis quingentorum sexaginta quinque clientum de Melduno pro duobus diebus finitis die mercurii xxv^{a} novembris inclusive quolibet capiente per diem sex denarios gebennenses.....

Pro stipendiis eorumdem duorum dierum finitorum die veneris xxvij^{a} die novembris inclusive quolibet capiente per diem octo denarios.....

In stipendiis centum clientum de Melduno remanentium ibidem et reliqui recesserunt pro novem diebus finitis vj^{a} die decembris quolibet capiente decem denarios gebennenses per diem.....

In stipendiis septuaginta clientum de Melduno remanentium ibidem et reliqui recesserunt per novem dies finitos die martis xv^{a} decembris quolibet capiente decem denarios gebennenses.....

In stipendiis undecim clientum de Melduno et unius menesterii eorumdem et reliqui recesserunt pro tresdecim diebus finitis die xxvij^{a} decembris quolibet capiente decem denarios gebennenses per diem.....

Les articles relatifs aux clients des autres villes sont à peu près tous conçus dans le même sens.

Libravit quadraginta balistariis peditibus et duobus equitibus de Berna existentibus ibidem per duodecim dies finitos die veneris in Nativitate Domini inclusive quolibet balisterio pedite capiente unum grossum turonensem et quolibet balisterio equite capiente per diem duos grossos turonenses.....

Libravit magistro Hugoni Angelico et Stephano de Chamberiaco silorgicis existentibus ibidem per viginti octo dies finitos dominica xx^{a} decembris inclusive quolibet capiente pro se et valleto suo quatuor solidos viennenses quorum viginti denarii valent unum grossum turonensem xj libr. iiij sol. vienn.

Libravit magistro Petro de Sancto Mauritio et magistro Gallicano Lombardo silorgicis existentibus ibidem per viginti septem dies finitos die martis xxij^a^ decembris quolibet capiente pro se et valleto suo quatuor solidos viennenses x libr. xvj sol. vienn.

. . . . . .

Summa ovragiorum manuoperum librate equitum et peditum balisteriorum expense et librate omnium predictorum iij^m^ iiij^c^ iiij ˣˣ x libr. xviij sol. vienn. iij^m^ xviij libr. xv sol. gebenn. et lxiij libr. viij sol. j den. gross. turon.

DOCUMENTS DE LA SECONDE NOTICE.

§ 1^er^.

Computus virorum nobilium dominorum Aymonis de Chalant domini Fenicii et Aimeville et Nicodi Francisci domini Alemarum militum de receptis et libratis per eos pro illustrissimo principe domino Amedeo comite Sabaudie occasione et pretextu adheptionis terre Foucigniaci. . . . . quam possessionem vi armata et non aliter habere potuit a die secunda mensis februarii exclusive currente anno domini mill° ccc° quinquagesimo quinto usque ad diem xx^am^ mensis julii inclusive eodem anno.....

Libravit dominus Nichodus Francisci personis infrascriptis pro prima cavalcata capiente quolibet armigero de terra domini septem florenos auri cum dimidio et quolibet armigero extraneo equitibus decem florenos auri per mensem pro eorum stipendiis et quolibet milite bannereto pro statu duplicia stipendia et quolibet milite baccalario septem solidos viennenses quorum viginti solidi valent unum florenum per diem.....

Suivent les noms des hommes d'armes.

Libravit in stipendiis novem banderiarum brigandorum in quibus erant lxxv balistarii et vij^{xx} x pavaysones. . . . . et steterunt tam in garnisione apud Gebennas Monthouz Hermanciam quam in cavalcatis et prosecutione dicte terre Foucigniaci per quinque menses inceptos die prima mensis marcii m° ccc° lv° finitis die ultima mensis julii anno eodem inclusis adventu et reditu ipsorum brigandorum et tunc fuerunt completa negotia et opera facta pro dicta terra recipienda et dictus dominus comes fuit in possessione dicte terre Foucigniaci iiij^{m} vj° iiij^{xx} vij florenos.

Articles concernant les garnisons, garnisiones, *mises dans plusieurs châteaux du Faucigny après la conquête de ce pays ; ces garnisons sont ordinairement composées d'un noble et de quelques clients.*

Articles concernant l'occupation des principaux passages du Faucigny, custodia passuum.

Articles concernant les garnisons établies à Genève, et à Thonon pendant l'expédition.

. . . . . .

Pro precio duo millium tachiarum emptarum pro mantellis forrandis ad invadendum Hermanciam ix flor.

Libravit magistro Jacobo de Friburgo ingeniatori pro stipendiis suis et decem septem carpentariorum secum qui vaccaverunt per quindecim dies apud Versoiam et Gebennas ad faciendum et preparandum ingenia et troias pro ipsis ducendis contra Hermanciam capiente dicto magistro sex denarios et quolibet carpentario tres denarios grossorum turonensium per diem lxx flor. j quart.

Lathomis operantibus ad faciendum mantellos et lapides rotondos pro ipsis ingeniis et pro cordis coriis sipe et sagmine ferro et calibe emptis pro dictis ingeniis in magna quantitate et nautis et locagio navium dicta ingenia et mantellos et alia supradicta ducentibus per lacum de Gebennis et de Versoia versus Hermanciam persolvendis et pro certis gagiis factis ad idem viij^{xx} floren. j tert.

Pro ingeniis adducendis et charreandis versus Hermanciam vij flor.

Libravit per manum domini Aymonis de Chalant apud Lanceum in Lombardia quatuor magistris minatoribus quos dominus transmisit quesitum ibidem pro stipendiis suis triginta dierum inceptorum die ij^a^ aprilis anno m° ccc° lv° quibus vaccaverunt veniendo de Lanceo apud Gebennas et standoin prima cavalcata et exercitu domini et inde redeundo xliiij flor.

Item dicto Clo minatori alamando pro sex diebus ij flor.

Libravit pro duabus banderiis de armis Dalphini factis ex ordinatione locumtenentis Dalphini pro faciliori introitu terre Foucigniaci ix flor.

. . . . . .

Expense hospici domini iij^m^ cxviij flor. auri.

. . . . . .

Libravit pluribus et diversis carpentatoribus tam de Janua quam de aliunde operantibus per dictum tempus in reparatione galee veteris Chilionis constructione de novo unius alterius galee minoris certarum aliarum navium pro sola invasione et obsidione Heremancie per lacum quia aliter non poterat per vim haberi iij^m^ viij° lx flor.

Suivent, sous la rubrique Emende equorum, *plusieurs articles relatifs aux indemnités payées pour les chevaux morts ou estropiés.*

Summa summarum cx^m^ vij° ix flor. vj den. obol. gross.

§ 2.

Computus viri nobilis domini Nicoudi Francisci militis domini Halemorum thesaurarii Sabaudie de hiis que recepit et libravit ratione et ex causa possessionis apprehendende et adhipiscende terre baronie Foucigniaci vi armorum, etc., a die prima marcii inclusive anno m° ccc° lv° usque ad diem xv^m^ mensis julii eodem anno.

Libravit pro stipendiis infrascriptorum capientium quolibet bannereto incluso statu viginti florenos quolibet milite baquellario quindecim florenos quolibet alio equite armato de communitatibus villarum septem florenos cum dimidio quolibet brigando balistario quatuor florenos cum dimidio quolibet brigando pavesano quatuor florenos per mensem et quolibet cliente castellaniarum terre dominini unum denarium grossum turonensem per diem et fuerunt librati per dies infrascriptos finitos die xxvj^{a} inclusive mensis aprilis anno domini m^{o} ccc^{o} lv^{o}.

Ici est l'indication de tous les hommes d'armes qui ont pris part à l'expédition. Chaque banneret a son article conçu dans la forme suivante : Domino comiti Gruerie se quinquagesimo secundo incluso statu suo et quatuor militum iij^{o} iiij^{xx} flor.

Vient ensuite le chapitre intitulé : Emendo equorum.

Après ce chapitre, il y en a un autre ayant pour titre : Solutio equitum armigerorum communitatum et villarum.... ad rationem septem florenorum cum dimidio per mensem.

Libravit novem banderiis brigandorum pro eorum stipendiis quatuor mensium integrorum finitorum ut supra in quibus sunt quatuor banderie balisteriorum et quinque banderie paveysalinorum continente qualibet banderia viginti quinque joagas capiente quolibet balisterio per mensem quatuor florenos cum dimidio auri et quolibet pavesali quatuor florenos auri quarum banderiarum nomina conestabulorum sunt hec videlicet Martinus de Beynasco Brunetus de Rivore Johannes de Cornesio Ribaldus Provane Bartholomeus de Cornesio Frellinus de Guerso Ruffinetus de Pecie Stephanus de Argenteria et Bellodus de Placentia qui brigandi de Lombardia venerunt per dominum mandati pro adhipiscenda possessione terre Foucigniaci facta mostra diligenter bis per ipsos brigandos coram marescalcis exercituum Sabaudie videlicet semel in eorum adventu Chamberiaci et secundo Gebennis parato regressu et servierunt ydonee armati et muniti pro facto predicto stando interdum in garnisione Gebennis una pars ipsorum et alia apud Montou et Hereman-

ciam locis fronteriarum infra tempus rebellionis predicte et serviendo etiam in presenti cavalcata et alia secunda cavalcata factis et tenutis per dominum contra rebelles terre Foucigniaci iij^{m} viij^{c} florenos.

Suit le chapitre relatif aux sommes données aux clients du pays de Vaud et du Chablais.

. . . . . .

Libravit Guigoni de Submonte domicello domini deputato per dominum in ipsa cavalcata ad constructionem machinarum troyarum et bricolarum scalarum mantellorum berfredorum et aliorum artificiorum domini necessariorum ad invasionem locorum et ad faciendum necessaria pro predictis pro emptione maerie tachiarum clavorum manetarum rippaclorum ferri pro perticis et aliis conjungendis sippo sagmine correis cordis canabo lapidibus perquirendis charreandis et rotondendis charragio per terram et aquam pro predictis versus Heremanciam charreandis ad invasionem loci predicti qui domicellus de predictis omnibus particulariter in camera computorum computavit ad plenum sicut constitit per visionem computi supradicti viij^{xx} x florenos.

Chapitre concernant l'occupation des cols et passages : Qui passus sunt in summitatibus montium deversus Gaium et Florimontem Sanctum Eugendum et Sanctum Syricum..... ne sal ferrum seu alia victualia diversus Burgundia vel aliunde per ipsos passus portaretur ad terras rebellium et ne alique gentes se transferrent per ibi et possent ipsis rebellibus auxilium et domino nocumentum prestare.

Passus diversus valles Habundancie et Alpium.....

Passus de Martigniaco.....

Passus montis supra castellionem in Michallia.....

Passus et pontem supra Rhodanum deversus Arlo.....

Passus ad partes Gebennesii.....

Exploratores seu nuncii missi in comitatu Sabaudie in Burgundia in Alamania Lombardia et alibi pro significatione et notificatione cavalcatarum.

Libravit ad expensas dominorum Galeysii de Balma cum

tribus militibus et quatuordecim equis domini Grandimontis cum uno milite et decem equis domini Sancti Amoris cum sex equis domini Philippi de Juys militis cum quatuor equis factas eundo a Gebennis in recessu presentis cavalcate Parisiis ad dominum regem et dalphinum per tractatum habitum in campis cum comite Gebennesii et illis de Foucigniaco quod si dictus dominus rex et dalphinus verbotenus eis preciperent pro executione pacis ea que per dominum comitem Valentiniensem locumtenentem dalphinalem precepta sibi fuerant super obedientia facienda domino comiti predicto ipsi ipsius domini comites in precipiendis per ipsos dominos regem et dalphinum adquiescerent voluntati et super hiis fuit aliter arrestatum quod de quolibet partium ad ipsos dominos regem et dalphinum solempnes ambasciatores mitterent ubi steterunt eundo stando ibidem et inde redeundo quadraginta uno diebus integris finitis die quinta mensis junii exclusive mill° ccc° lv° et licet ambe partes ibidem fuerint dicti rebelles inobedientes fuerunt sicut ante ij^m^ vij^c^ xlv florenos.

Summa omnium libratarum hujus computi lxiiij^m^ iiij^c^ ix flor. auri.

§ 3.

Computus domini Aymonis de Chalant domini Fenicii et Aymeville..... *comme dans les comptes précédents*, videlicet a die xiiij^a^ mensis marcii exclusive currentis anno domini m° ccc° lv° ad diem xxiiij^m^ mensis julii inclusive eodem anno.

Libravit pro stipendiis armigerorum equitum infrascriptorum.....

Roleto de Belentro se ij^do^ pro xvij diebus xj flor. j trz.

Allegreto de Palude se iiij^to^ pro ix diebus ix flor.

Bonifacio de Miribello viij^to^ pro x diebus xxvj flor. ij trz.

D^no^ Hugonardo de Chignino milite se v^to^ pro xvj diebus xxix flor. ij trz.

Johanni Chabodi se ij^do^ pro eodem tempore x flor. ij trz.

Stephano Candie se ij^do^ pro eodem tempore x flor. ij trz.

. . . . . .

D^no^ Johanni Daubona milite bannereto se xv^to^ pro viij diebus xlij flor. ij trz.

D^no^ de Aquis milite bannereto se viij^to^ pro xvij diebus lj flor.

D^no^ Miolani milite bannereto se xv^to^ pro xvj diebus iiij^xx^ v flor. j trz.

D^no^ Chivronis milite bannereto pro totidem et eodem tempore iiij^xx^ v flor. j trz.

Et ainsi de suite : 900 chevaux.

Summa stipendiorum armigerorum equitum predicte cavalcate incluso statu militum et banneretorum iij^m^ vij^c^ j flor. et dimid. j trz. auri.

Libravit infrascriptas quantitates nobilibus infrascriptis pro emendis equorum et corseriorum suorum in dicta cavalcata mortuorum et affollatorum serviendo domino ut supra de mandato dicti domini et vigore litterarum dominorum Philippi de Juys et Lanceloti de Castellione militum marescallorum dicte cavalcate testificantium per eorum litteras datas ut infra dictos nobiles mostram de dictis equis et corseriis pilorum signorum infrascriptorum coram eis fecisse et per eos quantitates infrascriptas extimatos fuisse in servitio dicti domini et per eos sibi pro affollatis et mortuis tanquam marescalcis exercitus redditos fuisse.

Et primo libravit domino de Grolea die xviij^a^ mensis julii predicti pro emenda unius sui equi affollati in dictis cavalcatis pili nigri scellati in fronte et per dictos marescalcos extimati valere et eis pro affollato redditi ut per dictorum marescallorum litteram datam Gebennis die xv^a^ dicti mensis julii anno domini m^o^ ccc^o^ lv^o^ xl flor.

Libravit ipsa die Guigoni de Montaigniaco domicello pro emenda unius equi ibidem perditi scilicet mortui et dictis marescalcis redditi ut per eorum litteram datam loco anno et die predictis pili baii clari xxxviij flor.

Et ainsi de suite.

Articles concernant les cavaliers envoyés par les villes et communautés : Armigeri equites communitatum et villarum.

Articles concernant les clients des châtellenies.

Articles concernant l'occupation des passages de Beaufort, de Flumet, de St-Maurice-en-Tarentaise, de Conflans, de la Bâtie-de-Conflans, d'Ugines, de Courmayeur, du Châtelard-en-Bauges, de Cusy, d'Albens, de Faverges et de Chânaz.

Libravit certis et diversis nunciis peditibus et equitibus die noctuque euntibus tam in comitatu Sabaudie Burgundia Alamania Lombardia quam alibi in longinquis partibus cum litteris et sine litteris pro significatione et notificatione cavalcatarum et exercituum iij° iiij^xx xvj flor.

Libravit diversis personis exploratoribus nobilibus statum inimicorum rebellium predictorum inquirentibus iij° iiij^xx iij flor.

Summa summarum omnium libratarum hujus computi xl^m ix° lxxvij flor. ij tert. auri.

DOCUMENTS DE LA TROISIÈME NOTICE.

Computus nobilis viri Petri Masuerii magistri artillieriarum domini. — *14 mars 1433—13 juin 1437.*

. . . . . .

Inventarium artilliarum illustris et magnifici principis domini nostri Amedei Sabaudie ducis in Burgo in Breyssia factarum et reductarum.

. . . . . .

Inventarium magni ingenii quod ducit magnam ruynam ad loca villas et castra ad operandum ubi ductum fuerit et habet membra infrascripta.

Primo habet et tenet dictum ingenium duas colonas pro rotis ad ipsum ingenium necessarias. — Item habet rotas duas ad vertendum pro tendendo ipsum ingenium. — Item

turnum unum necessarium in dictis rotis. — Item solias duas sive trabes pro dictis colonis rotarum quelibet longitudinis quatuordecim pedum. — Item oulias sive pontellas quatuor pro dictis colonis pontaillandis. — Item butas duas nemoris pro dictis rotis firmandis. — Item barras quadraginta octo pro dictis rotis vertendis. — Item postes sappini viginti quatuor pro dictis rotis garniendis. — Item unam magnam colonam de quercu ad dictum ingenium necessariam longitudinis viginti octo pedum. — Item duas solias sive trabes quelibet longitudinis triginta duorum pedum et sunt foraminate deversus capitellum. — Item unum magnum postem de quercu in medio foraminatum ad ponendum in parte inferiori in fondo magne colone prope puellum ad ponendum in foramine dicti postis. — Item alias duas solias sive trabes croyssatas quelibet longitudinis viginti duorum pedum ad tenendum rigidius alias duas solias. — Item asale unum ad tenendum manum tallipedis ipsius ingenii traversando de una solia ad aliam. — Item tallipedem unum ad tenendum dictum ingenium. — Item pro dicto ingenio archas sive archedas duas in quibus ponantur lapides. — Item pro dicto ingenio quatuor pendentia. — Item quatuor oulias necessarias in qualibet archa. — Item quatuor postes quercus in qualibet archa ad ipsas archas imparandas qualibet poste viginti duorum pedum. — Item de parvis postibus quercus ad faciendum solanum dictarum archarum. — Item unam magnam pertigam ad trahendum dictum ingenium longitudinis viginti quinque pedum. — Item barras de ulnis quadraginta octo pro rotis ad ingenium necessariis. — Item rubatos quatuor de nemore ad vertendum et conducendum ligneamina dicti ingenii. — Item duodecim palangias seu manillas ad conducendum dictos rubatos. — Item unum canale magnum de postibus sapini per quam currit petra fronde dicti ingenii. — Item falconum unum necessarium ad levari et erigi faciendum dictum ingenium longitudinis quadraginta octo pedum.

Sequitur ferramenta dicti ingenii vocati de ruyna.

Primo quatuor expangas sive esparras pro qualibet pari

dictarum rotarum que sunt in numero octo rote videlicet quatuor barras que barre vadunt ad coyssias dictarum rotarum. — Idem sexdecim crapellos pro qualibet pari rotarum ad tenendum gambiones ipsarum rotarum prout decet. — Item polos duos qui verti faciunt dictum turnum ligatos in quolibet capite turni predicti. — Item circulos duos sive velas in capite cujuslibet turni ad ligandum dictum turnum. — Item in pertica magna duos grossos circulos sive annellos affixos in summitate dicte pertice ad trahendum polos. — Item polum unum ferri ad frondem trahi faciendum dicti ingenii. — Item in pertica duas coyssias simul junctas et ligatas de circulis sive grossis annellis ferri prout in ipsa ligatura continetur. — Item circulos tres ferri ad ligandum et firmandum dictas perticam et coyssias simul. — Item septem cavillas ferri ad clavellandum dictas coyssias cum pertica. — Item rivonos septem ferri pro dictis cavilliis necessariis. — Item chavetas septem pro dictis rivonibus. — Item unum magnum polum ferri quod est in magno puncto grosse colone ad rigide tenendum totum ingenium. — Item unum magnum circulum ferri quod est in magna colona qui gubernat totam colonam. — Item unum magnum circulum ferri basse existens sub dicta magna colona que vadit in fundum circa puellum dicte magne colone. — Item annellum unum ferri plantatum in pertica soliceti clavem ad detractandum dictum ingenium. — Item clavem unam amplicatam ad frenum ipsius ingenii pro trahi faciendo ipsum ingenium. — Item in duabus coyssiis ferri ad ligandum grossam torteriam talliole necessariam ad dreyssiandum dictum ingenium. — Item pro dictis coyssiis unum magnum assale ferri grossum et fortissimum in medio perforaminatum ad sustinendum totum ingenium. — Item pro dictis coyssiis assaletos duos ferri rotondos ad sustinendum dictas archedas. — Item polos septem ferri accutos in pertica ad tenendum magnam candead obviandum quod non currat super magnam perticam. — Item pro dictis coyssiis bindas duas ferri id est in qualibet coyssia una que est annexata deversus occulum assaleti

circumquaque dictas archas. — Item pro dictis est unum magnum chapperonum ferri ad occulum de magno assaleti. — Item pro occulo de parvis assaletis est unum magnum chapperonum ferri. — Item sunt in quolibet ingenio quatuor pendentia in quolibet pendenti est una vala ferri sive grossa esparra deversus assaleti circumquaque caput cujuslibet pendentis. — Item in quolibet pendenti capperonos duos ferri necessarios pro cavilliis et pro assaletis archarum dicti ingenii. — Item chanetas decem ferri pro qualibet archa ad tenendum rivonos dicti ingenii. — Item polum unum ferri quod est in magna pontia pertice ad rigide tenendum frondam dicti ingenii — Item unum grossum rivonum ferri necessarium ad ipsum polum qui tenet grossum assale a parte superiori. — Item unam chanetam magnam ferri sive clavem ad tenendum magnum rivonum dicte magne colone. — Item annellos duos ferri qui sunt plantati in qualibet coyssia unum annellum circumquaque dictum ingenium. — Item tallipedem unum id est magnam tailliolam de bronchio sive de cupro pro dicto ingenio tenendo. — Item unam cavilliam magnam ferri ad tenendum magnam gerellam seu tailliolam. — Item pro dicto ingenio cepos duos garnitos de ferro habens quinque tailliolas sive gerellas de bronchio seu de cupro per quas currunt undecim corde et alius cepus habet tailliolas quatuor et garniti de croculis ferri in occulo cujuslibet prout decet circumquaque.

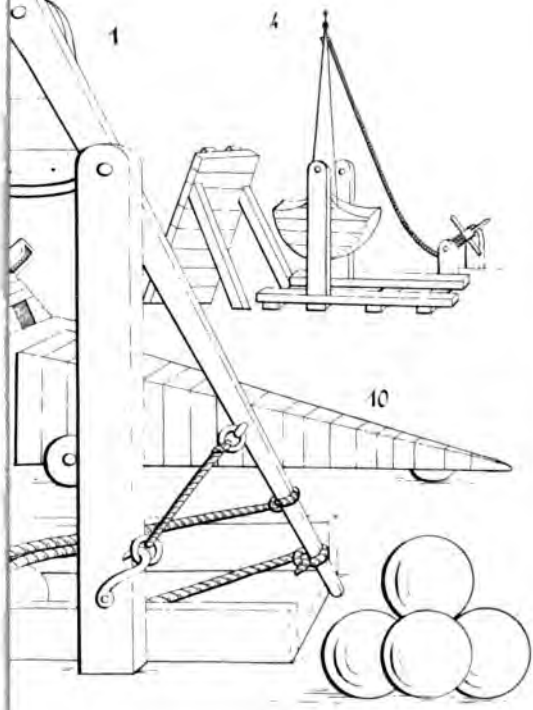
1
4
10

UNIV. OF MICH.

EXPLICATION DES FIGURES.

N° 1. — Trébuchet ou petit engin. C'est la machine de jet dans sa plus grande simplicité.

N° 2. — Volant ou engin de force moyenne. La perche de cette machine, au lieu d'avoir pour contre-poids une caisse remplie de pierres, est munie d'une poche ayant la même destination.

N° 3. — Truie ou grand engin. La forme de cet engin a quelque analogie avec la hure d'un sanglier; on comprend parfaitement pourquoi on lui donnait les noms de Truie et de Couillard.

N° 4. — Carabage avec son manteau.

N° 5. — Instrument que l'on adaptait parfois à la perche des engins, quand on voulait lancer des traits.

N° 6. — Beffroi surmonté d'un arbre, à l'extrémité duquel est une guérite où peuvent se jucher les assiégeants.

N° 7. — Chat.

N° 8. — Tête de bélier.

N° 9. — Manteau triangulaire.

N° 10. — Manteau à pointe.

DE LA

CAUSE DE L'INSENSIBILITÉ

PRODUITE

PAR L'INSPIRATION DES VAPEURS ÉTHÉRÉES.

PAR LE DOCTEUR REVEL

Médecin de S. M. et de la Famille royale en Savoie, Protomédecin de Chambéry,
Professeur à l'École de Médecine,
Membre correspondant de l'Académie royale de Savoie,
et de l'Académie médico-chirurgicale de Turin.

Il est un fait incontestable aujourd'hui et qui est admis généralement, c'est l'insensibilité produite par l'inspiration des vapeurs d'éther. Les nombreuses expériences qui ont été faites à ce sujet en Amérique d'abord, puis en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne et en Savoie, ne permettent plus de révoquer en doute la possibilité de rendre insensible un individu qui doit subir une opération quelconque, en le soumettant préalablement à l'inspiration des vapeurs d'éther. Aussi ne chercherons-nous point à établir ce fait par la citation d'expériences nombreuses et concluantes : nous le regardons comme incontestable et définitivement acquis à la science.

Dans les cas où l'insensibilité n'a pas été obtenue, nous

ne pouvons en vérité pas l'attribuer avec quelques physiologistes à des idiosyncrasies particulières, mais bien exclusivement à la défectuosité de l'appareil employé, et on verra plus loin pourquoi. En effet, tous les appareils proposés jusqu'à ce jour sont plus ou moins défectueux par eux-mêmes, et surtout parce qu'ils exigent l'intervention active et intelligente de l'individu soumis à leur emploi; et l'on sait quelles difficultés on rencontre dans les hôpitaux chez des individus pourvus d'une intelligence obtuse, et auxquels on fait difficilement adopter l'emploi convenable d'un appareil compliqué. Aussi l'appareil américain, celui de M. Malgaigne, ceux de MM. Roux, Charière, Morel-Lavallée, Maisonneuve, Luër, Cloquet, Cottereau, etc., sont tous d'une application plus ou moins difficile, et ont tous conséquemment le grave inconvénient d'introduire dans les voies respiratoires des doses excessivement variées de vapeurs d'éther, d'être très variablement employés par les malades, et d'amener par-là des résultats très différents. De là, les individus dits non-impressionnables aux vapeurs d'éther, les idiosyncrasies et toutes les explications d'exception qui ne sont que le résultat d'un appareil imparfait. Celui de MM. Besson et Rey, employé à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, et décrit dans le numéro du 16 mars 1847 du *Courrier des Alpes*, a le rare avantage de ne point exiger le concours intelligent du patient, d'introduire toujours et facilement les vapeurs éthérées dans les voies aériennes, et conséquemment d'amener chez tous les sujets le phénomène d'insensibilité.

Mais ce résultat vraiment admirable des inspirations des vapeurs d'éther a-t-il toujours été et sera-t-il toujours sans inconvénient?

Malheureusement quelques faits bien graves, des accidents mortels, en un mot, une insensibilité complète et définitive, c'est-à-dire la mort, ont été dans deux ou trois circonstances le résultat de ces inspirations. Ces malheurs doivent-ils faire rejeter un moyen si riche d'avenir? Telle n'est point notre manière de voir. Et si ces insuccès ont eu lieu, on ne peut les attribuer aux chirurgiens qui les ont éprouvé, mais bien à ce que, enthousiasmé de cette belle découverte, le monde médical s'est empressé de répéter de tous côtés ces expériences si curieuses, sans étudier, sans approfondir le mode d'action de l'agent au moyen duquel on obtenait des résultats si séduisants. Et cependant la partie physiologique de ces expérimentations est la plus importante; car si nous connaissons de quelle manière agissent les vapeurs d'éther pour amener l'insensibilité, nous manierons avec connaissance de cause cet agent d'insensibilité, et nous préviendrons facilement les accidents qui naîtraient de son emploi aveugle et empirique.

Les expériences auxquelles nous avons assisté à l'Hôtel-Dieu de Chambéry, nous ont pleinement confirmé dans l'opinion que nous nous étions formée sur le mode d'action des vapeurs d'éther pour amener l'insensibilité; et il nous a paru évident que cette insensibilité était le résultat direct et immédiat de la non-hématose, produite elle-même par l'inspiration d'un air trop pauvre en oxygène, composé qu'il est de vapeurs d'éther et d'air atmosphérique mélangés, et dans lequel, par conséquent, l'oxygène, au lieu d'entrer dans une proportion de 21 pour cent, comme doit être l'air parfaitement respirable, n'entre plus que dans la proportion de huit, dix ou douze pour cent, suivant que les vapeurs d'éther

se trouvent mélangées à l'air dans des proportions plus ou moins fortes. De la non-hématose, c'est-à-dire de la non-conversion du sang veineux en sang artériel, résulte comme conséquence rigoureuse la non-stimulation artérielle du cerveau, partant, l'absence d'une des conditions rigoureusement nécessaires au libre exercice des fonctions de l'encéphale, organe central de la sensibilité; et par là conséquemment non-perception des impressions transmises, c'est-à-dire insensibilité.

Ces idées émises par nous dans une note envoyée au *Courrier des Alpes*, le 15 mars, et insérée dans cette feuille le lendemain, ont besoin de quelques développements dans lesquels nous allons entrer.

Les deux conditions primordiales de la vie, chez l'homme, sont la stimulation artérielle et l'influence nerveuse, soit l'innervation. Ces deux actions doivent être produites constamment et sans interruption dans chaque organe, pour que cet organe jouisse de la plénitude de ses fonctions, et dans l'ensemble de l'économie, pour que la vie se continue. Du moment où l'une ou l'autre de ces deux actions cesse dans un organe, celui-ci cesse ses fonctions, et si cette cessation a lieu dans l'ensemble de l'être, la mort en est le résultat. Ces propositions sont rigoureusement vraies en physiologie, et les faits sont là pour en prouver l'exactitude qui, du reste, n'est aujourd'hui contestée par personne.

Cela étant, la stimulation artérielle ne sera produite qu'autant que du sang *artériel* arrivera aux organes, en d'autres termes, qu'autant que le sang veineux aura été changé en sang artériel dans le poumon. Or, la condition indispensable pour cette conversion du sang veineux, c'est l'introduction dans le poumon, par le moyen

de l'inspiration, d'un air vivifiant, c'est-à-dire d'un air contenant 21 pour cent d'oxygène; or, c'est là précisément la proportion que nous offre l'air atmosphérique. Si celui-ci contient deux ou trois centièmes de moins d'oxygène, il sera encore respirable; mais au-dessous, l'hématose n'a plus lieu ou ne se fait qu'incomplètement, et d'autant moins que l'oxygène est en proportion moindre. Les belles expériences de Bichat ne permettent pas de conserver le moindre doute à cet égard, et montrent jusqu'à la dernière évidence que l'hématose présente des degrés variés suivant les variations de proportion de l'oxygène dans l'air inspiré.

En faisant respirer à un individu, pour le rendre insensible, des vapeurs d'éther mélangées à de l'air atmosphérique, vous introduisez dans ses voies respiratoires un mélange de gazs formé de moitié ou à peu près de vapeurs d'éther, et moitié d'air atmosphérique, ou pour mieux dire d'un mélange formé de vapeurs d'éther, 50 centièmes, azote, 39 1/2 centièmes, oxygène, 10 1/2 centièmes. L'air inspiré ne contiendra donc qu'un dixième d'oxygène, au lieu d'un cinquième, et il sera conséquemment impropre à la respiration : il ne contiendra pas suffisamment d'oxygène pour artérialiser le sang veineux, il n'y aura pas hématose, ou au moins elle sera incomplète. Le sang alors qui revient du poumon aux cavités gauches du cœur, et qui de là est envoyé au cerveau, est un sang presque *veineux*, fort peu ou nullement artériel; le cerveau ne reçoit pas la stimulation artérielle, puisque le sang qui lui arrive est veineux; il manque conséquemment d'une des conditions indispensables au libre exercice de ses fonctions, et par-là même, il n'est plus apte à percevoir les impressions qui

lui transmettent les nerfs sensitifs ; de là, l'*insensibilité*, plus ou moins profonde, suivant que l'hématose aura été plus ou moins enrayée ; suivant donc que les vapeurs d'éther auront été plus abondantes ou plus longuement respirées.

Cette théorie vraie dans sa base, est confirmée par ce que l'on voit arriver lors des opérations pratiquées sur des individus rendus insensibles par l'inspiration des vapeurs d'éther. Chez le jeune homme amputé le 15 de ce mois, à l'Hôtel-Dieu, ainsi que chez la femme à qui un sein cancéreux a été enlevé le même jour, le sang qui, pendant ces deux opérations, s'est écoulé des artères avait le caractère du sang veineux, et nullement celui du sang artériel. Présumant ce résultat, nous avions prié avant les opérations et l'habile chirurgien qui les pratiquait et nos nombreux et honorables confrères qui étaient présents, de bien remarquer la nature du sang qui sortirait des artères, et il nous a été évident à tous que ce sang était veineux. Et par-là se trouve dévoilé le mode d'action des vapeurs d'éther inspirées dans la vue d'amener l'insensibilité.

D'autres phénomènes concomitants viennent corroborer cette théorie. Ainsi, chez nos deux opérés, 1° le pouls a perdu de sa fréquence et surtout de sa force sous l'influence des inspirations d'éther ; 2° le jet du sang s'échappant des artères divisées était moins saccadé, moins fort, et projeté bien moins loin que dans les opérations ordinaires ; 3° il y avait grande relaxation dans les tissus, et dans le tissu musculaire surtout ; 4° enfin, chez tous deux, un froid intense et qui a duré près de deux heures, a suivi les inspirations d'éther. Or, tous ces phénomènes viennent en confirmation de

notre opinion et sont le résultat de la non-artérialisation du sang veineux, sous l'influence des inspirations d'air éthéré.

Rappelons d'abord que l'arrivée d'un sang veineux dans l'encéphale, privant cet organe de la stimulation artérielle, condition rigoureusement indispensable au plein exercice de ses fonctions, l'empêche de percevoir les impressions transmises, d'où l'insensibilité. Elle l'empêche aussi d'envoyer aux autres organes l'influence nerveuse dont ils ont besoin pour la production de leurs actes. Par là, le cœur, déjà privé de la stimulation artérielle comme le cerveau, ne recevant pas ou recevant incomplètement seulement l'influence nerveuse nécessaire, ralentit ses contractions, les exécute avec moins d'énergie, d'où la lenteur et la faiblesse du pouls, d'où aussi le jet moins fort et moins saccadé du sang s'échappant des artères divisées.

La notable diminution de l'influence nerveuse sur le système musculaire, explique la relaxation de ce tissu et la possibilité de la réduction des hernies étranglées au moyen de l'inspiration d'air mélangé aux vapeurs d'éther.

Le froid consécutif à ces sortes d'opérations s'explique encore de la même manière. Il est généralement admis aujourd'hui en physiologie, que la chaleur animale est due principalement à la conversion dans nos organes du sang artériel en sang veineux, ce qui est tout-à-fait la contre-partie de l'hématose. Or, chez les individus rendus insensibles par l'inhalation des vapeurs éthérées, l'hématose, c'est-à-dire la conversion du sang veineux en sang artériel dans le poumon ne se faisant pas, nos organes, privés du sang artériel, manquent de l'agent

principal de calorification; de là un froid qui résiste aux moyens calorifiques extérieurs, et qui ne disparaît complètement que lorsque les dernières ramifications bronchiques, débarrassées des vapeurs d'éther, ne contiennent plus que de l'air atmosphérique pur; lors par conséquent que l'hématose est redevenue entière; ce qui prend toujours un temps plus ou moins long, suivant que les inspirations d'éther ont duré plus ou moins longtemps et sont le produit d'un appareil plus ou moins parfait. Ces phénomènes concomitants et observés par nous, peuvent ne pas se représenter constamment, mais s'expliquent lors de leur apparition par la non-stimulation artérielle du cerveau.

L'inspiration des vapeurs d'éther produit chez l'homme l'asphyxie, et l'insensibilité n'en est que le résultat physiologique. Ces vapeurs n'agissent point directement sur le système nerveux pour le stupéfier; mais elles ne font, par leur mélange avec l'air, que diminuer les proportions d'oxygène respiré, enrayer conséquemment l'hématose, et l'arrivée d'un sang veineux au cerveau, place cet organe dans une disposition telle, qu'il ne peut percevoir les impressions transmises.

Aussi, M. Flourens, dans ses expériences, a-t-il trouvé que les racines postérieures des nerfs spinaux étaient paralysées avant les antérieures, et que la paralysie n'atteignait celles-ci que lorsque l'inspiration des vapeurs d'éther avait été prolongée plus longtemps, c'est-à-dire lorsque l'asphyxie avait été poussée plus loin, et que le sang qui arrivait à l'axe cérébro-spinal était plus veineux.

De prime abord, on objectera à cette théorie le raisonnement suivant : si c'est la présence du sang veineux

dans le cerveau qui éteint la sensibilité, d'où vient que quelques individus ainsi insensibilisés, entendent, voient, parlent, exécutent quelques mouvements, et conservent la conscience de ce qui se passe? Cette objection, grave en apparence, nous semble pouvoir être réfutée par des arguments purement physiologiques, et sans recourir à l'élastique et commode idiosyncrasie.

L'encéphale est loin d'être un organe simple dans son organisation : il résulte de la réunion, de l'agglomération d'un grand nombre de centres nerveux spéciaux, ayant chacun leur individualité, mais réunis en un seul organe par un lien mystérieux, et qui probablement restera toujours inconnu aux physiologistes. Or, ces centres nerveux spéciaux ayant chacun une vie particulière, des fonctions particulières, des sympathies particulières, ne doivent-ils pas posséder aussi une impressionnabilité particulière qui fait qu'ils répondront plus ou moins promptement à tel agent, comme ils seront plus ou moins promptement stupéfiés par tel autre? Evidemment il en est ainsi, et les faits physiologiques abondent pour prouver cette assertion. D'après cela, pourrait-on raisonnablement répugner à admettre que sous l'influence de la non-stimulation artérielle, l'organe de perception des impressions fût le premier soporifié, puis ensuite celui duquel part l'influence nerveuse locomotrice, et enfin le point encéphalique qui préside à l'exercice des organes des sens, etc.? Les derniers travaux de M. Flourens, ce savant et infatigable physiologiste auquel la science doit tant de découvertes, le prouvent : dans ses belles expériences sur les inspirations d'éther, les racines postérieures des nerfs spinaux (sensitives), ont été les premières paralysées : puis les racines antérieures (locomotrices)

ne l'ont été que plus tard, lorsque l'inspiration de l'éther a été plus prolongée, en d'autres termes, lorsque la non-hématose a été plus continuée et plus complète.

Après la sensibilité et la locomotilité, vient la suspension des fonctions des sens ; à un degré plus avancé, la cessation des fonctions intellectuelles ; enfin si la non-stimulation artérielle est poussée plus loin encore, et qu'on aille jusqu'à soporifier la moëlle allongée de laquelle partent les nerfs respirateurs, alors cessation de la respiration ; par-là même, mort définitive.

Un état normal et physiologique nous offre la même gradation de phénomènes. Lorsqu'en effet le sommeil arrive irrésistiblement, il y a d'abord cessation de la sensibilité générale, engourdissement ; puis langueur et cessation d'action dans les organes de locomotion ; vient ensuite l'obturation des sens, et enfin dans le sommeil complet, mais alors seulement, suspension absolue des facultés intellectuelles, qui continuent cependant dans un sommeil incomplet.

La cessation des fonctions cérébrales, provoquée par l'inspiration des vapeurs d'éther, est absolument la même dans sa marche que celle déterminée par le sommeil.

Ce fait physiologique et les savantes expériences de M. Flourens, prouvent donc le peu de fondement de l'objection tirée de la continuation de l'exercice des fonctions des sens, lorsque la sensibilité a cessé.

Il nous semble prouvé que les inspirations d'éther n'amènent l'insensibilité que consécutivement à l'espèce d'asphyxie qu'elles procurent, et nullement par une action directe ou spécifique sur le système nerveux sensitif.

Ces considérations sont loin d'être purement théoriques, elles sont au contraire éminemment pratiques. Un

agent aussi précieux que celui qui peut rendre insensible à la douleur, ne doit pas être aveugle; il faut que son emploi ne soit pas empirique, autrement il pourrait occasionner des malheurs si son administration était intempestivement dirigée, et les hommes sages et prudents finiraient par l'abandonner. Mais en connaissant son mode d'action sur l'économie, le praticien éclairé et consciencieux pourra toujours en limiter l'action à son gré, et prévenir ces accidents funestes qui ont été bien moins la faute du malheureux praticien qui les a occasionnés, que le résultat d'une théorie erronée. Dans leur opinion, les vapeurs devant agir comme sédatives du système nerveux, ils prolongeaient l'inhalation de l'éther pour rendre la sédation plus complète; et ne sachant pas que l'insensibilité n'était que le résultat de l'asphyxie, en continuant l'inhalation, ils ont amené l'asphyxie complète, c'est-à-dire la mort.

Par cette prolongation en effet, l'hématose cessant d'être produite pendant trop longtemps, le cerveau trop longuement privé de la stimulation artérielle, finit par être engourdi dans tous ses points; cette torpeur gagne la moëlle allongée qui alors n'envoie plus l'influence nerveuse au poumon; celui-ci, privé de cette condition indispensable à l'exercice de ses fonctions, finit par ne plus du tout convertir le sang veineux en sang artériel, et alors cessent dans tous les organes les deux conditions primordiales de l'existence, la stimulation artérielle et l'influence nerveuse, et comme conséquence nécessaire, survient la mort.

Mais une fois le mode d'action des vapeurs d'éther connu, une semblable catastrophe n'est plus à craindre. L'opérateur qui sait que l'insensibilité n'est que le résultat

de la non-formation du sang artériel, ne prolonge pas au-delà du temps nécessaire l'inhalation des vapeurs d'éther. Il s'arrête dès qu'il a obtenu la stupéfaction du point de l'encéphale où siége la sensibilité générale, et ce point est le premier qui soit influencé par la non-stimulation artérielle, et il se garde bien alors de pousser la soporification jusqu'aux autres points encéphaliques et surtout jusqu'à la moëlle allongée. Le chirurgien aura donc un guide sûr dans l'emploi des vapeurs éthérées. En effet, le premier phénomène obtenu est l'insensibilité; quand arrive la cessation de la puissance musculaire, l'opérateur a déjà dépassé la limite qu'il voulait atteindre, et est averti de cesser les inspirations éthérées; si, malgré cela il continue, arrive la suspension des fonctions des sens, dernier avertissement qu'il reçoit; et s'il est assez imprudent pour aller plus loin encore, alors cessent les fonctions intellectuelles, ce qu'il ne peut reconnaître dans l'état; il touche à la soporification de la moëlle allongée, c'est-à-dire à la cessation d'action des nerfs respirateurs, et conséquemment à la mort.

Quand l'opérateur aurait dépassé les premières limites, ne pourrait-il pas au besoin employer immédiatement l'inspiration d'un air très riche en oxygène et arrêter le mal qu'il aurait produit? Nous laissons à d'autres le soin de féconder cette idée.

Nous ajouterons en terminant qu'il n'est point dans notre conviction que les vapeurs d'éther soient complètement inertes dans la circonstance, et qu'on ne doive les considérer que comme des vapeurs non-respirables; nécessairement elles produisent une action quelconque sur le système nerveux; mais nous sommes intimément convaincu que la cause éminemment active de l'insensi-

bilité, est la non-stimulation artérielle de l'axe cérébro-spinal, suite forcée de la non-hématose, conséquence elle-même de l'inspiration d'un air trop pauvre en oxygène.

Depuis le 24 mars 1847, jour auquel nous lisions à la Société royale académique de Savoie notre Mémoire sur les causes de l'insensibilité dans l'éthérisation, jusqu'aujourd'hui 4 janvier 1848, toutes les Sociétés savantes ont été vivement occupées des théories et des faits relatifs à l'action de l'éther. Dans cette période, un nouvel agent d'insensibilité a été préconisé par M. Simpson, puis adopté presque exclusivement par tous les opérateurs. Ce nouvel agent est, comme l'éther, administré en vapeurs mélangées à l'air; les phénomènes qu'il produit sont identiques à ceux de l'éther inspiré, moins toutefois cette surexcitation bizarre et variée que l'on voit quelquefois survenir dans l'éthérisation. Le chloroforme, (car c'est sous ce nom qu'il a été désigné) a de plus l'avantage de ne point fatiguer l'opérateur par une odeur vive et pénétrante comme l'éther, d'être plus prompt dans son action insensibilisante, et de laisser reparaître ensuite l'état normal plus franchement et sans continuation de phénomènes accessoires. Ce sont ces différents motifs qui ont déterminé les chirurgiens à remplacer l'éther par le chloroforme.

De cette substitution sont nées une foule de communications aux différents corps savants, dans lesquelles sont indiqués d'une manière diverse et les phénomènes produits et les causes de l'insensibilité. Il résulte de ces

nombreux écrits que le chloroforme insensibilise aussi bien que l'éther, et que les opinions sont encore partagées sur le mode d'action de ces deux agents. Ces opinions se rapportent cependant en définitive à deux : à celle que nous avons émise dans notre Mémoire ; et à une action spéciale sur le système nerveux, action inconnue dans son mode, et constatée seulement par les faits.

La théorie de l'insensibilité produite par la non-stimulation artérielle du cerveau, conséquence du défaut d'artérialisation du sang veineux, sous l'influence de l'inspiration d'un air mélangé à d'abondantes vapeurs non respirables, cette théorie, éminemment physiologique, serait probablement admise sans discussion, si le fait sur lequel elle repose était lui-même incontesté. Mais il n'en est pas ainsi : quelques expérimentateurs, MM. Amussat, Blanchet, etc., ont *constamment* vu le sang avec les caractères veineux dans les artères pendant l'inspiration des vapeurs d'éther ou de chloroforme. D'autres, au contraire, MM. Berruti, Cantù, Roux, Gruby, etc., déclarent avoir toujours remarqué que le sang avait conservé ses qualités artérielles chez les individus opérés, après avoir été insensibilisés par l'un ou l'autre de ces deux agents.

Ces deux ordres de faits ont été constatés par des hommes également dignes de foi, et ne peuvent conséquemment pas être révoqués en doute. Cependant leur contradiction choquante est pour le vrai physiologiste bien plus apparente que réelle ; elle tient sans doute à l'époque à laquelle le fait a été observé, c'est-à-dire si c'est pendant ou après l'inhalation de l'éther ou du chloroforme. C'est là en effet que réside le point capital de la question. Tous les physiologistes savent que l'hématose

se fait *instantanément* dans les poumons lors de la mise en contact du sang veineux avec l'air atmosphérique. Les expériences de Bichat ne laissent aucun doute à cet égard, car elles démontrent que quelques secondes après l'introduction de l'air pur dans les poumons, le sang sort *artériel* des artères ; tandis qu'il en sort promptement *veineux* lorsque l'air respiré ne contient pas suffisamment d'oxygène. On comprend d'après ce fait incontesté, comment quelques expérimentateurs ont pu voir le sang continuer à être artériel sous l'influence de l'éthérisation ou de la chloroformisation, tandis que d'autres l'ont toujours vu veineux. Si en effet on examine le sang sortant des artères trente secondes seulement après avoir cessé l'inhalation des vapeurs d'éther ou de chloroforme, et quand par conséquent de l'air pur est déjà entré deux ou trois fois dans les poumons, nécessairement on le trouvera artériel. Et c'est là la circonstance dans laquelle se trouve placé un opérateur qui ne commence son opération que lorsqu'il s'est assuré de la complète insensibilité de son opéré ; car, arrivé à ce point, il cesse les inhalations et commence son opération : dans l'intervalle de temps qui s'écoule, le sang est redevenu artériel, tandis qu'il l'eût trouvé veineux si les artères eussent été ouvertes pendant l'inspiration des vapeurs.

C'est pour avoir perdu de vue cette instantanéité de l'hématose, que sont survenus ces violents dissentiments sur le fait servant de base à l'explication du mode d'action de ces deux agents insensibilisants. C'est du reste ce qu'ont mis en évidence les récentes communications faites à l'Académie royale des Sciences, le 27 décembre dernier, par MM. Amussat et Blanchet. Ce dernier ayant placé sous une cloche remplie d'air et de vapeurs

de chloroforme, des animaux dans une des artères desquels il avait adapté un tube recourbé, dont l'extrémité venait aboutir à l'extérieur, a vu le sang sortir veineux de ce tube; plaçant ensuite les mêmes animaux sous une cloche remplie d'air pur, le sang est sorti artériel. Ce résultat très rapidement obtenu et constamment le même, suivant que l'air de la cloche était mélangé ou non avec les vapeurs de chloroforme, ne laisse aucun doute sur la cause de l'erreur dans laquelle sont tombés ceux qui soutiennent que le sang reste artériel lors de l'éthérisation.

Le fait de la non-artérialisation pendant l'inspiration des vapeurs d'éthèr ou de chloroforme étant constant, la théorie que nous avons émise est éminemment rationelle et physiologique, et partant, nous paraît la seule admissible.

C'est en vain qu'on attribuerait la non-hématose à la sédation des nerfs pulmonaires par l'éther ou le chloroforme; car alors l'artérialisation ne se rétablirait qu'insensiblement et graduellement après la cessation de l'emploi de l'agent sédateur, et non pas immédiatement. L'action de sédation ne cesse pas en effet du moment du retrait de l'agent qui l'a produite, mais se continue encore plus ou moins longtemps, pour ne cesser que graduellement. Et cependant l'hématose, suspendue pendant l'inhalation de ces vapeurs, se rétablit à l'instant même où cesse leur inspiration.

Les médecins qui ont voulu attribuer l'insensibilité à l'action directe de l'éther sur le système nerveux, ont avancé qu'elle était produite, quelle que fût la voie par laquelle l'éther était introduit, fût-ce même en lavement. Mais l'expérience chirurgicale est venue détruire ces hypothèses, et tous les opérateurs continuent à insensi-

biliser au moyen des vapeurs d'éther ou de chloroforme mélangées à l'air respiré. Ce n'est pas que l'éther et le chloroforme n'aient une action sur le système nerveux ; mais cette action n'est qu'accessoire dans l'insensibilisation. En effet, en présence d'un phénomène aussi important et aussi constant que la non-hématose, il est impossible pour un physiologiste de chercher et de trouver ailleurs la cause de l'insensibilité.

MÉMOIRE

SUR LES

TREMBLEMENTS DE TERRE

RESSENTIS EN SAVOIE

Par Mgr Alexis Billiet

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

Lu dans la séance du 7 Janvier 1848.

Les tremblements de terre sont certainement l'un des phénomènes les plus frappants de l'histoire naturelle. La cause qui les produit est encore bien peu connue. L'homme ne parviendra probablement jamais à les prévoir d'avance, ni à se mettre à l'abri de leurs terribles effets. Il est néanmoins très important de recueillir toutes les observations auxquelles ils peuvent donner lieu. Elles conduiront peut-être tôt ou tard à des résultats inespérés. On peut demander d'abord si tous les pays y sont exposés au même degré, s'ils sont également fréquents et également redoutables dans les quatre parties du monde, dans la zône glaciale, comme dans la zône tempérée et la zône torride, dans les grandes chaînes de montagnes comme dans les plaines? Pline le Naturaliste remarquait

déjà de son temps que les pays maritimes y sont plus particulièrement sujets. *Maritima maximè quatiuntur.*[1] Cette assertion est confirmée par une constante expérience ; il est reconnu qu'ils sont plus fréquents aussi dans les environs des volcans. Ces deux faits sont acquis à la science. Pour jeter quelques nouvelles lumières sur cette grave question, il faudrait faire des recherches exactes sur les secousses que l'on a éprouvées autrefois, et sur celles qu'on éprouve encore aujourd'hui dans chaque contrée, pour pouvoir ensuite établir des comparaisons, et reconnaître si elles sont plus fréquentes dans une contrée que dans une autre, et si leur intensité va en augmentant ou en diminuant. Nous nous sommes proposé de remplir cette tâche pour la Savoie ; mais elle nous présente de graves difficultés ; car nous ne trouvons presque aucun renseignement sur ce point dans les anciennes chroniques de notre pays.

Les Mémoires relatifs aux contrées qui nous avoisinent, parlent quelquefois des secousses ressenties dans ce duché, nous nous sommes empressé d'en profiter. Les auteurs que nous avons plus avantageusement consultés, sont :

1° Spon, *Histoire de Genève ;*

2° Bertrand, *Mémoires historiques sur les tremblements de terre ;*

3° Vassalli-Eandi, *Rapport sur le tremblement de terre du 2 avril* 1808 ;

4° Le comte Napione, *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte ;* Mém. de l'Académ. de Turin, tom. 19, année 1809 ;

[1] *Hist. natur.*, lib. 2, n° 82.

5° Alexis Perrey, *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis dans le bassin du Rhône ;*

6° Fournet, *Notes additionnelles aux recherches sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.*

Lors même que les historiens ne nomment pas expressément la Savoie, on peut présumer qu'un tremblement de terre y a été plus ou moins sensible, lorsqu'il conste qu'il a été ressenti d'une manière violente dans les pays qui en sont tout-à-fait voisins, tels que le Dauphiné, le Bugey, le Valais ou le pays de Vaud, et surtout lorsqu'il conste qu'il a été ressenti aux deux extrémités opposées de ce duché; par exemple, à Genève et à Grenoble, ou bien à Lyon et à Suse.

Plusieurs écrivains rapportent qu'on a ressenti de nombreux et violents tremblements de terre en Dauphiné, vers l'an 468 de l'ère chrétienne, lorsque saint Mamert, archevêque de Vienne, établit les prières des Rogations, qui se font encore aujourd'hui dans toute l'église catholique. La consternation que ces calamités paraissent avoir répandue alors dans les populations, prouve qu'elles avaient beaucoup de gravité; il est très probable que ces secousses se sont propagées jusqu'en Savoie; néanmoins nous n'en avons pas la certitude. [1]

Selon Marius, évêque d'Avenche, on éprouva en Suisse un violent tremblement de terre en 563; le lac Léman fut tellement agité, qu'il sortit alternativement de ses bords, renversa plusieurs églises, submergea quelques bourgs et quelques villages, et noya les hommes et les bestiaux qui s'y trouvaient. Les eaux détrui-

[1] Fleury, *Hist. eccl.*, liv. 20, art. 38. — Godescard, *Vie de saint Mamert ;* 11 mai.

sirent le pont et les moulins de Genève, entrèrent dans la ville et y causèrent la mort de plusieurs personnes. On ne peut pas douter que cette secousse n'ait été plus ou moins sensible dans la partie de la Savoie située sur les bords du même lac. [1]

Sabellico dit qu'à la mort du pape Honorius III, soit en 1227, la terre a été tellement ébranlée dans les Alpes, dans le pays des Salviens, que 5,000 personnes ont été écrasées dans leurs habitations par des masses de rochers détachées des montagnes voisines. *Terra adeò graviter in Alpibus, in Salviorum gente mota est, ut quina hominum millia sint ædificiorum ruinis obtrita ex lateribus montium molibus avulsis.* Mais on voit clairement qu'il s'agit dans ce texte des Hautes-Alpes ou des Alpes maritimes, et non des Alpes grecques ou cottiennes. [2]

Nous n'avons rien de plus précis sur la chute du Mont-Grenier et la formation des Abymes de Myans, que ce qu'en dit le Pouillé de l'évêché de Grenoble, rédigé en 1497. On y lit ce qui suit : *Ecclesia sancti Mauricii de Marchiis, etc.; infra dictam parrochiam est venerabilis conventus Fr. Minorum de observantia Beatæ Mariæ de Myans : ibi terminata fuit ruina quæ de anno Domini* 1248, *septimo calendas decembris, cecidit de aspero monte, et quinque parrochias destruxit, et signanter villam ecclesiamque S. Andreæ.* Voy. Besson, art. DÉCANAT DE SAVOIE, et Grillet, art. MYANS. Il est clair, d'après cette citation, que cette grave catastrophe est arrivée le 25 novembre 1248.

[1] Bertrand, *Mém. sur les tremblements de terre. — Bibl. univ. de Genève;* mars 1817.

[2] Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime, Monum. hist. patriæ,* tom. 3, pag. 521.

Sans doute la chute d'une masse aussi énorme a dû produire un grave ébranlement dans tout le décanat de Savoie; mais a-t-elle été produite elle-même par un véritable tremblement de terre? Cela nous paraît douteux. Matthieu Pâris, chroniqueur contemporain, fait mention de ce phénomène; mais il mêle à son récit de si grossières erreurs, qu'on ne peut guères y ajouter foi. Il rapporte qu'en 1248, il y a eu en Maurienne un horrible tremblement de terre; que de nombreux rochers détachés des montagnes voisines ont écrasé cinq villages, causé la mort d'environ 9,000 personnes, et d'une grande quantité d'animaux. Il regarde comme plus probable que cet événement est un miracle que Dieu a opéré pour punir le libertinage, les usures, les homicides, les brigandages de tout genre que les habitants de ce pays commettaient, soit entre eux, soit envers les étrangers et les voyageurs. [1] Spondanus, continuateur de Baronius,

[1] Eodem tempore, in partibus Sabaudiæ, in vallibus scilicet Moriani, quædam villæ, scilicet quinque, cum suis bovilibus, caulis, et molendinis adjacentibus, obrutæ et absorptæ montibus et scopulis, qui vicini erant, de loco creationis suæ, facto horribili terræ motu; per quasdam sui cavernas avulsis et revolutis. Nescitur tamen si miraculosè vel naturaliter illa montium ruina facta in pagos memoratos adeò horribiliter desævit. Sed quia hominum circiter novem millia oppressit, et animalia quorum non est numerus æstimabilis, videtur quòd potius miraculosè quàm casualiter evenisset. Dicebatur enim quod in eorumdem incolarum mansiones meritò desævit divinæ ultionis severitas, eo quòd tam impudenter usurarum turpia crimina exercuerunt indifferenter, polluti libidinis ignominia, seque ut vitium virtutis species operiret, mercatores demariorum sophisticè non erubuerunt appellare, simonias non abhorruerunt, furta et prædas sine misericordia aggredi non formidabant; transeuntes per eos, et cùm eis hospitantes peregrè proficiscentes, romanamque curiam adire compulsos, scholares, institores vel jugulare vel potionare non omittebant, ignorantes quod quanto ultio divina tardius, tanto gravius desævire solet, teste Beato Gregorio dicente: lento gradu procedit ad ultionem divina severitas, sed tarditatem compensat posteà gravitas. Matth. Pâris, *Hist. anglicana*, ad ann. 1248.

sirent le pont et les m
la ville et y causèrent
On ne peut pas do
ou moins sensible
les bords du
Sabellico di
en 1227, l
Alpes, dan
ont été e
rochers,
gravit
homi
bu
s'

ce récit, sans y rien
moine anglais n'a
vagues et incer
ienne, en
ore
l
les vo
terre à Rome; mais
même, soit parce que les
e renferment rien qui puisse la
arce que les habitants de Saint-André
sur la route de Lyon à Turin. Un savant
présume avec assez de fondement que l'histo-
anglais conservait un principe de haine contre les Savoyards, comme on peut en juger d'après la manière dont il parle du prince Thomas de Savoie, comte de Flandres. [2] Dans sa *Narration historique des couvents de l'ordre de Saint-François, de la province de Saint-Bonaventure*, le père Fodéré suppose aussi que la chute du Mont-Grenier a été occasionnée par un tremblement de terre; mais il ne cite aucune autorité à l'appui de son assertion. [3] M. de Saussure paraît plutôt d'un sentiment contraire. [4]

Bertrand dit qu'un tremblement de terre a causé beau-

[1] Spondanus, ad ann. 1248; tom. 1, pag. 171, art. 14.

[2] *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte*, par le comte Napione; Mém. de l'Acad. de Turin, tom. 19, ann. 1809.

[3] Fodéré, ibid., *Description du Couvent de Myans*, pag. 794. — Guillaume Paradin, dans sa chronique, attribue également cette catastrophe à un tremblement de terre. « Aussi de ce règne, dit-il, se fit es « Alpes et montagnes de Savoie un si horrible tremblement de terre, « que cinq mille hommes expirèrent. » *Chronique de Savoie*, liv. 2.

[4] *Voyages dans les Alpes*, tom. 3, ch. 4.

dommages en ... l'incendies. Le peuple
...ue manus ...mes sortaient du sol.
...on a éc... ...rsonnes qui ont été
XV' ...itations. Un plus
...s ... d'une manière

..., la vil... ...nonce du
furent renversés. ...tre datée
plus ou moins aux années 1... ...citta di
..., 1394, 1415, 1416, 1428, 1444, ... qu'il
...490, 1502, 1504, 1523, 1531, 1533, 1534, ... de
1548, 1552, 1557, 1571, 1572, 1573. Plusieurs de ces tremblements ont été ressentis à Genève et dans le pays de Vaud; il est très probable qu'ils ont été aussi plus ou moins sensibles en Savoie. [1]

En 1542, secousses en Savoie et en Piémont. — Huot, Fournet; notes additionnelles aux recherches de M. Perrey.

Spon rapporte qu'en 1574, on éprouva à Genève deux tremblements de terre, dont l'un renversa dans le fossé *la porte* de Cornevin. [2] D'après le même auteur, le 1^er^ mars 1584, un dimanche sur le midi, « le temps étant « fort serein, on sentit tout d'un coup à Genève un grand « tremblement de terre qui dura dix ou douze minutes, « se faisant non-seulement remarquer par le cliquetis « des vitres, des tuiles et des lambris, mais ébranlant « jusqu'aux fondements des maisons, et jetant par terre « quelques cheminées. On le sentit dans tous les environs

[1] Bertrand, *Mém. sur les tremblements de terre. — Biblioth. univ. de Genève;* mars, 1817.

[2] Spon, tom. 1, pag. 321.

« du lac, et il redoubla trois jours de suite. A une « demi-lieue de la ville d'Aigle, au canton de Berne, « entre neuf et dix heures du matin, on vit s'élancer « d'un entredeux de rochers une prodigieuse quantité « de terre, qui tomba comme une ravine d'eau, et com- « bla presqu'en un instant les vallons et la campagne « voisine. Le hameau de Corbéry en fut enseveli, excepté « une seule maison. La terre s'augmentant à mesure « qu'elle roulait, ensevelit aussi au village d'Yvorne, au- « dessous de Corbéry, soixante-neuf maisons, cent-six « granges pleines de denrées, cent personnes et une « grande quantité de bétail. Ce tremblement fut si violent, « que près du village de Motern, le lac s'avança plus de « vingt pas outre son ordinaire. [1] » Il est évident que ce tremblement a été sensible au moins dans une partie de la Savoie, puisqu'il a été fortement ressenti à Genève et dans tous les environs du lac. D'après le Pasteur Buxtorf, il y eut, le 10 mars suivant, une seconde secousse qui fut aperçue en Savoie et dans toute la Suisse. [2]

Spon rapporte encore qu'à Genève, en 1600, le 16 septembre, « le Rhône fit en trois ou quatre reprises une « espèce de flux et reflux, c'est-à-dire qu'il s'arrêta « autant de fois sans couler, ses eaux remontant dans « le lac et laissant son lit à sec en des lieux où aupa- « ravant il y avait plus de cinq pieds d'eau, jusque-là « même que les enfants y prirent de petits poissons. Il « y a grande apparence que cette merveille de la nature « arriva par un espèce de tremblement ou soulèvement de « terre par lequel le terrain étant élevé trois ou quatre

[1] Spon, *Hist. de Genève*, tom. 1, pag. 325.

[2] Bertrand, *Second Mém. sur les tremblements de terre.*

« fois, empêcha le Rhône de couler, et que le même « terrain se rabaissant ensuite, l'eau reprenait son cours « ordinaire. [1] » D'après le même historien, en 1601, le 8 septembre, « une heure après minuit, la terre « trembla depuis Genève jusqu'en Suisse d'une si rude « secousse, que M. Jacques Godefroy remarque dans « ses mémoires manuscrits que son lit en fut balancé « comme un berceau à droite et à gauche. [2] » D'après Bertrand, il y a eu aussi des tremblements en Suisse en 1602, 1604, 1607, 1610, 1612, 1614, 1618, 1619 et 1620. [3] »

En 1621, le 20 mai, jour de la Pentecôte, il y eut à Genève un violent tremblement de terre; les ministres qui prêchaient alors se prirent fortement à la chaire, de peur de tomber. Bertrand assure que cette secousse a été ressentie à Neuchâtel, dans le pays de Vaud et en Savoie. [4] On éprouva encore des secousses en différents endroits de la Suisse en 1623, 1625, 1630, 1633, 1638, 1642, 1644 et 1648. [5]

En 1650, on compta vingt-une secousses à Bâle, du 15 février au 20 novembre; en 1651, le 7 décembre, on ressentit à Genève, sur le soir, une secousse qui ne fit point de mal. [6]

En 1682, dans la nuit du 11 au 12 mai, au rapport de Spon, « il y eut un tremblement de terre qui se « remarqua non-seulement dans le pays de Vaud et le

[1] Spon, tom. 1, pag. 417.
[2] Spon, ibid. — Bertrand, 2e *Mémoire*.
[3] Bertrand, ib.
[4] Spon, tom. 1, pag. 486. — Perrey, *Mém. sur les tremblements du bassin du Rhône*. — Bertrand, ibid.
[5] Bertrand, ib.
[6] Spon, tom. 1, pag. 512.

« Chablais, mais aussi dans presque toute la Suisse, « la Savoie, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Dau- « phiné, le Lyonnais jusqu'à Paris. Il causa plus de mal « par l'épouvante qu'il donna que par les ravages qu'il « fit; car il ne fit qu'abattre des cheminées ou des pans « de murailles en quelques endroits; mais il y eut des « personnes qui en prirent la fièvre et qui en moura- « rent. [1] »

En 1688, la ville de Smyrne et celle de Naples furent en partie renversées par des tremblements de terre. Cette année fut aussi marquée par des orages extraordinaires qui désolèrent tout aux environs de Lausanne, de Thonon, et de Chambéry. [2] On éprouva encore quelques secousses à Genève et dans le pays de Vaud, en 1692, 1693, 1712, 1715, 1716, 1726 et 1728. [3] En 1729, plusieurs secousses furent ressenties à Genève, à Vevey et à Lausanne. Elles ont dû être aussi plus ou moins sensibles en Chablais. [4]

En 1736, le 23 avril, on ressentit une violente secousse de tremblement de terre à Fontcouverte, en Maurienne. Les habitants s'enfuirent de leurs maisons; le sonneur, occupé alors à carillonner, à cause de la fête de Saint-Georges, descendit du clocher tout effrayé en annonçant la fin du monde. [5]

[1] Spon, tom. 1, pag. 555. — Bertrand, ib. — Perrey, ib.

[2] Bertrand, 2e *Mém. sur les tremblements de terre.*

[3] Bertrand, ib.

[4] Bertrand, ib. — Perrey, *Mém. sur les tremblem. du bassin du Rhône.*

[5] Hodie, 23 aprilis 1736, summo mane factus est ingens terræ motus, ita ut multi exterriti effugerint domo, et præsertim campanarius, qui, cùm propter solemnitatem diei sacræ Bo Georgio argutè et numerosè tintinnabula quateret, stupefactus et cum clamore quasi annuntians finem mundi tremebundus de turre descendit et aufugit. *Regist. des act. de Bapt.* de la paroisse de Fontcouverte; 1736.

Le 9 mars 1753, on éprouva une violente secousse à Pignerol, à Turin, à Suse, au Mont-Cenis et à Genève; cette secousse n'a pas pu être sensible au Mont-Cenis et à Genève, sans l'être dans toute la Savoie. Muratori dit qu'on a ressenti trois secousses à Turin, et quatorze à Suse; qu'en plusieurs endroits, aux environs de cette dernière ville, le sol s'est entr'ouvert, et que ces crevasses se sont remplies d'eau de manière à former plusieurs petits lacs. « Nella real città di Torino furono « sentite con universale consternazione tre scosse di « tremuoto, la prima delle quali fu sensibilissima, sebbene « non recasse alcun danno. S'intese poi che a Susa « replicassero quatordici scosse, e ne seguisse in più « luoghi un improviso aprimento della terra, ne' cui « vani si formassero laghi d'acqua uscita d'alla terra « medesima.[1] » La *Gazette de France* des 24 mars et 14 avril 1753, parle aussi de ce tremblement de terre, et assure qu'il produisit au Mont-Cenis une large ouverture par laquelle s'échappèrent des torrents d'eau.[2] Ce récit n'est peut-être pas entièrement exempt d'exagération. Le comte Napione assure qu'il n'a jamais entendu parler des lacs qui, au rapport de Muratori, ont dû se former alors dans les environs de Suse.[3] Il ne reste non plus aucun souvenir dans la haute Maurienne des crevasses qu'on dit s'être faites au Mont-Cenis à la même époque.

Dans sa traduction de *Toaldo*, M. Dacquin rapporte que, « le 15 octobre 1755, environ à midi et dix mi- « nutes, on a ressenti à Chambéry une secousse de « tremblement de terre assez forte, puisque les sonnettes

[1] Muratori, *Annali d'Italia;* ann. 1753.
[2] Perrey, *Mém. sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.*
[3] *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte.*

« dans des appartements au troisième étage sonnèrent, « et que quelques cheminées furent renversées; mais la « durée n'en fut tout au plus que de deux ou trois se- « condes; elle fut précédée par un bruit sourd semblable « à celui que feraient des voitures qui rouleraient dans « le lointain sur des voûtes; ce bruit dura à peu près « autant de temps que la secousse. La commotion fut « générale dans la ville et dans les campagnes des envi- « rons; mais elle se fit sentir avec plus de violence du « côté de Grenoble. On s'en est aussi aperçu à Genève, « à la même heure, mais moins fortement qu'à Cham- « béry. [1] »

Le 1er novembre 1755, jour de la Toussaint, à neuf heures vingt minutes du matin, on a éprouvé à Lisbonne deux premières secousses de peu d'intensité. Elles furent suivies, deux minutes après, du plus affreux tremblement de terre qu'on ait jamais ressenti en Europe. On assure qu'il renversa douze mille édifices, et qu'un grand nombre d'autres furent gravement endommagés. On compte au nombre des édifices renversés le palais royal, le théâtre, plusieurs monastères, l'église patriarchale, celles de Saint-François, de la Trinité, du Saint-Esprit, de Saint-Julien; celle de N.-D.-de-Lorette, celle des Jésuites, celle des Carmes, celle des Augustins et plusieurs autres. L'ambassadeur d'Espagne fut écrasé sous les ruines de son palais avec plusieurs de ses domestiques. Le roi passa plusieurs jours hors de la ville dans une tente. Il logeait pendant la nuit dans une voiture avec toute sa famille. Au moment où les maisons s'écroulèrent, le feu de chaque foyer éparpillé parmi les ruines,

[1] *Essai météorologique*. Chambéry, 1784; pag. 279.

occasionna un grand nombre d'incendies. Le peuple épouvanté s'imaginait que les flammes sortaient du sol. On porte à 10,000 le nombre des personnes qui ont été ensevelies sous les débris de leurs habitations. Un plus grand nombre encore ont été blessées d'une manière plus ou moins grave.

Trois jours après cet affreux désastre, le nonce du pape écrivait à Rome, à un de ses frères, une lettre datée *dalla desolata terra, ove fu mercoledi scorso la citta di Lisbona;* il lui marque qu'il a perdu son secrétaire, qu'il n'a échappé lui-même à la mort qu'avec beaucoup de peine, et sans pouvoir rien sauver; qu'il se trouve hors de la ville abrité sous des nattes de jonc soutenues par deux traverses de bois; que les incendies continuent à passer d'une maison à l'autre sans rencontrer aucune résistance, et qu'au moment où il écrit, celle qu'il habitait venait d'être envahie par les flammes. [1] Cinq années après, on assurait au voyageur Baretti que ce fléau avait diminué la population de Lisbonne de 90,000 habitants. [2] Ce chiffre est probablement exagéré; cependant on comprend aisément qu'un très grand nombre de familles ont dû alors être forcées d'aller se fixer ailleurs. Cette terrible secousse a été ressentie dans tout le Portugal, en Espagne, dans le royaume de Maroc, où les villes de Fez et de Méquinez furent en partie renversées, en Provence, à Lyon, à Neuchâtel, dans le pays de Vaud, en Valais, à Brig, à Milan. M. Dacquin rapporte qu'elle fut à peine sensible à Chambéry, et que plusieurs personnes même ne s'en aperçurent pas. [3]

[1] Muratori, *Annali d'Italia*; ann. 1755.
[2] Baretti, *Lettere familiari;* Lett. 19.
[3] *Essai météorologique;* édition de Chambéry, pag. 279.

Cependant il est certain qu'à Aix les eaux sulfureuses se troublèrent, devinrent laiteuses, et déposèrent ensuite un résidu blanchâtre, et que les eaux d'alun n'éprouvèrent aucun changement. Dans une lettre écrite au directeur de la *Bibliothèque universelle de Genève*, le 27 février 1822, M. Vidal, docteur-médecin à Aix, assure que son père lui a souvent cité ce fait qu'il avait observé par lui-même. L'écoulement des eaux minérales de Salins, en Tarentaise, fut suspendu pendant quarante-huit heures, après quoi elles reparurent plus abondantes qu'auparavant. Les eaux du lac de Genève furent violemment agitées; une barque partie de Vevey et voguant à pleines voiles, recula subitement. Dans toute la Suisse, dans une partie de l'Allemagne, et même en Prusse, aux environs de Berlin, les eaux des lacs éprouvèrent une agitation, et les sources furent plus ou moins troublées. La même secousse a été ressentie en Angleterre, en Irlande, dans le golfe de Botnie, en Finlande et jusqu'au Groënland. [1]

Le tremblement du 1er novembre fut suivi d'un grand nombre d'autres d'une moindre intensité. Le 18 et le 19 du même mois, on ressentit quelques secousses à Aix; cependant M. Dacquin, observateur assez exact, n'en fait pas mention. Le 9 décembre, toute la chaîne des Alpes et celle du Jura furent violemment ébranlées. Bâle, Berne, Genève, le pays de Vaud, le Bugey, le Lyonnais, la Savoie et le Piémont ont éprouvé la même agitation. Il y eut le même jour un nouveau tremblement en Portugal et en Espagne. [2]

[1] Bertrand, 4e *Mém. sur les tremblements de terre.* — Valmont de Bomare, *Dict. d'hist. nat.*; art. Tremblements de terre. — Al. Perrey, *Mém. sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.* — Fournet, *Notes additionnelles au Mém. de M. Perrey.*

[2] Perrey, *Mém. sur les tremblements de terre du bassin du Rhône.* — Bertrand, 4e *Mémoire.*

Le 27 décembre 1755 et le 1er février 1756, nouvelles secousses de peu d'intensité à Aix, en Savoie, et dans les environs.[1] Les tremblements de Lisbonne ont paru avoir un retentissement particulier dans toute la Suisse et surtout à Brig, en Valais. Dans ce dernier endroit, du 1er novembre 1755 au 6 mars 1756, on a éprouvé presque tous les jours quelques commotions plus ou moins violentes.[2]

Le 29 juillet 1770, deux ou trois secousses à Genève, Belley, Bourg, Lyon et Grenoble. Elles ont dû être sensibles aussi au moins dans la partie occidentale de la Savoie.

Du 8 juin 1772 jusqu'à la fin de décembre 1773, on éprouva de fréquents tremblements de terre à Clansaye, département de la Drôme. La secousse du 23 janvier 1773 s'est propagée jusqu'à Suse. Durant les huit premiers mois, le centre de vibration du sol paraissait fixé à Clansaye, tandis que durant les dix mois suivants, il s'est déplacé et s'est transporté près de Saint-Raphaël, village situé à une lieue de Clansaye.[3]

Le 15 octobre 1784, une violente secousse fut ressentie à Grenoble. Elle a été plus forte encore dans la vallée du Graisivaudan jusqu'à Chambéry et à Aix. Le 29 novembre de la même année, une secousse dans le pays de Vaud, à Genève, en Savoie et en Dauphiné. Elle s'est étendue jusqu'en Allemagne, et a embrassé un espace au moins de cent cinquante lieues. Le 3 décembre suivant, plusieurs secousses dans la vallée du Graisivaudan, sur la

[1] Perrey, ib.

[2] Bertrand, ib. — Perrey, ib.

[3] Perrey, ibid. — Fournet, *Notes additionnelles au Mémoire de M. Perrey.* — Faujas de Saint-Fond, *Hist. nat. du Dauphiné.*

route de Grenoble à Chambéry, et dans les montagnes de la Maurienne.[1]

Le 12 décembre 1803, tremblement de terre à Chamouni. Le Mont-Blanc fut violemment ébranlé; une grande masse de glace s'en est détachée.[2]

Le 3 février 1804, plusieurs secousses dans le département du Mont-Blanc. On a éprouvé aussi quelques secousses à Moûtiers le 2 mars de la même année.[3]

Le 2 avril 1808, à cinq heures quarante-cinq minutes du soir, on éprouva un violent tremblement de terre à Pignerol et dans les environs. Les édifices en furent fortement ébranlés, et quelques-uns même entièrement renversés. Les dommages les plus graves eurent lieu dans les vallées du Pelis, du Cluson, à Luserne, à la Tour, à Saint-Jean et dans la vallée même de Pignerol. M. le comte Napione assure qu'on les évalua dans le temps à plus d'un million.[4] Cette secousse a été très sensible à l'hospice du Mont-Cenis; elle y a déplacé les assiettes, renversé un chandelier et fait craquer les planchers. Elle a été ressentie à Chambéry ainsi qu'en Maurienne et en Tarentaise, mais sans y causer aucun dommage. Elle s'est prolongée jusqu'à Vigon, Cavour, Asti, Casal, Turin, Milan, Ivrée, Aoste, Grand-Saint-Bernard, Genève, Lyon, Grenoble, Gap, Aix en Provence, Marseille, Toulon, Nice et Gênes. Pignerol a paru être le foyer de l'ébranlement. En s'éloignant de ce point, il allait en diminuant. Il a été peu sensible

[1] Perrey, ib. — *Mémoire de l'Académie de Dijon;* ann. 1784.

[2] Perrey, ib.

[3] Perrey, ib. — *Journal des Débats;* 28 ventôse an XII.

[4] *Ricerche intorno ai terremoti del Piemonte.* — *Mém. de l'Acad. de Turin*, tom. 19, ann. 1809.

à Genève, Lyon, Toulon et Gênes, villes situées sur les confins du sol mis en vibration. [1]

Cette violente secousse fut suivie d'un grand nombre d'autres. Elles se succédèrent sans interruption jusqu'au 17 mai suivant. M. le professeur Vassalli-Eandi, qui fut envoyé à Pignerol par le préfet de Turin, avec MM. Borson et Carena, pour faire des observations et recueillir des renseignements, rapporte qu'on en avait déjà éprouvé plus de quarante à Pignerol, lorsqu'il y arriva le 8 avril. Pendant le séjour qu'il y fit, il en compta lui-même onze dans une seule nuit. « On peut « assurer, dit-il, qu'à la Tour et aux environs, on a « ressenti, depuis le 2 avril jusqu'au 10 mai, plus de « quatre cent cinquante secousses, explosions, trémous- « sements et bruits souterrains comparables à des canon- « nades tirées tantôt près de l'observateur, et tantôt à « de plus grandes distances. [2] » Ces secousses avaient moins d'intensité que la première, et s'étendaient aussi beaucoup moins loin. Quelques-unes cependant ont encore été sensibles en Savoie, et notamment celle qui a eu lieu le 2 avril, à neuf heures du soir, et celle du 16 mai. [3]

[1] Vassalli-Eandi, *Rapport sur le tremblement de terre du 2 avril 1808.*

[2] *Rapport sur le tremblement de terre du 2 avril.*

[3] Quelques extraits de la *Correspondance vaudoise* nous paraissent propres à bien faire connaître l'étendue des désastres que l'on a éprouvés alors dans les environs de Pignerol. « Perouse, 4 avril. Un bon tiers « de nos maisons est tombé en ruines. Toutes les autres sont fortement « endommagées. Personne n'ose habiter sa maison. A Saint-Germain, « les dommages sont encore plus considérables. » — « Pomareto, 7 avril. « Ce qui s'est passé à Pignerol depuis samedi, offre un spectacle extraor- « dinaire. Des familles entières couchent sur la place publique sous des « tentes. On paie douze francs une voiture pour une seule nuit, et per- « sonne ne regrette cette dépense. » — « La Tour, 11 avril. Notre pays « a beaucoup souffert; la moitié en est presque inhabitable. Le pauvre

Le 1er février 1811, à onze heures du soir, deux légères secousses à Saint-Jean-de-Maurienne. *Le Moniteur* du 17 février suivant, et le *Journal des Débats* du 18, en font mention.

Le 17 janvier 1817, à une heure du soir, on a éprouvé une légère secousse aux Ouches, près de Chamouni; on en a ressenti une seconde le 19 janvier, à cinq heures du matin, et une troisième le 20 du même mois, à quatre heures du matin.[1] Le 11 mars de la même année, à neuf heures vingt minutes du soir, violente secousse au même village des Ouches et dans toute la vallée de Chamouni. Elle a été suivie d'un grand nombre d'autres: on en a compté douze en vingt-quatre heures. Plusieurs avalanches de neige et de glace se sont détachées de la montagne et ont répandu une grande frayeur dans les environs. Une de ces avalanches a entraîné une maison aux Ouches; quatre personnes y ont péri. Le même tremblement a été ressenti en Suisse et dans toute la Savoie. Il a été plus violent à Lausanne qu'à Genève. Dans cette dernière ville, il a ébranlé les planchers et fait craquer les boiseries; l'effet a été plus sensible dans la partie haute que dans la partie basse de la ville, et aux étages supérieurs des habitations que dans les autres. Aucun événement plus grave n'en a été la suite, sauf quelques

« village de Luserne a été tellement ébranlé, qu'il ne présente plus que « l'aspect de la désolation. Il n'est plus une seule maison que l'on puisse « habiter sans danger. Tous les habitants couchent sous des tentes, dans « de vieilles futailles, et sous des hangars formés par des planches et « des meubles transportés à la hâte à la campagne. » — « Briquerasco, « 11 avril. Un bon tiers des maisons de ce pays est ruiné, et il en est « peu qui n'exigent pas de promptes réparations. » *Correspondance vaudoise sur le tremblement de terre du mois d'avril* 1808.

[1] *Journal des Débats* du 25 janvier 1817. — Alexis Perrey, Mém. cité.

malaises éprouvés par des personnes plus sensibles que d'autres à ces sortes d'influences. La secousse a été plus faible encore à Chambéry, où elle n'a causé aucun dommage; il n'y a même qu'un petit nombre de personnes qui s'en soient aperçues.[1] On a encore ressenti, dans la vallée de Chamouni, quelques vibrations peu violentes le 13, le 14, le 15, le 28, le 30 et le 31 du même mois de mars, ainsi que le 1er et le 2 avril suivant. Le *Journal des Débats* en parle dans ses nos des 22 et 27 mars, 5 et 17 avril. Le 17 mai 1818, à Motz en Chautagne, secousse précédée de fortes détonations.[2]

Le 19 février 1822, à neuf heures cinquante-cinq minutes du matin, on a éprouvé une violente secousse de tremblement de terre à Chambéry et dans toute la Savoie. La partie du sol mise en vibration comprenait, dans son étendue, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Aoste, Sion, Lausanne, Berne, Genève, Vesoul, Seyssel, Belley, Bourg, Lyon, Valence et Grenoble. On ne s'en est pas aperçu à Turin, ni au Grand-Saint-Bernard. A Chambéry, le baromètre marquait ce jour-là :

à 7 h. du matin,	746, 2	à 2 h. du soir,	745, 7
à 9 »	746, 9	à 3 »	745, 7
à 10 »	747, 0	à 4 »	745, 7
à midi,	746, 7	à 9 »	746, 7

Le thermomètre centigrade marquait le même jour :

au lever du soleil,	+ 3°. 0	à 2 h. du soir,	+ 11°. 0
à 9 h. »	+ 5°. 0	à 9 »	+ 4°. 5

Ces données prouvent que le baromètre et le thermo-

[1] *Bibliothèque universelle de Genève;* mars 1817.

[2] *Annales de Chimie et de Physique*, tom. 33, pag. 403. — Alexis Perrey, Mém. cité.

mètre n'ont éprouvé alors que les variations ordinaires de chaque jour, et que le tremblement de terre a été indépendant de l'état de l'atmosphère. Tout le *jour*, le ciel a été calme et à demi voilé par des nuages. La secousse a été accompagnée d'un bruit semblable à celui d'une lourde voiture roulant sur le pavé. Tous les édifices de la ville ont éprouvé de violents craquements ; ils ont été plus sensibles dans les étages supérieurs. Beaucoup de vieux murs ont été lézardés ; deux cents cheminées au moins ont été renversées. Les sonnettes d'entrées ont été mises en mouvement dans plusieurs maisons. Un bloc de pierre s'est détaché de la carrière de Lémenc.

A Aix, la secousse a été accompagnée du même bruit et a paru plus violente encore qu'à Chambéry. Plusieurs cheminées se sont écroulées. Dans une lettre adressée au rédacteur de la *Bibliothèque universelle de Genève*, M. Vidal, docteur-médecin, écrit qu'aussitôt après la secousse, il est allé examiner la source des eaux sulfureuses. Elles n'avaient encore éprouvé aucune altération à son arrivée ; ce ne fut que trente-sept minutes après qu'elles commencèrent à devenir laiteuses et à charrier quelques flocons blanchâtres et quelques fragments de stalactite. Leur température n'était alors que de 33° R. Deux heures après, elles revinrent à 34° et commencèrent à s'éclaircir. A cinq heures du soir, elles avaient repris leur température ordinaire de 34 $\frac{1}{2}$. La source d'alun n'avait éprouvé aucun changement. On avait fait la même observation le 1er novembre 1755. Dans toutes les paroisses des environs d'Aix, les voûtes des églises ont été fortement ébranlées et plus ou moins endommagées.

Le lac du Bourget a été violemment agité ; les eaux

se sont élevées sur ses bords de plusieurs pieds au-dessus de leur niveau ordinaire. Un paysan a dit *qu'elles bouillonnaient comme la soupe dans une marmite.* A Saint-Innocent, une petite maison a été renversée. A Yenne, la tour du clocher éprouva plusieurs balancements très sensibles. La cérémonie des quarante heures avait réuni à l'église une foule nombreuse; au moment où le prédicateur disait dans son exorde : *Nous sommes suspendus entre le ciel et l'enfer*, un craquement effrayant se fit entendre; la voûte fut lézardée dans toute sa longueur; une grêle de plâtre et de gravier tomba de tous côtés; les assistants épouvantés se pressaient à toutes les issues en poussant des cris. Il n'y eut cependant que deux personnes de blessées; mais quelque temps après, on a été obligé d'abattre et de refaire la voûte.

La secousse a été faible à Montmélian et dans les Beauges; à Alby, le mur de l'église s'est fendu; à Annecy, c'était l'heure du marché; les rues étaient remplies de monde; plusieurs personnes ont été blessées par la chute des tuiles; néanmoins il n'y pas eu d'accident grave. La secousse a été peu sensible à La Roche, à Sallanches et à Chamouni; à Genève, les observateurs ont éprouvé une trépidation sur leurs chaises suivie d'une sorte de bercement, accompagné de bruit aux portes; dans plusieurs maisons les sonnettes se firent entendre. Ces mouvements durèrent environ quinze secondes, et laissèrent pendant le reste de la matinée un malaise analogue à celui qui succède au mal de mer. C'est dans l'atelier du penduliste qui soigne l'horloge de St-Pierre, dans le clocher, que l'ébranlement a été plus sensible. Cet atelier est à quatre-vingts pieds au-dessus du sol, qui est lui-même à cent pieds environ au-dessus du lac.

La charpente du beffroi craquait d'une manière effrayante; dans les appartements plusieurs pendules s'arrêtèrent. Les eaux du lac n'ont pas manifesté de mouvement appréciable. [1]

A Rumilly, la voûte de l'église a été lézardée en plusieurs endroits et séparée des murs; le clocher s'est fendu de bas en haut jusqu'au sommet. A Seyssel, deux maisons ont été renversées; à Belley, presque toutes les maisons ont été plus ou moins endommagées par des crevasses dans les murs; à Lyon, plusieurs maisons de la rue Bombarde et de la rue Saint-Jean ont été fortement ébranlées; la commotion s'est fait sentir le long du Rhône jusque dans le département de la Drôme. On ne s'en est pas aperçu à Marseille. En résumé, ce tremblement de terre est certainement l'un des plus violents qu'on ait éprouvés en Savoie; heureusement, cependant, il n'y a causé aucun dommage grave. Tout s'est borné à ébranler fortement les habitations et à renverser un certain nombre de cheminées; on en comptait dans le temps, à Chambéry, environ deux cents; à Yenne, trente; à Chindrieux, trente-trois; à Rumilly, quatre-vingts ou cent; à Annecy, cinquante; à Seyssel, tant sur France que sur Savoie, cinquante; à Belley, au moins autant, sans parler d'un nombre beaucoup plus grand qui ont été plus ou moins fracturées.

On a ressenti une seconde secousse à Chambéry le 23 février, à trois heures quarante-trois minutes du soir, et une troisième le 7 avril, à sept heures du soir; mais elles ont été faibles et n'ont été aperçues que par un petit nombre de personnes. On en a encore ressenti plu-

[1] *Biblioth. universelle de Genève*; février 1822.

sieurs autres en Chautagne, et notamment une le 24 février; une le 8 mai, une le 15 et une le 29 du même mois. Celle-ci a paru à Chindrieux presque aussi forte que celle du 19 février. Quelques-unes de ces secousses ont été aperçues à Yenne, à Saint-Innocent et à Rumilly; les autres n'ont pas été sensibles hors de la Chautagne.

Ces observations paraissent prouver que tous ces tremblements avaient un foyer commun, et que le foyer n'était pas loin de Chindrieux en Chautagne; c'est dans les environs de cette localité en effet que la commotion du 19 février a été plus violente; à mesure qu'on s'en éloigne en tout sens, elle va en diminuant d'intensité. Les secousses plus faibles qui sont survenues ensuite, n'ont été aperçues qu'en Chautagne et dans quelques-unes des communes voisines.

On a dit sur la direction de l'ébranlement du 19 février des choses tout-à-fait contradictoires. A Seyssel, on a cru que le mouvement était dirigé du sud au nord. Plusieurs observateurs ont été du même avis. Le savant rédacteur du *Journal de Savoie* assure qu'un homme placé à une heure au nord de Chambéry, a commencé par entendre un bruit lointain du côté de la ville; que ce bruit a paru s'approcher et se perdre ensuite du côté d'Aix. M. le curé du Bourget affirme que le bruit lui est arrivé du côté de la Motte, et qu'il a observé d'une manière certaine la marche progressive du phénomène du sud au nord. Un jeune homme qui se trouvait alors près du pont de Brogny, croit avoir entendu le bruit, d'une manière très distincte, dans les montagnes situées au-dessus d'Alby, avant de sentir les vibrations du sol sur lequel il marchait. Toutes ces raisons sont en faveur de la direction du sud au nord.

A Genève, au contraire, on a jugé qu'il était dirigé du nord-est au sud-ouest, dans le sens de la chaîne des Alpes. Mgr Rendu, alors professeur de physique au collége royal de Chambéry, a été à peu près du même avis. Le jardinier de M. Perrin qui se trouvait alors sur un arbre à Beauvoir, assure qu'il commença par entendre un bruit venant du côté d'Aix; qu'aussitôt après, il se sentit ébranlé sur l'arbre où il était, et qu'ensuite il entendit, du côté de la ville, un bruit produit par l'agitation des ardoises et le craquement des édifices. A Chambéry, on a remarqué, 1° que la plupart des cheminées abattues étaient tombées au nord; 2° que la fracture en avait été faite de biais, de manière à laisser la partie du sud plus haute que celle du nord. Ce mouvement du sommet de la cheminée vers le nord, semble prouver que la base de l'édifice était poussée en sens contraire, du nord au midi. Avec toutes ces observations contradictoires, on ne peut que suspendre son jugement. Il paraît même qu'un tremblement de terre ne devrait jamais avoir une direction unique, et que si le plateau mis en vibration a un centre, c'est de ce centre à tous les points de la circonférence, que le mouvement devrait se propager.

Le 25 août 1823, deux secousses à Aix, à deux heures et deux heures trente minutes du matin; la seconde plus violente que la première. [1]

Le 12 septembre suivant, vers minuit, grand bruit et secousse assez forte au couvent du Grand-Saint-Bernard. [2]

[1] *Constitutionnel*, 5 septembre. — Alexis Perrey.

[2] *Annales de Physique et de Chimie*, tom. 24, pag. 430; année 1823.

Le 13 décembre, à trois heures du matin, on a ressenti à Belley quelques secousses fortes, précédées d'une détonation semblable à celles de plusieurs pièces de gros calibre. [1]

Le 29 octobre 1824, à huit heures du soir, une légère secousse à Chambéry et dans les environs. [2]

Le 8 décembre 1825, à dix heures du soir, une secousse assez forte à Genève. [3]

Le 9 octobre 1828, à trois heures quinze minutes du matin, on a ressenti à Turin et à Gênes deux secousses distinctes et assez fortes pour réveiller beaucoup de monde. Les clochettes ont sonné dans les appartements, et plusieurs pendules se sont arrêtées. L'ébranlement a été plus violent sur les collines des environs de Turin que dans la ville même. Plusieurs habitants sont sortis de leurs maisons, de peur d'y être écrasés. On ne s'en est pas aperçu en Savoie. [4]

Le 22 décembre 1829, dans la nuit, à Belley, une secousse assez forte et de longue durée. [5]

Le 26 mai 1831, à onze heures vingt-cinq minutes du matin, on éprouva à San-Remo une violente secousse précédée d'un grand bruit souterrain. C'était un jour de foire. En quelques instants toutes les boutiques furent fermées; la foule épouvantée avait disparu. Plusieurs églises, plusieurs monastères et beaucoup de maisons particulières avaient été gravement endommagées. On a

[1] *Annales de Phys. et de Chim.*, ib. — *Constitutionnel*, 21 décembre.

[2] *Annales de Phys. et de Chim.*, tom. 27, pag. 380; année 1824. — *Journal de Savoie*, 5 novembre 1824.

[3] *Annales de Phys. et de Chim.*, tom. 30, pag. 414. — Al. Perrey.

[4] *Journal de Savoie*, 18 octobre 1828.

[5] *Annales de Phys. et de Chim.*, tom. 42, pag. 351; année 1829.

encore ressenti trois secousses faibles le soir du même jour, deux le lendemain 27, et une très forte le 28, à onze heures quarante-cinq minutes du *soir*. Les dommages ont été encore plus graves dans quelques communes des environs; à Taggia il y eut une personne tuée et plusieurs maisons entièrement ruinées; à Bussana, vingt-quatre maisons se sont écroulées; à Castellaro, il y eut trois personnes tuées et cinquante-deux maisons renversées.[1] La secousse du 26 a été ressentie à Vintimiglia, à Nice, à Gênes et à Turin; mais on ne s'en est pas aperçu en Savoie.[2]

Le 21 janvier 1837, à Genève, deux fortes secousses, l'une à deux heures et l'autre à quatre heures du matin.[3]

Au mois de juillet 1838, à Chignin, éboulement d'un énorme rocher; le bruit a été entendu de Chambéry. Le *Journal des Débats* du 1er août en fait mention; le *Journal de Savoie* n'en parle pas : il n'y a pas eu de tremblement de terre.

A Montrond, en Maurienne, dans le courant d'octobre et de novembre 1838, on entendit plusieurs fois, dans l'intérieur d'une montagne peu éloignée de l'église paroissiale, un mugissement sourd et profond, lequel n'était peut-être pas sans relation avec les tremblements de terre qu'on a commencé à ressentir dans cette province peu de temps après. On a compté plus de cent secousses dans l'espace de seize mois. On voit dans le tableau suivant les jours et heures où elles ont eu lieu.

[1] Alberto Nota, *Del tremuoto avvenuto nella città e provincia di S. Remo;* Pinerolo, 1832.

[2] *Journal de Savoie*, 4 et 11 juin 1831.

[3] Alexis Perrey.

JOURS.	HEURES.	SECOUSSES	JOURS.	HEURES.	SECOUSSES
1838	h. min.			h. min.	
19 décemb.	10 20 s.	forte	13 juin	3 33 m.	médiocre
1839			16 juin	7 48 s.	assez forte
27 février	8 55 s.	faible	4 octobre	10 25 m.	très forte
id.	8 57 s.	id.	6 octobre	0 45 m.	assez forte
id.	3 15 s.	forte	8 octobre	0 25 s.	médiocre
28 février	9 30 s.	faible	26 octobre	3 10 s.	forte
1er mars	11 35 s.	médiocre	id.	3 12 s.	faible
2 mars	0 21 m.	faible	id.	3 25 s.	id.
id.	0 36 m.	forte	28 octobre	6 25 m.	id.
6 mars	1 55 m.	id.	5 novemb.	2 39 m.	forte
7 mars	5 25 m.	médiocre	id.	2 57 m.	faible
id.	6 30 m.	faible	6 décemb.	6 03 m.	médiocre
id.	8 45 m.	id.	id.	11 55 m.	id.
id.	9 02 m.	médiocre	id.	8 00 s.	faible
id.	9 06 m.	id.	7 décemb.	2 33 m.	forte
10 mars	2 30 m.	assez forte	id.	2 34 m.	faible
12 mars	9 45 s.	faible	id.	2 35 m.	id.
13 mars	2 40 m.	médiocre	id.	2 40 m.	médiocre
id.	4 53 m.	id.	id.	3 30 m.	assez forte
id.	5 06 m.	faible	10 décemb.	0 05 m.	faible
16 mars	4 20 m.	assez forte	11 décemb.	3 25 m.	forte
18 mars	4 58 m.	faible	id.	3 26 m.	médiocre
21 mars	0 02 m.	assez forte	id.	3 58 m.	faible
id.	0 25 m.	faible	id.	4 36 m.	id.
24 mars	10 46 s.	id.	id.	5 35 s.	id.
id.	11 14 s.	id.	id.	5 52 s.	médiocre
26 mars	3 50 s.	forte	id.	11 11 s.	faible
id.	3 75 s.	faible	12 décemb.	10 29 s.	id.
id.	4 12 s.	médiocre	id.	11 05 s.	id.
id.	4 35 s.	faible	13 décemb.	4 15 m.	id.
id.	7 15 s.	id.	id.	11 11 m.	médiocre
27 mars	4 00 m.	id.	id.	0 09 s.	id.
28 mars	10 45 s.	id.	14 décemb.	3 22 m.	id.
29 mars	4 07 m.	assez forte	id.	7 05 m.	faible
30 mars	4 10 m.	faible	id.	9 35 m.	id.
8 avril	6 03 m.	id.	id.	3 55 s.	médiocre
10 avril	11 40 m.	faible	15 décemb.	3 36 m.	id.
17 avril	6 03 m.	forte	id.	8 40 s.	faible
id.	6 04 m.	médiocre	id.	10 43 s.	médiocre
id.	6 08 m.	faible	id.	10 44 s.	faible
id.	6 15 m.	id.	id.	10 45 s.	id.
id.	0 11 s.	id.	id.	10 46 s.	id.
2 mai	3 20 m.	id.	id.	10 54 s.	id.
10 mai	3 30 m.	id.	id.	10 55 s.	id.
id.	3 34 m.	id.	16 décemb.	0 03 m.	id.
id.	5 15 m.	assez forte	24 décemb.	0 20 m.	médiocre
14 mai	5 00 s.	médiocre	id.	4 33 m.	forte
28 mai	0 28 s.	id.	id.	4 34 m.	faible
12 juin	7 15 s.	faible	id.	2 33 s.	id.

JOURS.	HEURES.	SECOUSSES	JOURS.	HEURES.	SECOUSSES
	h. min.			h. min.	
25 décemb.	4 08 s.	faible	3 janvier	7 15 s.	faible
28 décemb.	4 10 s.	id.	id.	10 10 s.	médiocre
1840			id.	10 22 s.	faible
2 janvier	8 41 m.	id.	6 février	9 25 s.	id.
id.	6 08 s.	id.	7 mars	4 30 s.	id.
3 janvier	6 15 m.	id.	18 mars	9 27 s.	médiocre
id.	3 13 s.	id.	3 juin	5 20 m.	assez forte

On voit par ce tableau que, dans l'espace d'environ dix-huit mois, soit du 19 décembre 1838 au 3 juin 1840, on a ressenti dans la province de Maurienne cent dix secousses de tremblement de terre. Quelques personnes en ont même compté un plus grand nombre; parce qu'en effet le sol a éprouvé quelques vibrations, quelques palpitations peu sensibles qui n'ont pas été généralement aperçues.

Quelques-unes de ces secousses ont été assez fortes; les meubles ont été violemment agités; les clochettes des appartements et le timbre de l'horloge de la ville de Saint-Jean ont sonné; les murs des vieux édifices ont été lézardés; quelques cheminées ont été renversées; plusieurs personnes d'un tempérament nerveux ont prétendu éprouver une sorte de commotion électrique suivie d'un malaise qu'elles ne savaient définir; quelques-unes en ont été malades; heureusement il n'en est pas résulté de dommage plus grave. Toutes ces secousses ont été précédées ou accompagnées d'un bruit que l'on a comparé à celui que produit le roulement d'une grosse voiture sur le pavé, ou à celui d'une avalanche de neige, ou à celui d'un tonnerre lointain. A chaque trépidation, le baromètre et le thermomètre ont été soigneusement observés à Saint-Jean-de-Maurienne, et n'ont paru éprouver

aucun mouvement particulier. On a cru remarquer cependant qu'on éprouvait plus ordinairement ces secousses aux changements de temps, surtout lorsque le vent du midi succédait à celui du nord, ou lorsqu'il commençait à pleuvoir. Dans ces circonstances, on annonçait un tremblement de terre pour la nuit suivante, comme on annonce la pluie ou le beau temps, et l'on ne se trompait pas toujours. Ces secousses avaient lieu aussi plus souvent pendant la nuit que pendant le jour, et plus souvent en hiver qu'en été. En effet, sur cent dix qui sont portées au tableau précédent, septante-une ont été ressenties entre six heures du soir et six heures du matin, et trente-neuf seulement entre six heures du matin et six heures du soir. Sur le même nombre, on en a éprouvé cinquante aux mois d'octobre, novembre et décembre; quarante-trois aux mois de janvier, février et mars; dix-sept aux mois d'avril, mai et juin, et aucune aux mois de juillet, août et septembre. Nous avons cru devoir indiquer ces résultats, sans prononcer s'ils ont quelque rapport avec la cause même du phénomène, ou s'ils ne sont que l'effet du hasard. On a été peu d'accord sur la direction des secousses; on a cru plus généralement que leur allure était du nord-ouest au sud-est.

La partie de la province de Maurienne qui était mise en vibration à chaque secousse, s'étendait de Saint-Michel à Aiguebelle, et comprenait environ quarante communes, soit vingt-quatre sur la gauche de l'Arc, de Valloire à Saint-Georges-d'Hurtières, et seize sur la droite, de Saint-Michel à Randens. Albiez-le-Jeune, Albiez-le-Vieux, Montrond, Saint-Jean et Saint-Sorlin-d'Arves, Villarembert, Fontcouverte et Saint-Jean-de-Maurienne, sont les endroits où l'ébranlement a toujours

été plus violent ; Saint-Michel et Aiguebelle étaient aux extrémités du sol agité. Les secousses faibles n'y étaient pas sensibles. Les mêmes vibrations du sol ont été ressenties dans la partie du département de l'Isère qui avoisine les montagnes de la Maurienne, et notamment dans les communes d'Oisans, d'Allemont, d'Auris, du Mont-de-Lent, de Venose, d'Ornon et de Vausany; mais elles y ont été moins violentes.

On a ressenti plusieurs secousses à Annecy au mois d'août 1839, savoir :

Le 7, à huit heures du matin, une secousse légère.

Le 8, à trois heures trente minutes et à dix heures du soir, deux secousses faibles.

Le 9, à huit heures du matin, une secousse faible.

Le 11, à huit heures du soir, une secousse forte.

Le 16, à six heures trente minutes du soir, une secousse forte précédée d'un bruit souterrain semblable à un coup de tonnerre lointain. La même secousse a été aperçue à Genève.

Le 27, deux nouvelles secousses de peu d'intensité. La secousse du 11 et celle du 16, ont renversé à Annecy un grand nombre de cheminées. L'une de ces cheminées a tué un enfant de dix ans dans la rue. Aucune de ces secousses n'a été ressentie dans la province de Maurienne.

Le 8 janvier 1840, à dix heures trente minutes du soir, à Lucey, près d'Yenne, une secousse faible. [1]

Le 22 mars 1840, à huit heures quinze minutes du soir, à Annecy, une secousse assez forte. [2]

Le 10 décembre de la même année, à quatre heures

[1] *Journal de Savoie*, 18 janv. 1840.

[2] Alexis Perrey.

dix-huit minutes du matin, une assez forte secousse a été ressentie à Chambéry. La direction de l'ébranlement a paru être de l'est à l'ouest. Il n'en est résulté aucun dommage. [1]

Le 2 décembre 1841, à sept heures cinquante-trois minutes du soir, à Chambéry, une secousse assez forte précédée d'un bruit sourd semblable à celui d'une lourde voiture; la même secousse a été ressentie à Grenoble, à Lyon, à Belley, à Seyssel, à Nantua, à Châlons, à Mâcon, à Rumilly, à Annecy et à Saint-Gervais. A Chambéry et à Rumilly, plusieurs cheminées ont été renversées, les voûtes et les plafonds ont été lézardés. Au fort de Pierre-Châtel, la secousse a été tellement violente, qu'une grande partie des armes de la garnison a été jetée hors des râteliers. On a éprouvé une nouvelle secousse un peu moins forte le 9 décembre, à onze heures trente-deux minutes du soir; elle a été sensible à Chambéry, à Saint-Alban, à Aix, à Rumilly, à Annecy, etc. Le 14 du même mois, à deux heures trente minutes, dans les mêmes endroits, une secousse faible. [2]

Le 3 juillet 1842, à quatre heures quarante-cinq minutes du matin, à Saint-Jean-de-Maurienne, trois légères secousses. [3]

Le 7 janvier 1844, à neuf heures vingt-deux minutes du matin, à Chambéry, une secousse faible. Direction du nord au sud. Le temps était pluvieux; le baromètre était à 734.6, et le thermomètre centigr. à + 7°. 8.

En 1844, d'après les observations de M. Rambaud,

[1] *Journal de Savoie*, 12 décembre 1840.
[2] *Journal de Savoie*, 4 décembre 1841. — *Quotidienne*, 22 décembre.
[3] M. le docteur Mottard.

recteur, plusieurs secousses ont encore été ressenties à Montrond, en Maurienne; savoir :

Le 29 janvier, à cinq heures cinquante-cinq minutes du soir, une secousse assez forte.

Le 5 mars, à dix heures vingt-neuf minutes du soir, une secousse assez forte.

Le même jour, à dix heures trente-deux minutes du soir, une secousse faible.

Le 7 mars, à onze heures cinquante minutes du matin, une secousse assez forte.

Le même jour, à 0 heure quarante-quatre minutes du soir, une secousse faible.

Le 8 mars, à dix heures dix minutes, une secousse assez forte.

Le 13 mars, à 0 heure cinq minutes du soir, une secousse légère.

Le 1er avril, à dix heures du matin, une secousse légère.

Le 1er mai, à huit heures quarante minutes du soir, une secousse faible.

Le 17 juin, à deux heures vingt-huit minutes du matin, une secousse très forte; elle a été ressentie à Saint-Jean-de-Maurienne et dans toutes les communes des environs. On prétend que le sol a éprouvé une suite de faibles trémoussements pendant près d'un quart-d'heure.

Le 21 juin, à neuf heures du soir, une secousse forte. Elle a été sensible à Saint-Jean-de-Maurienne, à Jarrier, à Saint-Jean, à Saint-Sorlin-d'Arves et à Valloire.

Le 22 juin, à 0 heure cinquante-cinq minutes du matin, une secousse médiocre. Ces secousses paraissent évidemment une suite de celles qui ont eu lieu en Maurienne en 1839 et 1840.

Le 10 décembre, à 0 heure quarante minutes du matin, à Chambéry, secousse faible; elle a été assez forte en Chautagne, à Rumilly et à Annecy.

Le 5 mars 1847, à onze heures vingt-deux minutes du soir, on a ressenti à Annecy un tremblement de terre assez fort, dans le sens vertical. Dans plusieurs maisons les meubles ont été agités; les édifices ont éprouvé des craquements.

Le mercredi 22 septembre 1847, à neuf heures trente-cinq minutes du matin, on a ressenti à Aiguebelle une secousse assez forte. La direction a paru être du nord au sud. On a éprouvé deux autres secousses plus faibles le même jour, à midi et à midi et demi. Ces mêmes secousses ont été sensibles tout le long de l'Isère, de Saint-Jean-Pied-Gauthier au sommet de la Tarentaise, sur une longueur d'environ quinze lieues. On les a ressenties notamment à Saint-Jean-Pied-Gauthier, à Châteauneuf, à Saint-Alban, à Saint-Georges-d'Hurtières, à Argentine, à Aiton, aux Millières, à Tournon, à Albertville, à Megève, à Beaufort, à la Roche-Cevins, aux Avanchers, à Moûtiers, à Salins, à Villette et aux Chapelles. Elles n'ont causé aucun dommage nulle part.

Le mercredi 13 octobre, à une heure 25 minutes du matin, une secousse faible à la Rochette. D'après le journal l'*Univers*, on a ressenti une secousse la même nuit, à une heure vingt minutes du matin, à Lausanne et à Lons-le-Saulnier. On a ressenti encore une secousse faible à la Rochette, le lundi 25 octobre, à deux heures vingt minutes du matin.

On voit par ce Mémoire que nous avons peu de renseignements sur les tremblements de terre ressentis en Savoie jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Depuis le com-

mencement du XIX^e^ siècle, ils y ont été assez fréquents. Ce catalogue fait mention de cent nonante-une *secousses* pour un espace de quarante-sept ans, soit depuis *l'année* 1800 jusqu'à ce jour; mais en général ces secousses ont eu peu d'intensité. Quelques cheminées renversées, quelques murs lézardés, tels sont à peu près les dommages les plus notables qu'elles aient occasionnés en Savoie. C'est ordinairement sur les bords de la mer, ou près des volcans en activité, ou dans les îles que les effets des tremblements de terre sont plus terribles. Cependant les graves dommages qu'ils ont causés en Suisse à différentes époques, et dans la province de Pignerol, en 1808, ne doivent pas nous laisser dans une entière sécurité.

Les principales secousses sont ordinairement précédées ou accompagnées d'un bruit souterrain que l'on a comparé à celui d'une voiture roulant sur le pavé, ou à celui d'une avalanche de neige, ou à celui d'un tonnerre lointain. En Maurienne, en 1839, quelques personnes ont prétendu qu'une forte secousse ressentie vers minuit, avait été accompagnée d'une lueur qui avait éclairé un instant tout l'horizon. Le fait ne nous a pas paru entièrement certain. A toutes les secousses un peu violentes, les eaux des sources sont plus ou moins troublées.

Ces secousses paraissent être le plus souvent des trépidations ou des mouvements vibratoires imprimés à la couche corticale du sol. Celui qui alors a la main posée sur un corps dur, ressent un trémoussement analogue à celui qu'on éprouve quand on touche une cloche en vibration.

Dans chaque tremblement de terre, il y a cinq choses qui doivent être soigneusement observées : l'étendue du terrain, ou de la partie du sol qui est mise en mouve-

ment; le foyer ou le point central du terrain agité; le nombre et la direction des secousses, ainsi que la durée totale du phénomène.

Pour connaître l'étendue du sol agité, il faut recueillir les noms de tous les endroits où un tremblement de terre a été ressenti.

Pour découvrir le foyer de l'ébranlement, il faut comparer l'intensité des secousses dans chaque localité. On en juge par les effets qu'elles ont produits. Cette comparaison fait ordinairement connaître : 1° qu'il y a dans le terrain agité un point où les secousses sont plus violentes que partout ailleurs; 2° qu'elles vont en diminuant d'intensité depuis ce point jusqu'aux limites du sol mis en mouvement; 3° que ce point est communément au centre ou dans les environs du centre de la plaque agitée. Quand il y a une suite de secousses qui se rattachent au même phénomène, le foyer demeure ordinairement fixé au même point depuis le commencement jusqu'à la fin. Les secousses qu'on a éprouvées à Clansaye, département de la Drôme, en 1772 et 1773, pendant dix-huit mois, ont présenté un fait remarquable : pendant les huit premiers mois, le foyer a paru fixé près de Clansaye; pendant les dix mois suivants, il s'est transporté près de St-Raphaël, à une lieue de Clansaye. Les cas d'un tremblement de terre unique et tout-à-fait isolé sont très rares. Pour l'ordinaire, on éprouve une suite de secousses plus ou moins nombreuses, liées entre elles et dépendantes de la même cause. La première ou la seconde est presque toujours la plus violente. Celles qui la suivent vont en diminuant d'intensité jusqu'à cessation complète. Quelquefois cependant il y a de loin en loin des recrudescences, des retours de secousses vio-

lentes suivies de plusieurs autres qui le sont beaucoup moins, et qui en forment, pour ainsi dire, l'accessoire. C'est à l'identité du sol agité et à l'identité du foyer qu'on peut reconnaître que plusieurs secousses se rattachent au même phénomène, et peuvent être considérées comme dépendantes de la même cause.

Les observations relatives à la direction du mouvement laissent communément beaucoup d'incertitude. Il paraît que le disque vibrant a toujours, ou presque toujours, un foyer, et que ce foyer se trouve à peu près à son centre et non à l'un des points de la circonférence, comme si l'ébranlement était produit par un coup frappé de bas en haut sur ce point. Cela supposé, il semble que le mouvement devrait se propager en rayonnant du foyer à chacun des points de la circonférence. Une circonstance semble appuyer cette supposition ; c'est que les secousses faibles ne sont sensibles qu'autour du foyer; les médiocres s'étendent un peu plus loin ; les plus violentes parviennent seules jusqu'à l'extrémité du sol agité.

La durée totale du phénomène varie extrêmement. Elle est quelquefois de plusieurs années. Les secousses qu'on a commencé à ressentir en Maurienne en 1838, se sont succédé pendant un intervalle de cinq ans six mois, soit du 19 décembre 1838 au 22 juin 1844; car durant tout ce temps le sol agité et le foyer ont paru conserver leur identité. Il y a eu une première interruption de trois mois et demi en 1839 ; une seconde, de deux ans en 1841 et 1842, et une troisième, de dix-neuf mois de 1842 à 1844. Certainement un tremblement de terre qui dure plus de cinq ans, et qui durant tout ce temps agite la même portion du sol et conserve le même foyer, est un phénomène fort extraordinaire.

'La partie du sol mise en vibration par le terrible tremblement de terre du 1er novembre 1755, s'étendait depuis Maroc, en Afrique, jusqu'à Tornéo, en Finlande, sur un espace au moins de douze cents lieues. Le foyer a dû être à Lisbonne ou dans les environs. On a éprouvé dans le même temps un grand nombre de secousses en Suisse. On en a compté au moins quatre-vingts dans le haut Valais du 1er novembre 1755 au 27 février 1756. Leur foyer paraissait être à Brig, où toutes les cheminées furent abattues par une même commotion. Ces secousses n'étaient-elles qu'un retentissement, une espèce de contre-coup de celles du Portugal, ou bien appartenaient-elles à un phénomène dinstinct? Cela nous paraît douteux. Il est au moins certain, 1° que plusieurs des commotions éprouvées alors en Suisse et en Savoie étaient réellement identiques avec celles de Lisbonne; 2° que dans un grand nombre de cas, les secousses étaient plus violentes en Valais que dans les pays interposés entre la Suisse et le Portugal.

Le tremblement de terre du 2 avril 1808, s'est étendu de Milan à Toulon. Disque vibrant, environ quatre-vingts lieues; foyer, la province de Pignerol; secousses, cinq ou six cents; durée totale du phénomène, cinquante jours.

Le tremblement de terre du 17 janvier 1817 a paru s'étendre de Chambéry à Bâle; disque vibrant, environ soixante lieues de diamètre; foyer, les environs de Chamouni; secousses, vingt-quatre; durée totale du phénomène, deux mois et demi.

Le tremblement de terre du 19 février 1822, s'est étendu de Valence à Vesoul; disque agité, environ quatre-vingts lieues; foyer, la Chautagne; secousses, 7; durée totale du phénomène, trois mois dix jours.

Le tremblement de terre du 19 décembre 1838, s'est étendu depuis Aiguebelle jusqu'à Valloire; disque agité, environ douze lieues; foyer, la commune de Montrond; secousses, cent trente-trois; durée totale du phénomène, cinq ans et six mois.

Nous nous bornons à ce petit nombre d'observations. Tout ce qui concerne la cause de ce grand et terrible phénomène, est encore trop problématique pour que nous puissions entreprendre d'en parler ici.

RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER

LE MÉMOIRE DE Mgr BILLIET

SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE RESSENTIS EN SAVOIE.

Messieurs,

Le travail de votre Commission a été facile : un examen plus attentif du Mémoire de Mgr Billiet a pleinement confirmé le jugement qu'une première lecture nous avait fait porter à tous sur l'importance de cet écrit. Les faits qu'il renferme méritent d'être consignés dans nos *Annales scientifiques* et transmis à la postérité la plus reculée ; l'intérêt qu'ils excitent aujourd'hui ira croissant avec les siècles, à mesure que de nouvelles observations viendront s'ajouter aux premières, et permettre à la science d'en tirer des inductions plus précises.

L'histoire des tremblements de terre paraît, en effet, se rattacher essentiellement à celle des changements

remarquables qui ont successivement transformé la surface de notre planète. Une connaissance plus parfaite de ces phénomènes nous révélera peut-être un jour la cause mystérieuse et cachée qui a présidé à toutes les révolutions du globe. Malheureusement, il en a été des tremblements de terre comme des comètes : pendant bien des siècles, l'on n'a observé les tremblements de terre, que lorsqu'ils étaient assez intenses pour renverser les villes ; et les comètes, que lorsqu'elles répandaient l'inquiétude et l'effroi par un développement exagéré de leur queue. Ces phénomènes apparaissaient au peuple superstitieux, comme les avant-coureurs ou les effets de la colère du ciel ; et aux philosophes, comme des événements singuliers, exceptionnels, et n'offrant à la science d'autre intérêt que leur rareté même. Aujourd'hui que l'œil de l'astronome est plus pénétrant et plus assidu à l'observation, il est bien établi, pour les comètes, qu'elles sont des corps extrêmement nombreux circulant dans l'espace planétaire. Ne serait-il pas permis de penser, après la lecture du Mémoire de Mgr Billiet, que les tremblements de terre sont eux aussi des phénomènes ordinaires et très fréquents, et que cette immobilité absolue attribuée au sol qui nous supporte, n'est fondée que sur le défaut d'observations exactes ?

Ce recueil de tous les tremblements de terre *connus*, qui ont été ressentis en Savoie, prouve d'abord qu'ils ont eu lieu à toutes les époques, et qu'ils ont été bien plus nombreux qu'on ne l'aurait cru.

On n'y trouve cependant cités pour les siècles qui ont précédé le nôtre, que des tremblements de terre de grande intensité. Il est même à remarquer qu'avant le premier Mémoire dans lequel Mgr Billiet a consigné les

tremblements de terre qui ont fréquemment agité le sol de la Maurienne pendant les années 1838–1844, il n'existe dans les annales de la science aucun tableau dans lequel on ait recueilli une série d'observations de tremblements de terre légers mais nombreux, qui se soient fait sentir pendant un certain temps dans un même pays. Il n'en faut pas conclure que ces secousses légères n'ont pas existé autrefois, mais bien qu'elles ont passé inaperçues. La surface de la terre ne jouit peut-être jamais d'un repos absolu.

L'intensité des tremblements de terre les faisait seule remarquer alors. Cette intensité est sans doute un élément important à constater; mais leur fréquence et leur distribution sur toute la surface du globe sont des éléments plus précieux encore; il n'y a qu'une étude complète des tremblements de terre qui puisse apporter quelque lumière dans les questions bien obscures encore de la géologie. Le Mémoire de Mgr Billiet est, sous ce point de vue, un bel exemple proposé aux savants de tous les pays.

Il est vivement à désirer que d'autres entreprennent pour les contrées qu'ils habitent, un travail semblable à celui que Mgr Billiet vient d'achever pour la Savoie, et que la science possède enfin un catalogue aussi complet que possible de tous les tremblements de terre qui ont été observés dans chaque pays. Ces catalogues, quelque incomplets qu'ils doivent être, par l'effet de l'indifférence scientifique des siècles précédents, ne laisseront pas d'amener à des conséquences inattendues et d'une haute importance, par la comparaison qu'on pourra faire alors des tremblements de terre, survenus à différentes époques dans les différents pays.

Il est encore plus à désirer, qu'à l'exemple de Mgr Billiet, les savants de toutes les parties du monde recueillent à l'avenir avec le plus grand soin *les plus* légères oscillations du sol, et que ces observations se continuent avec la même exactitude et la même assiduité que l'on poursuit depuis trois siècles les observations astronomiques, et depuis cinquante ans, les observations météorologiques. Ces observations longtemps continuées donneront la solution d'un grand nombre de problèmes, sur lesquels nous demeurons dans une ignorance absolue, ou du moins nous ne formons que des conjectures plus ou moins hasardées. Par exemple :

1° Si l'on parvient à établir par des observations continuées longtemps, que des tremblements de terre se sont fait sentir grand nombre de fois et en même temps dans des contrées très distantes les unes des autres, ne sera-t-on pas en droit d'en conclure la mobilité des parties intérieures de notre planète et la réalité d'une masse fluide recouverte d'une croûte solide? L'existence simultanée de tremblements de terre, même légers, dans des contrées très éloignées, si elle se reproduit plusieurs fois, doit les faire attribuer à une même cause, et cette même cause, pour se manifester au même moment à de très grandes distances, doit résider dans l'intérieur du globe et agir sur une masse mobile ou fluide.

2° Les inégalités de la surface du globe ont été déterminées en beaucoup de lieux par des mesures géométriques ou barométriques d'une grande précision. Si, plus tard, on vient à reconnaître, par de nouvelles observations hypsométriques, des changements plus ou moins notables dans les hauteurs de différents points, et

de plus, si l'on s'aperçoit que ces changements ont été accompagnés de tremblements de terre avec lesquels ils aient une certaine relation, ne pourra-t-on pas admettre que la cause des tremblements de terre est la même que celle qui a fait surgir nos montagnes et qui a creusé nos vallées?

3° Ne parviendra-t-on pas de la même manière à reconnaître si les phénomènes géologiques qui ont changé la forme de la surface du globe, ont eu lieu d'une manière brusque et par intermittence; ou bien, au contraire, s'ils sont dus à une action lente, mais continue, agissant encore de nos jours; ou, enfin, si le travail intérieur qui tend sans cesse à modifier la surface de la terre, est sujet par intervalle à des paroxismes violents? On arriverait ainsi à établir exclusivement ou simultanément les théories de MM. Élie de Beaumont et de Lyell.

4° Si l'on vient à trouver que les pays de montagnes et ceux dont le sol présente des couches relevées et rompues, sont encore aujourd'hui soumis à des tremblements de terre plus fréquents et plus remarquables que les pays de plaine, n'aura-t-on pas raison de conclure que la même cause qui a produit ces montagnes et disloqué ces couches, agit encore sourdement dans les mêmes contrées et leur prépare peut-être de nouveaux changements?

5° Des considérations géologiques nous portent à croire que certaines montagnes, très éloignées les unes des autres, ont été soulevées à une même époque. Ces inductions n'acquierraient-elles pas une grande force, si l'on pouvait prouver que ces mêmes montagnes sont encore aujourd'hui exposées en même temps à des tremblements de terre?

6° Un même système de tremblements de terre quoique

très-légers, qui fait osciller le sol pendant quelques jours ou surtout pendant plusieurs années consécutives, affecte-t-il une surface circulaire, ou une zone étroite et allongée, on aura des arguments en faveur de la théorie de M. de Buch, ou de celle de M. Élie de Beaumont.

7° Enfin, on a cru que les tremblements de terre acquièrent avec les siècles une plus grande intensité; d'où l'on a conclu que le refroidissement du globe va sans cesse en augmentant la croûte solide qui enveloppe le noyau central à l'état de fusion ignée. On obtiendrait des données encore plus satisfaisantes pour résoudre ce dernier problème, en cherchant si les surfaces ébranlées par divers systèmes de tremblements de terre, prennent avec les siècles une étendue plus ou moins considérable.

Comme on le voit, l'histoire bien connue des tremblements de terre sera d'un grand secours aux géologues futurs. Le Mémoire de Mgr Billiet est donc précieux pour la science, soit par les faits nombreux qu'il a rassemblés et consignés, soit par la nouvelle impulsion que son exemple ne manquera pas de donner pour un genre d'observations jusqu'ici trop négligé.

Le chanoine CHAMOUSSET, *rapporteur*.

ÉTUDES

SUR

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

CIVILE ET COMMERCIALE

EN SAVOIE

Dès l'Année 1838 jusqu'à l'Année 1847

PAR M. LOUIS PILLET

Avocat à la Cour d'Appel de Savoie et Membre correspondant de l'Académie.

L'administration de la justice dans les états du Roi de Sardaigne a souvent été l'objet de critiques inconsidérées. Tant qu'elles ne se produisaient que dans des pamphlets obscurs, ces attaques ne demandaient pas de réfutation sérieuse. Mais aujourd'hui des accusations précises ont été formulées; sur la foi d'une statistique inexacte, des hommes éminents ont porté sur nos institutions un jugement sévère. Le nom de ces critiques et l'autorité de leur parole nous imposent le devoir d'aborder franchement la discussion.[1]

Ayant dû, pour composer un recueil de jurispru-

[1] Académie des sciences morales et politiques, rapport de M. Gustave de Beaumont, et observations de MM. Charles Lucas et Victor Cousin. *Moniteur universel*, 4, 12 et 16 février 1847.

Bibliothèque universelle de Genève, 15 mars 1846.

dence dont une partie est encore sous presse[1], passer en revue la série entière des arrêts rendus par le Sénat de Savoie, pendant les dix dernières années, j'en ai profité pour recueillir quelques notes sur les travaux de cette Cour suprême.

En réunissant ces notes et en les livrant au public, je m'estime heureux de pouvoir repousser, du moins pour le ressort du Sénat de Savoie, des accusations aussi blessantes pour la magistrature qu'elles sont préjudiciables aux intérêts de mon pays.

Je me bornerai, dans ce mémoire, à étudier les arrêts rendus en matière civile et en matière commerciale par le Sénat de Savoie, depuis le 1er janvier 1839[2] jusqu'au 31 décembre 1846.

Je donnerai d'abord, 1° le nombre absolu des arrêts, 2° leur classification par relation aux tribunaux qui ont rendu les jugements déférés en appel; 3° je m'occuperai de la durée des instances d'appel; 4° je les classerai par ordre de matières, et 5° enfin par les solutions diverses qu'elles ont reçues.

Je terminerai par quelques documents sur les causes confiées au *Bureau des Pauvres* pendant les trois années 1844, 1845 et 1846.

Pour compléter ce travail, il aurait fallu étudier la marche des causes confiées aux tribunaux de judicature-maje et aux juges de mandement, et surtout dresser une

[1] *Jurisprudence décennale, ou collection d'arrêts rendus par le Sénat de Savoie, de 1838 à 1848*; par MM. L. Pillet et A. Revil. — Puthod, imprimeur-libraire à Chambéry, 1847-1848.

[2] Ce n'est que depuis le milieu de l'année 1838 que les décisions de nos tribunaux sont toutes accompagnées de leurs motifs; avant cette époque nous manquions des éléments nécessaires pour classer les arrêts, et en dresser une statistique.

statistique, de toutes la plus intéressante, celle de la justice criminelle. Mais le temps et les circonstances m'ont fait défaut; je me contenterai donc de signaler cette lacune, tout en exprimant mon désir de reprendre un jour cette étude et de ne rien négliger pour la conduire à son terme.

I.

Pendant ces huit années, le Sénat a rendu 2,811 arrêts, soit, en moyenne, à peu près 351 par an.

On voit par là que les dix-neuf juges et présidents, qui forment les trois chambres du Sénat, en rendraient annuellement 18,47 chacun; ou, pour être plus exact, que les 16 sénateurs, seuls appelés, dans notre système de procédure, à rédiger les arrêts, en rendent chacun près de 22, seulement en matières civile et commerciale.

Dans les cours royales de France, chaque membre (y compris les présidents) n'en a rendu en moyenne que 15,12 en 1844 et 16,13 en 1845, suivant les tableaux officiels dressés par le garde-des-sceaux pour ces deux années.

Les 2,811 arrêts se répartissent assez régulièrement entre les huit années; nous comptons :

En	1839	368 arrêts,
	1840	323,
	1841	323,
	1842	351,
	1843	341,
	1844	343,
	1845	324,
	1846	438.

On peut remarquer au premier coup d'œil que l'année 1839 est légèrement surchargée. Cette anomalie s'explique facilement.

Le 1er mars 1848, des Lettres-Patentes vinrent introduire dans notre système de procédure quelques modifications. A dater du 1er mai les parties, avant d'être admises à plaider, durent motiver leurs conclusions en fait et en droit, les juges de leur côté durent motiver leurs décisions, enfin l'inscription des causes sur un rôle général fut prescrite pour la première fois. L'introduction de ces formalités ne pouvait manquer de causer un léger retard dans l'expédition des causes en 1838, et un refoulement sur l'année 1839.

La statistique confirme ces inductions; en effet, pendant les huit derniers mois de l'année 1838, il n'a été rendu que 185 arrêts, au lieu de 234, chiffre de la moyenne absolue, ou tout au moins de 216, chiffre calculé sur les deux années suivantes. C'était donc un arriéré de 30 à 50 arrêts, ce qui coïncide exactement avec l'augmentation signalée en 1839.

Une perturbation du même genre s'observe dans les années 1845 et 1846. Elle est due à une cause qu'il n'est pas moins facile de déterminer.

Depuis longtemps le Sénat de Savoie avait cessé d'appliquer les dispositions du § 17, tit. XXVI, liv. III des Royales Constitutions, qui sanctionnent la désertion de l'appel, lorsque la cause n'a pas été terminée dans l'année. Un arrêt du 30 juillet 1844 vint inopinément heurter de front cette jurisprudence et appliqua la loi dans toute sa rigueur.

Cette nouvelle porta l'alarme chez tous les plaideurs dont les procès se trouvaient compromis par cette déter-

mination ; ils s'empressèrent de réclamer en faveur de leur bonne foi.

Le Sénat alors, suivant le parti le plus sage, recourut au Roi pour obtenir une décision souveraine. En attendant il différa le jugement dans les causes menacées de désertion.

De là vient pour l'année 1845, qui a précédé le Billet royal du 28 juin 1845, une réduction sensible dans le chiffre des arrêts.

Comme le Roi, en consacrant pour l'avenir le principe de la désertion, accorda pour la mise au rôle des causes anciennes un délai fatal de trois mois, on conçoit qu'un nombre considérable de procès oubliés durent reparaître à cette époque, pour se soustraire à la désertion. De là cette crue subite dans les arrêts de l'année 1846.

Ces deux perturbations accidentelles exceptées, le chiffre des arrêts s'est soutenu à peu près le même pendant ces huit années. [1]

II.

Après avoir compté les arrêts, je dois maintenant les diviser en trois classes. [2]

1° Il en est d'abord un certain nombre qui sont rendus dans des causes dont la connaissance appartient exclusi-

[1] Je suis heureux d'annoncer que le nombre des arrêts qui, dans l'année 1847, s'est élevé à 468, paraît diminuer aujourd'hui sensiblement. Dans le mois de janvier 1848, il n'a été rendu que 22 arrêts, la moitié moins que dans les années précédentes. Les causes perturbatrices ayant cessé, tout porte à croire que le chiffre de cette année reprendra son niveau de 1840.

[2] V. tableau, n° 1.

vement au Sénat. J'en ai compté en tout 156, soit environ 20 par an.

Ce sont 49 arrêts, rendus dans des instances de discussion, commencées avant la mise en vigueur du Code civil;

34 sont rendus sur des demandes d'*exequatur* de jugements des tribunaux étrangers. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, de ces tribunaux étrangers, 19 sont Français et les 15 autres appartiennent à la Suisse;

22 sont des demandes d'autorisation de mariage portées au Sénat en conformité de l'art. 112 du Code civil;

2 appels comme d'abus des sentences des juges ecclésiastiques; 3 arrêts dans des matières bénéficiales;

6 appels d'ordonnances d'intendants, en matière administrative;

Une seule homologation de compromis en matière commerciale, et une cause renvoyée au Sénat par la cour de révision.

Les autres sont rendus presque tous dans des causes purement civiles portées directement au Sénat, en vertu du privilége du for.

2° Une autre classe beaucoup plus nombreuse contient les arrêts rendus par le Sénat devenu, en quelque sorte, juge de première instance, dans les procès où, après avoir réformé le jugement déféré en appel, il s'est retenu la connaissance du fond.

Le nombre des arrêts rendus dans les causes ainsi retenues par le Sénat ne me paraît pas sans importance: il nous donne le nombre des procès qui, après avoir reçu une première solution interlocutoire, doivent de nouveau se présenter au Sénat.

En comparant entre elles les huit années, je trouve que le nombre des causes retenues va décroissant progressivement; il était

En	1839	0,3858,
	1840	0,3219,
	1841	0,3640,
	1842	0,2991,
	1843	0,3129,
	1844	0,2944,
	1845	0,2314,
	1846	0,2354.
	Soit en moyenne	0,3056.

Au milieu de quelques fluctuations, on démêle clairement une réduction normale de plus d'un tiers et de près de deux cinquièmes. Résultat satisfaisant, qui atteste une amélioration lente, mais graduelle dans l'administration de la justice.

Je n'ai su trouver dans les comptes-rendus de la justice civile en France aucun chiffre désignant les causes retenues par lés cours d'appel. Cependant je suis porté à croire qu'il est de beaucoup moins élevé. Comme le nombre total des arrêts préparatoires et interlocutoires, rendus par ces cours, varie entre $\frac{1}{10}$ et $\frac{1}{15}$; comme sur ce nombre il faut distraire encore les procès terminés par désistement ou transaction, je crois n'être pas loin de la vérité en fixant le chiffre des arrêts rendus annuellement dans les causes retenues ou évoquées (en conformité des art. 172 et 473 du Code de procédure civile) entre 0,05 et 0,10.

3° J'arrive maintenant aux 1,662 arrêts rendus par le Sénat en appel des tribunaux de judicature maje. [1]

Je ferai observer d'abord que ce chiffre représente celui des appels soumis au Sénat pendant ces huit années, ce qui en porte le nombre à un peu moins de 208 par an.

C'est en moyenne un appel sur 2,750 habitants.

En France, il n'y a eu en moyenne, dans l'année 1845, qu'un arrêt en appel sur 2,902 habitants, mais d'une Cour à l'autre les différences sont énormes : ainsi la Cour de Paris a jugé un appel sur 1,508 habitants, tandis que celle de Rennes n'en a jugé qu'un sur 5,778.

Il résulte de ce rapprochement que les appels sont plus fréquents dans le ressort du Sénat de Savoie, qu'ils ne le sont dans la France en général. Cependant ils y devraient être de moitié plus rares, puisque le taux du dernier ressort y est, pour le moins, une fois plus élevé qu'en France.

Il serait important de comparer le nombre des arrêts à celui des jugements rendus par les tribunaux de judicature maje. N'ayant pu recueillir moi-même ces derniers chiffres, j'adopterai provisoirement ceux qui sont donnés dans le *compte général* de l'administration de la justice, pour l'année 1842, publié par S. Exc. le comte Avet. J'obtiens entre les divers tribunaux la classification suivante :

[1] V. tableau, n° 2.

Chambéry	$\frac{1}{16}$,
St-Julien	$\frac{1}{23}$,
Bonneville	$\frac{1}{28}$,
St-Jean	$\frac{1}{29}$,
Thonon	$\frac{1}{38}$,
Moûtiers	$\frac{1}{38}$,
Albertville	$\frac{1}{44}$,
Annecy	$\frac{1}{66}$.
Moyenne	$\frac{1^a}{30}$ environ.

En France, on voit, dans l'année 1845, qu'il a été appelé d'un jugement sur 11,3, et d'un sur 10,4 en 1845; ou plutôt un sur 4,80 en 1844, et un sur 4,43 en 1845, en ne comptant que les seuls jugements susceptibles d'appel.

Le taux fixé pour l'admission de l'appel étant de beaucoup moins élevé en France, on conçoit que les appels y soient plus fréquents proportionnellement aux jugements de l'instance.[1]

Il me reste à étudier le résultat des causes portées en appel, et à comparer le nombre des jugements confirmés à celui des jugements infirmés.

Je trouve d'abord en moyenne les nombres suivants :

Jugements confirmés	0,46,
— infirmés	0,42,
Incidents avant de statuer sur l'appel	0,12.

[1] Cependant je dois m'empresser d'ajouter que ces résultats ne doivent être acceptés qu'avec une grande réserve. La statistique officielle où j'ai puisé les chiffres des jugements des tribunaux, me paraît en avoir exagéré le nombre, et avoir souvent compté pour des jugements les simples ordonnances et même les constitutions de procureur, etc.

Je dois, avant de commenter ces chiffres, donner une explication. J'ai considéré comme infirmés tous les jugements dont l'appel a été admis, ou plutôt n'a pas été rejeté par le premier arrêt. Ainsi, chaque fois que le Sénat, en recevant appelant, a rendu quelque décision interlocutoire, j'ai supposé qu'il réformait le jugement de première instance. Je n'ai rejeté dans la dernière classe que quelques décisions purement préparatoires rendues avant de statuer sur l'admission de l'appel. Il résulte de cette explication que le nombre des jugements infirmés est peut-être en réalité un peu moins considérable que je ne l'ai supposé.

En France, d'après les comptes-rendus officiels, les infirmations n'auraient été que de 0,31 en 1844, et 0,29 en 1845. Au surplus, je ne sais pas voir dans le petit nombre des infirmations une preuve de la perfection du système judiciaire. Ce symptôme, à mon avis, n'attesterait qu'une chose, c'est la multiplicité des appels inconsidérés. Plus une population sera prudente et instruite, moins elle s'exposera à subir les frais d'une seconde instance, lorsqu'il n'y aura pas certitude de succès.

Je fais cette observation pour répondre à une réflexion insérée par M. Gustave de Beaumont dans son rapport à l'Institut sur l'état de l'administration de la justice dans les États sardes. En faisant remarquer que les infirmations y sont plus multipliées qu'en France, ce savant publiciste ajoute : « Du reste, la fréquence des appels « et leur succès attestent moins le mérite du tribunal « supérieur, que le vice du tribunal qui a jugé en pre- « mière instance. » Avec plus de fondement il aurait pu dire : la fréquence des appels et leur insuccès n'attestent

que la témérité des plaideurs, et le vice de la loi qui ne met aucun frein à leur manie ruineuse.

Quant au mérite des divers tribunaux, ce n'est pas la statistique qui aura la prétention de le mesurer. Il faudrait avoir le chiffre, non pas des jugements réformés en appel, mais de ceux qui eussent mérité de l'être, s'ils eussent été soumis au tribunal infaillible de la justice absolue.

Je puis maintenant, sans crainte de voir mes paroles mal interprétées, dire que les tribunaux, en comparant les succès qu'ont obtenus leurs jugements en appel, se classent dans l'ordre suivant :

Albertville a eu en moyenne	0,50 jugements confirmés.
Moûtiers	0,48.
Bonneville	0,48.
St-Jean-de-Maurienne . . .	0,47.
Thonon.	0,45.
Chambéry	0,44.
St-Julien	0,43.
Annecy.	0,41. [1]

Pour résumer en quelques mots les observations qui précèdent et en tirer des conclusions pratiques, je dirai :

Si les chiffres donnés dans la statistique officielle sont exacts, nous avons, en Savoie, un jugement de première instance sur 91 individus. En France, on en a le tiers à peine, $\frac{1}{267}$ en 1844 et $\frac{1}{280}$ en 1845.

D'autre part, en Savoie, nous aurions un appel sur trente jugements, trois fois moins qu'en France, où l'on

[1] V. tableau, n° 3.

a un appel sur 11,3 en 1844 et un appel sur 10,4 en 1845.

Nous aurions ainsi en Savoie une surabondance *désastreuse* de procès en première instance, et en même temps des lois sages qui, réduisant dans de justes bornes la faculté d'appeler, rétabliraient entre la population et les causes d'appel l'équilibre, tel à peu près qu'il existe en France. [1]

III.

Pour mesurer la durée des instances d'appel, j'aurais désiré pouvoir fixer la date précise de l'introduction de chacune d'elles. Mais cette date ne se trouvait point énoncée dans le texte des arrêts, texte que j'avais seul sous les yeux, et où je devais puiser tous les éléments de mes calculs.

Je n'ai donc pu recueillir que des données bien insuffisantes, et au lieu de la date des appels celle des jugements de première instance, déférés à la Cour suprême; c'est en comparant ces dates avec celles des arrêts que j'ai pu dresser un tableau approximatif de la durée des instances. [2]

Je dis approximatif, parce que tant s'en faut que l'instance au Sénat ait duré pendant tout l'intervalle qui sépare le jugement de l'arrêt : indépendamment des

[1] En additionnant les arrêts du Sénat, les jugements des tribunaux et les sentences des juges, on aurait en Savoie, d'après la statistique officielle, 1 procès sur 7 habitants, ce qui équivaut à un procès par famille (en 1842).

Dans le ressort du Sénat de Gênes on aurait 1;31, à Genève 1;23, en France (en 1845) 1;42. (*Bibliothèque universelle*, 15 mars 1846).

[2] V. tableau, n° 4.

délais accordés pour introduire l'appel, il arrive très fréquemment que la partie qui a obtenu un jugement tarde pendant des années entières de le faire signifier. Si l'on ne tenait compte de cette circonstance, on pourrait être induit en erreur sur la durée moyenne des instances au Sénat.

Mon tableau est incomplet encore sous un autre rapport. La date du jugement dont est appel n'est énoncée que dans le premier arrêt qui admet ou rejette l'appel: dans les autres arrêts subséquents, rien ne peut faire deviner ni la date du jugement ni celle de l'introduction de l'appel; j'ai dû en conséquence me borner à comparer, sous le point de vue de la durée de l'instance, les 1,662 arrêts qui ont admis ou rejeté l'appel des jugements des tribunaux de judicature-maje.

La seule conséquence que je veuille tirer ici de ce tableau, c'est que la durée moyenne des instances tend à diminuer d'année en année. Ce n'est que la loi sur la *désertion d'appel* qui, dans ces derniers temps, a jeté un *trouble* passager dans cette progression régulière, en faisant reparaître une foule d'appels anciens menacés de désertion.

Ceci nous conduit à une considération plus importante. S'il était vrai, comme il est dit quelque part,[1] *que le Sénat n'expédiât chaque année que le quart des affaires qui lui sont soumises, et ajournât les trois autres quarts à l'année, ou plutôt aux années suivantes*, il est évident que l'arriéré devrait s'accumuler d'année en année, et par une conséquence nécessaire, l'expédition de chaque

[1] *Bibliothèque universelle de Genève*, n° du 15 mars 1846.

affaire devrait subir des retards croissants dans la même proportion.

S'il en était ainsi, il ne serait même pas le cas de dire, avec l'estimable critique, que chaque cause flotterait indécise pendant *quatre ans*. L'arriéré croissant chaque année, les retards devraient croître également en progression géométrique, et Dieu sait où nous en serions aujourd'hui !

Mais, au contraire, si du tableau que j'ai présenté il résulte que, loin d'aller croissant, la durée moyenne des causes tend graduellement à diminuer, il en faudra indubitablement conclure que le calcul de notre critique se fonde sur des données inexactes.

Où est l'erreur? il me serait difficile de le préciser; peut-être a-t-il cru trop légèrement que chaque Sénat, indépendamment des causes qui lui sont soumises annuellement, est surchargé d'un arriéré dont il se sera exagéré l'importance; peut-être aussi a-t-il négligé de tenir compte des causes terminées par transaction et par désistement volontaire?[1]

Au surplus, comme la critique porte sur tous les Sénats des États, et que je n'ai pu examiner les archives que d'un seul d'entre eux, je ne puis la suivre sur son terrain, et dois me borner à protester pour ce qui concerne la Savoie.

[1] V. ci-après, n° 5.

IV.

J'ai maintenant à classer les arrêts par relation aux matières dans lesquelles ils sont intervenus.[1]

La seule observation que j'aie à faire à ce sujet, se rapporte à la proportion des arrêts en droit civil et en droit commercial.

En 1844, on comptait en France un jugement susceptible d'appel en matière commerciale, pour deux en civil; en 1845, cette proportion s'élève encore et dépasse 0,55.

On comptait un appel en matière commerciale pour quatre en matière civile en 1844 (0,25), et un peu plus en 1845 (0,26).

Dans la Savoie, en calculant, d'après le tableau que j'ai dressé, on n'aurait que 0,023 par an, à peine le dixième; ce qui donnerait une idée bien peu satisfaisante de l'importance du commerce en Savoie.

Je m'empresse d'ajouter qu'il faut tenir compte de deux causes qui tendraient à réduire outre mesure, dans mon tableau, le chiffre des appels en matière commerciale. D'abord les tribunaux de commerce ne sont que des tribunaux de faveur; les causes commerciales peuvent être portées devant les tribunaux civils; et personne n'ignore qu'il est un assez grand nombre de commerçants qui n'usent pas de leur privilége.

En second lieu, entre les 853 causes retenues par le Sénat après un premier arrêt, il est sans doute un bon nombre de causes commerciales; néanmoins comme rien

[1] V. tableau, n° 6.

ne pouvait me les faire reconnaître, j'ai porté le tout parmi les causes civiles.

En conséquence, je croirais qu'on peut, sans crainte d'erreur, doubler le chiffre des causes commerciales dans ce tableau, et les porter à 0,05 des causes civiles, le cinquième à peu près de leur nombre relatif en France.

Je ne m'arrêterai pas à apprécier dans toutes ses conséquences le tableau où sont classées, par ordre de matières, les arrêts rendus par le Sénat pendant ces huit ans.

Au titre des personnes, je ferai seulement remarquer que les actions des filles séduites contre leur séducteur, pour le contraindre à les doter ou à les épouser, actions qui forment dans l'année 1839 presque la moitié des causes relatives aux personnes, vont en décroissant dès lors, et qu'il n'en reste bientôt plus de vestige. Il y a lieu de s'en applaudir au nom de la morale et de la justice.

Au titre des choses, on verra que les servitudes et surtout les servitudes rurales donnent lieu à de nombreuses contestations; c'est à peu près 0,15 des procès en matière civile.

De tous les contrats, c'est la vente qui donne naissance au plus grand nombre de procès portés en appel.

Enfin, on y observera avec plaisir que les instances générales de discussion vont en diminuant d'année en année.

V.

Je me hâte d'arriver à l'examen des instances d'appel, en les considérant par rapport aux solutions qu'elles ont reçues : c'est la partie la plus neuve et la plus importante de ce mémoire.

Il nous faut diviser ici les procès en deux grandes catégories : ceux qui sont soumis au Sénat comme juge de première instance, soit que la cause y ait été portée directement, soit qu'il se la soit retenue après avoir statué sur l'appel; et ceux où le Sénat doit statuer comme juge d'appel.

Dans les premiers, au nombre de 1,009, je trouve la proportion suivante :

	Arrêts définitifs.	Non définitifs.
1839.	62	97
1840.	58	66
1841.	62	74
1842.	54	78
1843.	75	46
1844.	54	65
1845.	52	43
1846.	72	51

On voit au premier coup d'œil, dans les dernières années surtout, une progression croissante dans le nombre des arrêts définitifs. C'est une amélioration importante dans la marche de la justice ; le tableau que j'ai dressé ci-devant (n° 1) montre que le nombre des causes retenues va décroissant d'année en année ; celui-ci nous prouve que les décisions définitives y sont de plus en plus nombreuses : tout ainsi concourt à établir que le Sénat tend chaque jour à diminuer l'arriéré dont il était chargé au commencement de la période décennale que j'étudie.

Voyons maintenant pour les causes arrivant nouvellement en appel.[1]

[1] V. tableau, n° 5.

Un fait bien grave ressort de ce tableau : c'est que 251 appels ont été repoussés par des fins de non-recevoir, c'est près de 32 par an, le onzième des causes *soumises* au Sénat. Il est difficile de croire qu'avec des lois plus précises et une jurisprudence mieux arrêtée, on n'eût pas évité ces appels à pure perte.

Mais ce qu'il importe surtout de signaler, c'est le nombre excessif des arrêts tant interlocutoires que préparatoires, qui sont en moyenne de 0,45 dans les causes d'appel, et de plus de 0,50 dans les causes retenues par le Sénat.

On sait qu'en France, devant les Cours Royales, ces arrêts n'ont été que de $\frac{1}{11}$ en 1840, $\frac{1}{10}$ en 1841, $\frac{1}{13}$ en 1842, $\frac{1}{13}$ en 1843, $\frac{1}{14}$ en 1844 et $\frac{1}{15}$ en 1845; et qu'ils paraissent continuer à décroître encore d'année en année.

Ce n'est que devant les tribunaux de première instance que le nombre des jugements préparatoires et interlocutoires, en y joignant les ordonnances du président, arrivent en France à la proportion de 0,50. Mais les Cours d'appel sont dans une toute autre condition ; elles n'ont le plus souvent à statuer qu'après que toutes les pièces ont été produites et que tous les moyens sont développés.

Il semble, en examinant ces chiffres, que le Sénat devrait se surcharger d'un arriéré toujours croissant, puisque chaque année, aux causes nouvelles, il voit s'ajouter la moitié franche des causes déjà jugées dans l'année précédente, et, en outre, celles des années antérieures qui n'ont reçu qu'une solution partielle. On serait tenté de se ranger du côté des critiques dont j'ai rapporté plus haut les paroles, et on a peine à s'expliquer cette marche de plus en plus rapide des instances pendantes au Sénat.

C'est que, à mon avis, on a négligé de tenir compte d'un élément essentiel; je veux parler des transactions nombreuses, dont le chiffre ne figure nulle part sur les registres du Sénat. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'après qu'un arrêt interlocutoire a tranché les principales questions de droit, les parties règlent le surplus amiablement entre elles; ou lorsqu'un arrêt purement préparatoire a ordonné la comparaissance des parties devant le rapporteur, combien de fois les efforts des magistrats n'amènent-ils pas une conciliation!

Si ces chiffres ne sont portés dans aucune colonne des registres publics, ils ressortent assez clairement des tableaux que je viens de dresser. Qu'on additionne pour chaque année le nombre des causes qui n'ont reçu qu'une solution interlocutoire ou préparatoire, qu'on le compare à celui des causes qui se présentent à jugement après un premier arrêt, on observera dans ces dernières, pour chaque année, un déficit de 40 à 50 causes, déficit qui représente assez exactement le nombre des transactions et des désistements. [1]

[1] Voici quel serait le résultat de ce compte :

Causes transigées,	1839	43
	1840	38
	1841	23
	1842	49
	1843	24
	1844	40
	1845	72
	1846	67
	Moyenne.	44

VI.

Il n'entrait pas dans mon plan de tracer un tableau des travaux du bureau des pauvres ; aussi n'avais-je recueilli aucun des documents nécessaires pour en dresser la statistique. Mais, comme j'achevais mes recherches, j'appris que cette institution, si éminemment philantropique ou plutôt les personnes qui la dirigent, avaient été l'objet d'une critique trop sévère.[1] Je dois à l'obligeance du magistrat qui dirige ce bureau en Savoie la communication de quelques documents sur les trois dernières années ; je me fais un devoir de les soumettre à l'appréciation du public, après en avoir sévèrement vérifié l'exactitude.

Le bureau des pauvres, dans les trois années 1844, 1845 et 1846, a obtenu du Sénat 131 arrêts. En voici le résultat :

	Procès gagnés.	Perdus.	Succès partiels.	Arrêts préparatoires.
1844	24	5	3	4
1845	25	5	2	5
1846	31	11	6	10

Le résultat ne saurait être plus satisfaisant, il honore le magistrat chargé de l'examen préalable des causes et de leur conduite devant le Sénat.

Il faut considérer surtout que les causes qui n'ont reçu qu'une solution préparatoire, sont encore pour les deux tiers au moins décidées en faveur du pauvre. On aura ainsi en moyenne,

[1] *Moniteur universel*, 12 et 16 février 1847.

Causes gagnées.	0,74
— perdues.	0,17
Succès partiel.	0,09

ant à la durée, elle est pour les pauvres ce
ɔ est pour les autres plaideurs,[1] et les interlocu-
y sont dans les mêmes proportions.

causes sont en trop petit nombre, pour qu'il
être le cas d'en faire le classement soit par rela-
ux tribunaux qui ont rendu les jugements, soit
rdre de matières.

ne suffira de dire que les causes retenues par le
y sont 0,38 pour la première année, 0,27 pour
ɔnde, et 0,29 pour la dernière.

actions des filles séduites contre leur séducteur
ent être un apanage réservé au bureau des pauvres.
ıs la seule année 1846, on trouve sept appels
),12) en matière de lésion; le pauvre a succombé
ın seul.

ı louange du magistrat chargé de veiller à ce que
nstitution ne devienne pas une arme dangereuse
ains des débiteurs obérés, je dois ajouter en fi-
ı, que dans les trois ans un seul pauvre a été
au bénéfice pour porter en appel son opposition
saisie, et encore a-t-il triomphé. Trois fermiers
ıent ont pu, à la faveur de cette institution, dé-
leurs réclamations contre le bailleur: deux sur

[1] Dois ajouter que la pauvreté des clients du *Bureau des Pauvres*,
ʻnorance et toutes les difficultés qu'entraîne avec elle la
ıt amener des retards nombreux, en dépit du zèle et de
ıats. Ceux qui ont été attachés à ce bureau peuvent seuls
ʻe idée.

VI.

Il n'entrait pas dans mon plan de tracer un tableau des travaux du bureau des pauvres ; aussi n'avais-je recueilli aucun des documents nécessaires pour en dresser la statistique. Mais, comme j'achevais mes recherches, j'appris que cette institution, si éminemment philantropique ou plutôt les personnes qui la dirigent, avaient été l'objet d'une critique trop sévère.[1] Je dois à l'obligeance du magistrat qui dirige ce bureau en Savoie la communication de quelques documents sur les trois dernières années ; je me fais un devoir de les soumettre à l'appréciation du public, après en avoir sévèrement vérifié l'exactitude.

Le bureau des pauvres, dans les trois années 1844, 1845 et 1846, a obtenu du Sénat 131 arrêts. En voici le résultat :

	Procès gagnés.	Perdus.	Succès partiels.	Arrêts préparatoires.
1844	24	5	3	4
1845	25	5	2	5
1846	31	11	6	10

Le résultat ne saurait être plus satisfaisant, il honore le magistrat chargé de l'examen préalable des causes et de leur conduite devant le Sénat.

Il faut considérer surtout que les causes qui n'ont reçu qu'une solution préparatoire, sont encore pour les deux tiers au moins décidées en faveur du pauvre. On aura ainsi en moyenne,

[1] *Moniteur universel*, 12 et 16 février 1847.

Causes gagnées.	0,74
— perdues.	0,17
Succès partiel.	0,09

Quant à la durée, elle est pour les pauvres ce
'elle est pour les autres plaideurs,[1] et les interlocu-
ires y sont dans les mêmes proportions.

Ces causes sont en trop petit nombre, pour qu'il
uisse être le cas d'en faire le classement soit par rela-
on aux tribunaux qui ont rendu les jugements, soit
ır ordre de matières.

Il me suffira de dire que les causes retenues par le
nat y sont 0,38 pour la première année, 0,27 pour
seconde, et 0,29 pour la dernière.

Les actions des filles séduites contre leur séducteur
mblent être un apanage réservé au bureau des pauvres.

Dans la seule année 1846, on trouve sept appels
oit 0,12) en matière de lésion; le pauvre a succombé
ans un seul.

A la louange du magistrat chargé de veiller à ce que
tte institution ne devienne pas une arme dangereuse
ıx mains des débiteurs obérés, je dois ajouter en fi-
ssant, que dans les trois ans un seul pauvre a été
lmis au bénéfice pour porter en appel son opposition
une saisie, et encore a-t-il triomphé. Trois fermiers
ulement ont pu, à la faveur de cette institution, dé-
ıttre leurs réclamations contre le bailleur: deux sur

[1] Je dois ajouter que la pauvreté des clients du *Bureau des Pauvres*, pathie, l'ignorance et toutes les difficultés qu'entraîne avec elle la uvreté, doivent amener des retards nombreux, en dépit du zèle et de ctivité des avocats. Ceux qui ont été attachés à ce bureau peuvent seuls n faire une juste idée.

trois ont eu plein succès. Dirigé avec cette prudence, il n'est pas à craindre que le bureau des pauvres soit infidèle à sa noble mission.

J'ai parcouru bien rapidement le cercle que je m'étais tracé; j'ai reconnu que le nombre des causes portées en appel demeure stationnaire ou ne croît que dans des proportions peu sensibles.

J'ai constaté que d'année en année le Sénat accélère l'expédition des procès; que bien loin de s'encombrer d'un arriéré toujours croissant, il diminue chaque jour celui que lui a légué l'ancienne procédure.

J'ai fait observer ensuite que le nombre des arrêts définitifs, quoique faible encore, va croissant d'année en année.

Enfin, j'ai prouvé que le bureau des pauvres est confié à *des agents qui sont au niveau de cette admirable institution;* que les causes qui lui sont confiées, conduites avec autant de célérité que celles des riches, sont presque toujours couronnées de succès.

Si ces résultats peuvent contribuer à inspirer à mon pays une sage confiance en ses institutions judiciaires, s'ils peuvent dissiper quelques préjugés, je m'estimerais heureux et n'aurais garde de regretter les longues et fastidieuses recherches qu'ils m'ont coûtées.

N° 1. — Tableau des Arrêts par relation à la qualité prise par le Sénat.

ANNÉES	CAUSES JUGÉES EN PREMIÈRE INSTANCE	CAUSES RETENUES	CAUSES EN APPEL	AVANT FAIRE DROIT INDÉTERMINÉS	TOTAL
1839	17	142	197	12	368
1840	20	104	190	9	323
1841	19	117	181	6	323
1842	27	105	202	17	351
1843	15	106	198	22	341
1844	18	101	207	17	343
1845	20	75	200	29	324
1846	20	105	287	28	438
TOTAL	156	855	1662	140	2811

N° 2. — Tableau des Tribunaux qui ont rendu les Arrêts attaqués.

ANNÉES	CHAMBÉRY	ANNECY	BONNEVIL.	THONON	MAURIENNE	ST-JULIEN	MOUTIERS	ALBERTVI.	TOTAL
1839	85	22	24	29	7	9	6	15	197
1840	60	33	27	27	11	15	4	13	190
1841	70	18	35	25	13	8	6	6	181
1842	71	25	39	24	12	13	6	12	202
1843	39	19	41	27	12	14	9	17	198
1844	81	19	38	21	10	21	12	5	207
1845	61	27	37	25	10	21	2	17	200
1846	101	26	33	24	18	39	11	15	287
Moyenne	76	24	37	25	11	14	7	12	207
Population	145614	92404	80293	54686	54569	50139	46688	59724	564157

N° 8. — Tableau des Jugements confirmés ou réformés en tout ou en partie.

ANNÉES	CHAMBÉRY			ANNECY			BONNEVILLE			THONON			MAURIENNE			ST-JULIEN			MOUTIERS			ALBERTVI.		
	Conf.	Ref.	Part.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.	C.	R.	PP.
1839	39	39	7	10	12		11	10	5	13	11	5	5	4		4	4	1	4	2		6	5	4
1840	22	25	13	13	17	3	12	13	2	13	7	7	4	4	3	7	4	4	2	2		2	7	4
1841	36	29	5	7	8	3	16	12	7	13	8	4	6	4	3	1	6	1	2	2	2	4	1	1
1842	29	36	6	9	11	3	19	13	7	8	14	2	3	6	1	6	3	4	3	1	2	8	1	3
1843	23	30	6	8	7	4	23	16	2	11	11	3	7	3	2	7	3	2	3	3	1	11	4	2
1844	37	33	11	8	6	3	22	10	6	9	10	2	6	4		10	9	2	3	4	3	2	2	1
1845	29	26	6	11	14	2	16	17	4	13	9	1	4	3	1	10	10	1	1	1		9	3	3
1846	49	46	6	12	10	4	24	23	6	9	12	3	9	7	2	13	18	6	3	4	2	8	4	3
TOTAL	264	264	60	78	85	26	143	114	37	91	82	29	44	37	12	60	59	21	27	19	10	30	29	21

N° 4. — Tableau de la durée des instances d'appel.

ANNÉES	CAUSES JUGÉES DANS L'ANNÉE	CAUSES JUGÉES L'ANNÉE PRÉCÉD.	DEPUIS 2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	AUPARAVANT
1839	20	85	48	22	10	4	4
1840	16	85	60	16	9	4	5
1841	18	84	42	18	7	7	9
1842	16	85	57	16	15	6	8
1843	16	84	50	21	10	5	15
1844	22	89	56	20	7	6	9
1845	14	86	49	26	8	5	16
1846	21	95	68	36	18	12	35
TOTAL	145	686	450	175	84	47	97

N° 5. — Tableau du résultat des instances d'appel.

ANNÉES	ARRÊTS DÉFINITIFS						INTERLOCUTOIRES		PRÉPARATOIRES			RÉCAPITULATION		
	Sur fins de non recevoir			Au fond			Faits, Expertises, etc.	Procéder plus amplement.	Communiquer à l'av.-général.	Comparaître devant rapporteur.	Régular.	Définitif	Interlocut.	Préparatoire
	Délai	Valeur	Autres	Confirm.	Infirm.	Parti.								
1839	19	7		60	28	2	17	36	14	15	11	116	53	40
1840	17	4	2	51	28	10	15	31	16	7	18	112	46	41
1841	18	8	1	56	21	4	20	29	12	7	12	107	49	31
1842	14	11	4	57	32	1	21	36	21	11	11	119	57	43
1843	15	14	5	62	34	7	14	31	17	12	9	137	45	38
1844	18	9	9	65	30	4	10	42	16	11	10	135	52	37
1845	8	4	10	69	39	1	25	38	14	13	8	131	63	35
1846	32	15	7	92	48	4	16	67	14	13	7	198	83	34
TOTAL	141	72	38	512	260	33	159	340	139	89	86	1055	448	299

N° 6 re de matières.

	42	1843	1844	1845	1846	TOTAL
Livre Ier. —						
Actes d'état civil..	»	1	»	1	»	2.
Absence	»	»	»	1	1	9
Mariage. Dema	4	3	1	7	3	22
Mariage. Sépar	»	»	2	»	1	4
Mariage. Secon	1	1	»	»	»	2
Demandes de pensio	1	1	»	1	1	6
Recherche de pater	»	»	»	»	3	6
Action de la fille séd	3	3	3	»	2	36
Puissance paternelle	1	1	»	»	1	5
Tutelle	2	2	2	1	2	17
Interdiction	2	2	3	»	»	7
Livre II. —	14	14	11	11	14	116
Propriété et revendi	15	15	13	17	18	125
Usufruit	»	»	»	»	2	5
Servitudes. Borna	6	3	3	2	6	41
Servitudes. Mitoye	2	2	4	3	6	36
Servitudes. Eaux.	3	3	3	2	1	25
Servitudes. Passag	9	7	8	11	11	64
Servitudes. Affoua	1	3	3	1	3	28
Liv. III. — *Des manièr*	36	33	33	33	49	324
[illegible]						
DROIT C	136	132	133	145		995
Qualité de commerç	»	»	»	3		4
Sociétés commercial	»	1	»	1		3
Lettres de change ..	3	1	»	»		10
Faillites	1	»	»	8		11
Questions diverses..	4	7	3	8		38
	8	9	3	20		68
tal du Droit civil.	197	182	188	266		1743
al de la Procédur	133	142	133	132		993
l du Droit comm	8	9	3	20		68
canonique....	1	»	»	»		3
Total généra	341	343	324	438		2811

UNIV. OF MICH.

MÉTÉOROLOGIE

EFFETS

PRODUITS PAR UN COUP DE FOUDRE

TOMBÉE SUR L'ÉGLISE DE ST-THIBAUD-DE-COUZ

PRÈS CHAMBÉRY

le 14 juin 1846.

PAR M. JOSEPH BONJEAN

PHARMACIEN A CHAMBÉRY

Secrétaire-adjoint de l'Académie et Membre du Jury médical en Savoie.

(Présence d'un composé de soufre sur des corps foudroyés.)

Le dimanche du 14 juin 1846, après une journée très chaude où le thermomètre centigrade s'était élevé à 31 degrés, un violent orage éclate à cinq heures du soir, accompagné d'éclairs, de coups de tonnerre et d'une forte averse. La foudre tombe ensuite sur l'église paroissiale de St-Thibaud-de-Couz, en causant des dégâts profonds, de nature à permettre la confirmation d'un fait digne de remarque et controuvé jusqu'ici. —

Ayant appris que des objets dorés avaient été noircis par la foudre, je me transportai sur les lieux le lendemain de l'accident, afin d'examiner la nature de cette altération, et de m'assurer ensuite si elle était due à un composé de soufre, au feu électrique, ou à ces deux causes simultanément. Cette observation augmentait surtout d'intérêt, au moment où l'Académie des sciences de Paris (séance du 1er juin 1846) venait de recevoir de l'un de ses membres, M. Boussingault, la communication d'un fait analogue, relatif à un poirier dont le tronc avait été carbonisé par la foudre, dans la nuit du 5 mai 1846, à une épaisseur de 5 à 6 décimètres carrés. Le feu fut découvert à quatre heures du matin, par un homme qui en porta la nouvelle au propriétaire, en assurant que le poirier exhalait une odeur insupportable de *soufre*. Tous les visiteurs qui ont vu cet arbre après qu'il eut cessé de brûler, se sont accordés pour reconnaître l'odeur *sulfureuse;* M. Boussingault, qui n'admet pas le fait, dit que « cette odeur rappelait précisément celle que l'on perçoit dans les usines où l'on fait du vinaigre en distillant du bois »[1].

Le résultat des expériences que j'ai faites sur les effets de la foudre, objet de cette note, ne s'accordent point avec l'opinion du savant académicien. Voici, du reste, les détails exacts de cette catastrophe météorologique, recueillis sur les lieux mêmes en l'assistance du recteur de la paroisse, M. Cubit, et de son clerc Joseph Petit-

[1] Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences de Paris: juin 1846, p. 919.

Martenon, jeune homme de quinze ans, qui s'est trouvé seul personnellement compris dans cette circonstance.

Il était six heures du soir. Les offices divins étaient terminés depuis une heure, et, depuis un quart d'heure au moins, on avait cessé de faire sonner les cloches. Occupé à fermer les portes de l'église, le clerc était déjà arrivé à la dernière pièce située au midi, à la droite du maître-autel et servant de sacristie, lorsqu'un coup effrayant de tonnerre se fait entendre. La foudre venait d'éclater sur l'église. La présence du météore a été rendue visible par une petite masse de feu, de forme allongée, ayant environ la longueur du bras. En un instant, la chambre et le reste de l'église se sont trouvés remplis d'une épaisse fumée, accompagnée d'une forte odeur que le jeune homme n'a pas su définir, mais qu'il a comparée à celle de la *poudre*. Le clerc a été renversé sur place, mais non emporté autour de l'église, comme on l'avait dit; puis se relevant aussitôt étourdi et effrayé, il s'est rendu en courant chez son père, à 200 pas environ de l'église, et criant tout le long du trajet: Je suis mort! je suis mort! — Arrivé là, il s'est évanoui quelques instants et a été mis au lit ensuite. Le lendemain il a été saigné et n'a pas tardé à être rétabli. Le médecin qui l'a saigné a reconnu qu'il était encore imprégné d'une forte odeur analogue, me disait-il, à celle des Eaux d'Aix qui, ce que tout le monde connaît, sont de nature sulfureuse.

Au moment de l'explosion de la foudre, M. le curé était à la fenêtre de la cure, située à quelques pas seulement de l'église; il a été comme frappé au visage.

1° *Examen physique des lieux et objets foudroyés.*

La pièce dans laquelle la foudre a d'abord été aperçue par le clerc, est horriblement mutilée. Toutes les vitres de la seule fenêtre qui s'y trouve, au nombre de huit, ont été brisées. La coudière, pierre de taille du poids de 80 à 100 kilogrammes, a été détachée, brisée en deux et projetée au milieu de la chambre. Les barreaux de fer qui garnissent cette fenêtre, n'ont pas été atteints. Dessous la coudière, le mur, d'une épaisseur de 0^{m},70 centimètres, a été dégradé dans toute sa largeur et sa hauteur, creusé et percé de part en part, comme si l'on avait travaillé pour le démolir. Les pans de mur de droite et de gauche n'ont été que faiblement endommagés sur une largeur de quelques centimètres. Une armoire en noyer placée à droite de la fenêtre, et une commode du même bois placée en face, sont restées intactes. A côté de ce dernier meuble, du côté de la fenêtre, se trouvait une armoire en sapin et colorée en rouge, qui a été fendue le long des charnières, près de chacune desquelles un morceau de bois a été enlevé tant à droite qu'à gauche. A l'extérieur, le crochet de fer qui ferme la porte de gauche, a été coupé net.

Dans sa partie supérieure divisée en deux rayons, cette armoire renfermait des calices d'argent, des boîtes de fer-blanc, des fleurs artificielles argentées et une tablette de marbre. Aucun de ces objets n'a été altéré; seulement le marbre placé debout contre le fonds de l'armoire, est tombé en avant. La partie inférieure de ce meuble se compose de trois tiroirs où étaient renfer-

mées des chasubles à galons d'or et d'argent faux et mi-fins. Galons et franges ont été noircis plus ou moins fortement, l'argent beaucoup plus que l'or; les objets fins, seuls, n'ont pas été attaqués. Il est à remarquer qu'il n'y a eu de maltraités par la foudre que les ornements placés dans le premier tiroir; les objets renfermés dans les tiroirs inférieurs, quoique de même nature, ont été épargnés, ainsi que des ornements analogues contenus dans la commode en noyer dont il a été précédemment question. Dans tous les cas, les objets en soie pure, sans franges ni galons, c'est-à-dire sans garniture métallique, ont échappé à l'action du fluide. Derrière l'armoire en sapin, dont le fonds est resté intact, le mur de clôture a été percé de part en part, n'ayant éprouvé qu'une fort petite dégradation au pourtour de cette ouverture.

Parallèlement à la pièce dont je viens de parler, et au nord, est une chambre servant aussi de sacristie, qui n'a éprouvé, ainsi que les objets y contenus, d'autre altération qu'une vitre cassée et la chute d'un peu de plâtre détaché de l'un des pans de mur. Le maître-autel lui-même, situé entre ces deux pièces, a été entièrement épargné.

Deux chapelles latérales existent dans cette église. L'une dite *de St-François*, n'a éprouvé d'autre dommage que la cassure des vitres de droite, tandis que l'autre, dite *du Rosaire* et située à gauche en remontant vers le chœur, a éprouvé de graves dégâts. A droite et à gauche de l'autel le mur a été dégradé sur une largeur d'un mètre et demi. Le cadre doré d'un tableau de grande dimension a été presque entièrement noirci dans sa partie droite seulement; la peinture n'a pas souffert. Six chandeliers dorés d'un mètre de hauteur garnissaient cette

chapelle; ils ont tous et en grande partie été noircis comme le serait du cuivre après un séjour prolongé au contact du gaz sulfydrique (hydrogène sulfuré); un de ces chandeliers a été jeté à terre. La croix placée au milieu des chandeliers, et de la même composition que ceux-ci, n'a pas été altérée parce qu'elle reposait sur une petite élévation construite en plâtre, tandis que les chandeliers étaient placés sur une planchette en bois. A droite de la chapelle, la plus grande partie des vitres ont été brisées; les vitres de gauche ont été épargnées. Enfin, la lampe argentée suspendue en avant, à quelques pas de l'autel, est restée intacte.

Après avoir fait ainsi le tour de l'intérieur de l'église, la foudre paraît s'être amortie contre la tribune en bois située au-dessus de la porte principale, où elle s'est bornée à enlever quelques petits éclats de bois à la devanture.

Sur la face nord du mur, au-dessous du clocher et dans la partie anguleuse correspondante à la droite de la chapelle du Rosaire, le mur a été lézardé dans une longueur de quatre à cinq mètres. Un peu au-dessus, un morceau du tuyau de fer-blanc, placé le long de l'angle du clocher, a été détaché sur une longueur de deux mètres et projeté à une certaine distance; le métal lui-même n'a pas paru visiblement attaqué. Le clocher n'a pas subi d'atteinte particulière, seulement la portion du fer-blanc qui forme la queue du coq a été courbée en bas.

Le fait qui paraît le plus extraordinaire dans le résultat de cette violente commotion électrique, est celui-ci. A l'angle nord de la façade principale, la seconde assise a été chassée, en glissant sur son lit, de trois centi-

mètres en dehors, sans déranger en rien l'aplomb des autres assises. A sept à huit mètres au-dessus, deux autres assises, séparées par une assise qui est restée en place, ont été arrachées, brisées et jetées à terre; j'en ai retrouvé des débris à plus de dix mètres de distance.

Il paraît donc, d'après ce qui vient d'être rapporté, que la foudre est d'abord tombée sur le clocher, d'où, à l'aide des divers conducteurs qu'elle a trouvés sur sa route, elle s'est ensuite dirigée à l'extérieur, puis à l'intérieur de l'église, où elle a laissé partout des traces profondes de son passage.

2° *Examen chimique des métaux atteints par la foudre.*

Nous avons vu précédemment que des objets dorés et argentés avaient été plus ou moins noircis par la foudre. Il s'agissait donc de connaître la nature de cette altération, et c'était là le point le plus essentiel de ceux qui se rattachent à cet événement. Pour cela, je me suis procuré une certaine quantité de poudre, en râclant la surface métallique des chandeliers qui se trouvaient le plus noircis, et je l'ai analysée de la manière suivante : Soumise à l'action prolongée de l'acide chloro-azotique bouillant (eau régale), cette poudre s'y est presque entièrement dissoute. La dissolution, colorée en *jaune*, a été traitée par l'azotate de baryte qui l'a immédiatement *troublée* en blanc opaque; ce trouble, très léger d'abord, n'a pas tardé à augmenter avec le temps. Un *grand excès d'acide azotique n'a pu le faire disparaître.* Quelques heures après le traitement par cet acide, le fond du vase contenait un léger précipité blanc; les

parois elles-mêmes étaient tapissées par une poudre qui y adhérait fortement et de même nature que le précipité lui-même.

Pour me mettre à l'abri de toute chance d'erreur, je me suis assuré de la pureté de l'eau régale dont j'ai fait usage, et j'ai acquis la certitude qu'il n'existait aucune trace de sulfate dans l'espèce de *stuc* sur lequel *avait* été apposée la garniture métallique des chandeliers à l'époque de leur dorure, et dont une partie se trouvait nécessairement dans la poudre aurifère soumise à l'analyse. Enfin, les filtres employés avaient été préalablement lavés avec de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique pur, jusqu'à ce que les eaux de lavage aient cessé de se troubler par l'azotate de baryte.

Corollaire. — D'après les faits qui précèdent, il paraît suffisamment démontré que l'éclat de la foudre peut, dans certaines circonstances, être accompagné d'un composé de soufre de nature acide. Cet acide, selon moi, ne serait pas l'acide sulfureux qui tend à transformer les métaux non en *sulfures*, mais en *sulfites* et en *sulfates*; l'acide sulfhydrique (hydrogène sulfuré), au contraire, dont l'odeur est généralement accusée dans les cas de ce genre, me paraît être la seule cause, le seul agent de sulfuration dans ces sortes de circonstances. — Depuis 1838 déjà, j'ai prouvé que l'or exposé à l'action des vapeurs des eaux sulfureuses, s'empare du soufre de l'acide sulfhydrique, et se transforme, au bout de quinze à vingt jours, en sulfure, comme l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, etc., excepté que, pour ces derniers métaux beaucoup plus oxydables, la réaction, infiniment plus prompte, se manifeste dès le

premier jour de leur exposition au contact des vapeurs.[1] Ainsi donc si, contrairement à l'opinion admise avant mes expériences sur ce sujet, l'or peut être attaqué par les vapeurs sulfureuses à l'aide de moyens artificiels, à plus forte raison cette même réaction doit-elle se produire sous l'influence de forces bien autrement puissantes que celles dont il est donné à l'homme de disposer, et dont les grands phénomènes de la nature nous offrent de si fréquents, de si sublimes exemples.

[1] Ce sujet se trouve traité avec tous ses développements dans mon *Analyse chimique des Eaux minérales d'Aix-en-Savoie*, 1838, pag. 115 et suivantes. On le trouve également dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Paris, 1839, dans un article intitulé : *Mémoires sur l'action des vapeurs sulfureuses sur les métaux oxydables et les métaux non-oxydables*, ainsi que dans les *Annales des Mines de Paris*, 3e série, 1840, etc.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE POÉSIE

PAR M. DE JUGE.

MESSIEURS,

Chargée par l'honorable fondateur du prix de poésie de donner aux époques fixées le sujet du concours, l'Académie a éprouvé que cette tâche, facile en apparence, avait au fond sa grave difficulté. Ce n'est pas, certes, que notre histoire manque de faits glorieux, de tableaux saisissants : la chaîne qui lie notre présent au passé a plus d'un anneau trempé au feu de l'héroïsme et de la

vertu ; mais outre l'inconvénient d'emprisonner l'imagination dans un cercle borné, un canevas tracé d'avance, quelque poétique qu'il soit, ne peut convenir à toute espèce de talents, et dès lors il arrive, ou que beaucoup de concurrents, séduits par l'espoir du succès, s'élancent dans la lice sans être aptes à la parcourir, ou que, laissé seul dans l'arène, quelque esprit privilégié a le monopole du triomphe. Aussi, Messieurs, pour échapper à cette embarrassante alternative, vous avez essayé d'entrer dans une voie plus conforme à l'allure capricieuse et indépendante du génie. Parmi les divers genres de poèmes admis en littérature, vous avez adopté l'Épître comme se prêtant mieux à tous les tons, à tous les styles, et ce choix une fois fait, vous avez dit à nos jeunes poètes : « Prenez à votre gré un sujet qui réponde « à vos forces; ne livrez votre lyre qu'au mouvement « spontané de l'inspiration. L'Académie ne craint pas « chez vous les abus de la liberté, car elle a foi dans la « pureté de vos principes, et surtout dans l'élan de votre « patriotisme. »

Vos prévisions, Messieurs, n'ont point été trompées ; que dis-je? le succès a dépassé votre attente. Enregistrées successivement avant le terme de rigueur, dix-neuf pièces de vers sont venues se disputer vos suffrages. Quand on songe au bruit qui se fait autour de nos vallées, un pareil concours a vraiment quelque chose de surprenant et de merveilleux. On dirait que pour prix de la paix que nous avons su garder, un souffle puissant d'harmonie a passé sur nos montagnes, et que fière d'une nationalité qu'elle a si noblement comprise, la Savoie a voulu prouver que son sol généreux était réellement, comme le proclamait naguère un illustre écrivain,

la contrée vigoureuse de l'intelligence, la terre natale de la poésie.

Ici, Messieurs, je regrette de ne pouvoir passer en revue tous les poèmes envoyés à l'Académie, et qui, soumis à votre impartial examen, ont pour la plupart captivé agréablement votre attention, et bien souvent mérité vos justes éloges; mais si, pressé par le temps, je me borne à ne signaler que quelques-uns des plus remarquables, je dirai néanmoins que le choix des sujets fait, en général, honneur aux poètes, et que si parfois le goût a quelque reproche à formuler, si l'oreille eût désiré plus de mélodie, la morale n'a pas à retrancher un seul vers, et la patrie peut s'enorgueillir des sentiments qui les animent, et ce mérite, Messieurs, a dans les circonstances où nous sommes quelque chose de bien significatif; car il est beau de voir les hommes d'élite ne profiter du droit de tout penser et de tout dire que pour ennoblir les âmes et éclairer les esprits.

Entrons maintenant dans l'appréciation de quelques-unes de ces épîtres écloses si facilement à l'appel nouveau de votre large programme. Celle qui est inscrite sous le n° 8 est intitulée : *Epître à mes enfants, leçons de l'expérience propres à écarter leurs pas des sentiers du crime et du malheur*. Si un pareil titre n'a rien qui éveille puissamment la curiosité, à coup sûr il ne peut qu'inspirer un bienveillant intérêt, et lorsqu'on voit l'auteur mettre au bas de son œuvre ces mots : *votre affectionné père*, l'émotion gagne le juge, et la critique est bien près d'être désarmée.

Amis, c'est ainsi que commence le poème :

Amis, à mes accents veuillez prêter l'oreille,
Dans un âge si tendre aimez qu'on vous conseille,

Trop faible encor, chez vous la raison sans soutien
N'est qu'un frêle vaisseau pour vous porter au bien.
Au moindre des écueils, au plus petit orage
Elle succombe, hélas! et vous faites naufrage.
Puissé-je dans ce jour, dissipant vos erreurs,
Du vrai bien allumer le désir dans vos cœurs.
Oui, c'est là le dessein que l'amitié m'inspire,
Que chacun d'entre vous s'empresse d'y souscrire;
Daigne le Tout-Puissant seconder mes efforts
Et pour votre bonheur faire agir ses ressorts!

Après un début qui sent un peu l'exorde d'un sermon, l'auteur énumère les vices qui attendent le jeune homme sur le seuil de la société; c'est, comme l'on s'en doute d'avance, l'ambition, l'amour de l'argent, la paresse, la volupté et tant d'autres faiblesses à qui nous sacrifions notre véritable bonheur. Mais, chose vraiment édifiante parmi nous! il n'est pas jusqu'à la passion du vin qui n'excite la sainte colère du poétique prédicateur; écoutez :

Je conviens que le vin est un présent céleste,
Précieux pour les uns, mais pour d'autres funeste;
Pour quiconque en abuse, il est un vrai poison,
Qui détruit à la fois la santé, la raison;
Encor s'il bornait là le mal et ses ravages;
Il frappe en même temps, âme, corps, héritages;
Par l'ivresse bientôt l'homme arrive au cercueil
Sans avoir rien laissé, pas même le linceul,
Pour couvrir son cadavre en son convoi funèbre.

Et ailleurs :

Replaçons le buveur à côté du flacon :
« Buvons, amis, buvons, le vin est toujours bon! »
Il dit, et saisissant d'une main tremblottante
Le verre qui chancelle, il verse, il boit, il chante;

Sa raison est éteinte; il faut quitter l'hôtel :
Combien?... tant : payez-vous; le coup n'est pas mortel.
Il sort, au premier pas : pouf! il mord la poussière,
Dix fois il se relève, et dix fois tombe à terre;
Il fait cent pas à l'heure; après ce lourd trajet,
Il arrive chez lui sans canne, sans bonnet.
Le tonnerre a grondé, soudain la foudre éclate,
Il casse, brise tout, et le monstre se flatte
D'écraser... Ah! cachons ces horribles tableaux
Des vapeurs que l'enfer lance de ces fourneaux.

Je le répète, Messieurs, en présence des louables intentions de l'auteur, comment lui demander compte de quelques expressions triviales, de quelques détails par trop naturels, de quelques bizarres transitions? J'aime mieux fermer le livre sans hasarder un reproche; car, appelé à me décider entre le fonds et la forme d'un ouvrage, je suis de ceux qui disent que l'honnête homme l'emporte sur l'habile versificateur.

La pièce portant le n° 17 a pour titre ces mots : *A l'Italie;* on y voit en tête le drapeau de la nation avec cette épigraphe : *In hoc signo vinces;* tu vaincras par ce signe.

En prenant un pareil sujet, l'auteur n'a pu songer de bonne foi à demeurer dans les limites du programme. L'Italie n'est pas un de ces mots avec lesquels se joue le poète. S'il n'en est écrasé, il en reçoit le choc du plus ardent enthousiasme; aussi, n'est-ce point une épître que nous avons sous les yeux, mais bien un de ces chants passionnés où la hardiesse de la pensée se lie à l'audace de l'expression; voici comment il débute :

Hélas! dans quel abîme étais-tu descendue,
Déplorable Italie! à ta gloire perdue

On avait arraché jusqu'au dernier fleuron ;
De l'Italie en toi n'existait que le nom.
Oh ! ta chute vraiment était lourde et profonde !

Et plus bas :

Tout, puissance, génie, éclat, fêtes et bruit,
Tout avait disparu comme un soleil détruit ;
L'oubli pesait sur toi comme une nuit bien noire ;
Tu n'étais plus, hélas ! qu'une page d'histoire,
Qu'une ombre sans couleur du passé le plus beau,
Une figure en deuil, pleurant sur un tombeau.
A peine il te restait, ô reine dépouillée !
Quelques lambeaux de pourpre avilie et souillée,
Dont tu te revêtais aux yeux de l'univers
Pour voiler aux regards la honte de tes fers.

A cet énergique et sombre tableau du passé, le poète ne tarde pas d'opposer les splendeurs éblouissantes de l'avenir ; mais, prévoyant déjà la lutte dont l'issue a été si fatale, il termine en s'écriant : Italiens !

Levez-vous : votre tâche est loin d'être accomplie !
L'odieux étranger foule encor votre sol,
L'aigle à la double tête, au circulaire vol,
Plane, superbe encore, au ciel de Lombardie.
Levez-vous ; levez-vous : de fers armez vos bras ;
Vous voulez devenir libres : soyez soldats ;
Toujours la liberté fut le prix du courage.

En lisant de pareils vers, on ne doit pas descendre à une froide analyse ; quand il va aussi haut et aussi loin, on ne peut reprocher au voyageur ni ses haltes ni ses faiblesses. L'aigle parfois rase la terre ou s'abat sur quelque rocher stérile ; qu'importe ! On sait que, quand il le veut, l'oiseau vainqueur disparaît dans les hauteurs du ciel où il plane en souverain.

Je passe à la pièce inscrite sous n° 6, et qui a pour titre *Le Progrès*, avec cette épigraphe tirée de lord Byron : *Away, Away : en avant, en avant.*

Saisi trop brusquement peut-être par la puissance magique de son sujet, l'auteur, dès le premier vers, dit anathème à tout ce qui fut jadis :

A bas les vérités de l'antique sagesse.
Le monde ne veut plus, dans l'élan qui le presse,
De tous ces préjugés, vieux dictons d'autrefois.

Mais que ce début par trop cavalier ne vous effraye pas. On ne rompt pas si aisément avec un passé qui a bien par-ci par-là quelque droit au pardon. Aussi, moins démolisseur qu'il ne veut le paraître, l'auteur croit encore à la vertu, à l'amour de la patrie, et de plus

Aux saintes amitiés dont il sait la douceur.

On aime surtout à le suivre quand il peint l'homme aux prises avec la nature, et qu'il la montre soumise comme un esclave aux ordres du génie humain :

Vous riez quand on dit que du temps de nos pères
Sur un manche à balai s'envolaient les sorcières.
Eh ! regardez ces chars qui roulent sans chevaux ;
Voyez ces blocs de fer changés en animaux.
Avec de l'eau qui bout, nous leur fîmes une âme ;
Ils marchent quand on veut, on les nourrit de flammes.
Si nous lui commandons de montrer sa fureur,
Le coursier a frémi dans ses flancs en sueur ;
En épaisse fumée il jette son haleine,
Il rugit, il s'élance, et bientôt dans la plaine,
Plus rapide et plus prompt que le feu de l'éclair,
Il passe en agitant ses écailles de fer.

. . . . . .

Si parfois le dragon, dans sa course rapide,
Aperçoit son pareil, vous l'entendez hurler :
Les deux monstres de fer voudaient-ils s'accoupler?
Quel animal naîtrait de cet hymen farouche?
Allez : ne craignez rien ; notre aiguillon les touche,
Ils suivront sans broncher l'ordre de notre main.

Pour qui a voyagé sur un chemin de fer, cette peinture de la locomotive est vraiment effrayante de vérité; en frappant fort, l'auteur a frappé juste, et si le reste de l'épître avait été à la hauteur de ce passage, à coup sûr elle aurait abordé un des plateaux de la balance; mais le chantre du progrès n'a pas su être constamment fidèle à son épigraphe; loin d'aller toujours en avant, il s'est perdu dans les théories politiques, et en s'adressant tour à tour aux peuples de la vieille Europe, le souffle lui a de temps en temps manqué. Qu'une autre fois il calcule mieux ses forces; qu'il ne les épuise pas, surtout en débutant, nous osons lui promettre un véritable succès.

En annonçant que la pièce de vers inscrite sous le n° 11 est adressée à l'auteur de Platon-Polichinelle, c'est dire que le poète, nourri de son modèle, n'épargnera pas les travers du siècle, et qu'il tâchera de nous montrer en riant nos plus désolantes erreurs. Aussi, c'est moins une épître qu'une satire que nous avons à examiner; écoutez :

Je porte les yeux sur ce monde
Et qu'y vois-je? De tous côtés
Des maux ignorés de la sonde,
D'effroyables calamités.
La foi n'est plus l'anneau mystique
Qui joint l'homme à son créateur;
L'espérance, le baume unique,

Qui ferme toute plaie au cœur;
Et l'amour, ce charme vainqueur,
L'amour, cette divine idole,
N'est plus l'archange qui console
A l'heure amère du malheur.

Et plus bas :

Perçons la nuit du noir cloaque;
Là, dans l'ombre la plus opaque
L'athéisme fermente et bout,
L'impiété profane tout,
Le doute incessamment tâtonne,
L'incrédulité se couronne,
Et le désespoir inhumain,
Accompagné de la débauche,
Trébuche, saltimbanque gauche,
Et tombe en lui donnant la main.

Vous le voyez, Messieurs, et je supprime cent vers au moins de cette force; Gilbert n'a jamais été saisi d'un courroux plus ardent que celui qui dévore notre auteur. Sans doute tout ce qui se passe autour de nous est bien fait pour exciter la bile d'un poète plein de foi et de raison; mais est-il prudent de crier sans cesse à la corruption et de jeter à la société en alarmes le cri de *sauve qui peut*? En parlant du mal comme d'un torrent qui nous emporte, n'est-ce pas nous enlever jusqu'à l'idée de le combattre? L'auteur l'a compris un peu tard :

Mais du milieu de ce dédale,
De ce chaos d'iniquité,
Mon œil un instant écarté
Aperçoit la troupe rivale
Des élus de l'humanité.
Je vois de vertueux poètes

Acharnés contre le fléau,
Opposer aux coups des tempêtes
Leur implacable *quos ego*.
Du siècle secouant la fange,
J'entrevois la sainte phalange
Des apôtres à foi d'airain,
Héros des croisades nouvelles,
Comme jadis près du Jourdain,
Prêcher encore aux infidèles
Le Verbe du Dieu trois fois saint.
J'aperçois un ardent essaim
De philosophes catholiques
Unir leurs efforts énergiques,
Et de l'oubli contemporain,
Par leurs dogmes apostoliques,
Régénérer le genre humain.

Je m'arrête, Messieurs; par le peu de vers que je viens de lire, vous connaissez le genre et le faire de l'auteur; il a de l'énergie dans la pensée et du mordant dans l'expression; mais il vise trop souvent à l'effet, et ses comparaisons sont parfois des plus étranges. Ainsi, suivant lui :

La probité est un aigle mort,
La bonne foi est un jeu du sort,
La vieillesse n'est plus qu'un cadavre, etc.

D'un autre côté, la délicatesse du goût peut encore lui reprocher quelque hyperbole brutale et quelque mot trop crû traversant l'harmonie des vers comme un sifflement importun. Cependant, ces observations à part, l'ouvrage a un mérite réel, et pour peu que sa main s'exerce, le poète peut s'armer sans crainte du fouet destiné à frapper nos travers.

Ne vous est-il pas arrivé quelquefois, Messieurs, au sortir d'un rêve effrayant, d'un pénible cauchemar, de sentir les soudaines caresses d'un enfant, de rencontrer le sourire bienveillant d'un ami ? Eh bien ! vous éprouvez quelque chose de cette heureuse transition en lisant, après les pages satiriques que nous venons de parcourir, l'épître sous n° 10, qui a pour titre : *Un jour d'automne*, et pour épigraphe ce vers du Tasse :

Brama assai, poco spera, nulla chiede.

L'auteur est une femme du monde qui, ayant en novembre préféré la campagne à la ville, le soir, pendant que commence à souffler un vent d'hiver,

Rentrée au giron solitaire,
En costume de ménagère,
Le bonnet de perkal noué sous le menton,
La robe et le fichu sans le moindre feston,
Au milieu des travaux rustiques,
A fait l'utile cours des vertus domestiques.

Déjà, écrit-elle à sa sœur, car cette épître est une véritable lettre en vers faciles et souvent harmonieux,

Déjà j'ai vu ranger dans leur quartier d'hiver
Les légumes, les fleurs et le fruit encor vert;
Même on parle d'occire un animal immonde
Qu'on n'oserait, ma sœur, nommer dans le beau monde,
Et dont l'énorme poids et le noir embonpoint
Des entretiens du jour forme le premier point.
Pour embaumer sa chair, il est mainte rubrique,
Maint long préparatif, maint procédé savant;
Moi-même, pour former la grasse mosaïque
De ces ballons légers gonflés d'air et de vent,
J'ai taillé de mes mains le tissu transparent.

Si ce n'est pas là une de ces descriptions à la mode qui font frissonner l'âme et secouent l'imagination, c'est au moins le récit plein de charmes d'un événement qui a quelque importance pour les *Brillat-Savarin du hameau*. Il y a une grande difficulté vaincue à relever les plus petits détails par la grâce et la justesse de l'expression; et d'ailleurs, les poëtes modernes se sont écartés si souvent de la nature, qu'on aime de cœur celui qui veut bien vous y ramener.

Je ne puis résister au désir de faire encore quelques citations : nous sommes arrivés au moment de la journée

Où diversement accroupis
Sur le frais et bruyant tapis,
Des biens passés rappelant la mémoire,
Les bœufs vont ruminant d'une lourde mâchoire
L'herbe des prés et la sauvage fleur.

C'est alors que, suivant une ancienne coutume,
Dans un coin éclairé de cet obscur réduit,
Vient se rassembler chaque nuit
La troupe des bonnes fileuses,
Des jeunes amoureux et des vieilles conteuses.

Mais au milieu de mon instruction,
Non loin du sol neigeux de l'habitation,
Un digne capucin apparaît et s'arrête,
Pour son pauvre couvent faisant une humble quête.
Il ose demander au nom du Fils de Dieu
Quelque peu de ces biens que produit la nature.
« Venez, révérend père, approchez-vous du feu;
« Il fait si froid, vous êtes sans chaussure,
« Et la neige a percé vos épais vêtements. »
Plaçant alors ses mains près des tisons ardents,
Tandis qu'on lui prépare et le vin et le seigle,
Et que les grains bénis de son lourd chapelet

Vont bruire sur l'airain de l'antique chenet,
Du bienheureux François il nous apprend la règle,
Comment chaque soir à minuit,
D'un paisible sommeil offrant le sacrifice,
Pour chanter le nocturne office,
Chacun au chœur se rend sans bruit.
Ce carême si long! cette couche si dure!
Il faut tout supporter, sans peine, sans murmure.
Son nom même, son nom, qui peut dans l'avenir
Rappeler un doux souvenir,
Rien ne doit vivre en lui d'un monde qu'il abjure,
Et de ces tristes vœux l'extrême austérité
Ne saurait altérer sa tranquille gaîté!
Sans doute il est heureux, car la paix de son âme
Se reflète en ses traits comme une douce flamme.

En lisant cette épître qui est l'imitation de la vie champêtre représentée avec tous ses charmes possibles, pendant une journée d'automne, dans une de nos modestes vallées, qui oserait, la loupe à la main, signaler quelques faiblesses de style, quelques laisser-aller dans la versification? Ne serait-ce pas, au lieu de respirer le parfum d'une fleur, chercher minutieusement si quelque tache en ternit le calice? Oh! n'allons pas toucher à la goutte de rosée pour montrer le grain de poussière qui peut s'y être glissé. Mais disons hautement et en toute confiance, qu'une poésie si fraîche, si naïve, si locale, mérite d'être encouragée; car, nous avons trop oublié les suaves joies du foyer rustique, et c'est peut-être là, comme à une source d'eau vive, que la société doit étancher la soif de repos qui la dévore.

Nous venons de voir une muse de nos salons se faisant une humble villageoise pour nous attirer doucement à la campagne; maintenant, par un contraste saisissant dont

il est rare de trouver un exemple, c'est une simple habitante des champs qui, entrant d'emblée sur la scène du monde, en décrit et les principaux acteurs, et les drames importants qui s'y jouent. C'est à Sa Majesté Charles-Albert que l'auteur a adressé son épître, inscrite sous le n° 9, et qui a pour épigraphe cette maxime tirée des psaumes :

La postérité du juste sera puissante sur la terre.

Voici son début :

Mon cœur brûlant d'amour pour la première fois,
Jusqu'au pied de ton trône ose élever la voix,
Et novice dans l'art, simple dans son langage,
Vient te parler en vers comme on parle au village.

Vous souriez, Messieurs, en écoutant cette promesse poétique, et malgré mon préambule imposant, vous vous attendez à lire la paraphrase de quelque cantique du hameau, ou de quelque sermon d'un obscur missionnaire; écoutez et jugez :

Laissons dormir en paix Alexandre et César;
Quand tu veilles pour nous sous ton noble étendard,
Sans effacer leur vie à sa plus belle page,
Tu peux les défier en face de ton âge;
S'ils comptent par milliers des remparts abattus,
La gloire est relative, ainsi que les vertus;
Leur valeur au combat ne connaît point d'égale;
Mais on ne conquiert plus par la force brutale.
Le char de ces héros jadis victorieux,
Contre nos libertés briserait ses essieux;
Le glaive les fit grands, mais sa pointe émoussée
Serait vaine aujourd'hui pour vaincre la pensée;

Le Roi d'un peuple libre est doublement vainqueur,
Il doit dompter l'esprit et conquérir le cœur.

Si ces vers étaient signés Lamartine ou Hugo, il ne viendrait à l'idée de personne d'en contester l'authenticité; on applaudirait et l'on passerait outre. Mais on croit rêver quand on songe qu'un pareil langage est celui d'une femme et d'une femme cachée, comme elle le dit, sous le chaume de quelque village. Il y a là un mystère moral qui déconcerte la critique, et qui désespère quiconque se mêle d'accoupler des rimes. Peut-on rien trouver de plus noblement senti, de plus noblement exprimé que cet hommage rendu à Charles-Albert, après avoir flétri les despotes et les tyrans?

Ta sagesse, ô grand Roi! paraît mieux au grand jour;
L'examen de ta vie augmente notre amour;
Tu n'as pas dégradé la nation fidèle
Qui dormait confiante à l'ombre de ton aile;
Ton cœur, parfait miroir du Dieu qui l'a formé,
N'a jamais été sourd aux cris de l'opprimé;
Tu gardais tes enfants comme une tendre mère,
Et quand l'aiglon grandi fut gêné dans son aire,
Jaloux de son bonheur, fier de sa dignité,
Tu jetas, le premier, le cri de liberté.

Et ce passage, où elle s'adresse au partisan d'une inexorable égalité:

Concitoyen, tu dis: « Je ne veux point de maître;
« Anathème à celui qui tenterait de l'être! »
D'accord; mais entre nous, pour former son lien,
Il faut à la patrie un premier citoyen.
Sur l'océan du siècle où notre barque flotte,
Chacun est matelot; mais il faut un pilote;

Il serait imprudent, au moment du danger,
De renier son art, surtout de le changer;
L'équipage doit-il, quand l'ouragan le pousse,
Livrer son gouvernail entre les mains d'un mousse?
Ou quand renaît le calme, égaré loin du port,
Confier sa boussole au caprice du sort?
Que d'esquifs échoués sur l'océan des âges,
Ont payé ces erreurs par d'éclatants naufrages!

On ne peut en douter, Messieurs, l'auteur a *reçu du* ciel une mission. Un monde d'idées germe dans son cerveau; tout, à la vérité, n'y est pas encore en relief; mais les rayons qui s'en échappent jettent déjà sur l'avenir de splendides lueurs. Aussi c'est avec une foi vive que je répète ces quatre vers qui renferment une prédiction:

Tu braveras l'orage, héroïque Savoie,
Sans jamais dévier de ton antique voie!
Les siècles, en passant sur tes monts éternels,
Retrouveront ta gloire et tes mêmes autels.

J'arrive, Messieurs, et il en est peut-être temps, à la pièce de vers dont l'appréciation doit clore ce rapport. C'est une épître adressée aux académiciens, avec cette épigraphe significative:

Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri.

Le poète, en débutant, a l'air, avec une bonhomie tant soit peu douteuse, d'être embarrassé sur le choix de son sujet:

. . . . Ma pièce (dit-il) est encore sans titre;
L'*ad libitum* donné m'arrête ici tout net.

J'ai depuis bien longtemps commencé mon épître,
Pourtant je jure ici, la main sur mon pupitre,
Que je n'ai rien encor trouvé pour mon sujet...
Comment faire, grand Dieu?... Si ma plume étourdie
Courait sur le papier *et ab hoc et ab hac;*
Papillon, si j'allais de prairie en prairie;
Quêteur, si je mêlais tous les pains dans mon sac;
Si, trois cents vers durant, je parlais de la Chine,
De la pomme de terre ou des chemins de fer,
De la poudre-coton, du gaz, d'Abd-el-Kader,
Des rêves de Fourrier, du sirop d'ergotine,
De cent choses enfin dont au moins les trois quarts
Seraient des mots en l'air, des propos de bavards...
Que me diriez-vous?... Votre regard peut-être
A déjà réprouvé tout ce laisser-aller...
Mais j'imite, Messieurs, un poète mon maître :
C'est Alfred de Musset dont je veux vous parler...
Pardon, Juges, pardon, si la chose vous vexe;
J'écris au naturel, et si votre sourcil
Se courbe en me lisant en accent circonflexe,
Si vous blâmez ma muse et son léger babil,
N'en accusez que vous, vous et votre programme...
Qu'un autre épuise donc un sujet jusqu'au bout;
Moi, je n'en choisis point... Ma muse est une femme,
Et la femme babille en tout temps et sur tout...

Je ne sais, Messieurs, si le babil de l'auteur tient au sexe de sa muse : c'est là un problème que l'Académie n'est pas appelée à résoudre; mais le fait est que, sous prétexte d'être à la recherche d'un sujet, il médit tout à son aise de son prochain, et que, s'il cache sa plume sous du velours ou sous des fleurs, la pointe n'en reste pas moins acérée et piquante. Permettez-moi, de peur que le poète ne m'accuse de calomnie, de le saisir en flagrant délit. Ecoutez :

Aussi pourquoi penser, véritable étourdi,
A rire dans ce siècle au visage engourdi?...

. . . . . .

Les gentils troubadours ne sont plus à cette heure;
Les poètes ont tous des vêtements de deuil;
Les bergers de Racan ont perdu leurs houlettes,
Les chantres du *caveau* sont mis aux oubliettes,
Et le gai Béranger est bien près du cercueil...
Rire est donc impossible au milieu d'une époque
Qui méconnut toujours ce franc rire joyeux
Dont l'éclat spontané vous saisit, vous suffoque,
Et de pleurs de bonheur vient inonder les yeux;
Ce rire si choyé dans le bon moyen-âge,
Ce rire d'autrefois... Le siècle agioteur,
Le siècle d'aujourd'hui n'a qu'un rire menteur,
Un petit rire faux que singe son visage...
Il n'a plus rien de gai dans le cœur, dans l'esprit;
La soif de l'or le tue, et son vil égoïsme,
Changeant tout son bonheur en pur charlatanisme,
Fait qu'il compte et grimace alors qu'il chante et rit.
Et puis, comment pouvoir s'égayer à cœur joie,
Quand dans la politique à l'envi l'on se noie,
Quand le simple ouvrier, comme le grand seigneur,
Lit, discute, relit l'ennuyeux *Moniteur;*
Quand les petits bourgeois de nos petites villes
Ne peuvent une nuit dormir, ronfler tranquilles,
S'ils n'ont étudié la *Presse*, les *Débats*,
Et sur quinze journaux pris leurs doctes ébats?...
Voyez-vous ce Monsieur arpenter les Portiques,
Se faisant à lui seul demandes et répliques?...

. . . . . .

. . . Mais il rencontre un ami : — « Le sais-tu?...
— « Quoi? qu'est-ce? — Eh! mais, mon cher, tu ne l'as [donc pas lu?
— « Lu, quoi? — Lu le *Courrier des Alpes;* j'imagine
« Que rien n'est plus certain! Tiens, vois: De Constantine :

« L'émir Abd-el-Kader, qu'on croyait avoir pris,
« A la tête des siens s'avance sur Paris...
« Les Français sont contents... et tout Paris s'apprête
« A recevoir pour roi l'élu du saint prophète.
« Adieu la République ! On apprend le Coran ;
« Lamartine lui-même est déjà musulman...
« Hein ! voilà du nouveau ! — Bah ! moi, je n'y crois guère.
— « Comment, tu n'y crois pas ? La chose est pourtant [claire :
« L'Algérie est française, et la France... Ah ! pardon,
« J'aperçois le facteur entrer à la maison... »

. . . . . .

Tout cela se répand, se colporte, circule,
S'écoute gravement dans la foule crédule,
Entre à l'estaminet, s'introduit au premier,
Retombe dans la rue et se perd au grenier...

Vous ai-je trompés, Messieurs ? Après une peinture si vive, si dramatique de nos manies et de nos travers, l'auteur peut-il encore parler de son inexpérience ou de sa naïveté ? Pour moi, si jamais je passe auprès de son pupître, je me garderai avec soin de poser un instant, ne fût-ce que de profil : le peintre est trop habile, trop exercé ; un coup de son pinceau lui suffit pour détacher de la toile ses personnages et les faire marcher.

Mais laissons de côté toute figure. L'épître dont nous venons de citer quelques vers est éminemment remarquable et par la pensée et par le style : la versification en est flexible, douce et presque toujours soignée ; il y règne surtout un air de négligence et de franchise qui charme d'autant plus, que ce n'est pas là le caractère des poésies du moment. En un mot, s'il leur était attribué, les meilleurs auteurs du genre n'auraient pas à répudier un semblable ouvrage.

Je me résume, Messieurs. A l'exception de quelques pièces un peu faibles, le concours a offert plusieurs épîtres d'un mérite peu ordinaire. Outre les n^os^ indiqués dans ce rapport, nous citerons encore le n° 14, *Epître sur la poésie;* le n° 19, *Prière de l'Italie à son roi;* le n° 6, *Epître à Dieu;* enfin, le n° 13, *Epître à Victor Hugo.* En présence de tant de compositions dignes d'un véritable intérêt, l'Académie regrette sincèrement de n'avoir qu'un prix à décerner. Elle espère que les concurrents ne se retireront pas découragés de la lice, et que la patrie les trouvera toujours prêts à célébrer et ses combats et sa gloire.

Voici la décision prise par l'Académie :

Le prix est accordé à l'épître portant le n° 4. Une mention honorable est accordée aux épîtres sous les n^os^ 9 et 10.

Après la lecture de ce rapport, qui a été écouté avec le plus vif intérêt et des signes visibles de satisfaction de l'auditoire, Mgr l'archevêque, président de l'Académie, a ouvert successivement les billets cachetés attachés aux poèmes inscrits sous les n^os^ 4, 9 et 10, et M. le secrétaire perpétuel a lu les noms que chacun d'eux renfermait.

Le poème couronné, sous n° 4, est de M. Alfred Puget, avocat, natif de la Roche et demeurant à Chambéry; le poème sous n° 9, est de M^lle^ Marguerite Chevron, native de Barberaz-le-Petit et demeurant à Chambéry; enfin, le poème sous n° 10, est de M^lle^ Jenny Bernard, de Chambéry, auteur du *Luth des Alpes.*

La commission nommée pour examiner les pièces de vers envoyées au concours, était composée de MM. Dépommier, Pillet, Ménabréa et de Juge.

TABLE

Observations sur le recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne, par Mgr Billiet, archevêque de Chambéry ..... *page* 1

Tableau du recensement dans le diocèse de Chambéry 3

Tableau du recensement dans le diocèse de Maurienne 9

Résumé des archiprêtrés 12

Art. Ier. — Observations sur les résultats des recensements 13

Art. II. — Étiologie du goître et du crétinisme. 17

Art. III. — Moyens prophylactiques 35

Observations sur les mœurs et les habitudes des oiseaux de la Savoie, par M. J.-B. Bailly, conservateur d'ornithologie de la Société d'histoire naturelle de Savoie 41

Notice sur quelques inscriptions funéraires trouvées en Savoie, par M. François Rabut, conservateur adjoint du musée d'archéologie et de numismatique de Chambéry 141

Notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, par M. François Rabut, conservateur adjoint, etc.... 159

Numismatique savoisienne..... *Ibid.*

Monnaies de Savoie..... 163

§ 1er. — Coup-d'œil préliminaire sur les publications récentes faites à l'étranger..... *Ibid.*

§ 2. — Monnaies de Savoie inédites..... 171

Comtes. — Humbert II..... *Ibid.*

Humbert III..... 173

Amédée VI..... *Ibid.*

Amédée VIII..... 177

De l'organisation militaire au moyen âge, d'après des documents inédits, par M. Léon Ménabréa..... 179

Première notice. Siége du château de Corbières par Amédée V, comte de Savoie..... 180

Seconde notice. Occupation du Faucigny par le Comte-Vert..... 192

Troisième notice. Des machines de guerre.... 203

Documents. — Documents de la 1re notice.... 209

Documents de le 2e notice.... 214

Documents de la 3e notice.... 221

Explication des figures..... 225

De la cause de l'insensibilité produite par l'inspiration des vapeurs éthérées, par le docteur Revel, médecin de S. M. et de la famille royale en Savoie, proto-médecin, etc..... 227

Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie, par Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry..... 244

Rapport de la commission chargée d'examiner le mémoire de Mgr Billiet sur les tremblements de terre ressentis en Savoie, par M. le chanoine Chamousset 285